cahier des arts et lettres

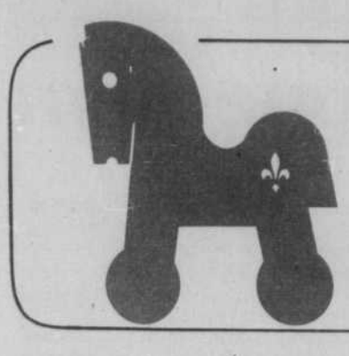

la météo

Nuageux. Légère chute de neige. Maximum près de 35.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

L'accord Ottawa-Québec: $3 milliards pour le développement

— page 2

Office férial | Vol. LXV - No 62 | Montréal, samedi 16 mars 1974 | 15 CENTS (Côte-Nord, Bas-du-Fleuve et Gaspésie: 20 CENTS)

Le syndicat des marins lance l'ordre de grève

La Voie maritime paralysée !

par Gilles Francoeur

En dépit des efforts de dernière minute des deux médiateurs fédéraux, le Syndicat international des marins canadiens a lancé hier après-midi un ordre de grève à ses quelque 5,000 membres, ce qui a eu pour effet de paralyser dès 14h30 "environ 90 pour cent du transport sur la voie maritime du Saint-Laurent", a précisé le président du syndicat, M. Roman Gralewicz.

La grève qui vise les 16 membres de l'Association des armateurs des Grands-Lacs, devrait retarder, si elle dure jusqu'au premier avril prochain, les expéditions de blé de l'Ouest vers les silos du port de Montréal. L'arrêt de travail ne manquera pas de perturber aussi, selon les leaders syndicaux, une partie de l'approvisionnement en pétrole des raffineries de la métropole, en l'absence de l'oléoduc Sarnia-Montréal. Les livraisons du minerai de fer de la Côte-Nord ainsi que l'approvisionnement des centres miniers de cette région accuseront de sérieux retards.

S'inquiétant des répercussions d'un arrêt de travail des marins à dix jours de l'ouverture de la saison maritime, l'Association des armateurs des Grands-Lacs a accusé le syndicat d'infliger "un coup terrible à l'économie nationale à un moment particulièrement critique". Selon le directeur général de l'Association, M. Hubert Benoit, l'immobilisation des marchandises essentielles comme les produits pétroliers, le blé, le minerai de fer et de charbon, affectera directement le consommateur canadien "ainsi que les employés de commerce et de l'industrie qui subiront les effets d'entraînement d'un tel arrêt de travail".

Les représentants du Syndicat canadien des ingénieurs maritimes (1,800 membres) et ceux du Syndicat des officiers et maîtres de marine (2,000 membres) ont annoncé hier de leur côté que leurs membres respecteraient les piquets de grève érigés par les marins, comme le permet leur convention collective. Les conventions collectives de ces deux syndicats expireront le 1er avril prochain. "Comme nous demandons sensiblement la même chose que les marins, a déclaré M. Gilbert Gauthier, président du syndicat des ingénieurs, leur grève est aussi la nôtre".

Conscient de la durée probable de la bataille qui s'amorce en vue de faire réduire de 56 à 40 heures la semaine de travail des marins, l'exécutif du syndicat a annoncé qu'il défraiera le retour à domicile de tous ses membres actuellement sur des trajets au long cours. Evaluant la situation à peu près dans les mêmes termes, le responsable du

Voir page 6 : La Voie maritime

Le fédéral répond au SOS lancé par les éleveurs

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a annoncé hier qu'Ottawa versera une prime de 7 cents par livre aux producteurs de boeuf de qualité supérieure.

Le nouveau programme de subvention coûtera $3.75 millions par semaine; s'il devait être maintenu pendant un an, il entraînerait des déboursés de $143 millions pour le Trésor fédéral.

C'est là l'intervention "sélective" qu'a décidée le gouvernement Trudeau pour se sortir de la position difficile où l'avait enfermé l'évolution récente des prix et des coûts de production du boeuf.

D'une part, les consommateurs sont en effet ameutés par l'escalade incessante des prix du boeuf comme de maints produits alimentaires; d'autre part, les éleveurs se sont plaints hautement de ce que les prix qu'ils touchaient jusqu'ici pour leur bétail ne permettaient plus à leurs exploitations de demeurer au seuil de rentabilité, plusieurs menaçant même de conduire leurs troupeaux à l'abattoir et d'abandonner l'élevage.

Pressés, ces jours derniers, par les partis d'opposition aux Communes — surtout depuis la parution des chiffres de février sur les prix à la consommation qui indiquent un bond de 2.6 pour cent imputable surtout au boeuf — mais toujours aussi fermement opposés à une réglementation générale des prix, les libéraux minoritaires devaient faire quelque chose.

En conséquence, le champion des agriculteurs au cabinet, M. Eugene Whelan, a fait approuver par le cabinet le nouveau programme de subventions pour le boeuf, qui répond, a-t-il dit, à quatre objectifs:

- assurer aux consommateurs une production de boeuf de qualité supérieure;
- empêcher, néanmoins, le prix du boeuf de monter au niveau de la consommation;
- "maintenir à flot" les éleveurs de bovins durant une "période désastreuse" où plusieurs d'entre eux sont acculés à la faillite par suite d'un resserrement de leurs marges de profits;
- maintenir la continuité des approvisionnements de boeuf sur le marché canadien à l'avenir.

La nouvelle prime fédérale sera rétroactive au 4 mars et sera restreinte

Voir page 6 : Les éleveurs

■ Londres: le coup de Dunkerque, ça ne marche plus (page 2)
■ Le PQ lance un "blitz" pour regarnir sa caisse (page 2)
■ Le taux du divorce: Québec occupe le sixième rang (page 2)

au gré du temps

Dear Henry

M. Kissinger a prié qu'on l'excuse pour des propos de fin de souper que des journalistes ont répandu dans le monde.

Le diplomate, ex-professeur de sciences politiques à Harvard a divagué en traitant de l'illégitimité des gouvernements européens.

Il vient de se justifier par des arguments qui frisent l'effronterie (Je viens de faire plus pour l'unification de l'Europe que M. Jean Monet lui-même). Cela va bien d'ailleurs avec l'impudence de ses remarques: conseiller personnel d'un président réfuté par la majorité des Américains, il n'a pas pensé à évoquer publiquement l'actuelle légitimité de M. Nixon.

Mieux valait accuser le Vieux Monde d'avoir depuis cinquante ans des dirigeants peu fondés à gouverner, même la très démocratique Angleterre. Mais sans doute, pour Henry Kissinger, le Royaume-Uni ne fait pas partie de l'Europe.

Louis-Martin TARD

M. Roman Gralewicz, président du syndicat des marins canadiens, (à droite) s'adresse aux journalistes alors que des grévistes s'affairent à ériger les piquets de grève à l'entrée du port de Montréal, rue McGill.

Après Kissinger, le président Nixon s'en prend violemment aux Européens

CHICAGO (d'après l'AFP et Reuter) — Le président Nixon, dans un discours d'une virulence surprenante, a mis en garde hier les pays arabes contre "toute levée conditionnelle" de l'embargo pétrolier, a menacé de retirer l'appui des troupes américaines aux Européens, si ceux-ci ne se montraient pas plus coopératifs et a enfin réaffirmé qu'il ne démissionnera pas et continuera à s'opposer aux exigences "sans fin" de la commission judiciaire de la Chambre.

Distribuant les coups dans toutes les directions, M. Nixon a paru vouloir montrer à l'opinion américaine qu'il mènerait à bien sa tâche présidentielle en dépit de toutes les pressions et scandales qui ont marqués son administration ces derniers temps.

Mais on a surtout noter que M. Nixon, après le secrétaire d'Etat Kissinger, a frappé un grand coup de poing sur la table, aussi peu diplomatique que ce soit, destiné à mettre les Alliés européens au pas ou à créer entre eux des dissensions telles que les Etats-Unis pourront imposer plus facilement leur volonté.

Dès maintenant, M. Nixon déclare qu'il n'est pas question de prévoir une date de réunion des chefs d'État pour célébrer le 25ème anniversaire d'une Alliance atlantique revue et corrigée. Mais il va plus loin. Comme il l'avait dit le 12 février au banquet réunissant les chefs des délégations à la conférence sur l'énergie, mais hier il parlait devant la télévision, les Européens ne peuvent pas compter sur la présence des troupes américaines en Europe et sur la protection nucléaire américaine et en même temps ne pas coopérer pleinement avec les États-Unis dans les domaines économiques et politiques.

L'avertissement est sans nuance. Et M. Nixon a bien enfoncé le clou, en ajoutant que si les Européens continuent à faire preuve d'hostilité (le mot est de M. Nixon), il sera à peu près impossible d'empêcher le Congrès de diminuer le niveau actuel des troupes américaines en Europe.

Le passage le plus brutal de son in-

Voir page 6 : Richard Nixon

Un hold-up suivi d'une fusillade: un vieillard est grièvement blessé

Un vol à main armée perpétré dans une succursale bancaire du nord de la métropole a donné lieu hier après-midi en pleine rue à une fusillade entre policiers et bandits, laquelle s'est soldée par trois blessés, deux voleurs et un passant, et l'arrestation du troisième suspect.

En dernière heure nous apprenions que les médecins de l'hôpital Jean-Talon craignaient pour la vie du passant, un homme âgé de plus de 70 ans, nous a-t-on dit à la police. Il était impossible en début de soirée de connaître la nature exacte de la blessure ainsi que l'identité de la victime.

L'un des bandits était dans un état grave mais sa vie n'était pas en danger. L'autre qui a été atteint à une épaule, a pu être remis aux mains des policiers qui ont immédiatement entrepris un interrogatoire.

Selon un porte-parole de la police de la CUM, l'un des trois individus est un évadé. Tous trois sont des jeunes hommes âgés entre 25 et 30 ans.

Le drame s'est produit aux environs de 16h, en face de la succursale de la Banque Canadienne Nationale, située au 755 ouest, rue Jarry, à l'angle de la rue Champagneur.

Quelques heures avant l'attaque de la banque, la section des enquêtes criminelles de la police de la CUM, recevait une information selon laquelle un vol serait commis dans l'après-midi à l'une des

Voir page 6 : Une fusillade

Sports, loisirs, culture: c'est plus cher à Montréal

OTTAWA (d'après CP) — S'instruire, se divertir ou même, s'adonner à la lecture coûtent plus cher à Montréal que dans aucune autre ville canadienne.

Ces chiffres ont été divulgués hier par Statistique Canada, dans un rapport qui tient compte désormais du coût comparatif des biens, des denrées et des services dans onze villes canadiennes.

Ainsi, si les Canadiens dépensent en moyenne un dollar pour s'instruire, se récréer ou acheter des livres, les Montréalais eux, doivent débourser $1.03, cependant qu'il n'en coûtera que 92 cents aux habitants de Charlottetown, la capitale de l'Ile-du-Prince-Edouard. Ces chiffres font état des relevés effectués pour le mois de décembre dernier.

Dans l'ensemble, ces trois fonctions combinées représentent 6% du coût de la vie pour la famille canadienne, en regard de 15% pour le transport, 5% pour les soins personnels et de santé, et 6%

Voir page 6 : Sports, loisirs

mini-loto
TIRAGE: 50
VENDREDI, 15 mars 1974
28 Séries émises — 90,000 chacune
Possibilité de:
91332 - 28 GAGNANTS DE $5,000.
1332 - 224 GAGNANTS DE $500.
332 - 2268 GAGNANTS DE $100.

LOTO PERFECTA
50e COURSE, 14 mars 1974
ORDRE: $1,018.90 (149 PRIX)
DÉSORDRE: $44.30 (2197 PRIX)
VENTES TOTALES: $566,339.00

RÉSULTAT			
A	B	C	D
2	3	6	7

L'accord Ottawa-Québec: $3 milliards pour le développement

par Gilles Lesage

QUEBEC — En vertu de l'entente-cadre Canada-Québec signée hier, les deux gouvernements prévoient consacrer $3 milliards, soit $300 millions par année durant dix ans, pour le développement économique du Québec.

Ainsi que LE DEVOIR l'annonçait en primeur jeudi, la première entente particulière permettra à la sidérurgie Sidbec de recevoir $30 millions en subventions fédérales réparties sur quatre ans, pour augmenter et diversifier sa production d'acier.

L'entente générale a été signée par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER). M. Don Jamieson, et le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Gérard-D. Lévesque.

M. Lévesque, qui est également vice-premier ministre et ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, a fait part que le Québec a présenté, pour fins de discussion, les projets suivants d'ententes auxiliaires:

● une entente sur les axes routiers jugés prioritaires, en particulier un axe de 32 milles, celui de Boucherville-Sorel, appelé "l'autoroute de l'acier", et qui devrait être complété à la fin de 1976; ce projet est complémentaire à celui de Sidbec;

● une entente concernant le parc industriel de Sherbrooke et une intervention dans deux projets touristiques importants, pour donner suite aux travaux de l'OPDQ et du MEER, lors de la Mission de l'Estrie;

● une entente permettant d'intervenir en matière d'infrastructure municipale, reliée à certains projets industriels importants.

L'entente continue de mettre l'accent sur le développement de la grande région métropolitaine de Montréal, ce qui n'exclut pas que des "projets moteurs" puissent être mis en branle dans les régions périphériques. A cette fin, l'OPDQ met la dernière main aux schémas régionaux qui constitueront un cadre de référence et un outil de base pour le choix des priorités.

Le premier titulaire du MEER, M. Jean Marchand, a souligné de son côté que la première entente générale mettait l'accent sur Montréal parce que la métropole était en voie de se faire damer le pion par Toronto. Maintenant que Montréal se développe normalement, dit-il, il faudra s'occuper plus des régions à croissante lente. C'est ainsi que la subvention fédérale promise pour la cartonnerie populaire de Cabano tient toujours, en dépit des aléas du projet.

Les deux paragraphes suivants font ressortir le souci de l'équilibre régional.

"Cette orientation s'appuiera sur la consolidation du rôle de Montréal comme pôle de développement canadien et québécois. Les interventions proposées pour Montréal seront sélectives. Elles viseraient un développement qualitatif plutôt que quantitatif afin de mieux répartir sur les autres villes de l'espace économique montréalais le développement industriel en général qui ne nécessite pas une localisation dans la région métropolitaine même.

"En dehors de l'agglomération montréalaise, il faudra faire en sorte qu'un certain nombre de centres atteignent un niveau de développement suffisant pour engendrer un processus de croissance autonome. Ceux-ci serviront à différer le développement de Montréal sur l'ensemble de l'espace québécois."

Le document mentionne les villes de Trois-Rivières et Sherbrooke en premier lieu, puis Drummondville, Joliette, Granby et Sorel.

Les deux gouvernements continueront d'accorder une attention particulière à Québec, compte tenu de son statut de capitale et de deuxième centre urbain du Québec.

Dans les autres régions, on s'efforcera de renforcer le rôle des capitales régionales et des principaux centres intermédiaires.

En annexe à l'entente générale, l'on identifie un certain nombre de priorités d'intervention qui pourraient donner lieu à des ententes auxiliaires (du genre de celle de Sidbec) dans les secteurs primaire, manufacturier et tertiaire. Plusieurs comités impliquant les deux gouvernements étudient des projets d'ententes qui pourront être conclues à brève échéance dans ces secteurs.

Les projets de développement émanant des régions seront dorénavant examinés, à travers les budgets réguliers des ministères, par une analyse plus serrée des priorités de développement régional, de même que par un fonds de développement québécois, dont il reste à préciser les modalités avec le Conseil du résor du Québec.

L'entente, d'une durée de dix ans, sera révisée chaque année. L'entente-cadre ne change rien aux ententes de l'ARDA, des zones spéciales et de l'Est du Québec, qui restent en vigueur jusqu'à leur échéance.

Londres

Le coup de Dunkerque, ça ne marche plus

par JEAN-V. DUFRESNE

Jean-V. Dufresne a suivi, à titre d'envoyé spécial du DEVOIR, la dernière campagne électorale en Grande-Bretagne. De retour au pays, il brosse un court bilan de la situation qui prévaut dans les îles britanniques.

Voici le premier d'une série de deux articles.

Le passe-temps national des Britanniques n'est ni la lecture des journaux du dimanche, ni la télévision, ni les pubs, encore que, comme la monarchie, ces institutions se portent assez bien.

C'est plutôt une douce manie dépressive qui consiste à accorder trop d'attention aux propos pessimistes que leur tiennent leurs hommes politiques en temps d'élections.

On se demande parfois comment ceux-ci se feraient élire si Dunkerke n'avait pas eu lieu. Les Britanniques possèdent une vertu archaïque et enviable, la fortitude, et les partis politiques l'exploitent sans gêne. Ils seraient bien démunis s'ils ne pouvaient plus compter sur cette légendaire force d'âme qui a permis au peuple anglais de surmonter les crises les plus graves, depuis la fin de la guerre.

En dépit des sondages, je n'aurais jamais cru que les électeurs auraient voté de façon aussi méfiante, le 28 février, si je n'avais entendu, presque partout où je suis allé, le même reproche tant à l'endroit des travaillistes que des conservateurs: "Quand on veut des votes, dans ce pays, on crie toujours au loup, comme si nous étions toujours au bord de l'abime."

Nous nous sommes demandé alors si les Britanniques auraient voté de la même façon si, un jour ou deux avant le scrutin, l'Electricité avait permis qu'on illuminât comme à l'accoutumée toutes les villes du pays, ne fut-ce que pour dissiper ce climat pessimiste de black-out qui attristait les quartiers d'ordinaire les plus vivants.

Londres, pourtant si belle et si gaie depuis la disparition du smog — on dirait parfois un ciel hollandais — était de nouveau obscurcie par la disette d'électricité. Les marquises des théâtres étaient éteintes. Les boutiques les plus chanceuses s'étaient équipées de petites génératrices placées sur le trottoir, qui fournissaient un courant avare à quelques ampoules suspendues au-dessus des comptoirs.

C'est dans l'ombre, aussi, que furent échangés les premiers coups de la campagne électorale. Puisque les communistes s'étaient infiltrés dans les syndicats miniers, qu'ils rodaient dans l'obscurité, prêts à renverser le gouvernement conservateur, au dire de M. Heath, sinon le régime lui-même, comme l'annonçait une publicité sinistre dans les journaux, on eût dit qu'il fallait éteindre les feux comme pour donner quelque vraisemblance au spectre du grand soir, et ma foi c'est pourquoi je me suis attaché un peu naïvement à décrire les plates-bandes des jonquilles hâtives dans Hyde-Park: elles n'y croyaient pas, elles, au complot d'Edward Heath, et les résultats du scrutin ont prouvé que les électeurs n'y ont pas cru davantage. A défaut d'une campagne en pleine lumière, pour tout dire, les analystes politiques scrutent toujours aujourd'hui l'ambiguïté d'un vote qui, exprimé dans la confusion, ne pouvait pas ne pas produire un résultat confus.

Fait à noter, il faut se tourner du côté de l'industrie, pourtant la plus immédiatement affectée par la grève des mineurs, pour entendre quelques témoignages d'optimisme quant à l'avenir économique de la Grande-Bretagne, au-delà des multiples problèmes qui l'assaillent à court terme.

Peut-être parce que la presse américaine s'applique avec un sadisme enjoué à immobiliser dans un plâtre la patte du pauvre lion britannique, le président de la Confederation of British Industry, Sir Maichael Clapham, s'était rendu dans la métropole américaine quelques jours après l'annonce des élections, pour dissuader les journalistes d'accrocher prématurément un crêpe aux aiguilles du Big Ben.

Il a souligné par exemple que si l'on fait exception des grèves dans le secteur public anglais, les conflits ouvriers ont entraîné ces douze dernières années moins de pertes en heures de travail, compte tenu de la population, qu'aux Etats-Unis. D'autre part, tandis que les mineurs déposaient la pioche, en Allemagne deux millions de fonctionnaires débrayaient en bloc.

Sir Clapham est peut-être un optimiste invétéré, et si cela mérite un reproche, alors, il faudrait plus d'hommes comme lui en Angleterre pour rappeler comme il l'a fait qu'il est parfaitement normal pour la plus ancienne société industrielle du monde de se heurter à des problèmes encore inconnus dans des sociétés plus jeunes.

Ce coûteux "noblesse oblige" ne diminue en rien la gravité de la situation économique en Grande-Bretagne, mais il indique que les difficultés que connaît ce pays sont liées à un stade de transformation industrielle que d'autres sociétés devront eux aussi traverser un jour.

Ainsi, souligne le président de la BSI, le secteur public anglais a connu une expansion considérable ces vingt-cinq dernières années: "Nous avons nos fonctionnaires, nos juges et nos agents de police comme tout le monde, mais en plus, à tort ou à raison, nos opératrices de téléphone, nos métallos, nos médecins et nos pilotes de ligne".

Ces transformations structurelles, plus, à tort ou à raison, nous dirons nos opératrices de téléphone, nos métallos, nos médecins et nos pilotes de ligne". D'ailleurs, la grève des mineurs a démontré que l'industrie britannique est capable de s'adapter avec profit aux situations les plus serrées: durant la semaine de trois jours imposée aux usines durant la grève, la production n'a diminué d'une manière générale que de 15% à 20%.

Ici encore le pays faisait-il par la force des choses l'expérience d'une semaine de travail réduite qui constituera à vrai dire la caractéristique permanente des sociétés industrielles de demain. Et il se peut malgré tout, soutient Sir Clapham, que l'accroissement considérable de la production que la Grande-Bretagne a connu l'année dernière, en termes d'hommes-heures, se renouvelle de nouveau cette année malgré la grève des charbonnages.

Mais les gouvernements et la stabilité économique seront toujours vulnérables dans un pays où le secteur public est aussi considérable. Pour sa part, le président de la Confédération of British Industry estime que les gouvernements ne vivent pas assez longtemps de toutes manières, et qu'ils sont soumis à des influences politiques trop grandes — après tout, il en sera ainsi tant que les gouvernements seront élus, et personne ne conteste ce régime-là en Angleterre — de sorte qu'ils n'ont jamais pu trouver de solutions permanentes au problème des relations industrielles.

Sir Clapham propose, quant à lui, la constitution d'un organisme permanent, "quasi-gouvernemental, comme une commission royale permanente", dont les membres choisis par les syndicats, les employeurs et les associations de consommateurs, auraient la responsabilité de déterminer les revenus de tout le secteur public, mais uniquement ce secteur-là, y compris les ministres et les députés, qui sont les employés de l'Etat, jusqu'au plus modeste fonctionnaire.

Cet organisme aurait également pour fonction, sans y contraindre les parties, de recommander les hausses salariales qui pourraient être consenties au secteur public sans encourager l'inflation, mais en tenant compte cependant de l'augmentation du coût de la vie.

En confiant ainsi le secteur le plus volatile des relations industrielles à une commission indépendante, Sir Clapham propose en quelque sorte la dépolitisation des négociations collectives entre l'Etat et ses employés, une source de conflits perpétuels dont le plus récent a mené tout droit à la chute du gouvernement conservateur.

Le taux de divorce au Canada: le Québec occupe le 6e rang

OTTAWA (PC) — Le nombre des divorces a considérablement augmenté au Canada depuis la libéralisation de la loi en 1965, atteignant 32,364 en 1972 au regard de la moyenne annuelle de 8,500 enregistrée au cours des dix années précédentes, rapporte Statistique Canada.

Au cours des années observées, soit de 1969 à 1971, les femmes ont été deux fois plus nombreuses que les hommes à réclamer le divorce, intervenant dans 63.4 pour cent des cas contre 36.6 pour cent pour les hommes.

L'écart est moindre toutefois au Québec puisque l'épouse a réclamé le divorce dans 54.6 pour cent des cas contre 45.4 pour cent pour les hommes.

Pour l'année 1972, le Québec occupe la sixième place des provinces canadiennes pour le taux de divorce per capita avec 106.1 par 100,000 de population, au regard de l'Alberta qui occupe le premier rang avec 227.8. La Colombie-Britannique vient au deuxième rang avec 224.1, l'Ontario, 166.5, le Manitoba, 142.5, et la Nouvelle-Ecosse, 116.7. La Saskatchewan arrive au septième rang avec 90.1, suivie du Nouveau-Brunswick, 72.5, l'Ile du-Prince-Edouard, 57.5, et Terre-Neuve, 33.3.

En chiffres absolus, c'est l'Ontario qui vient en tête pour l'année 1972 avec 13,183 divorces. Le Québec suit avec 6,421, la Colombie-Britannique, 5,036, l'Alberta, 3,767, le Manitoba, 1,413, la Nouvelle-Ecosse, 927, la Saskatchewan, 826, le Nouveau-Brunswick, 466, Terre-Neuve, 177, l'Ile-du-Prince-Edouard, 65.

Au cours de la période observée, près de 80 pour cent des divorcées s'étaient mariées avant l'âge de 25 ans; cette proportion s'établit à près de 65 pour cent dans le cas des hommes.

La moyenne d'âge chez les hommes au moment du divorce était de 39.8 ans, tandis que chez les femmes, elle était de 35.9 ans.

Selon la durée du mariage, les époux ayant fait vie commune entre cinq et neuf ans, ont été les plus nombreux à obtenir le divorce, avec 23.1 pour cent. Ils sont suivis par le groupe de 10 à 14 ans, 18.5 pour cent, les 15-19 ans, 14.6 pour cent, et les uns à quatre ans, 14.5 pour cent.

Les époux sans enfants sont d'autre part de loin les plus nombreux à divorcer, puisqu'ils représentent 48.2 pour cent des divorces accordés entre 1969 et 1971. Suivent les couples ayant un enfant, 20.2 pour cent, deux enfants 16.8 pour cent, trois, 8.7 pour cent, quatre, 3.8 pour cent, et cinq et plus 2.3 pour cent.

Au chapitre des motifs pour lesquels le divorce a été accordé, la rupture du mariage à cause d'une séparation d'au moins trois ans a été évoquée dans 38.1 pour cent des cas.

Suivent l'adultère, avec 25.4 pour cent, la cruauté mentale, 18.4 pour cent et la cruauté physique, 12.1 pour cent. On retrouve également la désertion par le pétitionnaire pendant au moins cinq ans et l'inclination à l'alcool.

Le PQ lance un "blitz" pour regarnir sa caisse électorale

par Pierre O'Neill

Selon M. René Lévesque, le message inaugural de la session de l'Assemblée nationale confirme que le gouvernement Bourassa entend laisser pourrir le problème du financement des partis politiques.

Au cours d'une conférence de presse hier à Montréal, le président du Parti québécois a émis l'opinion que le gouvernement a noyé cette importante question dans un "déluge de mots". Il a fait observer que non seulement faut-il se rendre au 65ème paragraphe du message inaugural mais encore que les projets du gouvernement à cet égard sont servis dans des termes vagues. "Cela donne l'impression que ça ne presse pas".

S'il a été amené a traiter davantage du message inaugural et des possibilités d'un projet de loi dès la prochaine session sur le financement politique, c'est d'abord pour marquer le lancement officiel de la campagne annuelle de financement du Parti québécois que M. Lévesque avait convoqué les journalistes.

Cette année, la campagne du PQ prendra la forme d'un "blitz", puisque la durée en est réduite de cinq à deux semaines pour solliciter une masse de membres dont le nombre est passé de 62,000 à 110,000 dans les derniers douze mois. Il s'agit de la sixième campagne de financement du PQ. En 1972, 24,000 sympathisants avaient contribué $600,000 tandis qu'en 1973, 31,000 avaient participé à recueillir une somme de $800,000. Pour 1974, l'objectif est de $800,000 et plus.

Les statuts du PQ stipulent que 35% des sommes ainsi recueillies doivent être remises aux associations de comtés. Il semble que les dirigeants du parti se sont dits que les comtés devraient davantage mériter leur part. De sorte que la campagne de deux semaines procédera suivant une mécanique de décentralisation au niveau de la région et poussera la participation des membres jusqu'au niveau du poll. Dans les deux prochaines semaines, donc, quelque 115 assemblées publiques sont prévues à travers le Québec et les six députés du PQ à l'Assemblée nationale en seront les principaux animateurs.

Que le Parti québécois déclenche sa campagne de souscription ne signifie aucunement qu'il est en mauvaise posture financière. Bien au contraire. Le trésorier, M. Pierre Renaud, nous apprend que le parti est même sorti de la campagne électorale avec un surplus d'environ $80,000. Et le parti, dans les circonstances, se serait même payé le luxe de refuser les contributions des entreprises commerciales. Ainsi que les règlements de financement électoral l'exigent, plusieurs offres de contributions auraient été retournées aux compagnies pour s'en tenir strictement aux dons personnels.

Prévoit-on utiliser les rentrées de cette nouvelle campagne à autre chose qu'aux besoins immédiats du Parti québécois? Il n'est pas question de participer financièrement à l'action politique d'un groupement municipal à Montréal, affirme M. Lévesque, en réitérant qu'il ne faut pas voir là une aile du PQ.

Mais, en admettant l'hypothèse que le quotidien Le Jour se trouve un jour en mauvaise situation, M. Lévesque n'écarte pas la possibilité que le Parti québécois soit amené à y porter secours. Pour ce qui est du magazine "Maintenant ou jamais", que le PQ a lancé en début de semaine à Québec, il s'agit là d'une expérience que les dirigeants du parti n'ont pas encore tout à fait résolu de prolonger. La première livraison de "Maintenant ou jamais" comporte une entrevue avec le plus grand joueur de hockey de tous les temps, après M. Howe. Maurice Richard y déclare notamment qu'il est prêt à se "batailler" pour la défense du français au Québec.

La campagne de financement du PQ se terminera par un grand ralliement le samedi 20 avril au Colisée de Québec. Le programme de ce gala de clôture, sous le thème "Beau et chaud", prévoit la participation des artistes Diane Dufresne, Yvon Deschamps et Jean-Guy Moreau.

L'attitude du gouvernement Bourassa fait dire à M. Lévesque que la responsabilité du PQ est plus grande que jamais. Que le PQ parvienne à donner au Québec un gouvernement qui ne soit pas à la remorque des grosses entreprises, René Lévesque estime que ce serait déjà en soi une forme de révolution. La corruption politique qui se traduit aux Etats-Unis dans la manifestation populaire de Watergate, le président du PQ la voit aussi menaçante au Québec et trouve des symptomes dans les révélations à l'enquête sur le crime organisé.

GM fournira à la CTCUM 540 autobus qui seront assemblés dans la province

par François Barbeau

Sous réserve de l'approbation d'un règlement d'emprunt de $39.5 millions de la CUM, la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal accordera à la compagnie General Motors le contrat de construction de 540 autobus destinés à améliorer le parc de la CTCUM. Ces autobus, d'une capacité de 50 passagers, seront construits au Québec, c'est-à-dire qu'ils seront assemblés dans la province, et qu'ils auront, dans une proportion de 40%, un contenu québécois.

Ce contenu, établi à partir du coût du véhicule ($55,000), comprend la main-d'oeuvre, les pièces, etc. La proportion québécoise de 40% ne s'appliquera toutefois qu'aux véhicules qui seront livrés après mars 1976. Les premiers véhicules n'auront qu'un contenu québécois de 25%.

La livraison des nouveaux autobus débutera en septembre et se fera au rythme d'un autobus par jour ouvrable jusqu'à ce qu'elle soit complété, en avril 1977.

Comme ces véhicules seront assemblés au Québec, la CTCUM bénéficiera de 30% du coût de chaque autobus d'un octroi de la province équivalent au coût de 30% de chaque véhicule.

Le contrat qui liera la CTCUM à la General Motors précise que le prix des 120 premiers véhicules sera de $55,363. Pour les 420 autres, le contrat comprend une clause escalatoire selon laquelle le prix sera établi en fonction de la hausse du coût de la vie, exclusion faite de la hausse du coût des aliments.

Le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, et le président directeur-général de la CTCUM, M. Lucien L'Allier, qui ont annoncé la nouvelle hier, ont fait savoir d'autre part que les nouveaux véhicules ne seront plus décorés du traditionnel kaki remontant à l'époque de la Montreal Tramway, mais de blanc, de bleu et d'aluminium.

Les autres autobus du parc de la CTCUM seront peints en ces teintes sur une période d'environ cinq ans, sans déboursé additionnel, puisque les véhicules seront peints à ces nouvelles couleurs seulement quand il sera nécessaire de le peindre.

Interrogé sur les résultats de la campagne de publicité entreprise par la CTCUM pour promouvoir l'utilisation des transports en commun, M. L'Allier a fait savoir qu'au cours des deux premiers mois de l'année en cours, le nombre des usagers avait augmenté de un million, passant de 42 à 43 millions en comparaison de l'année précédente.

Par contre, depuis l'incendie du 23 janvier dans le métro, le nombre des usagers de ce mode de transport a diminué de 5%. Cette diminution de 5% s'est traduite cependant par une augmentation de 5% du nombre d'usagers de l'autobus.

Invoquant l'enquête en cours sur cet incendie et disant qu'il ne voulait pas "se mettre les doigts à la mauvaise place", M. L'Allier a refusé de commenter les pannes et les bruits insolites qui sont fréquents dans le métro des jours-ci.

Nous avons beaucoup d'études en cours pour trouver les causes de ces pannes, s'est-il contenté de dire.

L'enquête sur l'incendie dans le métro, pendant ce temps, se poursuit sans hâte.

Hier, deux témoins, MM. Gabriel Dupuis et Laurent Corbeil, qui dirigeaient depuis le poste de commande centralisé (PCC) les opérations sur la ligne 2 le matin de l'incendie, ont longuement expliqué leur travail, le fonctionnement des communications, etc.

L'enquête se poursuivra lundi.

Des prêts sans intérêt

OTTAWA (PC) — Les créditistes fédéraux ont entrepris une campagne auprès de la population pour presser le gouvernement canadien à adopter une mesure législative visant à permettre à la Banque du Canada à consentir des prêts sans intérêt à l'administration fédérale ainsi qu'aux provinces.

Cette mesure, qui a été formulée dans un projet de loi présenté aux Communes par le leader créditiste, M. Réal Caouette, au cours de la dernière session, prévoit précisément que ces prêts seront consentis pour une période n'excédant pas 60 ans et qu'ils serviront à financer les développements publics, et ce au coût d'administration réel de ce prêt.

"Nous entendons mener une dure lutte à l'endettement public catastrophique et aux intérêts abusifs qui obligent la population à payer trois fois le prix du capital investi", a déclaré le chef adjoint du parti, M. René Matte, député de Champlain.

Selon M. Matte, le monde actuel de financement "nous rend littéralement esclaves des étrangers qui sont de fait les propriétaires de nos ressources et de nos grandes oeuvres".

Dans 40 municipalités

Le transport scolaire sera intégré au transport public

QUEBEC (PC) — A partir de la rentrée scolaire de septembre prochain, le transport des élèves du cours secondaire sera intégré au transport public déjà existant dans 40 municipalités du Québec.

C'est ce qu'a annoncé, vendredi, le ministre des Transports du Québec, M. Raymond Mailloux, au cours d'une conférence de presse.

Les commissions scolaires des villes en question sont autorisées à négocier, d'ici septembre, avec les entrepreneurs qui assuraient jusqu'à maintenant le transport public dans ces villes. Dans toutes ces municipalités, cependant, le transporteur public et le transporteur d'écoliers étaient le même.

Plus de 80,000 étudiants, tous du niveau secondaire, seront touchés par cette mesure d'intégration. Les élèves du primaire et de la maternelle continueront à utiliser le service spécial du transport écolier.

Par ailleurs, le règlement décrétant cette nouvelle mesure stipule en outre qu'aucun étudiant ne devra marcher plus de 1,300 pieds, un quart de mille, pour aller prendre l'autobus ou pour se rendre à l'école après en être débarqué.

Selon le ministre Mailloux, cette intégration des services permettra une économie annuelle variant entre $800,000 et $1,500,000 au Trésor provincial. Le coût annuel de transport, par étudiant, passera de $110 à environ $30.

Le ministre a également soutenu que les services de transport seront améliorés dans les villes en question à cause du réaménagement qui deviendra nécessaire.

Par exemple, il y aura augmentation du nombre de véhicules en circulation aux heures de pointe du fait que les deux services de transport public et de transport scolaire n'entreront plus en compétition.

M. Mailloux a rappelé que les commissions scolaires pourraient programmer les horaires de leurs étudiants de façon à favoriser la fréquentation des autobus urbains aux heures creuses.

A long terme, la nouvelle mesure d'intégration vise à maintenir à $92 millions par année le coût du transport scolaire au Québec.

Le ministre Mailloux a précisé que le coût du transport scolaire avait augmenté sans cesse au cours des dernières années et que le rôle de son ministère était de stabiliser ce coût pour éviter un fardeau trop lourd aux contribuables.

$350,000 au Centaur

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, a annoncé, vendredi, la création d'un programme de subventions devant répondre aux demandes d'équipement les plus urgentes dans le domaine des arts d'interprétation.

En vertu de ce nouveau programme d'assistance, le Centaur Theatre de Montréal recevra $350,000, le Festival Shaw de Niagara-on-the-Lake, $300,000, et le théâtre Orpheum de Vancouver, $1 million.

Mission à Cuba

OTTAWA (PC) — Une délégation canadienne se rendra à La Havane, du 18 au 22 mars, afin de discuter des possibilités d'accroître le commerce entre le Canada et Cuba.

La délégation sera dirigée par le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, M. James F. Grandy, et comprendra des représentants des ministères des Affaires extérieures, des Finances et de l'Agriculture.

Cette rencontre fera suite à la visite au Canada, en 1972, du vice-ministre du Commerce extérieur de Cuba, M. Raul Leon Torras.

En 1973, le commerce entre le Canada et Cuba a atteint $39 millions, soit une augmentation de $30 millions au regard de 1972.

Les exportations canadiennes, composées de blé et de farine, de lait en poudre écrémé, de vaches laitières pure race et de plusieurs produits manufacturés, se sont chiffrées par $82 millions. Le Canada a par ailleurs importé de Cuba des produits de la mer, du sucre brut et du tabac pour une valeur de $17 millions.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 16 mars 1974

Le CN hausse ses tarifs de 15 p.c.

Le Canadien National haussera ses tarifs-voyageurs de 15% à compter du 1er avril, suivant une requête déposée par la compagnie ferroviaire devant la Commission canadienne des transports.

La hausse n'affecte pas cependant les tarifs de banlieue. Le CN justifie l'augmentation en rappelant l'accroissement sensible du coût d'exploitation des trains. A lui seul, le prix du carburant diesel a augmenté de 35% depuis l'année dernière. La main-d'oeuvre et les aliments ont également connu une hausse substantielle, signale de directeur général des ventes et des services voyageurs, M. Yvon Masse.

En moyenne, les tarifs s'établiront alors à cinq cents au mille. Ils coûteront 6.5 cents sur un parcours de moins de 100 milles, pour décroître graduellement sur les parcours plus longs. Ainsi, on pourra toujours traverser le Canada — une distance de 4,000 milles — pour trois cents au mille.

Il en coûtera désormais $36 pour le parcours Montréal-Halifax, une hausse de $5. Il en coûtera $19 entre Montréal et Toronto, une hausse de $2.50. Le tarif entre Montréal et Vancouver variera entre $79 et $98, la hausse fluctuant entre $10 et $13.

Pour les places couchées, le supplément se rapprochera du prix de revient pour ce service. Mais il en coûtera un dollar de plus pour la voiture-club.

Aucun changement n'est apporté aux programmes de tarifs d'incitation pour les jeunes, les familles, les groupes et les personnes âgées de plus de 65 ans.

Ainsi le tarif bleu-blanc-rouge demeure inchangé. Et les voyageurs conservent toujours le choix entre un billet ordinaire ou repas compris.

D'autre part, la compagnie rivale CP Rail n'entend pas augmenter ses tarifs dans l'immédiat, encore qu'elle pourrait bien s'y résoudre si ses frais d'exploitation continuent de grimper.

La FTQ crie au secours pour les grévistes de la United Aircraft

La FTQ, qui a annoncé hier son intention de "s'impliquer davantage" dans le conflit de la United Aircraft, demandera prochainement à tous ses affiliés de "soutenir activement et financièrement" les 2,600 grévistes en lutte depuis 10 semaines. Un permanent de la centrale sera même affecté à plein temps au plan d'aide technique et financière envisagé par la FTQ.

D'autre part, le comité d'appui intersyndical de la Rive-Sud a annoncé qu'il y aura une grande manifestation, le 29 mars prochain, devant les usines de la United Aircraft, même si les autorités municipales décidaient de ne pas accorder le permis de manifester. Le comité regroupe quelque 15,000 syndiqués. Seront invités à participer à la manifestation, les membres du Front commun intersyndical de Joliette qui soutient les grévistes de la Canadian Gypsum et celui de Saint-Jean, qui mi-

Voir page 6: La F.T.Q.

ASSOCIATION CULTURELLE CANADA-SUISSE

Table ronde: (Défense de la langue française en Suisse et au Canada)

Avec la partipation de:

Gilles Lefebvre, professeur au département de linguistique, Université de Montréal

Laurent Santerre, professeur au département de linguistique, Université de Montréal.

Paul Zumthor, directeur du programme de littérature comparée, Université de Montréal.

Jean-Philippe Aubert, lecturer à l'Université McGill.

Vendredi, 21 mars, 20 heures (8:00 p.m.)

Université de Montréal

Pavillon des Sciences Sociales, Salle 3270

Entré libre

COURS DE TISSAGE LECLERC

Débutant le 1er avril

10 leçons de 2 heures

$60.00

Cours de Tapisserie Gobelin

Débutant le 1er avril

10 leçons de 3 heures

$85.00

(Permis du Min. de l'Éducation #749535)

Inscription dès maintenant

381-5782 ou 384-9500

CENTRE DE TISSAGE LECLERC WEAVING CENTER

FILIALE DE LECLERC INDUSTRIES

9210, RUE LAJEUNESSE MONTREAL, 354/384-9500

Il y a deux siècles, à Londres, on discute de la composition future de la population du Québec, tout juste avant l'adoption de "l'Acte de Québec". C'est là l'un des tableaux présenté hier, au Plateau, sous les auspices de la SSJBM qui avait regroupé une douzaine d'artistes dont quelques participants à un "Format '74": (de gauche à droite) L'ex-procureur général Francis Mazène (Claude Préfontaine); l'avocat général James Marriott (Ronald France); l'animateur Pierre Fournier; le procureur général Edward Thurlow (Jean-Louis Paris); le gouverneur Guy Carleton (Aubert Pallascio) et le solliciteur général Alex Wedderburn (Jean Brousseau).

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

La SSJB-M fête le 200e de l'Acte de Québec

par Clément Trudel

Bien avant que l'Australie ne vidange ses juges-ex-convicts, longtemps avant que les catholiques d'Irlande n'obtiennent des concessions valables de Westminster, le Québec parvenait, 14 ans à peine après la reddition de Vaudreuil, à se constituer en empire français garanti par la Couronne britannique, au grand dam des 3,000 sujets protestants. C'est une histoire en court-circuits, un survol dû aux archives et à des tronçons d'oeuvres monumentales (Chapais, F. —X. Garneau et Lionel Groulx) qu'offrait hier soir la scène du Plateau, tendue de noir encadrant un écran flanqué de quelques podiums d'où les "artistes" émettaient les proclamations, chantaient l'errance ou l'enracinement, déclinaient les pétitions parfois efficaces.

Tout cela centré sur "L'Acte de Québec" que Groulx et quelques historiens de langue anglaise portent au sommet des victoires du fait français en Amérique.

La séance thématique rendue possible grâce à l'apport de la SSJB-M et de l'infatigable François-Albert Angers fut-elle à la hauteur ou convient-il de lui reprocher d'avoir progressé par à-coups avec trop peu de points accrochants (telle cette table ronde "en direct" de Londres où le gouverneur Guy Carleton commence déjà à supputer ses chances de vaincre, en ménageant clergé et notables)?

La SSJB faite pédagogue pourrait avantageusement exploiter cette veine d'une histoire militante, servie par l'audiovisuel, mais il manquait hier un souffle, une dimension qui en eût fait autre chose qu'une leçon agrémentée de quelques diapositives.

Les quelque 1,000 auditeurs s'instruisaient ou rafraîchissaient leur connaissance du Québec, mais il y eut aussi cet exode d'une bonne centaine d'entre eux, petit à petit, parce que les transitions étaient parfois hésitantes.

Trêve d'insatisfaction. Le fond, le script m'a plu. Il relate la marche et les arrêts d'une humanité québécoise, de cette Terre-Québec où déjà, en 1774, plus de 75,000 "Canadiens" se disaient: "Un jour j'aurai mottes de terre et racines aux pieds" (**Cantouque des racines**, dit en introduction par Pauline Julien — le texte est de Gérald Godin).

Ce fut une tentative de traduire voix et images et sentiments d'une ex-Nouvelle-France devenue presqu'Amérique. Cette évocation confirme bien que nous avons survécu à l'éternel hiver, dont nous sommes sortis un peu gourds. Il en a fallu, des gestes de fidélité à une mère-patrie estompée et des refus d'apostasie pour forger ce que les auteurs considèrent comme un motif d'allégresse débordante, un siècle plus tard — première législature québécoise, avec un vice-roi de "race" française, en 1867.

François-Albert Angers, imbu qu'il est des traditions de cette terre française, n'ignore pas que l'histoire peut servir de ressort à un peuple; ses textes de liaison tendaient à galvaniser un auditoire déjà acquis à la nécessité d'un retour à l'esprit de l'Acte de Québec, à une époque où la minorité peut faire des pétitions mais n'arrive pas à noyer la majorité. Quoique aujourd'hui, glisse M. Angers, ils soient 700,000 et nous 5 millions et "ils revendiquent la liberté totale d'angliciser tous les immigrants". Cette fresque historique a pour la SSJB valeur exemplaire. C'est Paul Chamberland qui parle d'un peuple "intact sous la rature anglaise". En 1974, "rester eux-mêmes" pour des peuples non-Britanniques inclut la récupération de bien des leviers de commande, disaient en variations les sketches d'hier. D'un pays autrefois écrasé, faire une terre en pleine résurrection, c'est une tâche que poursuivent les héritiers de Groulx, qui ont semblé hier attirer un public plus jeune, en général, que celui d'habitués aux manifestations patriotiques.

La SSJBM presse Québec d'inviter Pompidou

Dans une résolution-surprise présentée hier au terme de la séance thématique tenue au Plateau sur "L'Acte de Québec", la SSJB-M demande que l'Assemblée Nationale adopte des "lois nettes, précises et cohérentes sur le français, seule langue officielle et seule langue nationale du Québec". Et ce, avant le 22 juin qui marque le 200ième anniversaire de cette "Grande Charte" de la civilisation française en Amérique, précise la résolution qui sera soumise aux congressistes aujourd'hui.

La société nationale voudrait que le Québec organise des fêtes grandioses auxquelles serait invité le président de la République Française.

Un autre passage du texte vise à la réorganisation, par le ministère québécois de l'éducation, de l'enseignement de l'histoire à l'élémentaire et au secondaire "de sorte que nos jeunes, au sortir du secondaire, aient pu développer envers le Québec le sens patriotique nécessaire à la vie de toute nation digne de ce nom".

Ceux qui ont proposé la résolution, lue aux spectateurs du Plateau hier, souhaitent que les propos contenus dans le Discours inaugural de la session ne tardent pas à passer dans les faits.

Le français langue d'enseignement

Bourassa répond par questions à celles d'étudiants de Laval

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Jusqu'à quel point le français sera-t-il la langue d'enseignement au Québec.?

La question a été à nouveau posée hier par des étudiants au premier ministre, qui n'y a pas apporté de réponse explicite.

Faisant indirectement état des tensions sur le sujet litigieux au sein même du groupe ministériel, M. Robert Bourassa n'a pas dévoilé la substance des mesures législatives, se contentant de relever le contexte et les effets à long terme.

Le premier ministre rencontrait les étudiants de la faculté des sciences de l'université Laval, à l'occasion de leur festival. Plus de 400 d'entre eux l'ont accueilli, fort gentiment d'ailleurs, en lui posant diverses questions.

Pas plus que la veille, M. Bourassa n'a explicité les mesures qu'annonce le message inaugural de la session, en termes généraux.

Quelles seront les conditions relatives à la langue d'enseignement, dans le contexte de la politique linguistique globale? A cette question, M. Bourassa répond par une autre: si l'on restreint la liberté de choix des immigrants, faut-il aussi restreindre celle des anglophones? Et celles des francophones? Il faut tenir compte des implications juridiques, sociales et économiques, dit-il, et du fait que les francophones ne constituent qu'une infime minorité en Amérique du Nord. Les droits collectifs ne doivent pas empiéter sur le respect des minorités, ajoute-t-il.

Poursuivant ses interrogations, le premier ministre se demande quels seront les effets à long terme des restrictions à la liberté de choix de la langue d'enseignement. Il fait état de la déna-

Voir page 6: Bourassa

Me déporter aux USA c'est un arrêt de mort, plaide un Porto-Ricain

par Guy Deshaies

Un Porto-Ricain de 26 ans, Raul Estremera, activiste politique connu à New York pour ses idées sur l'indépendance de Puerto-Rico, a déclaré à la Commission d'appel de l'immigration canadienne, hier, que sa déportation aux Etats-Unis constituerait dans son cas rien de moins qu'un arrêt de mort.

Le tribunal de l'immigration a déjà signé l'ordre de déportation contre ce réfugié mais le tribunal d'appel constitué de trois commissaires décidera dans les prochains jours s'il convient d'annuler ou de confirmer cet ordre.

Estremera est présentement gardé en cellules sans cautionnement à Montréal tandis qu'à New York la police voudrait l'interroger relativement à un vol de banque commis le 19 février 1973 dans le Bronx et qui a rapporté à ses auteurs la somme de $25,000. La police de New York voudrait également l'interroger au sujet de l'attentat commis contre deux policiers par sept individus, le 28 février 1973.

Estremera a déclaré à la Commission qu'il s'occupait d'un mouvement contre les pourvoyeurs de drogues dans les quartiers défavorisés porto-ricains de New York et qu'il avait découvert que la police était de connivence avec les membres du crime organisé dans le trafic de la drogue. Il a fait valoir qu'il avait publié un journal dans les ghettos porto-ricains de New York pour donner les noms et les numéros de plaques d'auto des pourvoyeurs de drogue et que la pègre avait publiquement fait savoir qu'elle avait l'intention de le faire disparaître.

Estremera a affirmé que la police new-yorkaise était corrompue et que les Porto-Ricains subissaient la discrimination des autorités et de la mafia.

Me Bernard Margler, l'avocat du réfugié politique, a fait siennes les révélations et affirmations de son client qui connaîtra son sort sous peu. Sa requête a été prise en délibéré et le président de la Commission, M. J. Houle, n'a pu préciser la date de la décision à venir sur le cas de M. Estremera.

Me Romeo Léger, représentant le gouvernement du Canada devant la Commission, a rappelé que le requérant "était un activiste qui favorisait l'indépendance de Puerto-Rico."

Si la Commission annule l'ordre de déportation elle devra en même temps accorder au requérant le statut de réfugié politique.

Une femme non mariée réclame la garde légale de son enfant

Une femme non mariée légalement a inscrit hier en Cour supérieure une requête pour obtenir la garde légale de son enfant issu de son union avec son concubin. Cette requête assez inusitée est faite en vertu de l'article 827 du code de procédure civile relatif à la garde légale des enfants.

La requérante affirme qu'elle a vécu durant trois ans avec l'intimé et que le 5 janvier 1972 elle a donné naissance à une fillette dont l'intimé a reconnu officiellement être le père tel qu'en font foi les registres civils.

Le 1er février dernier, la requérante allègue qu'elle a quitté le foyer de l'intimé pour se réfugier chez ses parents à elle avec sa fillette. Elle prétend que l'intimé, par sa violence et son attitude révoltante, a rendu la vie impossible à la famille et qu'il n'a pas la maturité voulue pour avoir la garde de l'enfant.

Comme il insiste néanmoins pour reprendre l'enfant, elle demande que la garde légale lui soit accordée et qu'il soit défendu à l'intimé d'entreprendre toute tentative pour reprendre son enfant.

Selon ses plus récentes habitudes, la Cour examinera d'abord l'intérêt de l'enfant et ensuite les droits des parties.

Le juge Roche reporte sa sentence au Dr St-Germain

Le juge Redmond Roche a reporté au 25 mars le prononcé de sa sentence contre le Dr Jacques Saint-Germain. Lundi, le juge Albert Malouf étudiera le bienfondé de la requête en certiorari présentée par Me François Chapados au nom de son client et qui vise à faire perdre juridiction au juge Roche dans ce dossier. C'est sur l'ordre du juge Malouf que le juge Roche a dû surseoir au prononcé de sa sentence.

week-end

AUJOURD'HUI

Dernière journée du congrès annuel de la SSJB de Montréal. Banquet de clôture, ce soir, au restaurant Sambo.

●

Aujourd'hui et demain, à Ottawa, poursuite de l'assemblée nationale de la Fédération des jeunes progressistes conservateurs. Samedi, ateliers à l'Université d'Ottawa. Dimanche, élection de l'exécutif national, au Château-Laurier.

●

De 9 h à 16 h, à l'école Marchand, à Saint-Jérôme, camp-école des Jeunes libéraux pour les moins de 25 ans des comtés de l'Assomption, et Terrebonne. Sujet: structures et idéologie du Parti libéral du Québec.

●

De 9 h à 19 h, exposition et vente d'art au John Rennie High School, 501, chemin Saint-Jean, à Pointe-Claire.

●

A 19 h, à l'hôtel Reine-Elizabeth, banquet de clôture du Symposium du conseil québecois de l'environnement. Conférencier: M. Victor-C. Goldbloom, ministre des Affaires municipales et de l'Environnement.

●

A 20 h. 30, au Victoria Hall, à Westmount, soirée dansante de la Société d'aide aux Irlandais affligés pour venir en aide aux Irlandais du nord.

DIMANCHE

Aujourd'hui, lundi et mardi, au Château Laurier, à Ottawa, congrès du Parti progressiste conservateur.

●

A 14h, à l'école Victor-Doré, 1350, Métropolitain est, rencontre de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs.

●

A 14h, au foyer du MacDonnell Hall, Université McGill, conférence du Dr Mary Andrew-Hartman, sujet: l'Amour et la Solitude.

●

A 14h30, à la salle paroissiale Notre-Dame, 426, rue Saint-Sulpice, assemblée mensuelle de l'Association des femmes célibataires.

●

A 14h30, à la librairie-musée de la Congrégation Shaar Hashomayim, 450, ave Kensington, à Westmount, inauguration de l'exposition sur l'Histoire du B'nai B'rith aux Etats-Unis et au Canada.

●

A 19h, au Centre culturel d'Outremont, 1327, Van Horne, soirée de chant et de danse.

●

En soirée, gala annuel de l'Ikebana international, au Théâtre Port-Royal. Spectacle du mime japonais Yass Hakoshima suivi d'un buffet japonais.

SESSION PRINTEMPS 1974

à la

POTERIE BONSECOURS

433 est, Notre-Dame, Vieux-Montréal

initiation — façonnage
tournage — technologie
moulage et calibrage

Début des cours:

semaine du 1er avril

Inscriptions :

semaine du 25 mars entre 10:00 a.m. et 8:00 p.m.

844-6253
844-6165

AVIS

M. GUY RIVARD, OPTICIEN D'ORDONNANCES, ET OPTICAL PRESCRIPTIONS CIE LTÉE

désirent aviser leur distinguée clientèle que leur bureau est maintenant situé à l'adresse suivante :

454 OUEST, RUE SAINTE-CATHERINE

Tél. : 861-2988

éditorial

L'État et la coopération

Notre Québec-Providence est bien prêt à nourrir son enfant capitaliste et son enfant coopérateur, mais sa sollicitude va carrément au plus lucratif de ses fils. Le porte-parole du mouvement Desjardins, M. Alfred Rouleau, n'est pas d'accord et il l'a fait savoir clairement cette semaine.

Les propos de M. Rouleau ont fait l'objet de diverses interprétations, mais tous les ont perçus comme un cinglant reproche à l'adresse du gouvernement québécois. Le reproche s'élève, cependant, au moment où le mouvement coopératif reçoit lui-même maintes critiques. Il survient, par exemple, au moment où la Place Desjardins témoigne à la fois d'une orientation curieuse de la part du mouvement coopératif et d'une grande compréhension entre le mouvement coopératif et l'Etat. Ceci oblige à nuancer les suggestions de M. Rouleau.

•

M. Rouleau, on le sait, est tout de suite mis en cause dès que surgit quelque part un projet de coopérative. Qu'il s'agisse de télévision ou de tomates, tout projet coopératif comporte des implications financières dont les promoteurs voudront, tôt ou tard, discuter avec M. Rouleau. Dans ce contexte, c'est à M. Rouleau qu'on s'en prendra si une géniale inspiration ne parvient pas à engendrer une réalisation tangible.

Pourtant, on constate à l'examen qu'un projet de coopérative peut avorter de mille et une façons, sans que la haute direction du mouvement y puisse quoi que ce soit. Tantôt, ce sera le ministère des Institutions financières lui-même qui reprochera au projet de ne pas remplir les conditions qu'impose la loi à toutes les corporations. Tantôt, ce sera le Conseil de la coopération du Québec qui, sous forme d'avis au ministère des Institutions financières, rangera le projet parmi les activités qui ne méritent pas de porter l'étiquette coopérative. Tantôt, plus modestement, le projet s'éteindra de lui-même, faute d'avoir trouvé les fonds nécessaires.

Le projet capitaliste, lui, n'a pas à redouter autant d'écueils, et c'est là qu'une comparaison entre le secteur coopératif et le secteur à but lucratif révèle de criantes injustices. Un groupe populaire qui souhaite créer une coopérative ne sait strictement pas où commencer. Les aspects légaux et juridiques de l'affaire lui sont peu familiers. L'aspect fiscal le mystifie. Les règlements de régie interne constituent un univers redoutable. Les relations avec les banques posent d'innombrables problèmes. On ne sait pas, d'ailleurs, comment répartir les parts sociales, le capital privilégié, les trop-perçus, les surplus, la ristourne. Chacun y va de sa suggestion, avec le résultat que le groupe doit consentir sans grands résultats à d'interminables démarches et subir cent fois le même interrogatoire.

A l'autre extrême, que se passe-t-il pour l'apprenti-capitaliste? Dès l'instant où un individu ou une entreprise laisse entendre qu'il pourrait un jour consentir un bel investissement sur ce territoire québécois "abondant en main-d'oeuvre saine et docile", aussitôt l'Etat intervient. Et qu'on vous offre des études sur le terrain le moins cher! Et qu'on vous communique de superbes statistiques sur la mise en marché du produit auquel vous songez! Et qu'on vous offre site, financement, assistance, contacts! M. Saint-Pierre vous rencontre d'ailleurs très volontiers, sa petite pelle à la main, au cas où vous aimeriez qu'il lève la première pelletée de terre en hommage à votre esprit d'entreprise.

M. Rouleau souhaite, en premier lieu, la création par l'Etat et le mouvement coopératif d'un groupe multidisciplinaire. Pourraient s'y adresser les groupes qui souhaitent former une coopérative. Cette équipe fournirait des renseignements sur l'incorporation d'une coopérative, sur les exigences de l'Etat et du Conseil de la coopérative, des études de mise en marché, etc. En second lieu, M. Rouleau souhaite que l'Etat et le mouvement coopératif créent une caisse de développement coopératif en y versant à parts égales un capital de risque. Ces deux moyens simplifieraient les démarches préliminaires où achoppent aujourd'hui tant de projets défendables et mettraient une certaine liquidité à la disposition des initiatives jugées prometteuses.

Si les deux suggestions méritent de se réaliser, il n'est pas certain, en revanche, qu'il faille y donner suite selon le mode que préconise M. Rouleau.

•

Un journaliste du Soleil, Jean-Claude Picard, posait hier matin, dans le cadre de l'émission Présent, une question pertinente: "Pourquoi le mouvement coopératif n'a-t-il pas mis lui-même sur pied cette équipe multidisciplinaire?" La question est d'autant plus pertinente que le secteur coopératif a tout de même atteint chez nous des dimensions qui justifient pleinement la création d'un tel service. D'ailleurs, s'il est vrai, comme le souligne M. Rouleau lui-même, que l'Etat québécois penche de façon systématique du côté de l'entreprise à but lucratif, est-il prudent de soumettre tous les projets coopératifs à un groupe où cet Etat détiendrait avec son 50% un droit de veto?

Ce groupe, par la force des choses, finira par remplir une fonction de tamisage et rien ne permet aujourd'hui de croire que les représentants de l'Etat et ceux du mouvement coopératif poursuivraient constamment les mêmes objectifs. Malgré la valeur et le courage évident de fonctionnaires qui sont aujourd'hui, comme M. Adrien Rioux, intégrés au ministère des Institutions financières, mais fervents défenseurs de la coopération, il n'est pas certain qu'une équipe soumise à un veto de l'Etat constituerait une solution acceptable. On préférerait de beaucoup une équipe entièrement ou majoritairement à la solde du mouvement coopératif, même si l'on peut souhaiter une contribution purement financière de l'Etat.

Au niveau de la caisse de développement coopératif, la situation se présente différemment. En effet, les innombrables avantages financiers et fiscaux mis par l'Etat à la disposition des projets capitalistes justifieraient pleinement une importante contribution gouvernementale au financement d'une caisse de développement coopératif. Il n'est pas dit, cependant, qu'on doive troquer contre quelques millions la liberté du mouvemouvement coopératif. Que l'Etat crée à même sa Société de développement industriel un secteur coopératif ou qu'il verse certaines sommes à la Société d'investissement Desjardins, peu importe. L'essentiel consite, d'une part, à obtenir des fonds publics pour le secteur coopératif et, d'autre part, à empêcher cette contribution financière de dégénérer en intrusion ou en ingérence. L'Etat a appris à aider les entreprises capitalistes sans les mettre en tutelle; qu'il en fasse autant pour le secteur coopératif.

•

Les maux que dénonce M. Rouleau sont réels et scandaleux. Non seulement, en effet, l'Etat couvre de sa prédilection le secteur capitaliste, mais il incline même à aider le secteur capitaliste dans sa concurrence contre le mouvement coopératif. Dans le cas de la coopérative de production de tomates de Manseau, pour ne citer qu'un exemple, le ministère québécois de l'Agriculture a refusé à la coopérative une étude de rentabilité qu'il effectue avec plaisir et presque avec servilité pour des intérêts moins altruistes.

Mais, précisément parce qu'il en est ainsi, il faut souhaiter non pas une association d'égal à égal entre l'Etat et le mouvement coopératif au niveau des conseillers techniques et des fonds de développement, mais plutôt des gestes qui demeureront sous contrôle coopératif même si l'Etat contribue, comme il se doit, au financement.

Laurent LAPLANTE

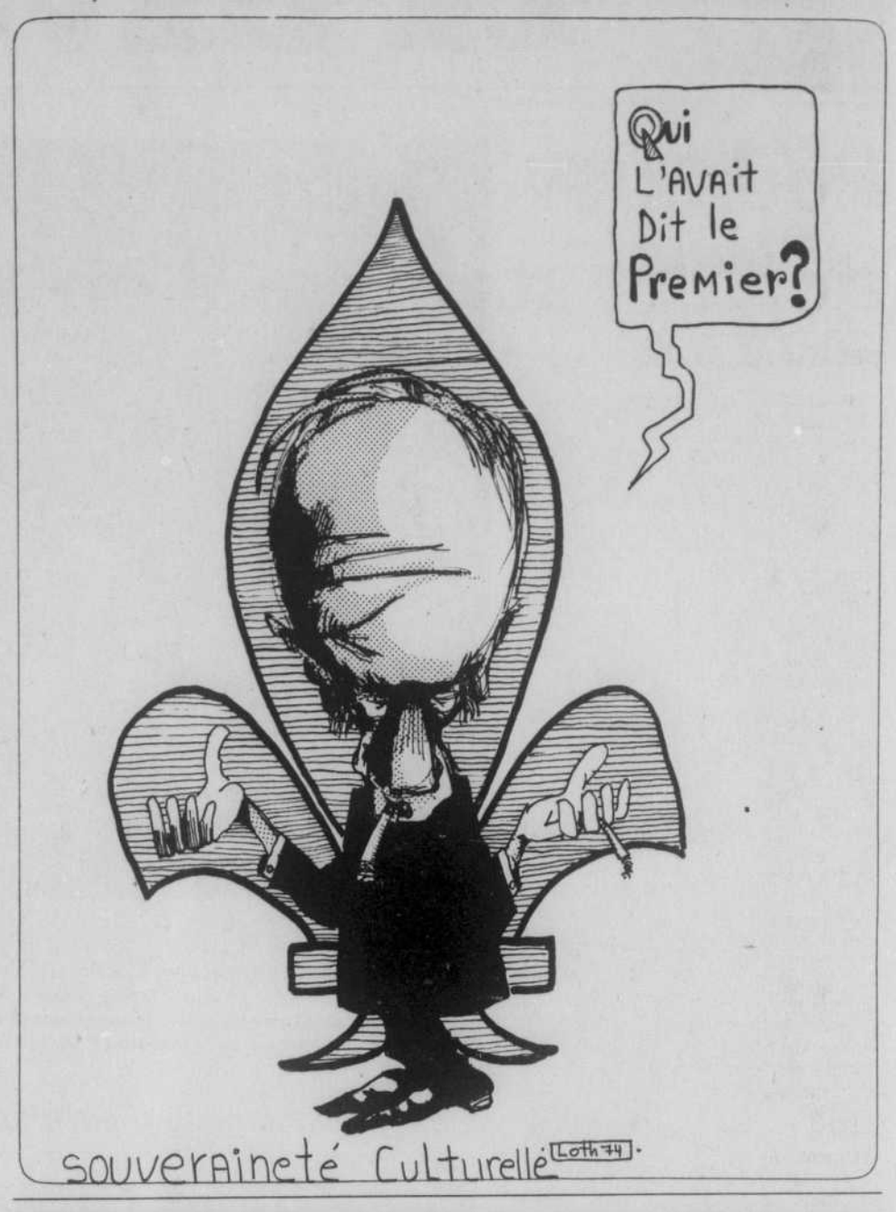

lettres au DEVOIR

La politique linguistique en Suisse

J'ai lu avec intérêt, dans Le Devoir du 26 février dernier, la lettre de M. Jules Gilbert intitulée: "Pourquoi ne pas nous interdire de lire la Gazette?".

J'aimerais, à ce propos, attirer l'attention de vos lecteurs sur le fait qu'il existe au Canada neuf provinces susceptibles d'accueillir les immigrants désireux de se joindre à la communauté anglophone.

Quant aux immigrants qui tiennent à s'établir au Québec, j'aimerais leur rappeler l'expérience de la Suisse dans le domaine linguistique. Il est bien connu que la Suisse est composée majoritairement de citoyens de langue allemande (70%) tout en ayant promu, au rang de langues officielles, le français et l'italien. Comment font-ils pour s'entendre malgré la diversité des langues?

Quand, par exemple, des Suisses de langue allemande s'installent dans une ville où l'on parle français (Genève ou Lausanne), il n'est pas question qu'ils refusent de s'intégrer à la majorité régionale; il va de soi que leurs enfants fréquenteront une école de langue française, à moins qu'ils acceptent de défrayer le coût d'un enseignement dans une école privée.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi au Québec?

N. LA HOVARY
Ottawa, le 28 février 1974

Encore la Curie romaine

A l'intention de M. Maurice Audet, insatisfait de l'internationalisation de la Curie romaine en ce qui concerne les 10 Préfets des Congrégations (3 Français, 2 Italiens et 5 de différentes nationalités), j'ajoute les renseignements suivants.

Trois Secrétariats, ont surgi après Vatican II. Le 1er "pour l'unité des chrétiens" a à sa tête le cardinal Willebrands, Hollandais. Le 2e "pour les non-chrétiens" est dirigé par le cardinal Pignedoli, Italien (ancien Délégué à Ottawa). Le 3e "pour les non-croyants" est sous la présidence du cardinal Konig, archevêque de Vienne. Un autre, dit "des Communications sociales" est confié à Mgr Deskur, Polonais. Enfin et "le Conseil des laïcs" et la "Commission Justice et Paix" sont sous la gouverne de l'archevêque de Québec, le cardinal Roy.

Advenant la mort du Pape, il reviendrait au cardinal Villot de conduire l'Eglise durant la vacance du Siège apostolique; il est Camerlingue.

Ce n'est pas tout. Si on revient aux 10 Congrégations proprement dites, on constate ceci pour les Secrétaires des Préfets ci-haut nommés: le Secrétaire du cardinal Yougo-Slave Seper à la Doctrine de la Foi est Mgr Jérôme Hamer, un dominicain belge; celui qui assiste le cardinal Américain Wright à la Congrégation pour le Clergé est l'Espagnol Mgr Romero de Lema; Mgr Augustin Mayer, bénédictin allemand, est le Secrétaire du cardinal Espagnol Tabera à la Congrégation des Religieux; les archevêques Gantin, Dahoméen, et Lourdusamy de l'Inde, sont les 2 Secrétaires du cardinal Brésilien Rossi à la Congrégation pour l'évangélisation des peuples; l'archevêque Allemand Joseph Schröffer est le Secrétaire du cardinal Français Garrone à la Congrégation pour l'éducation catholique.

Si M. Audet veut en savoir davantage, qu'il achète l'Annuario Pontificio (Librairie Vaticane, Cité du Vatican, $17). Il sera très surpris de voir des pages et des pages de noms de tous peuples et races qui oeuvrent pour l'Eglise dans Rome même.

Joseph GARIEPY, ptre.
Québec, le 7 mars 1974.

L'épreuve du désert: impasse ou refus voulu?

Le billet de Jean Martucci intitulé "une impasse à trois voies" appelle de nombreuses remarques. Je me bornerai à celles-ci:

Si, comme on l'a toujours enseigné, Jésus est venu dans le monde apporter une lumière et annoncer un royaume qui n'étaient pas de ce même monde, son action avait-elle à répondre à des critères sociaux pour être valable?

Fils de Dieu, que valaient à ses yeux une "stratégie à court terme", une "action par la force" ou une "intervention spectaculaire", toutes choses que doit sérieusement considérer, comme moyens de s'imposer, un homme résolu à lancer une réforme, des idées, une oeuvre. Ce ne sont pas des impasses pour lui, car il vise ailleurs et plus haut. Certes, il veut être aimé librement mais non pas en vue d'une "révolution durable" de type humain. Il le veut d'en haut, en vue d'un autre royaume.

Si, étant homme, il a été tenté, le diable aidant, de choisir une stratégie à court terme (la métamorphose des pierres en pains), il n'en a pas moins tenu à préciser que, même s'il le faisait, cela ne lui servirait de rien, car l'homme, dit-il, "vit aussi de toute parole qui sort de la bouche de Dieu".

S'il a été tenté, le diable aidant, de produire une action spectaculaire (se jeter du pinacle du temple et se faire recueillir en chemin par les anges), c'était, de l'aveu même du diable, afin de prouver à ce dernier qu'il avait la puissance de Dieu sinon même qu'il était fils de Dieu. Mais Jésus le laisse sur sa faim en déclarant simplement qu'il ne faut pas "tenter le Seigneur ton Dieu". Pas question de spectacle destiné à épater le bourgeois.

S'il a été tenté, le diable aidant, de dominer toutes les nations de la terre — après tout, n'est-il pas le Roi de l'univers? — il n'en a pas moins démasqué Satan qui ne lui offrait "ses" royaumes qu'à condition que lui, Jésus, veuille bien s'agenouiller devant lui, Satan, autrement dit, que le Fils de Dieu reconnaisse l'empire que le père du mensonge avait (et a toujours, mais pour peu de temps) sur le monde. Pas question, là non plus, de "prendre le pouvoir", objectif qu'un homme résolu à changer l'ordre des choses terrestres doit nécessairement et sérieusement contempler, toute ambition mise à part.

Je ne vois rien, dans cette triple "tentation", qui soit "conventionnel" ou "symbolique", mais j'y vois de profondes réalités, perceptibles seulement à l'esprit (au sens de "spirituel" ou sur-naturel), un affrontement décisif et en quelque sorte caché, dont Jésus sort vainqueur sans que le monde, pour le moment, fût le moindrement changé, l'ambition de Jésus sur la terre n'étant que d'accomplir la volonté de son père: s'offrir en sacrifice d'expiation pour les péchés des hommes, leur ouvrir son royaume et leur en montrer le chemin dans la Lumière sur-naturelle.

R. S. CATTA
Ottawa, le 4 mars 1974.

Donnez-nous des médecins québécois

A lire les conclusions de la conférence des ministres de la Santé, il y a de quoi s'interroger. On nous apprend entre autres, que le tiers des médecins reçus au Québec l'an passé, sont des étudiants étrangers. Pour un petit peuple comme le nôtre, c'est bien généreux.

Depuis quelques années, nous avons contribué à parfaire l'éducation des natifs de pays sous-développés dans le but de permettre à ces populations de bénéficier d'une médecine plus perfectionnée. Aujourd'hui, ces mêmes personnes qui ont bénéficié du sacrifice des nôtres, sont restées au pays, prenant par le fait même une place sur trois au sein d'une profession des plus lucratives. Devant cet échec, il est plus que temps de permettre à nos talents d'accéder à ces professions pour lesquelles nous défrayons la plus grosse partie des coûts.

Nous payons actuellement pour de la médecine inaccessible. A tel point, que c'est une catastrophe de tomber malade. Qu'il manque de médecins ou qu'ils soient mal distribués en province, c'est au gouvernement d'y voir rapidement. Et ce, avant d'être obligé de "nationaliser la médecine". Peut-être faudrait-il commencer par mieux identifier ceux qui refusent l'admission de nos étudiants à l'étude de la médecine et aussi de l'art dentaire. Pourtant il y a une solution bien simple à la rareté de médecins et de dentistes: "Faites-en des médecins et des dentistes". C'est sans doute ce que dirait Baptiste dans ses moments d'exaspération. En tout cas nous avons tout ce qu'il faut pour en faire. Et quand ceux-ci seront assez nombreux, ils seront bien obligés de travailler la nuit et les fins de semaine comme le font nos policiers et nos pompiers.

Personnellement, j'aimerais bien être soigné par quelqu'un de chez-nous. C'est peut-être une question de confiance, mais il me semble que l'on guérit plus vite. J'aime les médecins et les dentistes Québécois: "Eux, y connaissent ça".

Jean E. RICHARD
Montréal, le 3 mars 1974

Pourquoi pas les "INCOS"?

Dans la plupart des journaux, on parle en ce moment de "nuvitisme". Ce néologisme, à mon humble avis, n'a aucun sens.

Pourquoi ne dirait-on pas d'un nuvidiste que c'est un "INCO"? Un inco serait donc celui ou celle-ci qui, dans la rue ou ailleurs, promènerait sa nudité en courant.

En effet, les INCOS sont le plus souvent des "INCONNUS". Comment voulez-vous les identifier quand ils ou elles courent si vite?

Jacques ANTOONS
Ville de Saint-Laurent
le 13 mars 1974

bloc-notes

Où est passé le Village du maire?

Où est passé le Village du maire?

A l'hôtel de ville de Montréal, le mystère s'épaissit de jour en jour au sujet du village olympique. "Les soumissions seront ouvertes en public à midi le 12 mars 1974, à la salle 120, au 275 est, rue Notre-Dame, à l'Hôtel de Ville, en conformité de l'article 109 de la Charte de la Ville." C'est du moins ce que le 13 octobre dernier le président du Comité exécutif avait officiellement annoncé dans l'avis de soumission que M. Gérard Niding avait publié en même temps que l'avant-projet de la Cité-Jardin '76. Le 12 mars, c'était mardi, mais mardi c'était le désert à la salle 120 à midi. Que se passe-t-il donc encore rue Notre-Dame?

On sait avec quel soin jaloux le maire Jean Drapeau veille sur tous les projets olympiques. On imagine mal que son comité exécutif ait "oublié" d'inscrire l'affaire à l'ordre du jour du conseil municipal. Combien de firmes ou d'organismes se seraient montrés intéressés à l'avant-projet? Peut-être une quarantaine. Et pourquoi la ville, ayant reçu les suggestions qu'elle avait sollicitées, n'a-t-elle pas lancé son appel d'offres? Mystère.

Comme il est plus facile d'obtenir de la monnaie olympique que des renseignements à l'hôtel de ville, force est donc, dans l'état actuel du dossier public, de conjecturer. Conjecturons.

Jamais le maire Drapeau n'aurait mis son gant pour recevoir la balle d'une telle soumission s'il n'avait été certain que de l'autre côté de la clôture se trouverait comme par hasard, pour la lui lancer, un ardent apôtre de l'olympisme et du béton. Quand on sait la voracité de certains architectes et constructeurs, il n'était pas douteux que le maire trouverait facilement l'heureux soumissionnaire prêt à faire main basse sur un parc de 85 acres.

Devant la multiplication des gratte-ciel résidentiels qui champignonnent dans le centre-ouest de la métropole, nos spéculateurs de l'est auraient-ils soudain découvert que le marché de l'appartement tape-à-l'oeil devenait plus encombré que prévu et que le coup n'en valait plus la chandelle? Tous les spéculateurs ne peuvent spéculer en même temps, tous les promoteurs ne peuvent promouvoir à la fois sans qu'il s'en trouve au moins un, ici ou là, qui doive reculer devant la multiplication des risques.

Gageons qu'encore une fois la malchance aura tombé sur un bon spéculateur "de chez nous", incapable avec le paysage des raffineries de l'est, de rivaliser avec le fleuve et la montagne qu'on donne en prime à l'ouest!

Ou bien serait-ce que, s'il ne manque pas de parvenus en quête d'appartements de prestige, il ne manque pas non plus de spéculateurs dans l'industrie des matériaux et que l'inflation qui gonfle le coût du bâtiment aurait rendu trop dispendieux pour nos humanistes du béton olympique la construction d'un Village permanent?

Encore une fois, on ne saurait le dire. Conjecturant toujours, poussons plus avant notre descente dans les souterrains de la rue Notre-Dame, et à défaut de torche olympique armon-nous du fanal de Machiavel. Se pourrait-il que le maire Drapeau ait été favorable à un village temporaire, comme M. Goldbloom, mais ait dû, pour obtenir l'appui olympique des libéraux, accorder la faveur du parc Viau à un des nombreux profiteurs du régime, quitte à le laisser tomber à la première occasion, une fois le gouvernement Bourassa bien engagé dans l'aventure financière du vélodrome et du stade?

Dans cette sombre hypothèse, on comprendrait alors pourquoi le maire Drapeau a laissé impunie l'incartade de son directeur du service de l'habitation et de l'urbanisme, l'architecte Guy R. Legault, soudain publiquement opposé au Village permanent sur le parc Viau.

A moins, tout simplement, que le maire Drapeau ait compris le bon sens ou se soit soudain converti à la démocratie? Voilà bien la pire des hypothèses et la plus improbable. Continuons donc d'interpeller les mânes du baron de Coubertin...

Les envahisseurs

Dans les quartiers pauvres de Montréal, on peut démolir, raser n'importe quoi, refouler la population, sans grand risque de rencontrer une résistance organisée. Dans les quartiers pauvres ou politiquement désorganisés — ce qui est la première pauvreté.

Un spéculateur veut-il tirer profit d'une vue sur la montagne ou le fleuve, ou de la proximité du centre-ville, d'un parc ou d'un espace vert? Il achète en catimini, il faut en secret passer son "projet de développement" (sic) dans le dédale de la bureaucratie municipale, avec la connivence tacite de fonctionnaires pourtant payés pour protéger l'héritage de la métropole et l'environnement urbain de ses citoyens.

Un beau matin, les bulldozers sont à l'oeuvre. Quand arrivent les journalistes, il est souvent trop tard, ils ne peuvent que prendre quelques photos des décombres — tout juste de quoi rappeler aux générations à venir qu'avant les horreurs des "promoteurs" qui parsèment Montréal, il y eut peut-être une ville parmi les plus belles du continent.

Heureusement, il arrive que les spéculateurs se trompent de quartier et tombent, comme au carré Saint-Louis, sur une population prête à se défendre. C'est heureux, mais c'est aussi fort anormal. Les citoyens de chaque quartier paient des taxes à la ville non pour qu'elle les dépouille au profit de spéculateurs étrangers, mais bien plutôt pour qu'elle les aide à conserver et, le cas échéant, à restaurer ces quartiers qui comptent parmi les plus intéressants de la métropole.

Actuellement, l'hôtel de ville fait tout le contraire. Il permet à des "promoteurs" étrangers de hausser à leur gré les densités de population, sans même s'enquérir de la capacité des services avoisinants, il leur permet de ruiner le cachet historique ou architectural du milieu; ces envahisseurs peuvent submerger d'autos le voisinage sans égard au caractère de l'environnement ou à la sécurité des enfants, spécialement dans les environs des parcs publics.

Une fois déchiré le tissu urbain, le reste du quartier s'étiole, ses habitants fuient, les écoles se dégradent et ferment, les équipements collectifs s'en trouvent gaspillés, tout cela au nom d'un progrès qui n'a rien d'humain et qui n'a même pas le mérite d'être au moins aussi valable que ce qu'il prétend supplanter.

La défense du carré Saint-Louis et de ses environs est essentielle à la préservation du reste du quartier. Au lieu de laisser les spéculateurs saccager la trame urbaine, la ville devrait plutôt lancer des projets intensifs de rénovation résidentielle dans tout le district de Saint-Louis, un des plus négligés de la métropole, et des plus mal représentés.

Dans leur offensive pour défendre le caractère historique et architectural du carré Saint-Louis, les militants de l'association du Faubourg Cherrier ont à juste titre souligné la responsabilité qui incombe en ce domaine à l'Association des architectes de la province de Québec. Ils demandent aux architectes de se prononcer sur "la qualité de l'environnement" qui résulte de projets de "développement" semblables.

Ils demandent aussi que l'Association prenne des mesures disciplinaires contre ceux de ses membres qui "oeuvrent à la dégradation" du milieu urbain pour satisfaire "les exigences spéculatives" des promoteurs. Le collège des médecins, en effet, ne laisse pas ceux de ses membres qui sont irresponsables agir au détriment de la santé d'un malade ou du public: pourquoi laisserait-on des architectes ruiner les conditions de vie de dizaines et de dizaines de milliers de personnes dans les quartiers urbains?

L'affaire du carré Saint-Louis, après celle de Concordia, après celle de l'autoroute est-ouest, après celle de la deuxième station de métro à Henri-Bourassa, après tant d'autres agressions injustifiables contre les conditions de vie et contre la qualité de milieu urbain, illustre une nouvelle fois la nécessité de décentraliser le pouvoir politique à Montréal et de redonner aux quartiers la maîtrise de leur environnement.

Il faut un siècle pour faire un quartier valable: il faut moins d'un an pour y faire des brèches parfois irréparables. Il faut le savoir-faire de plusieurs générations pour aménager un environnement urbain qui porte la marque d'un peuple. Il suffit de l'appétit de profit d'une poignée de spéculateurs et de l'aveuglement d'un ou deux politiciens pour ouvrir la porte à des monstres incontrôlables.

La ville laisse construire des gratte-ciel sans même obliger les constructeurs à y installer des mesures de sécurité, et sans même avoir l'équipement requis au service des incendies, par exemple, pour porter secours aux résidents coincés aux étages supérieurs. Les promoteurs font miroiter de nouveaux paradis urbains, alors qu'en réalité ils n'ont pas encore contrôlé les conditions de viabilité de ce nouveau milieu "en hauteur".

Certes, après les coûteuses expériences de la banlieue "unifamiliale", les administrateurs publics redécouvrent les vertus économiques et sociales de la "densité" urbaine. Il ne saurait être question de bouder toute nouvelle construction et tout projet de résidence en hauteur. Bien au contraire, la densité est une condition et une qualité du milieu proprement urbain.

Mais entre la souhaitable densité d'un quartier de centre-ville et la folle exploitation de l'espace à des seules fins de profit, il y a un fossé qu'on n'aurait jamais dû franchir à Montréal.

Les résidents du carré Saint-Louis ont fait à la ville et au promoteur étranger une contreproposition raisonnable. Non seulement l'administration municipale et cet "investisseur" devraient-ils l'accepter, mais, tirant la leçon de cette affaire, la ville devra à l'avenir prévoir, accepter et favoriser des "débats de quartier" sur des projets d'une telle envergure.

Voilà bien, il me semble, une illustration du défi urbain et démocratique qui se pose et du cadre de solution qui s'impose aux nouvelles "forces d'opposition" en mal d'organisation à Montréal.

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dun-ont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année, six mois: $22. À l'étranger: $45 par année; six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistrement numéro 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Pourquoi les juges des cours du bien-être doivent accepter d'être interrogés

par GILLES GENDREAU

Le mardi, 5 mars dernier, le "60", de Radio-Canada, consacrait une vingtaine de minutes au problème de la délinquance juvénile. Mon propos n'est aucunement de critiquer la réalisation de ce programme. Au contraire, l'honnêteté des réalisateurs de l'émission ne saurait en aucune façon être mise en doute par le complément apporté aux propos que j'ai tenus.

Je voudrais tout simplement, à propos de ce "60" où j'ai eu à m'exprimer sur certains problèmes relatifs à la délinquance juvénile, expliciter davantage ma pensée; je n'ai pas été habile à traduire l'esprit qui anime ma réflexion en relation avec la problématique des juges des cours de Bien-Etre Social. Même si ce mot n'a pas l'influence d'une apparition, aussi brève soit-elle, à la télévision, je me dois de m'exécuter. Les juges ont au moins droit à cette justice.

D'abord, pourquoi demander à psycho-éducateur, fût-il ex-directeur d'un centre de rééducation pour jeunes délinquants — de parler de la situation des juges? Les responsables de l'émission me disent qu'ils n'ont pas reçu la permission du juge en chef d'interviewer des juges sur la question. Il semble exister une consigne quant aux apparitions des juges à des émissions du genre. Je n'ai pas à me prononcer sur une telle politique, si elle existe vraiment. A partir de cette situation, je fus le seul (à cause, m'a-t-on dit, de mon "franc-parler" et de mon expérience de contact avec les juges) à accepter de me prononcer sur la question.

Je suis d'ailleurs bien à l'aise pour parler de la question au plan théorique car j'ai toujours tenté de prouver deux principes de base. Le juge a un rôle déterminant dans le processus de rééducation du délinquant et il devrait avoir une formation appropriée à la complexité de son rôle. Si la rééducation du jeune délinquant peut commencer dès son arrestation par le policier et dépend partiellement de ses attitudes humaines, le juge, lui, est le moteur premier de toute mesure de rééducation, de réhabilitation ou de resocialisation, quel que soit le terme employé pour désigner la démarche.

Un jeune délinquant qui présente une structure de personnalité telle que son agir est l'expression de conflits profonds, ne peut être aidé que si l'on parvient à faire diminuer et cesser complètement son comportement délictueux. Habituellement, quand un jeune comparaît devant un juge, c'est que ses accompagnateurs éducatifs habituels ont été incapables de l'aider adéquatement, ou n'ont pu réussir à percer sa "carapace psycho-sociale". Il reste une dernière figure, un dernier bastion qui, lui, a le rôle de parler au nom d'une communauté humaine à laquelle l'adolescent, par sa psychologie même, ne peut rester complètement indifférent. La justice, le représentant de la communauté humaine pour le jeune, c'est "son juge". Si "son juge" prend le temps de bien connaître le problème réel du jeune, de l'analyser, de comprendre la réalité, alors un premier pas est fait. Bien comprendre la réalité, qu'est-ce à dire?

A propos d'un récent "60"

Directeur pendant plusieurs années de Boscoville, Gilles Gendreau est maintenant directeur général du Centre de psycho-éducation du Québec. Invité lors de l'émission Format 60 du 5 mars à donner son opinion sur les juges des cours de bien-être social, il estime, sans blâmer les responsables de l'émission, ne s'être pas fait justice ce soir-là. Il a rédigé, en guise de complément, les observations suivantes, que lui inspire sa longue expérience auprès des jeunes délinquants.

Un Tribunal pas comme les autres

D'abord la matérialité des faits qui sont portés à sa connaissance. Sont-ce des faits délictueux ou sont-ce des actes qui, sans être délictueux, sont des symptômes significatifs que le jeune a besoin d'une "protection sociale" quelconque? Le système judiciaire pour adultes a mis au point un ensemble de moyens personnalisés par les avocats de la couronne et de la défense, pour permettre au juge de voir clair sur les faits. Quand les avocats pour adultes ne se vouent pas à des petits jeux de technique pour déjouer l'esprit de la loi, il n'y a pas de meilleur système "actuellement" pour tenter de faire la lumière sur des événements dont il faut juger de l'existence et ensuite de la gravité. Attention ici de transposer la mise en scène réservée aux tribunaux pour adultes aux cours de Bien-Etre Social. Il faut bien sûr, tout faire pour éclairer le juge sur le délit en cause mais, soit dit entre nous, pour le jeune délinquant, ce n'est pas le plus important. Et ici, je ne parle pas des idioties de certains policiers qui arrêtent un jeune pour avoir "uriné" sur la place publique à 25 degrés sous zéro, ou encore pour un "manque de respect (?) à une force policière quelconque"; ce sont des situations qui relèvent plus de l'éducation que du judiciaire. Non, un vrai jeune délinquant sait ce qu'il a fait et sait que pour une seule arrestation, il aurait pu "bénéficier" de combien d'autres! Un jeune délinquant, ce n'est pas encore un professionnel du crime qui a érigé son action en système: c'est un apprenti encore influençable par le vrai global de sa vie et non seulement par un acte en soi, isolé. Un jeune délinquant, ce n'est pas tant un coupable en puissance qu'un "auteur" d'actes. Le premier pas de sa rééducation c'est qu'il admette "son rôle dans la production" d'un acte. Les avocats qui veulent gagner un procès à tout prix n'ont pas leur place ici; ils sont en face de quelqu'un à qui il faut aider à devenir un homme.

D'où l'on voit l'importance du juge pour la jeunesse. Je ne dis pas qu'il doit être travailleur social, psychologue, psycho-éducateur, criminologue ou psychiatre: j'affirme qu'il doit être une présence de décision. Présent car il aura accepté d'être pleinement éclairé sur les événements et ce, en respectant la psychologie particulière du jeune. Présent car il saura dans l'éventail des mesures à prendre, laquelle est la plus propice à ce jeune en particulier, compte tenu de la situation globale. Présent car il saura manifester au jeune une fermeté de confiance et de soutien qui indiquera à celui-ci que "son juge" ne l'abandonnera pas à la moindre erreur ou défaillance mais qu'il est décidé à ce qu'il y ait amélioration, effort de sa part et ce, au nom d'une communauté humaine dont il est le mandataire.

J'ai dans mon esprit des dizaines et des dizaines de jeunes qui doivent aujourd'hui ce qu'ils sont devenus à la "présence" ou à l'"absence" de leur juge. Combien de cas sont aujourd'hui devenus responsables ou irresponsables parce que le juge a tenu devant eux ou a "lâché". Notons d'ailleurs que dans l'un ou l'autre cas, les juges n'ont pas le monopole des bons coups ni des bêtises. Je veux simplement exprimer que les juges devraient tous être conscients non seulement de l'importance de leur "standing social", ce qui est fort légitime, mais aussi de l'ampleur de leur rôle dans la mise en marche d'un processus de rééducation et souvent dans sa continuation.

Nous pourrions d'ailleurs étayer notre affirmation sur de nombreuses expériences cliniques et peut-être sur des principes d'action généralisables à un ensemble de situations.

La tentation de la démission

J'ai eu l'occasion de travailler en collaboration avec des juges qui, en plus de leur formation en droit, avaient acquis davantage grâce à leurs expériences, leur ouverture aux autres disciplines, leur connaissance des mesures mises à leur disposition par leurs visites d'institutions, leur participation à des colloques, etc.; ceux-là ont véritablement compris leur rôle et ont réussi à collaborer à la transformation de jeunes d'une façon évidente. Ce sont des juges qui, en plus de jouer un rôle social, en ont dépassé la lettre et se sont impliqués avec compétence comme personnes auprès du jeune.

Mon observation du rôle des juges d'enfants me fait dire qu'il y a actuellement une tendance chez eux à abandonner en quelque sorte leurs responsabilités à la façon dont un certain nombre de parents ont démissionné, eu égard à certaines valeurs ou exigences fondamentales pour leurs enfants. Je me disais que pour être capables de faire autre chose que de suivre ce mouvement collectif, il est important qu'ils puissent situer le tout dans le contexte d'un rôle spécifique. Les juges remplacent auprès du jeune et de l'adolescent, l'autorité des parents qui n'ont pas été capables d'être assez souples, assez virils, assez solides pour assurer un support à l'enfant. Si les juges ne font que répéter les attitudes de "je ne sais plus quoi faire avec l'enfant", qu'ont les parents, il est évident qu'ils ne remplissent pas leur rôle. Je ne veux pas blâmer les juges, mais ils ont besoin d'être compétents pour faire face à la situation. Si le juge pour la jeunesse n'est pas véritablement une compétence, il va se laisser influencer par tous les "modes" de traitements sans s'appuyer sur un rationnel à la hauteur du rôle qu'il a à jouer.

Il y a quelques années par exemple, tout jeune délinquant était envoyé en institution. Il n'y avait pas nécessairement de rééducation, mais le juge concevait qu'il y avait eu délit, qu'il devait y avoir une peine due au délit et que la peine c'était, la plupart du temps sans connaître le milieu, un placement dans une institution. C'était une mode qui n'avait pas plus de fondement rationnel ou clinique que la mode actuelle qui est tout le contraire. En effet, dès que l'enfant ou les parents manifestent une opposition à un quelconque placement ou à sa continuation, quelles que soient les interprétations des cliniciens qui ont travaillé auprès du cas, on ne le place souvent pas en institution. C'est devenu une espèce de mode à l'envers, celle de placer le moins possible le jeune en institution de rééducation.

Il est vrai que les spécialistes posent une série de questions là-dessus. "Doit-on fermer les institutions?" N'est-ce pas un des thèmes du prochain congrès de la société de criminologie du Québec? Mais quel sera le rôle du juge dans cette décision? De quelle façon va-t-il être capable comme juge, d'avoir la sagesse dans cette situation précise d'être celui qui peut discerner au cours de l'interdisciplinarité, de la divergence parfois des opinions cliniques, la mesure la plus utile au jeune. Pour ce faire, les juges doivent avoir une formation appropriée, ils doivent travailler en équipes interdisciplinaires, être capables de comprendre le langage de chacun. Et le juge doit être, parce qu'il en faut un, celui qui prendra la décision, qui sauvegardera les droits du jeune; et les droits du jeune, c'est aussi le droit à la rééducation; et le droit de l'enfant, c'est surtout le droit que les meilleures dispositions réelles soient prises. Il n'y a pas à "administrer" des mesures mais il doit voir si on y respecte l'enfant — le jeune. C'est ça, le rôle du juge.

- Qu'il y ait un petit nombre de juges seulement, d'ailleurs pas toujours reconnus par leurs collègues, aptes à faire évoluer la loi et les fonctions de juges de la jeunesse dans notre pays, n'a rien de surprenant. La "nomination" des juges des cours de bien-être social sauve le système par quelques exceptions de taille mais à quels critères répond-elle? On a vu que c'était une fonction difficile: ce ne peut être une récompense pour services de quelque ordre que ce soit. C'est une fonction à laquelle on devrait se préparer dès l'Université sinon on devrait y accéder par un recyclage approprié. Il me semble qu'actuellement, nous avons suffisamment de modèles théoriques et pratiques qui nous permettraient dans l'interdisciplinante de mettre sur pied un ensemble visant à une formation spécialisée appropriée.

Les juges doivent, malgré le respect que leur fonction mérite, descendre du "piedestal" qu'ils se sont fait, et participer ouvertement, comme les autres professionnels qui n'ont pas leur "prestige" ou leur pouvoir, à l'ensemble des recherches qui se font au plan social, clinique ou légal pour améliorer le sort des jeunes délinquants. Nous voulons qu'ils soient des membres à part entière dans la recherche des solutions. La part entière de citoyens spécialisés qui s'impliquent comme personnes et comme représentants d'une fonction. Je ne juge pas, je ne blâme pas surtout pas; je constate et je souhaite amélioration. Est-ce manquer de respect?

POINT DE VUE

La grande misère des inventeurs québécois

par E. A. CUVELIER

• M. E.A. Cuvelier est l'inventeur d'un carburateur réduisant la pollution et la consommation d'essence, dont notre collaborateur Gilles Provost a traité dans Le Devoir du 21 février dernier.

"Nul n'est prophète en son pays"

"On ne prête qu'aux riches"

Voilà deux proverbes qui semblent bien dicter la ligne de conduite de notre ministère québécois du commerce et de l'industrie lorsqu'il s'agit d'encourager ou d'aider les inventeurs québécois.

Beaucoup d'inventions, et non des moindres, ont été réalisées par des chercheurs isolés qui ne disposaient que de peu et même parfois d'aucun moyen financier. La recherche, l'expérimentation, la construction de prototypes, la rédaction et la demande de brevets, coûtent extrêmement cher et bien des inventeurs y engloutissent leurs économies ou s'endettent pour arriver à mettre leurs inventions au point.

Certaines inventions n'offrent que peu d'intérêt sur le plan économique et il est évident qu'un nouveau système de bretelles ou qu'un nouveau jeu de bingo n'améliorera pas tellement nos conditions de vie, mais certaines inventions peuvent avoir une énorme importance, surtout celles qui concernent l'amélioration de notre environnement.

Qu'il s'agisse de dispositifs antipollution, d'appareils destinés à économiser les carburants, de systèmes d'épuration, c'est toute la population qui, en définitive, en bénéficiera.

Que se passe-t-il lorsqu'une demande de subvention de recherches est faite? Voici ce que le ministère intéressé répond (quand il daigne répondre)

"Votre dossier est à l'étude." "Nous n'avons pas de crédits." "Nous n'avons pas le matériel pour vous aider." etc... etc...

La jungle des bureaux, des responsables, des services qui se renvoient les dossiers de l'un à l'autre, est tellement complexe pour un non-initié que la majeure partie des inventeurs, peu familiarisée avec tous ces rouages administratifs, préfère abandonner.

Par contre, une entreprise déjà installée et qui peut se payer les services d'une firme de consultants spécialisée dans les demandes d'octroi, aura, elle, toutes les chances d'obtenir une rapide satisfaction.

Ne m'a-t-on pas répondu, hélas par téléphone, qu'il serait bien plus rentable pour moi de vendre mes brevets aux U.S.A. que d'espérer l'octroi problématique d'une subvention que j'avais sollicitée pour terminer la mise au point d'un nouveau carburateur, breveté, et réduisant la pollution et la consommation d'essence?... Conseil que j'ai été contraint, par la force des choses, de suivre.

Est-ce en encourageant ainsi tacitement nos inventeurs à vendre leurs idées ou leurs brevets à l'étranger, que l'on espère enrichir ou préserver notre patrimoine national?

Dans quels pays iront, dans ce cas, les taxes ou les impôts sur les profits, réalisés par les industriels étrangers qui ont acheté et qui exploitent des brevets canadiens?

Est-ce la politique de notre gouvernement de favoriser ainsi, peut-être inconsciemment l'entrée, au prix fort, dans notre pays, de produits inventés au Canada, mais portant l'inscription "made in Japan" ou "made in U.S.A."?

Au gouvernement fédéral, on semble être beaucoup plus réaliste. On a cerné ce problème et on tente d'y apporter une solution.

Le ministre de la science et de la technologie, madame Jeanne Sauvé a chargé Robert Grasley, un spécialiste de Toronto, de lui faire un rapport sur les inventeurs canadiens qui, faute d'être aidés par leur gouvernement, ont été contraints de vendre leurs brevets à l'étranger.

A Ottawa, au moins, on a su prendre les mesures qui s'imposaient pour tenter d'enrayer cette fuite de brevets et il nous reste à espérer que celles-ci seront efficaces. Nos terres, nos industries, nos commerces, sont hélas très souvent achetés par des compagnies étrangères. Essayons de garder pour nous nos propres idées en vue de les exploiter car, sinon, que sera notre avenir?

Sur l'affaire Soljenitsyne

L'inconscience de l'Occident n'a point changé

par HELENE JUNG

Au nombre des dernières révélations d'Alexandre Soljenitzyne, il en est une qui sera réellement incroyable pour le monde libre puisqu'elle traite d'un crime, d'un génocide plutôt, accompli avec la complicité des Alliés, par complaisance pour Staline, à la suite de la conférence de Yalta.

Des centaines de milliers de misérables prisonniers de guerre revenus, on se demande comment, des camps d'extermination nazis qui s'étaient mis sous la protection des Américains furent traîtreusement livrés aux bourreaux de Staline sous le qualificatif "d'ennemis du peuple" et de "traîtres à la patrie"

Traîtres? "Ce ne sont pas eux, les malheureux, mais la patrie ingrate qui les a trahis! Et à trois reprises: la première fois, sur les champs de bataille, la seconde fois, en les laissant sciemment crever de faim en captivité et la troisième, en les attirant par de fausses manifestations d'amour maternel afin de leur mettre la corde au cou, aussitôt arrivés à la frontière." (A. Soljenitzyne)

Il faut ajouter encore aux prisonniers de guerre, des centaines de milliers de femmes et d'enfants (à partir de douze ans!) déportés par les Allemands pour travailler dans les usines et en particulier à la construction du mur de l'Atlantique.

Tous ces gens qui ne voulaient pas rentrer en URSS, étaient-ils des ennemis du peuple et des traîtres à la patrie? A-t-on jamais vu dans l'histoire un autre phénomène de ce genre? Ennemis de Staline, de son régime de persécutions et de terreur? Oui, sans aucun doute. Car ils avaient eu le "bonheur" d'expérimenter sur leur dos, pendant vingt ans, les avantages du régime le plus "libéral" du monde.

Quoi d'étonnant que ces malheureux aient fait tout leur possible pour ne pas retourner dans ce "paradis perdu"?

Et ici, j'en reviens à la responsabilité des Alliés qui, en acceptant le rapatriement forcé, ont contribué au massacre de milliers et de milliers de Russes. Tous ces condamnés en puissance cherchaient asile et protection chez les Alliés. Et qu'ont-ils trouvé? Fausses promesses, mensonge, trahison, livraison aux bourreaux.

...C'est pour avoir dénoncé courageusement ces abus qu'Alexandre Soljenitzyne a été persécuté, expulsé brutalement comme un malfaiteur et qu'il continue à être couvert de boue. N'est-ce pas là la meilleure preuve que tout ce qu'il écrit n'est pas seulement de l'histoire ancienne, mais se trouve étroitement lié au présent? Car la politique soviétique actuelle reste dans les pures traditions du plus grand bourreau que l'humanité ait connu.

On peut me reprocher de remettre sur le tapis des événements de 1945-1946. Mais mon intention est surtout de montrer qu'en fait, peu de choses ont changé au cours des dernières décennies.

Les années passent, les gouvernements se succèdent, mais l'Occident reste dans la même inconscience aveugle, aberrante, qu'il y a cinquante ans. On échange des notes, des embrassades, de bonnes paroles, on serre des mains couvertes de sang (on en faisait autant avec Hitler!). Pourtant le mur de Berlin est toujours là, honteux et plus défendu que jamais, les camps pleins de victimes innocentes et les hôpitaux psychiatriques bourrés de gens sains d'esprit.

Par ses égards, ses complaisances, l'Occident ménage, choie et fait prospérer un redoutable monstre. Pour l'amadouer, on lui offre des milliards qu'il accepte, mais il continue sa politique de prétendu champion de la paix ponctuée de menaces déguisées. Et nous avalons les fausses promesses, nous ne "marchons pas, nous courons"!

J'ai entendu, personnellement, des dizaines de témoignages de personnes miraculeusement rescapées de ce carnage. Mais, pour le bénéfice du lecteur, qu'il me soit permis de citer quelques extraits du Journal de guerre américain, "Stars and Stripes", des 20 et 23 janvier 1946.

Francfort, 19 janvier 1946:

"Aujourd'hui, dix Russes se sont suicidés, à Dachau, préférant la mort au retour en Russie soviétique où ils doivent répondre des accusations de "désertion et trahison". En outre, 21 personnes de nationalité russe ont dû être envoyées à l'hôpital du camp après l'emploi de gaz lacrymogène pour mettre fin à une révolte de 271 "condamnés". Ils demandaient à être tués sur place plutôt que d'être remis aux autorités soviétiques. Les plus récalcitrants avaient été isolés dans une baraque mais à la première tentative pour les en faire sortir, les internés se sont barricadés puis ont mis le feu à la baraque où ils se sont laissés brûler vifs."

Dachau, 22 janvier 1946:

"Dix Russes se sont suicidés au cours d'une lutte avec les gardes américains. L'un est mort à l'hôpital où il avait été transporté. Vingt autres se sont grièvement blessés. Deux d'entre eux se sont coupé la gorge mutuellement avec des débris de verre. D'autres se sont pendus. (Les Américains durent couper les cordes). Ceux qui n'avaient pas perdu connaissance imploraient les soldats de les tuer sur place."

Et voilà encore: "Un homme s'est enfoncé un poignard dans la poitrine. Quand on a essayé de le secourir, il s'est mis à courir, le sang sortait à torrents de sa blessure. La police militaire ne pouvant le maîtriser a dû le frapper à coups de crosse de fusil sur la tête"...

Je pourrais citer encore des centaines d'exemples de ce genre. Je pense qu'il y a là suffisamment de quoi réfléchir.

S'est-on jamais demandé dans le monde occidental comment des centaines de milliers de ressortissants du pays le "plus libre et le plus beau du monde" ont pu être déclarés "criminels de guerre, ennemis du peuple, traîtres à la patrie socialiste"?

Sait-on qu'au moins 50% de la population qui s'est trouvée dans les régions occupées par les troupes allemandes a subi le même sort que les ex-prisonniers de guerre et les civils déportés rapatriés? C'est-à-dire: perte des droits civiques et condamnation à 8 ou 10 ans de travaux forcés dans des prétendus "camps de rééducation" où 80% des condamnés laissent leur vie.

En 56 ans nous n'avons pas encore appris que de l'autre côté, il ne viendra jamais que mépris et mensonge. Je veux terminer par ces mots de Soljenitzyne:

"Ce dont souffre l'Occident, ce n'est pas d'un manque d'information ou de perspicacité, mais d'une absence de volonté de savoir et d'une tendance très nette à toujours ne voir que ce qui lui plaît et à sacrifier la difficulté — (et la vérité!) — au confort."

Psychologue

pour enfants et adolescents

ROBERT LETENDRE,
Psychologue

Diplômé de l'Université de Genève
Sur rendez-vous seulement
2057, Édouard-Montpetit

Tél. 738-6620

VOYEZ L'HORLOGE ASTRONOMIQUE DE PRAGUE

19 MARS
RIVOLI
MONTRÉAL
20 MARS
VERSAILLES
MONTRÉAL
21 MARS
LES RIVIÈRES
TROIS-RIVIÈRES

HMH
Éditions Hurtubise - HMH, Ltée
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Un nouveau
McLUHAN
Du cliché à l'archétype

Ces gestes, inlassablement répétés, illustrent ce que nous entendons par "clichés", qu'il s'agisse de rituel ou de technologie (qui est un rituel d'action pour obtenir un résultat prévu).
L'ordinaire de l'existence est fait d'une infinité de gestes et d'environnements que la conscience ne remarque pas à cause de leur omni-présence. *Ce sont les clichés.*
Lorsqu'on attire l'attention sur un cliché ordinaire, on lui donne automatiquement un regain d'énergie. Le cliché revigoré se représente à la conscience *sous forme d'archétype.*
Dans cet ouvrage, McLuhan s'attache, avec son génie fascinant, à étudier le processus du passage incessant du CLICHÉ à l'ARCHÉTYPE et vice versa.

Un volume grand format — $6.95

Québec 1960 - 1980
La crise du développement

Matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation
Recueil de textes choisis et présentés par Gabriel Gagnon et Luc Martin

Avec le début des années '60, la société québécoise s'est donnée des élans de développement. Parce qu'ils mobilisaient peu, plusieurs de ces efforts ont eu le souffle court, d'autres se sont éteints. Aujourd'hui le Québec *a l'air d'attendre,* il est sur la pointe des pieds. Son développement est vacillant, inégal.

Collection "L'homme dans la société", sous la direction de Guy Rocher et Pierre W. Bélanger — 500 pages — $9.95

suites de la première page

UNE FUSILLADE

banques situées sur la rue Jarry, dans le secteur du Parc Extension.

Immédiatement, des patrouilles de détectives furent dépêchées sur les lieux. Quelques minutes avant 16h, l'une des patrouilles aperçoit trois individus louches circulant à bord d'une Buick à toit blanc.

Les policiers observèrent l'automobile suspecte ralentir devant la succursale de la BCN pour ensuite effectuer le tour du quadrilatère avant de venir s'immobiliser dans la rue Champagneur, au nord de la rue Jarry.

Les trois occupants, le visage recouvert de cagoule, se sont précipités vers la banque. L'un d'eux était armé d'un fusil mitrailleur de modèle M-1 tandis que les deux autres disposaient de pistolets Smith & Wesson de calibre .45.

A l'intérieur, les cagoulards se sont rapidement faits remettre le contenu des tiroirs-caisse, soit un montant total d'environ $7,000.

C'est au moment de leur sortie que les hommes du lieutenant-détective Pierre Roche intervinrent. On lança d'abord une sommation de reddition. En guise de réponse, l'un des bandits pointa son arme et fit feu en direction des policiers.

Immédiatement la fusillade éclata. En quelques secondes, deux des trois cagoulards gisaient sur le trottoir tout comme un vieil homme qui se trouvait là par hasard. Rapidement, le bandit qui restait jeta son arme et se rendit.

Des ambulances conduisirent par la suite les blessés à l'hôpital Jean-Talon tandis que les détectives récupéraient les armes et l'argent.

En soirée, on ignorait toujours qui avait tiré sur le passant. A la section des enquêtes criminelles, un détective a déclaré que des expertises seraient faites le plus tôt possible pour éclaircir ce point. Entre-temps, on espérait que le vieil homme vive.

LA VOIE MARITIME

département de conciliation du ministère fédéral du Travail, M. Roland Doucet, a déclaré peu après le déclenchement de la grève, que les deux parties étaient "très éloignées l'une de l'autre, il n'y a aucun doute à ce sujet-là". Les conciliateurs fédéraux ont été saisi du dossier de la négociation au début de février, soit un mois après le début des pourparler.

Selon le directeur général de l'association patronale, M. Benoit, "les propositions faites par notre industrie en ce qui a trait aux salaires, aux heures supplementaires et aux avantages sociaux representent une augmentation approximative de 31 pour cent répartie sur deux ans". L'association a évalué les exigences syndicales à une augmentation de 45 pour cent pour la même période. L'échelle présentée par les armateurs propose de hausser successivement les salaires, en 1974 et en 1975, de huit et de six pour cent.

Les salaires de base des membres du syndicat des marins vont de $2.07 l'heure pour un garçon de service à $3.04 pour un quartier-maître. Les garçons de service recevraient en vertu de la nouvelle échelle de salaire quatre cents de plus que le salaire minimum, à la fin de 1974.

Le syndicat demande de son côté une augmentation générale des salaires de 15 pour cent pour chacune des deux années de la prochaine convention. Mais, de préciser M. Gralewicz, c'est d'abord et avant tout la question de réduire la semaine de travail qui préoccupe les syndiqués.

Les marins travaillent actuellement 240 heures par mois — ou 56 heures par semaine — au taux du salaire simple. Ils reprochent à ce sujet au gouvernement d'avoir amendé le code du travail de façon à ce que la semaine de 40 heures, décrétée en 1966, ne s'applique pas dans leur cas. Si on avait ramené progressivement notre semaine de travail à 40 heures au cours des années, nous n'en serions pas à négocier aussi durement aujourd'hui, a dit à ce sujet le président du syndicat.

Les marins qui veulent obtenir immédiatement cette semaine de travail "normale", demandent par ailleurs que les heures supplémentaires soient rémunérées au taux du temps et demi. Ils tentent aussi d'obtenir une majoration de leur salaire de vacances, des heures de travail définies, et une augmentation des contributions patronales à leur caisse de retraite.

Le syndicat a précisé que les piquets de grève, qui ont commencé à s'ériger hier après-midi, se limiteront à deux ou trois marins. "Il n'est pas question, a précisé M. Gralewicz, de jeter de l'huile sur le feu pour aboutir à une situation comme celle de la United Aircraft à moins que l'on nous force à durcir nos positions".

La dernière grève des marins remonte au 17 août 1967. Elle avait duré 36 jours.

LES ÉLEVEURS

aux bovins canadiens destinés à la consommation canadienne et classés A-1 ou A-2; mais elle sera temporairement versée pour les bovins de classe A-3 abattus du 18 mars au 13 avril et pour ceux de classe A-4 abattus entre le 18 mars et le 6 avril. Ce sont les transformateurs (abatteurs et charcutiers) qui paieront la prime aux producteurs pour être ensuite remboursée par Ottawa. Les paiements rétroactifs seront toutefois versés directement aux producteurs par l'Office fédéral de stabilisation des prix agricoles.

"Les éleveurs canadiens se trouvent dans une situation très difficile, a dit M. Whelan. "Ils ont acheté des bovins d'engraissement à prix très élevés et entre-temps le coût des aliments du bétail et d'autres facteurs de la production ont monté en flèche. Puis, au cours des dernières semaines, notre marché a été inondé par les bovins des Etats-Unis. Ces facteurs ont contribué à l'effondrement du marché et à la baisse des prix à la production.

"Les engraisseurs perdent de $50 à $100 ou plus la tête de bétail vendus sur le marché. Et ils n'ont pas le choix, ils doivent vendre ces animaux. Les garder accroitrait encore davantage le coût de l'alimentation et dégraderait la qualité de l'animal. Il y a un autre nuage à l'horizon — et cela devrait intéresser les consommateurs. On commence à voir se dessiner une tendance à abattre les vaches de boucherie. Où sont les mères du boeuf que nous devrions manger d'ici trois, quatre ou cinq ans. Si nous ne mettons pas fin à cette "boucherie", il n'y aura plus moyen de se procurer du boeuf même à prix d'or".

"D'autre part, a dit encore M. Whelan, nous ne voulons pas établir un programme qui obligerait les consommateurs à payer leurs aliments encore plus cher. La viande est un des principaux articles du budget alimentaire et le boeuf est la viande la plus importante. Les prix à la consommation ne seront pas touchés défavorablement par ce programme de prime. Les consommateurs continueront de profiter d'un approvisionnement continu de boeuf de haute qualité à court terme comme à long terme".

M. Whelan n'a pas caché que les distorsions qui caractérisent depuis près d'un an le marché canadien du boeuf sont attribuables pour une bonne part à l'intégration étroite entre ce secteur de l'économie agricole canadienne et le secteur correspondant aux Etats-Unis et à l'impact, par conséquent, de la réglementation des prix décrétée chez nos voisins du sud par l'administration Nixon. Il y a quelques temps, Ottawa devait imposer une régie des exportations de boeuf parce que les prix élevés ayant cours sur le marché américain incitait les éleveurs canadiens à accroitre leurs livraisons aux Etats-Unis, ce qui faisait monter en flèche les prix canadiens. Quelques semaines plus tard, après la fin du gel des prix américains, Ottawa devait changer du tout au tout de tactique et imposer une surtaxe sur les importations de boeuf américain – les éleveurs de ce pays ayant conduit leurs troupeaux en masse à l'abattoir et disposant d'un surplus exportable — afin de protéger, cette fois, les éleveurs canadiens.

Ces arrivages importants de boeuf américain ont continué de déséquilibrer le marché canadien depuis la suppression de cette surtaxe. C'est ainsi que, récemment, 10,000 têtes de bétail américain ont traversé la frontière, plutôt que les arrivages habituels d'environ 2,000 têtes. Les prix à la production ont donc fléchi au moment précis où les éleveurs canadiens doivent absorber une hausse importante de leurs coûts de production.

Mais la prime annoncée hier par M. Whelan n'est qu'une mesure de transition, qui restera en vigueur et évitera le pire pendant qu'Ottawa cherchera à négocier une sorte de "pacte des bovins" avec Washington qui contingenterait les mouvements de bétail de part et d'autre de la frontière. Semble-t-il que M. Whelan voudrait que les contingents soit proportionnels à la population respective des deux pays. Le rapport serait ainsi de 1 à 10: les éleveurs canadiens auraient le droit d'exporter environ 400,000 têtes de bétail par année aux USA, mais les éleveurs américains ne pourraient vendre au Canada que 40,000 têtes."

SPORTS, LOISIRS

pour les boissons alcooliques et le tabac, soit au total 32%.

Statistique Canada publiera prochainement des tableaux comparatifs semblables sur le logement, l'habillement et les denrées alimentaires.

Pour ce qui est de la récréation, l'instruction et la lecture, les coûts à Ottawa et Halifax sont conformes à la moyenne nationale. Edmonton est inférieure de 6%, Winnipeg et Regina, de 4%, Vancouver de 2%, et Toronto de 1%.

Il en coûte plus cher à Montréal à cause du prix des "composantes": appareils télévision, phonographes, appareils-radio, imprimés, prix des billets pour les manifestations sportives ou culturelles.

C'est à Montréal encore que le coût du transport est le plus élevé, soit 15% au-dessus de la moyenne nationale, alors qu'à Winnipeg ce service coûte 9% moins cher.

Mais le coût des soins personnels et de santé à Montréal sont inférieurs à la moyenne d'environ 4%.

Pour ce qui est de l'alcool et du tabac, la capitale de Terre-Neuve, St. John's, se place à 26% au-dessus de la moyenne, contre 2% au-dessus pour Montréal, et 3% au-dessous pour Edmonton.

Publiés en comparaison, ces chiffres ont l'avantage de déterminer l'écart entre les coûts d'une ville à l'autre.

RICHARD NIXON

tervention est sans doute celui où il dit que "nous n'accepterons pas d'être mis en présence d'une situation où les neuf pays d'Europe (le Marché commun) deviennent des complices (gang up) contre les Etats-Unis. Ce passage vise naturellement le projet de conférence des Neuf avec les pays arabes producteurs de pétrole, projet que les Américains étaient décidés à torpiller dès qu'ils en eurent connaissance. Rarement, un président des Etats-Unis a parlé de l'Europe occidentale en termes aussi sévères. Ses critiques contrastaient étrangement avec les propos aimables qu'il avait eus, quelques instants auparavant pour l'URSS et la Chine. L'"année de l'Europe" se termine décidément mal.

Cet avertissement sans précédent lancé par le président Nixon, lors d'un dîner devant des hommes d'affaires de Chicago, a provoqué dans les milieux européens une profonde consternation.

Ainsi, on faisait remarquer au Foreign Office qu'il est totalement exagéré de parler comme l'a fait M. Nixon de "confrontation" et d'"hostilité" entre l'Europe et les Etats-Unis. Des problèmes sérieux existent, qui sont abordés avec sérieux et patience, mais qui ne justifient nullement une telle escalade verbale et émotive.

En outre, le président Nixon a mis en garde les pays arabes producteurs de pétrole contre toute levée "conditionnelle" de l'embargo sur les livraisons aux Etats-Unis. Accompagner la levée de l'embargo, appliqué depuis la guerre du Yom Kippour, de conditions visant à le suspendre temporairement pour obliger les Etats-Unis à agir conformément aux vues arabes "aurait un effet contraire" aux efforts américains pour parvenir à une paix durable, a déclaré le chef de l'exécutif.

M. Nixon, après avoir indiqué qu'il avait des indications, mais non des informations officielles, sur le fait que la levée de l'embargo est imminente, à la suite de la réunion de mercredi dernier à Tripoli des ministres des pétroles arabes. "Nous voulons que l'embargo soit levé" a-t-il affirmé, mais les Etats-Unis "ne vont pas se laisser soumettre à des pressions" de la part de "leurs amis" ou de leurs "adversaires" au Moyen-Orient.

D'autre part, le président Nixon a laissé entendre qu'il refuserait de communiquer à la commission judiciaire de la Chambre des représentants tous les enregistrements et documents qu'elle lui demande pour pouvoir statuer sur l'ouverture éventuelle d'une procédure d'impeachment. Le président s'est engagé à coopérer avec la commission, tout en indiquant qu'il ne lui communiquerait peut-être pas d'autres enregistrements et documents que ceux déjà fournis au procureur spécial Jaworski. La commission réclame 42 enregistrements supplémentaires.

Certains poseront la question: pourquoi ne pas donner à la commission tout ce qu'elle demande. "Nous ne pouvons pas aller aussi loin," a dit M. Nixon. "Ce n'est pas que le président ait quelque chose à cacher. Il s'agit de protéger le caractère confidentiel des conversations d'un président avec ses conseillers."

Selon M. Nixon, le fait qu'il ait accepté de remettre au procureur certains des enregistrements et documents a probablement déjà affaibli la présidence. En communiquer de nouveaux à la commission l'affaiblirait davantage et retarderait son enquête de plusieurs années.

Dix-neuf bandes magnétiques et plus de deux cents documents de la Maison-Blanche ont déjà été mis à la disposition de la commission, a-t-il précisé. Accorder à la commission un "permis de pêche" portant sur l'ensemble des dossiers de la Maison-Blanche reviendrait à détruire complètement le principe du caractère confidentiel des affaires présidentielles, a-t-il dit.

M. Nixon a ajouté que si une telle chose devait se produire, les futurs présidents des Etats-Unis ne pourraient plus compter sur les conseils dont ils ont besoin. Ils seraient, a-t-il dit, entourés d'une bande d'eunuques en proie à la crainte d'être tenus responsables des erreurs commises sur leur avis.

Le président Nixon a réaffirmé qu'il ne démissionnerait pas en raison de l'affaire du Watergate et que toutes les accusations portées à son encontre se révéleraient totalement fausses. Le chef de l'exécutif a certes reconnu qu'il existait peut-être une majorité d'Américains pour croire en une culpabilité plus ou moins grave de sa part dans l'affaire du Watergate, mais il a repoussé les allégations formulées contre lui en déclarant que l'enquête en cours prouverait qu'elles sont dénuées de tout fondement.

Il a ajouté qu'il désirait voir toute la lumière faite au sujet du cambriolage commis en juin 1962 au siège du Parti démocrate et des efforts entrepris en vue de camoufler cette opération. Le président a toutefois rejeté l'idée d'organiser un "vote de confiance" national en milieu de mandat, ou un référendum. "Si un président garde constamment les yeux tournés vers les sondages d'opinion pour savoir ce qu'il doit ou ne doit pas faire, il sera un président faible", a-t-il souligné.

Trois conseillers tenteront d'épargner le Carré St-Louis

Le caractère architectural du "coeur intellectuel de Montréal", le Carré Saint-Louis, sera protégé contre les grands ensembles immobiliers. Les trois conseillers municipaux du secteur MM. Fernand Alie. Hyman Brock et J.-P Raymond Collins, ont décidé d'appuyer les revendications de l'Association du faubourg Cherrier contre la construction de deux édifices de 23 étages dans ce secteur. Ils présenteront, lors de la prochaine seance du conseil municipal, un avis de motion en ce sens, faisant également appel à la bonne volonté des promoteurs pour revoir leur projet.

M. Alie, qui avec ses deux collègues, avait rencontré des citoyens du Carré Saint-Louis, mercredi soir dernier, se dit complètement d'accord avec l'esprit des revendications de l'Association du faubourg Cherrier pour préserver le caractère de ce secteur. Dans leur avis de motion, les trois conseillers demanderont au comité exécutif de Montréal d'étudier "l'opportunité de prendre tous les moyens possibles pour préserver la qualité de vie et le caractère architectural du Carré Saint-Louis et de déclarer ou faire déclarer le dit Carré Saint-Louis site historique, avec toute la réglementation qu'implique la préservation d'un tel site".

L'aménagement du Carré St-Louis est défini par le règlement 1312 qui est très vague. Selon M. Alie, leur motion permettra d'aller plus loin que ce règlement et de protéger non seulement le Carré St-Louis, mais également les alentours immédiats. Il dit que le Service d'urbanisme est tout à fait disposé à inciter les promoteurs du projet de construction de deux tours de 23 étages, rue Sherbrooke, au sud du Carré St-Louis, à respecter pour l'ensemble de leur projet un indice de superficie des planchers de six, tant pour l'immeuble d'habitation que pour l'édifice commercial. Il ajoute qu'il y a toutefois une différence entre ce que le Service d'urbanisme souhaite et ce que le règlement permet. Il faudra alors tâcher de convaincre les promoteurs de préparer un autre projet de plus grande qualité et qui respecterait l'environnement.

L'Association du faubourg Cherrier avait déclenché des pressions, au début de la semaine, pour éviter que la compagnie Procan Finanz ne construise deux tours de 23 étages, sur l'ancien terrain des Soeurs du Bon Pasteur, qui auraient projeté leur ombre sur le Carré Saint-Louis.

Au cours de la semaine, un autre groupe, la Coopérative des citoyens d'Olier, était intervenu dans le débat pour l'élargir à tout le quartier et demander qu'une politique de réaménagement d'ensemble soit adoptée.

BOURASSA Suite de la page 3

lité, dont les effets se feront le plus durement sentir au tournant de la décennie, avec la pénurie de main-d'oeuvre qui en découlera, au moment même où les richesses naturelles devront être développées pour faire face à la pénurie mondiale.

M. Bourassa se demande si des restrictions linguistiques n'empêcheraient pas alors une main-d'oeuvre compétente de venir s'établir au Québec, quand il en aura le plus besoin pour développer ses ressources.

En conclusion, le problème de la langue d'enseignement est encore en discussion au conseil des ministres et au caucus des députés ministériels. Quand l'on sait que plusieurs députés, et pas seulement des anglophones, s'opposent farouchement à toute idée de restriction, il est permis de se demander jusqu'où ira le projet de loi du gouvernement. D'autant plus que M. Bourassa se refuse à dire si le "bill" 63 sera rappelé.

Le premier ministre a soulevé quelques rires dans l'assistance quand il a dit que la proclamation du français comme **seule** langue officielle du Québec lèverait une ambiguïté qu'aucun gouvernement n'a voulu lever depuis 200 ans. Selon lui, ce geste constitue une orientation très claire du Québec, à la face du monde, et un avertissement à tous d'en tenir compte. Le gouvernement, dit-il, veut se servir de son énorme pouvoir économique pour accélérer le progrès des francophones.

Les étudiants en sciences ont par ailleurs longuement interrogé le chef du gouvernement sur les problèmes écologiques reliés au projet de la baie James ou à celui du port pour super-pétroliers dans le Bas Saint-Laurent.

Le premier ministre s'est vivement porté à la défense et à l'illustration de ces projets, rendus nécessaires par la crise énergétique et les besoins du Québec. "Pour qu'on ait des problèmes écologiques, a-t-il lancé, il faut qu'il y ait au départ une croissance économique!"

Au sujet du superport, il note que la decision finale ne sera prise qu'à l'été, que le projet est révisé à la lumière de la crise énergétique et du prolongement jusqu'à Montréal de l'oléoduc de l'Ouest. Mais à son avis, le projet se justifie amplement et la balance des inconvénients, de même que les économies d'échelle, jouent en sa faveur. Il estime que les avantages économiques dépassent les inconvénients écologiques. Il ajoute même, en guise d'exemple: actuellement, il y a plusieurs petits pétroliers qui sillonnent le fleuve; avec un port pour superpétroliers, les navires seraient moins nombreux, de même que les risques d'accidents...

Un étudiant se moque de sa prétention voulant que le gouvernement libéral soit "social-démocrate". M. Bourassa répond que, "sur le plan de la justice sociale, le gouvernement n'a de leçon à recevoir d'aucun autre parti politique". Il ajoute qu'il fallait d'abord relever l'économie — sans quoi le reste eut été impensable; puis assurer la justice sociale avant de passer à la troisième étape, qui sera celle de la souveraineté culturelle.

LA F.T.Q. Suite de la page 3

lite en faveur des grévistes de la Westinghouse.

Pour la première fois cette semaine, il n'y a pas eu d'accrochages hier aux entrées des quatre usines de la United Aircraft. Quinze grévistes ont été arrêtés les autres jours alors que divers groupes ont tenté d'interdire l'accès des usines aux non-syndiqués de l'entreprise. Hier matin, environ 250 "vestes bleues et jaunes" des Travailleurs unis de l'automobile s'étaient rendues manifester devant les bureaux du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

La manifestation, organisée par le Comité de soutien aux luttes ouvrières, qui a réuni environ 500 personnes, visait à protester contre les injonctions "arbitraires" et la violence policière dans les conflits ouvriers en cours. Des grévistes de Shellcast, de la Canadian Gypsum et des Cofi, ont participé à la manifestation.

La CSN dénonce le rapport "antisyndical" Fantus

Commentant hier le discours du Trône du gouvernement de M. Bourassa, le président de la CSN, M. Marcel Pépin, a accusé le premier ministre de calquer son action politique sur les recommandations du groupe de recherche Fantus.

Dans une déclaration transmise par les services de la centrale syndicale, M. Pépin déclare que "les gouvernements antérieurs cherchaient au moins à dissimuler leur soumission aux intérêts américains, pour ménager notre fierté collective. Le gouvernement Bourassa ne s'en cache même plus et dévoile en plein discours du Trône que c'est dans le rapport Fantus qu'il tire son inspiration."

Il y a tout juste un an, le DEVOIR publiait de larges extraits du rapport Fantus, tenu jusque là secret par les hauts fonctionnaires du MIC. Document-ressource de l'état-major de M. Saint-Pierre, le rapport Fantus, commandé au coût de $150,000 à une firme américaine, dressait un bilan peu flatteur du syndicalisme québécois. En regard des coûts de la main-d'oeuvre, le document établissait que le Québec représente un réservoir de main-d'oeuvre à bon marché.

Par rapport à la croissance des taux de salaire, la rémunération moyenne des travailleurs québécois était décrite comme "en retard de deux ans sur celle de l'Ontario".

"Ce rapport, souligne le président de la CSN, vantait la productivité des travailleurs québécois mais demandait au gouvernement Bourassa de mater leurs organisations syndicales, particulièrement la CSN."

La centrale syndicale trouve d'ailleurs paradoxale que le gouvernement redise pour la cinquième fois en autant de discours du Trône son intention de "quêter des investissements étrangers qui accentuent la soumission du Québec alors que le titulaire de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, a déjà affirmé que le réservoir de l'épargne québécoise était suffisant pour financer tous nos investissements".

Enumérant les nombreuses lacunes de notre développement économique tant dans le domaine minier, forestier qu'agricole, la CSN voit dans l'attitude du gouvernement Bourassa, non pas une stratégie de développement, mais une "stratégie de soumission poursuivie secrètement par les gouvernements antérieurs et qui devient ouverte avec celui-ci".

La CSN récuse donc l'approche économique élaborée par le discours du Trône et écrit que le gouvernement "quêtera les investissements étrangers dans le cadre de "l'operation Fantus", dont il prend la peine d'écrire le nom en lettres majuscules dans le texte inaugural." La CSN se propose de combattre énergiquement le bill 39 remanié qu'elle voit comme une concession du gouvernement aux forces de pression derrière le rapport Fantus en vue de mater le syndicalisme québécois. "Nous combattrons, d'écrire M. Pépin, ce nouveau bill afin de faire respecter les droits collectifs des travailleurs, et de maintenir leur force de résistance à la stratégie de soumission du gouvernement Bourassa."

Le congrès des conservateurs sera dominé par la lutte à la présidence

OTTAWA (PC) — Une lutte serrée entre un Québécois et un Ontarien pour la présidence nationale du Parti progressiste-conservateur dominera le congrès annuel de trois jours qui débutera demain à Ottawa.

C'est la première fois qu'une élection à la présidence soulève autant l'intérêt, la passion des délégués d'un congrès national du parti. D'une part, Michael Meighen, petit-fils de l'ancien premier ministre Arthur Meighen, candidat défait par Bud Drury aux élections générales du 30 octobre 1972 dans Westmount, âgé de 24 ans seulement. Il semble s'être assuré l'appui de la délégation québécoise.

D'autre part, Don Matthews, un homme d'affaires de London en Ontario, compte sur la grande partie des délégués de l'Ontario et de l'Ouest. Il s'agit du président sortant qui a décidé de solliciter un renouvellement de mandat.

Les arguments, les thèmes, les slogans invoqués depuis le début de cette campagne électorale à la présidence non seulement animent la passion des deux clans mais menacent l'unité du parti.

Au président sortant, Don Matthews, on reproche notamment d'avoir complètement négligé le Québec tout au long de son mandat. S'il est réélu, clament ses adversaires, c'en est fini des chances des conservateurs au Québec.

Les critiques de M. Meighen, par ailleurs, lui reprochent justement de trop mettre l'accent sur la place du Québec au sein du parti. Ils lui rappelle que le Québec a fait élire seulement deux députés à la Chambre des communes et n'a jamais fourni de contingent important.

Il se révèle depuis quelques jours que ce sont surtout les délégués de l'Ouest qui sont les plus hostiles à la candidature du jeune Québécois. Pendant ce temps, les députés ne peuvent résister à exprimer leur préférence. Il avait été pourtant convenu que les députés éviteraient de participer ouvertement à cette lutte fratricide. Les dirigeants du parti ont donné le mot d'ordre de ne pas étaler devant les Canadiens les querelles qui secouent les Conservateurs.

Ce qui n'a pas empêché un député de l'Ouest de déclarer devant les membres de la Galerie de la presse qu'il ne voulait "rien savoir" du Québécois Meighen. Par contre, le député du comté de Rocky Mountain, M. Joe Clark, poursuit une campagne très intense en faveur de Michael Meighen en exploitant le thème de la dernière chance. A qui veut l'entendre, il déclare: "Si ce parti veut conquérir la jeunesse et gagner des sièges au Québec, il faut absolument que Meighen soit le prochain président des conservateurs."

Pour les 2,000 délégués attendus au congrès qui débute demain pour se poursuivre pendant trois jours, il n'y a pas que les élections à la présidence. Au cours de ces assises, ils seront appelés à l'étude de centaines de documents de travail qui leur ont été remis à l'avance. Ainsi, ils se prononceront sur la politique énergétique du parti et indiqueront leur tendance face au problème de la mainmise étrangère sur l'économie canadienne. L'Assemblée générale sera appelée à voter sur une résolution proposant que la participation d'intérêts étrangers dans le développement des ressources non-renouvelables soit réduite à 50 pour cent d'ici 1990.

Un document de travail sur la question de la mainmise étrangère suggère l'élaboration d'un programme détaillé prévoyant toutes les étapes de la mise en marché des actions étrangères dans les industries de développement des ressources non-renouvelables. On prévoit qu'il faudrait environ $5 milliards sur une période de 15 ans pour racheter le capital étranger ainsi investi dans cette industrie canadienne.

Le député de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner et le représentant de Grenville-Carleton, M. Walter Baker, présideront conjointement le congrès national du Parti conservateur. Ce matin, les membres de la Fédération des jeunes conservateurs se réuniront à l'Université d'Ottawa. Ils éliront leurs dirigeants puis participeront avec des députés du parti, à des ateliers de travail portant sur l'individu et la loi, le monde du travail, les dépenses gouvernementales, les politiques du revenu, l'énergie et le milieu. Ils recevront en soirée, le chef national, M. Robert Stanfield.

C'est demain après-midi, à 15 heures, au Château Laurier, que débutera officiellement le congrès annuel national du Parti conservateur. M. Robert Stanfield répondra alors aux questions de l'assemblée générale des délégués.

la météo

Prévisions pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émises par le Bureau météorologique de Montréal à 21h10 hier, pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

•

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: quelques chutes de neige éparse. Maximum demain 25. Aperçu pour dimanche: chutes de neige éparses et venteux.

•

Régions de Chibougamau, du Lac St-Jean: se couvrant à l'aube; faible neige passagère durant la journée. Maximum près de 25. Aperçu pour dimanche: neige passagère et venteux.

•

Régions de Montréal, de l'Outaouais, des Laurentides, des Cantons de l'Est: neige légère commençant ce matin et probablement se changeant en pluie en après-midi. Maximum de 30 à 35. Aperçu pour dimanche: nuageux et venteux.

•

Régions de Québec, Trois-Rivières, la Haute Mauricie: neige légère commençant vers midi. Accumulation de 2 à 4 pouces. Maximum environ 32. Aperçu pour dimanche: neige cessant en après-midi. Venteux.

•

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles, Gaspé: devenant nuageux cet après-midi suivi de neige en soirée et se poursuivant la nuit de dimanche. Accumulation de 4 à 6 pouces. Maximum samedi près de 30.

Le droit des minorités devra être respecté

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau, apprenant que le Québec comptait faire du français la langue officielle de la province, a déclaré que les droits des minorités, qu'elles soient anglophones ou francophones, devaient être respectés.

Il a dit ne pas connaître les détails du projet québecois, annoncé dans le message inaugural de la session de l'Assemblée nationale.

M. Trudeau a ajouté: "Le français doit être la langue prédominante au Québec tout comme l'anglais est la langue prédominante dans le reste du pays, mais je ne sais pas ce qu'ils ont l'intention d'inscrire dans la loi".

DÉCÈS

FAVREAU Jean-Paul. Accidentellement à Montréal, le 15 mars 1974 à l'âge de 54 ans, est décédé M. Jean-Paul Favreau, époux de Georgette Labbé. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants; Gilles, Serge et Carole. Sa mère Mme Berthe Favreau ainsi que de nombreux frères et soeurs, dont M. René Favreau employé au journal Le Devoir. Les funérailles auront lieu lundi le 18 mars. Le convoi funèbre partira du Salon T. Sansregret No 3198 rue Ontario est, pour se rendre à l'église de la Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 9:00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE Philippe (Phil). A Montréal, le 14 mars 1974 à l'âge de 74 ans, est décédé, M. Philippe (Phil) Lalonde, ex-député du Comté St-Henri, 1952-66, époux de feu Simonne Desgroseilliers. Père de Jacques (époux de Murielle Lavallée), Robert (époux de Thérèse Legault), Rachel (Mme Gaston Jarry). Les funérailles auront lieu lundi le 18 mars. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 4505 rue Notre-Dame ouest à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Zotique où le service sera célébré à 11.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les Antilles françaises servies à l'anglaise...

par Urgel Lefebvre

"J'en ai des sueurs froides dans le dos", me dit ma voisine de table en constatant que le chef de la délégation des Antilles françaises s'adresse en anglais à son auditoire composé en très grande partie, pour ne pas dire presque en totalité de Montréalais d'expression française. "J'espère que vous n'en ferez pas un drame", ajoute-t-elle, implorante.

Les crevettes du cocktail "île aux fleurs" (c'est ainsi que l'on appelle la Martinique) étaient toutes mignonnes et combien délicieuses. Puis le "calalou des Antilles" avait, par son nom exotique, rendu encore plus savoureuse la crème d'épinards.

Nous en sommes maintenant à l'escalope de veau "Villaret de Joyeuse", accompagnée de la ratatouille créole et du riz pilaff apprêtés de main de maître, le tout arrosé de bons vins français. Bref, je me sens tout à la fois indulgent et compatissant.

"Non, je ne monterai pas l'incident en épingle", dis-je à Yveline de Lucy de Fossarieu, propriétaire de l'hôtel Plantation de Leyritz, qui fait partie de cette délégation composée de directeurs des offices de tourisme, des propriétaires et directeurs d'hôtels de Guadeloupe et de Martinique que les Services officiels français du tourisme nous ont présentés à l'heure du déjeuner, dans le salon Bersimis de l'hôtel Reine Elizabeth, hier midi.

Après l'allocution de M. Jean-Baptiste Edmond, président de l'Office de tourisme de La Martinique, un invité se lève et dit: "Monsieur, vous venez de commettre une erreur monumentale."

Mais nous en sommes à ce moment précis au dessert, "Le coco Dame Bolain", qui n'a rien de martiniquais, sauf son nom évocateur et son petit palmier en sucre et chocolat surmontant la crème glacée (verte parce que c'est bientôt la Saint-Patrick).

Ma voisine, qui a conservé les traits fins de ses ancêtres de la région de Biarritz (mi-anglais, mi-français) ne tarit pas d'éloges sur ce dessert en particulier et tout ce qui nous est servi. Je suis tout à fait de son avis et je suis soudain enclin à penser que M. Edmond, Légion d'honneur, Mérite national, Mérite agricole et maire du district de Fonds Saint-Denis, est victime d'un mauvais aiguillage... surtout en ce jour où, à Québec, on vient d'annoncer que le français sera proclamé langue officielle. Une rencontre avec M. Edmond après le déjeuner, confirmera que ce brave homme de souche martiniquaise n'a pas eu un bon "briefing". D'autant plus qu'il aurait de beaucoup préféré parler dans sa propre langue: le français.

Ma voisine est une femme charmante et son hôtel, que nous pouvons admirer parmi tant d'autres, sur diapositives, est la transformation d'une plantation de bananiers vieille de deux siècles. L'hôtel compte 25 chambres doubles, dont 13 dans des "cases" occupées autrefois par des esclaves. La sucrerie est devenue salle de spectacle, le grenier et la chapelle, restaurants et salle de congrès. Le terrain est de six hectares, sur le bord de l'Atlantique.

Yveline de Lucy de Fossarieu est aussi secrétaire administrative de "Les Relais de La Martinique" qui regroupe dix petits hôtels de 8 à 30 chambres et cinq restaurants de spécialités martiniquaises. Elle raconte que son hôtel doit son nom à Michel de Leyritz, d'origine germanique, mais dont les ancêtres étaient installés à Bordeaux depuis le 11e siècle. Ce Michel de Leyritz ne voulant pas se faire prêtre, partit pour La Martinique. Il y rencontra une veuve, propriétaire d'une plantation dont il hérita après la mort mystérieuse de ladite veuve devenue sa femme.

Michel de Leyritz épousa ensuite une femme d'un village du nord, qui lui donna de nombreux enfants.

Cette légende explique pourquoi la maison du planteur, transformée en hôtel, est en pierre et de style bordelais. Les anciennes cases sont également en pierre.

Nous avons maintenant oublié complètement l'incident de l'allocution en anglais et ma charmante voisine de table écrit à l'endos d'un carton de menu la jolie phrase que Gilles Vigneault a tracée dans le livre d'or de son hôtel Plantation de Leyritz: "Redonner leur beauté aux pierres, c'est montrer un grand respect pour l'oeil des humains d'aujourd'hui, ou avec grande politesse pour les yeux de demain."

Le mouvement coopératif n'a pas éclairé la population sur l'assurance-automobile

par Renée Rowan

Le mouvement coopératif n'a pas informé les Québécois des causes de l'exploitation dont ils sont victimes dans le domaine de l'assurance-automobile, affirme le Service d'action politique de la CSN dans une lettre adressée hier aux membres du Conseil de la Coopération du Québec (CCQ).

Cette missive de 14 pages, signée par le directeur, M. André L'Heureux fait suite à une déclaration du CCQ parue dans le journal "Ensemble" du 11 février dernier qui préconisait "la libre concurrence en assurance-automobile", affirmant que "c'est dans un système de libre concurrence (dans lequel participera activement un mouvement coopératif vigoureux, le tout influencé par une législation progressive) que les intérêts des consommateurs seront le mieux servis".

La "libre concurrence" du point de vue du consommateur, répond M. L'Heureux, ça n'existe pas. La libre concurrence en langage concret, par rapport à la réalité ne concerne que "la liberté" des spéculateurs, entrepreneurs, propriétaires légaux des moyens de production de s'emparer d'un marché, de s'entendre entre eux pour se le partager et imposer lois et prix qui favorisent "leur" liberté, "leurs" profits.

L'actualité a permis, à ceux qui l'ignoraient, de constater que l'apparente concurrence entre BP, ESSO, SHELL, etc, était une vaste et coûteuse fumisterie aux dépens du consommateur.

On se serait attendu, poursuit le document, à ce que le CCQ propose une formule nouvelle axée sur la coopération. Il ne l'a pas fait. Il fait allusion à une régie Etat — mouvement coopératif — sans plus.

"Il me semble, écrit M. L'Heureux, que la seule alternative à envisager du point de vue d'une formule coopérative serait de substituer un monopole coopératif au monopole des compagnies d'assurances. Mais cela exigerait une volonté, de la part du gouvernement, d'éliminer le monopole des compagnies d'assurances."

La CSN signale en outre, que nulle part, dans la déclaration du CCQ telle que publiée par **Ensemble**, on retrouve une critique du régime actuel de l'assurance-automobile. "On se serait attendu, de la part du CCQ, à une critique rigoureuse du système actuel. Mais jamais, depuis les 4 années de notre campagne, nous avons entendu une analyse critique de l'exploitation dont les automobilistes sont victimes aux gains du monopole des compagnies d'assurances. Et pourtant, le CCQ aurait été beaucoup plus compétent que nous pour ce faire."

Le secrétariat d'action politique de la CSN en profite pour poser aux responsables du secteur coopératif en assurance-automobile une série de questions appuyant sur le fait que "le mouvement coopératif n'a pas informé les Québécois des causes de l'exploitation dont ils sont victimes."

— la "libre concurrence" existe-t-elle en assurance-automobile? les compagnies le prétendent et contrôlent ce secteur depuis plus de 40 ans. En Colombie-Britannique, la commission royale Wootton a démontré qu'il existait une concurrence nominale et que 80% des prix imposés aux consommateurs étaient contrôlés par les compagnies d'assurances. Elles devraient nous dire comment les taux sont établis au Québec et par qui? La même commission a dénoncé le rôle du Bureau des assurances du Canada sur le contrôle des prix.

● Quelle sorte de "choix" le consommateur a-t-il? Il s'adresse à un ou deux courtiers, ne connaît pas les prix. Y a-t-il des brochures explicites à grand tirage qui permettraient au consommateur de "choisir"? De comparer? C'est un "secret" de l'assurance... Aucun effort d'information dans ce sens n'a jamais été tenté par les coopératives.

● Les prix exigés par les entreprises coopératives d'assurance-automobile sont-ils plus avantageux que ceux offerts par les compagnies d'assurances?

● Quelles mesures ont été adoptées par les coopératives d'assurances pour protéger "les intérêts des consommateurs"? Par exemple: ont-elles investi dans la recherche pour déterminer les coûts réels de la réparation des véhicules? Ont-elles tenté de négocier avec les fabricants d'automobiles des prix un peu moins élevés pour les pièces? Ont-elles favorisé la création de garages coopératifs? la réduction des taux exigés par les garagistes? vérifié les nombreux abus dont les automobilistes sont victimes?

● Qu'ont-elles fait depuis 10 ans, par exemple, pour informer l'opinion publique du scandale que constitue l'administration des primes? Contre le caractère arbitraire de l'administration des compagnies d'assurances? Contre les abus des avocats? des estimateurs? Ca fait 4 ans que la CSN provoque des débats, fournit aux consommateurs des renseignements jusqu'ici connus à peu près exclusivement des compagnies d'assurances.

● Les coopératives d'assurances ne sont-elles pas plutôt acharnées de concert avec les compagnies (et le BAC) à lutter contre des réformes fondamentales? Comment expliquer la concordance de vue entre le BAC et les dirigeants des coopératives?

● Dans quelle mesure ont-elles participé financièrement, directement ou non à la propagande des compagnies d'assurances?

La position du CCQ est grave, dit André L'Heureux qui suggère une rencontre avec des militants du mouvement syndical pour permettre une discussion approfondie des orientations respectives des syndicats et du mouvement coopératif.

Parmi les sujets qui devraient être mis à l'ordre du jour, le Service d'action politique de la CSN suggère, en plus de l'idéologie de base du mouvement coopératif, les points suivants: premièrement, les modes de "coopération" accrus entre le mouvement coopératif et les centrales syndicales; deuxièmement, les réticences de la direction du mouvement coopératif face aux centrales syndicales et au syndicalisme à l'intérieur des coopératives; troisièmement, les programmes de développement du secteur coopératif dans l'alimentation, le vêtement, les salons funéraires, les produits pharmaceutiques, les assurances. Les conditions d'expansion du mouvement coopératif devraient, dans tous les secteurs où cette formule est souhaitable, être analysées en tenant compte de l'ampleur des investissements et de l'effort requis, afin que le secteur coopératif représente une proportion considérable du marché.

Cela permettrait, conclut M. L'Heureux, d'accélérer l'expansion du mouvement coopératif dans le but d'occuper une part significative des secteurs où la formule coopérative est préférable à toute autre pour démocratiser l'économie.

Le front commun fera une proposition à Montréal sur la caisse de retraite

par Gilles Francoeur

Sans écarter complètement le recours à une grève générale de ses 20,000 membres pour appuyer ses revendications, le Front commun des employés de la Ville de Montréal a dévoilé les grandes lignes de la contre-proposition qu'il entend soumettre à Montréal au début de la semaine en vue de régler une fois pour toutes la question du fonds de pension des syndiqués, auquel la Ville doit $300 millions en intérêts actuariels accumulés depuis 1966.

Même s'ils nient avoir discuté cette semaine d'un recours à la grève générale pour appuyer leurs exigences, les leaders du Front commun n'ont pas exclu formellement cette hypothèse, se contentant de souligner qu'ils favorisent présentement la négociation pour parvenir à un règlement. Le Front commun regroupe les policiers, les pompiers, les syndicats des cols bleus et des cols blancs, celui des arpenteurs et des professionnels de la Ville.

La proposition du Front commun divise le problème en deux: on propose d'une part à Montréal de commencer pour la première fois cette année, à verser à la caisse de retraite de ses employés 8.63 pour cent de la masse salariale qu'elle doit y déposer conformément à la Loi des régimes supplémentaires de rente. Ceci éviterait de gonfler de $300 à $500 millions les intérêts actuariels, comme Montréal proposait de le faire dans son offre de la semaine dernière. La suggestion de la Ville visait à retarder pendant trois autres années ses versements au fonds de pension. Montréal se disait prêt toutefois à effectuer le remboursement de sa dette à compter de cette date, à raison de $50 millions par année.

Le Front commun, pour sa part, se contenterait de toucher les intérêts du $300 millions de dettes accumulées par la Ville au lieu d'en demander le remboursement intégral. Ces intérêts pourraient s'élever à environ $20 millions par année. Le Front commun serait même prêt à "envisager des formules plus souples" pour régler cet aspect du problème.

Le versement du 8.63 pour cent de la masse salariale que Montréal devrait verser à compter de cette année, à titre de contribution normale au fonds de pension de ses employés, s'élèverait à $21 millions. Le versement total exigé pour cette année de la Ville s'établit donc à $41 millions.

Le président du Front commun, M. Jean des Trois Maisons, signale que le report de la dette ne ferait qu'aggraver la situation financière de la Ville au lendemain des Olympiades.

Les représentants du Front commun considèrent que la proposition de Montréal n'est "qu'un retard de plus" et que cette attitude constitue le prolongement de la tactique qui lui a permis, depuis 1966, d'éviter de faire la moindre contribution au fonds de pension. Ils craignent d'autre part que la ville, incapable dans quelques années de payer une dette de $500 millions, demande au gouvernement provincial d'annuler cette dette tout simplement.

En 1968, le gouvernement avait, à la demande des autorités municipales, adopté la loi 298, qui examptait pour deux ans Montréal de tout versement au fonds de retraite de ses employés. Par la suite, la Ville a toutefois évité de payer sa contribution établie à 8 pour cent de la masse salariale. Le pourcentage fut porté par la suite à 8.63 pour éponger les pertes encourues antérieurement par les reports successifs de la dette. Mais aucun versement n'a été effectué à la suite de cette nouvelle entente.

Andras crée un conseil de la main-d'oeuvre

OTTAWA (PC) — Le Conseil canadien de la main-d'oeuvre et de l'immigration, que propose le bill C-12 déposé aux Communes, aura comme tâche de renseigner le ministre sur toutes les questions relatives à la main-d'oeuvre, y compris les immigrants et leur adaptation à la vie canadienne.

Le projet de loi, parrainé par le ministre, M. Robert Andras, prévoit la nomination d'un président et d'au plus 18 autres membres nommés par le Cabinet.

Le mandat du président sera de trois ans de même que les autres membres.

L'épreuve de force semble engagée entre autonomistes kurdes et Bagdad

BEYROUTH (par l'AFP) — L'épreuve de force, sinon la guerre, semble déclenchée dans le nord de l'Irak par les partisans du leader kurde, le moullah Moustapha Barzani, regroupés au sein du parti démocratique kurde (PDK) et qui ont refusé la loi sur l'autonomie promulguée au début de la semaine par le gouvernement de Bagdad.

Selon des informations en provenance d'Istanbul, les unités kurdes contrôlent toute l'étendue de la frontière entre l'Irak et la Turquie, et les communications téléphoniques entre les deux pays sont coupées. Les "peshmerga" — les irréguliers kurdes — contrôleraient la route qui mène de la Turquie au Koweit par Mossoul et Kirkouk, régions pétrolifères revendiquées dans le cadre de l'autonomie par les partisans du moullah Barzani.

Un calme inhabituel régnait hier dans la partie septentrionale de l'Irak, où la ville de Zaho est désertée, ont annoncé les correspondants de presse turcs à leur retour en Turque, après avoir visité hier matin la région. A l'issue des combats des cinq derniers jours au cours desquels les kurdes ont tué douze soldats irakiens et fait de nombreux prisonniers, aucun engagement ne s'est produit depuis jeudi soir.

Après avoir évacué Zaho, indiquent les correspondants de presse, les forces irakiennes se sont retirées jusqu'aux alentours de Mossoul. De leur côté, les unités kurdes ont occupé le "no man's land" le long de la frontière avec la Turquie et au moyen d'armes à longue portée. Ils contrôlent les trois-quarts de la route de transit qui s'étend sur deux cents kilomètres. Une cinquantaine de camions "TIR" (transports internationaux) devant se rendre au Koweit demeuraient immobilisés du côté turc de la frontière, les irréguliers kurdes pouvant les intercepter au passage.

Selon la même source, les soldats du moullah Barzani contrôlent toute la région allant du poste frontalier de Habour jusqu'aux environs de Mossoul. Cette situation a contraint le gouvernement irakien à transférer à Mossoul son poste douanier de Habour.

"Toutes les villes d'Irak se sont vidées des Kurdes en âge de porter les armes, qui ont gagné la montagne", rapportait hier l'envoyé spécial de L'Orient Le Jour en Irak. Bagdad, selon le journal, a chargé la cinquième division de la sécurité dans le nord et l'a dotée de plusieurs centaines d'hélicoptères blindés Alouette. Le commandement de la division a été confié au général Taha Chakerj, "qui s'était distingué lors des expéritions punitives déclenchées contre les insurgés kurdes durant la guerre civile".

Aucune information n'a filtré de Bagdad sur ces incidents. Jeudi et hier la radio de la capitale irakienne a seulement diffusé un enregistrement du discours prononcé lundi dernier par M. Saddam Hussein, vice-président du conseil de la révolution, appelant le PDK à rejoindre le front national progressiste (Parti baas et Parti communiste irakien) dans un délai de quinze jours et mettant en garde contre toute atteinte à la sécurité du pays.

Bien que le PDK n'ait pas réagi officiellement à la promulgation de la loi sur l'autonomie du Kurdistan, deux points principaux pourraient être à l'origine de son refus par les partisans du moullah Barzani. Le PDK exige que soit procédé à un nouveau recensement remplaçant celui effectué en 1957 et qu'il serve de base à la délimitation géographique des zones à majorité kurde. D'autre part, le PDK entend que lui revienne, comme le prévoyait l'accord du 11 mars 1970, le poste de vice-président de la république irakienne. Ces deux points sont totalement passés sous silence dans la loi promulguée le 11 mars 1974.

L'armée irakienne ne semble pas être encore passée à "la contre-offensive" contre les unités du moullah Barzani, âgé actuellement de plus de 70 ans. Bien que la région montagneuse et boisée, difficile d'accès, qui s'étend de Zaho à la frontière syro-turquo-irakienne jusqu'au sud à Soulemanye à la frontière irakienne soit bien connue des peshmerga, le rapport de force ne paraît pas être en faveur des unités du moullah Barzani.

L'armée irrégulière kurde compte actuellement, selon certaines informations, 6,000 hommes et peut en recruter en période de crise, selon des sources officielles du PDK, 25,000. L'armée irakienne, pense-t-on généralement, aurait deux divisions dans la région. Elle peut de plus compter sur un important support aérien: le gouvernement irakien dispose notamment de 60 très modernes Mig-21 de construction soviétique.

"Remboursée au centuple"

L'URSS fête 20 ans d'exploitation du sol aride de régions orientales

MOSCOU (par l'AFP) — L'URSS a célébré hier à Alma Ata, capitale du Kazakhstan, le 20ème anniversaire de la mise en valeur des terres vierges et en friche des régions orientales du pays, par une réunion solennelle présidée par M. Leonid Brejnev, secrétaire général du parti communiste soviétique.

M. Brejnev a déclaré que "la mise en valeur des terres en friche des régions orientales de l'URSS représente une des pages les plus glorieuses de l'histoire du travail créateur du peuple soviétique, qui a complètement changé la situation économique et tout l'aspect d'immenses régions de l'URSS".

L'agence Tass qui ne cite que ces quelques phrases du discours de M. Brejnev, indique que la réunion solennelle a été ouverte par M. Dinmoukhamed Kounaiev, premier secrétaire du PC du Kazakhstan, qui a déclaré notamment:

"Les frais de mise en valeur des terres arides ont été remboursés au centuple. Cette réalisation a permis de créer dans l'est du pays un nouveau et important grenier à blé, une grande base d'élevage, d'améliorer le bien-être des travailleurs et de renforcer la puissance économique et défensive de l'Etat soviétique".

M. Brejnev avait été nommé deuxième secrétaire du comité central du PC du Kazakhstan le 10 février 1954. Devenu premier secrétaire du parti Kazakh en août 1955, il ne quitta la république qu'en mars 1956, une fois la politique de défrichement bien mise en route.

Le succès de l'entreprise, qui avait été proposée au comité central en mars 1954 par Nikita Khrouchtchev et qui consistait à "augmenter la production de céréales et à mettre en culture les terres vierges" ne laisse donc sûrement pas indifférent l'actuel premier secrétaire du PC d'Union soviétique.

Le décret adopté par le Comité central stipulait qu'au moins 13 millions d'hectares devraient être défrichés et consacrés à la culture des céréales au cours de la période 1954-1955 et prévoyait un certain nombre de mesures annexes, telles que l'organisation de nouveaux sovkhoses et mts (stations de machines et de tracteurs), ou l'envoi de matériel et de cadres qualifiés dans ces régions.

Ces mesures répondaient à une nécessité: en 1953 les entrepôts d'Etat étaient vides et il était vital, selon les prévisions, d'augmenter d'au moins un tiers la production de céréales. Alors que le dernier plan stalinien prévoyait d'augmenter la production agricole uniquement grâce à l'amélioration des rendements, Khrouchtchev proposa d'accroître les surfaces cultivées et de développer les terres vierges, reprenant ainsi des projets qui avaient déjà été envisagés sous les tsars (notamment par l'agronome Paul Kommissarov qui avait obtenu un "miracle vert" dans des régions semi-désertiques.

Au cours des années 1954-1955, 33 millions d'hectares furent donc défrichés, dont 18 millions environ dans la seule République du Kazakhstan et 14 millions dans la RSFSR. Des moyens énormes en hommes et en matériel furent mis en oeuvre: ainsi plus de 350,000 cadres qualifiés, 700,000 jeunes komsomols (jeunes communistes) 120,000 tracteurs furent envoyés dans les "terre vierges", souvent dans des conditions très difficiles. Actuellement, la superficie des terres vierges défrichées s'élève à 42 millions d'hectares.

Cette politique a obtenu des résultats très fluctuants selon les années. Le Kazakhstan a fourni une production annuelle moyenne de céréales (entre 1954 et 1966) de 25.2 millions de tonnes, vendant ainsi 52% du total des céréales achetées par l'Etat.

Mais la productivité a accusé des baisses: le rendement qui était de 8.2 quintaux à l'hectare en 1954 n'était plus que de 6.5 en 1962.

Le numéro de janvier 1964 de la revue Novy Mir et une conférence réunissant 2,000 spécialistes à Tselinograd en février 1966 avaient exposé les aspects négatifs de la politique de la mise en valeur des "terres vierges" et s'interrogeaient sur la nécessité de poursuivre une telle politique. L'érosion éolienne, l'inadaptation de la mécanisation aux conditions climatiques, l'appauvrissement des sols, l'abandon de l'élevage traditionnel du mouton, les conditions de vie très difficiles des pionniers semblaient indiquer que les efforts dans les terres vierges avaient été inutiles et même néfastes. (Territoire de Krasnodar et Altai).

Mais, selon Nikita Khrouchtchev, les bénéfices résultant de l'exploitation des terres vierges s'élevaient en 1963 à trois milliards de roubles, les investissements spéciaux dans ces régions étant de 6.7 milliards de roubles et les gains de l'Etat de 10 milliards de roubles.

Après l'éviction de Khrouchtchev, la politique de mise en valeur des terres vierges reprit un nouvel essor et elle contribue actuellement pour une très large part à la production agricole de l'URSS.

La sécheresse de 1965, la pénurie de fourrage de l'hiver 1966-1967 qui entraîna la mort d'une partie importante du cheptel, l'absence d'engrais, l'insuffisance du nombre des techniciens agricoles entraînèrent de très mauvais résultats en 1965, 1966. Dinmoukhamed Kounaiev, le premier secrétaire du comité central du PC du Kazakhstan, dénonça également en 1966, notamment au XXIIIème Congrès du PCUS, la mauvaise gestion administrative de l'agriculture dans la République.

Toutefois, le Kazakhstan assure une part importante de la production agricole soviétique: ainsi en 1973 la production de céréales s'est élevée à 27.7 millions de tonnes sur un total de 222.5 millions de tonnes, venant ainsi au deuxième rang derrière l'Ukraine (48.5 millions de tonnes). La production de coton n'est pas non plus négligeable.

Les étudiants éthiopiens multiplient les coups d'éclat aux Etats-Unis

ADDIS-ABEBA (par l'AFP) — Les employés de la compagnie nationale des tabacs se sont mis à leur tour en grève hier. Cette grève qui débute alors que celle de l'aviation civile se poursuit toujours, indique que la situation sociale reste tendue dans certains secteurs en Ethiopie.

Pendant ce temps, la mission d'Ethiopie auprès de l'ONU a été occupée hier matin par une quarantaine d'étudiants éthiopiens de New York, qui ont aussitôt publié un long communiqué dans lequel ils demandent notamment:

- l'abolition de la monarchie dans leur pays;
- la démission du gouvernement Makkonen;
- l'adoption d'un gouvernement démocratique élu au suffrage universel;
- la mise en liberté des prisonniers politiques.

D'autre part, une quarantaine d'étudiants éthiopiens ont également pris possession de l'ambassade d'Ethiopie, dans le quartier diplomatique de Washington.

Les étudiants ont fait irruption dans l'ambassade et ses services annexes dont ils ont occupé tous les bureaux sans s'attaquer au personnel ni causer de dégâts. Les locaux ont été évacués durant l'après-midi par les étudiants.

Un des occupants a déclaré en fin de matinée que leur but était de manifester leur opposition à l'"impérialisme et au régime dictatorial de Haïlé Sélassié" et leur "solidarité avec les paysans et les ouvriers opprimés" d'Ethiopie. Le porte-parole a ajouté que l'union des étudiants éthiopiens aux Etats-Unis, qui a organisé l'opération, réclamait que des élections libres se tiennent en Ethiopie.

A Addis Abeba, cependant, dans le domaine de l'enseignement où la grève est toujours générale dans les écoles éthiopiennes et à l'université, on a appris hier matin de source sûre que certains professeurs qui avaient été arrêtés il y a 48 heures, ont été relâchés par la police après avoir versé une caution de $1,000 dollars éthiopiens ($500.).

Les quotidiens d'Addis-Abeba continuent pendant ce temps à publier des éditoriaux dans lesquels ils accusent "le féodalisme, la corruption, le système agraire, d'être responsables de tout ce qui ne va pas en Ethiopie. Sous la signature de Yacob W. Mariam. L'Ethiopian Herald écrit que "l'archaïsme du système agraire en Ethiopie constitue un formidable obstacle au développement économique de ce pays. Nous avons besoin de courage et de détermination pour vaincre cette monstrueuse entrave au progrès de notre peuple que constitue la répartition actuelle de la propriété en Ethiopie".

Sous le titre "La terre au laboureur", le même journaliste éthiopien écrit que "la réforme agraire s'avère plus nécessaire que jamais au moment où beaucoup de nos compatriotes, touchés par la sécheresse, meurent de faim sur une terre pourtant riche. Le féodalisme terrien doit cesser", conclut le journaliste.

Le Parlement du Gujarat sera dissous, décide Mme Ghandi

NEW DELHI (AFP) — Mme Gandhi a accepté hier soir de dissoudre l'Assemblée législative de l'Etat de Gujarat pour mettre fin aux émeutes qui depuis plus de deux mois ont fait près de cent morts dans cet Etat.

La dissolution de l'Assemblée, dont plus de la moitié des 168 députés avaient déjà démissionné, était demandée par les étudiants contestataires, auxquels s'étaient joints récemment les syndicats, les partis d'opposition et même une partie importante du parti du Congrès au pouvoir.

Un commando arrêté à Beyrouth voulait détourner un Boeing

BEYROUTH (par Reuter et AFP) — Cinq des six personnes, arrêtées jeudi soir par les services de sécurité de l'aéroport de Beyrouth, ont avoué avoir eu l'intention de détourner un Boeing 747 de la KLM en partance pour l'Inde, déclarait-on hier à Beyrouth de source judiciaire.

Les membres de ce commando, avaient été arrêtés au moment où ils s'embarquaient à bord du Jumbo Jet de la KLM à l'aéroport international de Khalde (Beyrouth).

On ne connait toujours pas à quelle organisation appartiennent les auteurs de cette tentative de détournement avorté. Cependant, les autorités libanaises, indique-t-on de bonne source, seraient en possession d'informations indiquant qu'ils appartiendraient à l'Organisation de la jeunesse nationaliste arabe pour la libération de la Palestine.

Cette dernière, rappelle-t-on, avait revendiqué le détournement le 3 mars, du VC-10 de la British Airways après son décollage de Beyrouth et qui avait été incendié à l'aéroport d'Amsterdam. Ce mouvement avait alors déclaré avoir organisé cette opération afin de manifester son rejet de toutes les solutions de capitulation que l'on tente d'imposer au peuple palestinien. Les deux auteurs de ce détournement sont toujours détenus à Amsterdam.

Quant aux six membres du commando arrêtés jeudi soir à Beyrouth, ils ont déclaré au cours de l'enquête que l'opération qu'il comptait effectuer avait "pour objectif de protester contre la levée de l'embargo pétrolier".

La résistance palestinienne, a condamné chaque fois ce genre d'opérations qui "portent préjudice à la cause palestinienne".

L'identité des six personnes a été révélée hier soir il s'agit de jeunes gens de 19 et 25 ans. Ce sont trois Libanais (Hassan Kassassir, Hussein Dib Soleiman, Bahige Abdel Rahman Antar), deux Palestiniens (Nabil Fares, Abbas Senan), et un libyen (Alwani Orfali).

Parmi les Libanais, figure un employé de la KLM, le bagagiste Dib Soleiman, dont l'arrestation avait permis de faire échouer la tentative de détournement. Il transportait sur un chariot une valise de cuir contenant dix kilos de plastic, deux grenades, deux revolvers et des balles qu'il devait placer à bord du Jumbo Jet, sur lequel devaient embarquer ses cinq camarades.

Durant l'interrogatoire, tous les membres du commando, à l'exception du ressortissant libyen Alwani Orfali, ont passé aux aveux. Orfali a déclaré qu'il n'avait rien à voir dans cette opération. D'après les premiers éléments de l'enquête, le commando devait s'emparer de l'appareil en plein vol et le détourner sur Lahore puis à Abou-Dhabi où ils devaient attendre des instructions d'une organisation dont on ignore encore officiellement le nom, mais qui s'agirait de l'Organisation de la jeunesse nationaliste arabe pour la libération de la Palestine.

Une Caravelle explose à l'aéroport de Téhéran: 19 morts, 47 blessés

TEHERAN (par Reuter et AFP) — Une caravelle de la compagnie danoise Sterling Airways, avec 96 personnes à bord, a explosé en flammes hier à l'aéroport Mehrabad de Téhéran, au moment où elle s'apprêtait à décoller.

Selon les dernières estimations, sur les 96 occupants de l'appareil — dont 89 passagers — il y aurait 14 morts et 47 blessés. La plupart des passagers étaient des Scandinaves, à l'exception de trois Français et de quatre Allemands.

Les six membres de l'équipage figurent apparemment parmi les 38 rescapés. Toutefois, le commandant de bord, M. Joergensen, est au nombre des blessés.

Le premier ministre iranien, M. Amir Abass Noveida, s'est rendu sur place. Il a par la suite expliqué qu'alors que la Caravelle roulait sur la piste, la tour de contrôle a signalé au pilote que des flammes s'échappaient du circuit hydraulique et lui a ordonné de ne pas décoller.

"A ce moment, en raison de la défaillance d'une roue, une aile a touché le sol et l'étincelle a provoqué une explosion. Deux minutes plus tard, les voitures d'incendie arrivaient sur place et les sauveteurs découpaient une porte de l'appareil à l'aide d'une scie mécanique, ce qui a permis de sauver des passagers", a-t-il déclaré. Selon un témoin, le poste de pilotage s'est séparé du reste de la carlingue et s'est immobilisé 300 mètres plus loin.

Plusieurs témoins qui ont assisté à l'incendie de la Caravelle à l'extrémité de la piste de décollage, ont déclaré que l'appareil s'était incliné fortement dans le virage qui le plaçait en début de course avant son envol.

Ces témoins oculaires ont recueilli l'impression que la partie droite du train d'atterrissage s'affaissait. A ce moment, l'aile droite de l'avion a heurté la piste, s'est brisée, et le carburant, s'échappant des réservoirs, a immédiatement pris feu. En quelques secondes, l'avion s'est transformé en brasier, ce qui devait rendre impossible toute tentative de secours.

Le département général de l'aviation civile iranienne a publié hier soir un communiqué attribuant l'accident à une fuite d'huile dans le train d'atterrissage. Des traces d'huile ont été repérées en effet, sur environ 200 mètres, le long du trajet suivi par l'appareil avant que le côté droit du train d'atterrissage ne s'effondre au début de la piste d'envol.

Le communiqué confirme que c'est le carburant s'échappant des réservoirs déchirés qui a pris feu provoquant l'incendie de l'appareil. La tour de contrôle de l'aéroport avait averti l'équipage qu'une fumée s'échappait de sous la carlingue et lui avait demandé de stopper immédiatement ses réacteurs et de s'immobiliser. Ce message est, semble-t-il, arrivé trop tard. Le pilote de la Super-Caravelle, dans une déclaration à un journaliste du Teheran Journal, a indiqué que l'avertissement de la tour de contrôle lui a été communiqué alors que l'avion s'affaissait déjà sur le côté. Quelques secondes plus tard, l'appareil prenait feu.

La Super-Caravelle, qui venait de Singapour et New Delhi, s'apprêtait à poursuivre son vol vers Istanbul, Rome, Amsterdam et Copenhague, où elle était attendue dans la soirée. Ce périple, qui avait commencé le 2 mars, était organisé par l'agence de voyage danoise Tjarreborg du fameux "pasteur volant" Eilif Korager.

A Copenhague, le directeur des Sterling Airways, M. Hilmar Kanstrup, a déclaré n'avoir encore aucune indication sur l'origine de l'incendie. "Je ne crois pas avoir jamais entendu parler d'un tel accident", a-t-il déclaré. Un avion spécial devait partir hier de Copenhague pour Téhéran avec trois médecins, des infirmières, des brancards et des médicaments, pour ramener les survivants.

La Guinée-Bissau pourra observer aux Nations unies

NATIONS UNIES (par l'AFP) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a accédé à la requête des autorités de la Guinée-Bissau d'établir une mission d'observation auprès de l'organisation internationale à New York.

M. Waldheim a fait connaître sa décision dans une lettre à M. Francisco Mendes," commissaire principal du conseil des commissaires d'Etat de la république de la Guinée-Bissau" qui lui avait présenté cette demande le 4 mars dans une lettre remise au secrétaire général à Conakry.

Etant donné les précédents et le fait que la république de Guinée-Bissau est membre d'une institution spécialisée de l'ONU (l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture) et a été invité par l'Assemblée générale à participer à plusieurs des activités de l'ONU, il n'y a aucun obstacle à l'établissement d'une mission d'observation par la Guinée-Bissau", dit M. Waldheim dans sa lettre.

Dans certains milieux diplomatiques de l'ONU, on cite le fait que "la république de Guinée-Bissau" a été reconnue par 74 pays et l'on n'exclut pas la possibilité qu'une démarche soit faite dans le but de présenter prochainement la candidature de la Guinée-Bissau comme membre des Nations unies.

Le secrétaire général Waldheim précise dans sa lettre que le "pays hôte", c'est-à-dire les Etats-Unis, sera prié par l'ONU d'octroyer aux membres de cette future mission un visa d'entrée et de séjour aux Etats-Unis.

Grenade "vietcong" dans une pagode

SAIGON (AFP) — Une grenade a été lancée jeudi par un "terroriste vietcong" dans une pagode du delta du Mékong faisant neuf morts et 42 blessés parmi les fidèles, a annoncé hier le porte-parole militaire gouvernemental. L'attentat a eu lieu dans la province de Bac Lieu à 200 kilomètres au sud de Saïgon, au moment où un groupe de personnes récitaient leur prière du soir, a précisé le porte-parole. Il y a une semaine, des inconnus avaient lancé deux grenades dans une pagode d'une province voisine faisant au total onze morts et trente blessés.

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

VOYEZ LA VIERGE NOIRE DE POLOGNE
19 MARS RIVOLI MONTRÉAL
20 MARS VERSAILLES MONTRÉAL
21 MARS LES RIVIÈRES TROIS-RIVIÈRES

SPÉCIALISTE EN LIQUIDATION DE
• successions • biens personnels • mobiliers
Un service qui se spécialise dans la vente privée de biens personnels et de mobiliers sur les lieux mêmes.
• Estimation professionnelle en accord avec le propriétaire
• Les clients sont toujours satisfaits • Commission très minime
Pour renseignements appeler: MME YVETTE STEPHENS Tél.: jour 844-7447
1421, Mackay, Montréal 107

Université Laval

RAPPEL: Le 1er mai
est la date limite de réception des demandes d'admission au trimestre d'automne.

PH.D.
Le doctorat en Sciences de l'Administration de l'Université Laval.
Programme flexible • Stage possible aux USA dans universités-conseils • prépare à la recherche et à l'enseignement • Spécialisations: Sciences comptables, gestion financière, gestion des opérations, management, marketing, méthodes quantitatives, systèmes d'information.
Conditions d'admission: détenir un diplôme universitaire de 2ème cycle ou l'équivalent.
S'adresser:
a) pour une demande d'admission:
Le directeur de l'École des Gradués
Pavillon de la bibliothèque
Cité Universitaire - Ste Foy
G1K 7P4 — Tél. : 656-2464
b) pour tout autre renseignement:
Le Directeur des études de doctorat
Faculté des sciences de l'Administration
Cité Universitaire
Ste-Foy — G1K 7P4
Tél.: 656-7252 ou 656-5662

RAPPEL: Le 1er mai
est la date limite de réception des demandes d'admission au trimestre d'automne.

M.B.A.
La Maîtrise en Administration de l'Université Laval
Deux programmes, plusieurs options • Pédagogie variée • Participation de l'étudiant • Classes non homogènes • Projets sur le terrain • Travail d'équipe • Orientation pratique.
Conditions d'admission: Diplôme universitaire du premier cycle ou l'équivalent (baccalauréat spécialisé, licence).
S'adresser:
a) pour une demande d'admission:
Le Directeur de l'École des Gradués
Pavillon de la bibliothèque
Cité Universitaire - Ste-Foy
G1K 7P4 — Tél.: 656-2464
b) pour tout autre renseignement:
Le Directeur des études de maîtrise
Faculté des Sciences de l'Administration
Cité Universitaire
Ste-Foy — G1K 7P4
Tél.: 656-3521
Cité universitaire, Québec

En cas de défaite aux Communes

Wilson brandit la menace d'élections

LONDRES (l'AFP) — Menacé d'une défaite aux Communes dès lundi, le premier ministre britannique, M. Harold Wilson a choisi d'attaquer en lançant hier soir une très sévère mise en garde à l'opposition conservatrice et libérale.

Parlant au cours d'une réunion politique à High Wycombe, dans la région de Londres, M. Wilson a publiquement laissé entendre qu'il pourrait avoir recours à de nouvelles élections générales, si son gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de gouverner.

"Si des partis d'opposition sont déterminés à jouer avec l'avenir de la Grande-Bretagne, ils sont en position de la faire, a-t-il reconnu. Mais s'ils sont réalistes, ils devront comprendre que c'est, du point de vue électoral, à leurs risques et périls".

"Le parti travailliste, a-t-il poursuivi, n'imitera pas les conservateurs en essayant de s'accrocher désespérément au pouvoir, car nous savons bien que l'électorat saura comment répondre".

Le premier ministre a repris la thèse, partagée par de nombreux responsables travaillistes, selon laquelle le Labour aborderait de nouvelles élections dans de bonnes conditions.

"Je suis convaincu, a-t-il dit, que l'opinion publique britannique veut qu'une chance soit donnée au parti travailliste pour qu'il ramène le pays sur le chemin de la convalescence et de la force. L'opinion ne supportera pas toute nouvelle manoeuvre destinée à ramener au pouvoir une administration qu'il a presque fallu arracher de ce pouvoir il y a dix jours".

L'éventualité d'une défaite du gouvernement Wilson, était évoquée hier, dans la plupart des éditoriaux de la presse britannique. Cependant ceux-ci écartaient dans leur ensemble une telle possibilité.

"Il ne semble pas, écrit le Times (indépendant) que l'amendement conservateur au discours du trône (portant sur la politique des revenus) conduira à la chute du gouvernement, bien que mathématiquement parlant il le pourrait. Les conservateurs eux-mêmes ne veulent pas être confrontés à une réédition immédiate des dernières élections générales. Les libéraux pourraient souhaiter une élection à court terme mais ils ne peuvent l'obtenir à eux seuls.

"En tout cas, tant les conservateurs que les libéraux auraient tort de renverser le gouvernement en ce moment", ajoute le journal, qui souligne par ailleurs que l'issue la plus probable d'une nouvelle consultation serait à nouveau "un Parlement sans majorité absolue".

Même si l'amendement conservateur est adopté, écrit de son côté le "Guardian" (libéral), il ne serait pas mortel pour le gouvernement. Il ne provoquera qu'un profond embarras car une défaite sur le discours du trône est sans précédent. "Ce qui importe en ce moment, souligne le journal, c'est que le gouvernement puisse mettre sa doctrine à l'épreuve. S'il peut démontrer que le contrôle volontaire des salaires s'effectue sans chômage ou récession, il pourra s'assurer une bonne majorité aux prochaines élections. C'est par rapport à ce problème qu'il méritera de l'emporter ou d'être battu".

Le Daily Telegraph (conservateur) estime pour sa part que si les "tories" attaquent simplement pour le plaisir d'attaquer, ils manquent de sagesse". Il vaudrait "mieux attendre pour voir comment le gouvernement applique la loi avant d'engager l'offensive", ajoute le journal.

Succès de la droite?

L'affaire du général Spinola semble provisoirement réglée

LISBONNE (par Reuter et AFP) — L'état d'alerte préventif, qui avait été de nouveau déclaré jeudi soir dans les forces armées portugaises a été levé hier à midi (heure locale).

Cette mesure reflète le calme qui règne ce matin dans la capitale portugaise. De toute évidence, l'état d'alerte (appelé en portugais état de prévention) avait été décidé jeudi soir, afin de prévenir toute réaction possible lorsqu'il serait annoncé quelques heures plus tard que les généraux Costa Gomes et Spinola, respectivement chef et chef-adjoint de l'état-major des forces armées, avaient été relevés de leurs fonctions.

Le poste du général Spinola avait été créé spécialement pour lui après son retour triomphal de Guinée portugaise où il avait commandé le corps expéditionnaire. Le général Gomes a été remplacé à la tête de l'état-major général par un ardent partisan de la guerre à outrance contre les rebelles, le général Joaquin De Luz Cunha, jusque-là commandant militaire en Angola.

Il n'y a eu jusqu'ici aucun signe d'agitation parmi les "capitaines" qui sont le plus ferme soutien du général Spinola. Ni le général Spinola ni le général Costa Gomes n'ont fait de déclaration. Ils ont la réputation d'être des généraux disciplinés. La presse non plus n'a fait aucun commentaire, se bornant à reproduire le décret très bref relevant ces deux généraux.

Dans les milieux politiques, on estime que dans la crise qui pendant trois semaines a agité le Portugal, les éléments de droite et d'extrême-droite, les ultras, ont gagné la partie en obtenant le départ de ces deux militaires qu'ils demandaient avec acharnement depuis la publication du livre du général "Le Portugal et l'avenir" le 22 février.

Ce n'est certainement pas sans regret et probablement seulement sous la force de la pression que le président du Conseil, M. Caetano s'est résolu à limoger le général Spinola pour lequel son estime était bien connue et qu'il avait particulièrement honoré à la fin de sa mission en Guinée. Il est trop tôt pour prévoir quelle sera la réaction du général et l'attitude qu'il adoptera, mais pour l'instant le gouvernement a réussi à calmer la fièvre et à dégonfler "L'affaire Spinola". Les prochains jours permettront de connaître si les turbulents "Capitaines" ont accepté avec discipline la décision du gouvernement.

L'affaire a débuté le 22 février lorsque parut le livre du général De Spinola "Le Portugal et l'avenir". Le général Costa Gomes en avait fortement recommandé la publication. L'autorisation de publier fut donnée par le ministre de la Défense, M. Silva Cunha et M. Caetano, dit-on, l'avait lu. Le général, analysant la situation causée par la guerre outremer, déclarait "qu'une guerre de ce type ne peut être gagnée militairement", que cinquante pour cent du budget consacré aux dépenses militaires "étranglait le développement de l'économie du Portugal".

Il préconisait l'autodétermination des provinces d'outremer, un système de fédération luso-africaine pouvant inclure éventuellement le Brésil et, aussi, une large ouverture de discussion, de liberté d'expression au Portugal. Le livre, dont dix mille exemplaires furent vendus en deux jours, déchaîna la droite, les ultras, groupés, dit-on, autour du président de la République, l'amiral Américo Tomas.

Les thèses du général renversaient tous les concepts admis jusqu'alors, et se situaient à l'opposé de la politique suivie depuis des années pour la défense de l'outremer. Le président du conseil fut soumis à des pressions très fortes pour qu'il "démissionne" le général Spinola.

Le 5 mars, devant l'Assemblée nationale, le président du conseil, M. Caetano, prononçait un grand discours dans lequel, sans jamais nommer le général ni citer son livre, il réfutait point par point les thèses du général. L'Assemblée, debout, acclama longuement ce discours qui indiquait que le gouvernement entendait poursuivre sa politique africaine.

Mais l'agitation et les rumeurs ne cessèrent pas pour autant. Le groupe des "capitaines" s'agitait et le gouvernement décidait d'en affecter quatre à des postes éloignés de Lisbonne, vendredi 8 mars. Les autres capitaines, trois cents dit-on, se solidarisèrent avec leurs quatre camarades. La nuit fut dramatique. Les capitaines firent savoir qu'ils s'opposeraient au départ des quatre officiers. C'est alors que fut décrété l'état d'alerte, afin d'empêcher les groupements et réunions de "capitaines" en les maintenant dans leurs casernes.

On apprenait de bonne source que trois des quatre capitaines qui devaient recevoir de nouvelles affectations avaient été arrêtés, ainsi qu'un autre. Mardi, tout semblait être rentré dans le calme, mais rien, en fait n'avait été résolu et les "ultras" poursuivaient leur campagne demandant le départ du général Spinola et du général Costa Gomes qui, comme tout le monde le savait, le soutenait.

L'accalmie fut de courte durée. Les rumeurs de divisions dans l'armée continuaient; c'est alors qu'une cérémonie fut organisée au palais de Sao Sento, siège de la présidence du conseil et de l'Assemblée nationale, jeudi: les officiers généraux venaient assurer le président du conseil de leur loyalisme, de leur discipline.

L'OPEP discutera du prix du brut, l'OPAEP de la levée de l'embargo

WASHINGTON (par l'AFP et Reuter) — Le Sheikh Zaki Yamani, ministre du pétrole d'Arabie séoudite, a déclaré hier soir que les pays arabes producteurs de pétrole n'avaient pas encore décidé de lever l'embargo contre les Etats-Unis.

Mais, dans une conversation téléphonique avec la chaîne de radio-télévision américaine CBS, M. Yamani a ajouté qu'il ne doutait pas que la décision sera prise demain à Vienne par les ministres arabes.

Le ministre séoudien a expliqué que les ministres arabes allaient discuter à Vienne des conditions dont serait assortie la levée de l'embargo, mais que ces conditions ne seraient pas trop dures pour les Etats-Unis. Sheikh Zaki Yamani a estimé que le niveau de la production de pétrole devrait être relevé par les pays arabes en même temps qu'ils suspendent l'embargo.

Deux réunions des pays producteurs de pétrole sont prévues aujourd'hui et demain à Vienne: une réunion économique de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) et une réunion politique des ministres arabes du pétrole (OPAEP). Leurs implications économiques et diplomatiques sont multiples et importantes en ce qui concerne notamment les conceptions divergentes des Etats-Unis et de l'Europe (surtout la France) sur les relations avec les pays producteurs.

Aujourd'hui les douze pays de l'OPEP doivent discuter une politique des prix à long terme mais aussi la fixation d'un prix de base pour le 1er avril, une éventuelle réforme de la structure du système de prix et l'utilisation des capitaux du pétrole pour venir en aide aux pays en voie de développement les moins favorisés.

Demain, neuf pays arabes dont six sont également membres de l'OPEP devraient décider définitivement — sauf surprise de dernière minute — sous quelle forme et à quelles conditions ils vont lever l'embargo pétrolier sur les Etats-Unis qu'ils avaient décrété le 17 octobre dernier à Koweit. La première partie de cette conférence a eu lieu mercredi à Tripoli.

Dans l'intervalle, les gouvernements arabes ont dû examiner une proposition algérienne — l'Albérie étant présidante en exercice des ministres arabes du pétrole — sur la manière de présenter la levée de l'embargo. On suppose qu'il s'agirait d'une suspension sous condition puisque le but ultime de l'embargo — libération totale des territoires occupés et solution du problème palestinien — n'est pas atteint, comme le rappelle depuis quelques jours la presse arabe. Selon le quotidien koweitien Al Qabar, la levée de l'embargo pétrolier contre les Etats-Unis pourrait être accompagnée d'une hausse des prix du pétrole. Le journal indique que la "scission" qui s'est produite sur le front pétrolier au sujet de la levée de l'embargo se double d'une "opposition" entre les partisans de la baisse des prix et ceux de la hausse.

Les ministres de l'OPEP étudieront d'ailleurs à Vienne un rapport rédigé par la commission économique de l'OPEP, qui vient de se pencher pendant cinq jours sur la question des prix. Sa conclusion est que les prix du pétrole, d'un point de vue strictement économique, sont encore trop bas.

De source proche de l'OPEP, on déclare que les études de la commission économique indiquent qu'une augmentation d'au moins $1 le baril sur les prix affichés serait justifiée par les indicateurs économiques. Ces derniers montrent que le coût des produits industriels et les prix de détail appliqués par les compagnies de distribution pétrolières dans les pays occidentaux continuent à grimper.

Certains milieux de l'OPEP estiment que ces facteurs justifieraient même une hausse de $2 le baril sur les prix affichés. Les ministres prendront note des recommandations de la commission, mais on s'attend, dit-on de même source, à ce qu'ils retardent la prise d'une décision de trois mois, jusqu'au prochain examen de la situation trimestrielle qui doit avoir lieu en juin.

Le fait de ne pas augmenter les prix pour le moment sera avant tout une décision politique destinée à prouver que l'OPEP est consciente de ses responsabilités et ne cherche pas à désorganiser l'économie mondiale.

Depuis l'an dernier, les prix du pétrole brut ont quadruplé. Ils ont augmenté deux fois au cours des cinq derniers mois: l'OPEP a relevé ses prix d'environ 75 pour cent en octobre et de 130 pour cent en décembre.

Le coût sur le marché mondial du brut moyen produit dans le Golfe est actuellement d'environ $7 le baril, mais est plus élevé dans certains autres pays de l'OPEP. Le prix affiché moyen, utilisé comme base de référence pour calculer les impôts et royalties, est de $11.65 le baril dans la région du Golfe.

La paix au M.-O.

Abba Eban craint que la CEE ne nuise à l'effort américain

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Abba Eban, après ses entretiens avec le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, a exprimé la crainte que les initiatives de la Communauté européenne et l'attitude de l'Union soviétique nuisent aux efforts entrepris par les Etats-Unis pour ramener la paix au Moyen-Orient.

Evoquant en particulier la décision des pays de la Communauté européenne d'engager des négociations en vue d'une vaste coopération dans tous les domaines avec les pays arabes, le ministre israélien a ajouté: "notre principale crainte est que certaines institutions et certains gouvernements européens s'expriment d'une façon déséquilibrée sur des problèmes politiques". Il a souhaité que les Européens contribuent aux progrès vers la paix au Proche-Orient en faisant preuve de "modération politique".

En ce qui concerne l'Union soviétique, M. Eban a déclaré être inquiet par le communiqué commun publié après la dernière visite de M. Andrei Gromyko à Damas et les incitations répétées aux pays arabes pour qu'ils maintiennent une attitude hostile envers Israël et les Etats-Unis.

"Comment peut-on concilier cela avec l'idée de détente et avec la coprésidence d'une conférence de paix", a-t-il demandé.

M. Eban a toutefois laissé entendre qu'il aurait prochainement l'occasion de rencontrer à nouveau M. Gromyko, comme il l'avait fait au mois de décembre à l'occasion de la première séance ministérielle de la conférence de paix de Genève.

M. Eban était arrivé en fin de matinée au département d'Etat pour avoir avec M. Kissinger un entretien suivi d'un déjeuner de travail avec quelques-uns de leurs principaux collaborateurs.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, a déclaré peu après qu'il espère que le représentant spécial d'Israël chargé de participer aux négociations indirectes avec la Syrie, à Washington, arrivera dans le courant de mars.

M. Henry Kissinger a pour sa part formulé l'espoir qu'au début de la semaine prochaine ce représentant sera désigné et qu'une date sera fixée pour la venue à Washington de cet émissaire, qui pourrait être le général Moshe Dayan, ministre de la Défense.

MM. Kissinger et Eban ont tous deux qualifié leur entretien de "franc, intime et amical". M. Kissinger a ajouté qu'il avait été "très constructif".

M. Eban a estimé de son côté que "le plus urgent problème" actuellement au Proche-Orient réside dans le désengagement des troupes syriennes et israéliennes, grâce à "un accord semblable en principe à celui auquel ont abouti Israël et l'Egypte avec l'aide M. Kissinger".

La conversation que le chef de la diplomatie israélienne a eue avec M. Kissinger avait d'ailleurs pour but de préparer cette prochaine étape vers le retour de la paix au Moyen-Orient, a dit encore M. Eban. Ce désengagement, d'après lui, "désamorcera" la situation à laquelle font actuellement face les deux antagonistes sur le front du Golan.

A cette fin, a rappelé le ministre israélien, les bons offices du secrétaire d'Etat s'avéreront aussi "cruciaux" qu'ils l'ont été lors des pourparlers qui ont abouti le mois dernier à la séparation des troupes d'Israël et de l'Egypte dans la région du canal de Suez.

Le 25 mars

Kissinger se rend à Moscou préparer le voyage de Nixon

CHICAGO (AFP) — M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, se rendra à Moscou le 25 mars pour préparer avec les dirigeants soviétiques le voyage que M. Nixon fera dans le courant de l'année en URSS, a annoncé hier la Maison-Blanche.

Les discussions que M. Kissinger aura pendant son séjour à Moscou porteront également, annonce la Maison-Blanche, sur les relations bilatérales entre les deux pays et sur les questions internationales d'intérêt commun aux Etats-Unis et à l'Union soviétique.

Le secrétaire d'Etat poursuivra vraisemblablement ses entretiens pendant 3 ou 4 jours, a déclaré le porte-parole du département d'Etat. On peut présumer, a-t-il ajouté, qu'à l'agenda des conversations figureront notamment les problèmes concernant les relations Est-Ouest et le Moyen-Orient, ainsi que la conférence sur la sécurité et la coopération européenne (CSCE).

Le communiqué de la Maison-Blanche rappelle que le voyage de M. Kissinger à Moscou avait été décidé lors de la visite du ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, à Washington le 4 février.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a également confirmé que M. Kissinger s'arrêterait à Londres en revenant de Moscou. A l'heure actuelle, M. Kissinger ne prévoit pas de s'arrêter dans d'autres capitales européennes.

Le voyage de M. Kissinger à Moscou avait été prévu pour le 17 mars, mais le secrétaire d'Etat américain l'avait repoussé donnant ainsi lieu à certaines spéculations sur un "refroidissement" des relations soviéto-américaines. Le porte-parole de la Maison-Blanche a expliqué que ce retard n'était dû qu'à des problèmes pratiques qui ne devaient pas être reliés à l'état des relations entre les deux pays.

La date du voyage du président Nixon en Union soviétique n'a pas encore été fixée officiellement, mais l'on s'attend généralement que la visite aura lieu au mois de juin ou dans le courant de l'été.

Le général Geisel prête le serment

BRASILIA (par l'AFP) — Le général Ernesto Geisel est devenu hier le 23ème président du Brésil, après s'être engagé à défendre la constitution et à maintenir l'union, l'intégrité et l'indépendance du pays.

Le nouveau chef de l'Etat a solennellement prêté serment devant le Congrès national, réuni en session plénière. A l'issue de la cérémonie, le général Geisel s'est rendu au palais présidentiel du Planalto où il a reçu peu après les instruments du pouvoir des mains de son prédécesseur, le général Emilio Garrastazu Medici.

Outre les 400 membres du Congrès, 88 délégations étrangères, trois chefs d'Etat — les généraux Banzer (Bolivie), Pinochet (Chili) et M. Bordaberry (Uruguay), ainsi que l'épouse du président américain, Pat Nixon, ont assisté à la cérémonie.

Le général Ernesto Geisel, est considéré comme un nationaliste modéré, plus ouvert que son prédécesseur le général Medici, au dialogue avec le Parlement, mais également comme un technocrate austère.

Fils d'un immigrant allemand de religion luthérienne, il sera le premier président protestant du plus grand pays catholique du monde. Le général Geisel est né il y a 65 ans dans l'Etat du Rio Grande Do Sul.

Bourses du Bureau des traductions
Secrétariat d'État - Gouvernement fédéral
pour la formation de traducteurs techniques et scientifiques

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

MAÎTRISE EN TRADUCTION

1. Conditions d'admission:

— Détenir un diplôme de 1er cycle (B.Sc.) en biologie, chimie, génie, mathématiques, physique.
— Avoir obtenu son diplôme de 1er cycle avec une moyenne minimale de 70%.
— Avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.
— Être sélectionné par un jury de la Fonction publique fédérale. (La sélection des candidats aura lieu vers le 15 juin).

2. Avantages:

— Frais de scolarité supportés par le Secrétariat d'État.
— Indemnité de subsistance d'environ $300 par mois d'étude.
— Stage de formation pratique au bureau des traductions - environ 3 mois par année, rémunéré sur la base d'un traitement annuel d'environ $8,000.
— Frais de déplacement entre Montréal et Ottawa, au début et à la fin du stage de formation pratique, ainsi que les frais de déménagement au moment de l'entrée en fonction définitive une fois le M. Trad. obtenu.
— Entrée en fonction au Bureau des traductions au niveau de traducteur 2 ($11,727 à $15,429) et possibilité de toucher immédiatement le supplément de 7% prévu pour les spécialistes. Du niveau 2, les traducteurs spécialisés peuvent ensuite passer, par avancement, au niveau de traducteur 3, dont le traitement s'échelonne de $14,701 à $18,376. Le niveau suivant (traducteur 4) est celui de chef de section, dont le traitement va jusqu'à $20,000. En contrepartie de ces avantages, à la fin de leurs études de maîtrise, les boursiers sont tenus d'entrer au service du Bureau des traductions pour une période au moins égale au nombre d'années d'études subventionnées. Les stages devront obligatoirement se faire au Bureau des traductions.

3. Scolarité:

— Scolarité fixée à deux ans, soit 30 crédits de cours la première année (plus l'apprentissage d'une troisième langue vivante de portée internationale), et 24 crédits de cours la deuxième année.
— Rédaction d'un mémoire de maîtrise.
— Début des cours: le 4 septembre 1974.

4. Demandes d'admission:

Les demandes d'admission doivent être envoyées au:

SECRÉTARIAT, BUREAU DU REGISTRAIRE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
CASE POSTALE 6128, MONTRÉAL 101 AVANT LE 1er AVRIL

Les formules de demande d'admission peuvent être obtenues au secrétariat de l'École de traduction de la Faculté des arts et des sciences.

achat et vente d'immeubles au centre-ouest

Outremont
Côte-des-Neiges
Mont-Royal
Snowdon
Westmount
Notre-Dame-de-Grâce
Ville St-Laurent
Côte St-Luc
Hampstead
Parc Extension
Montréal-Ouest

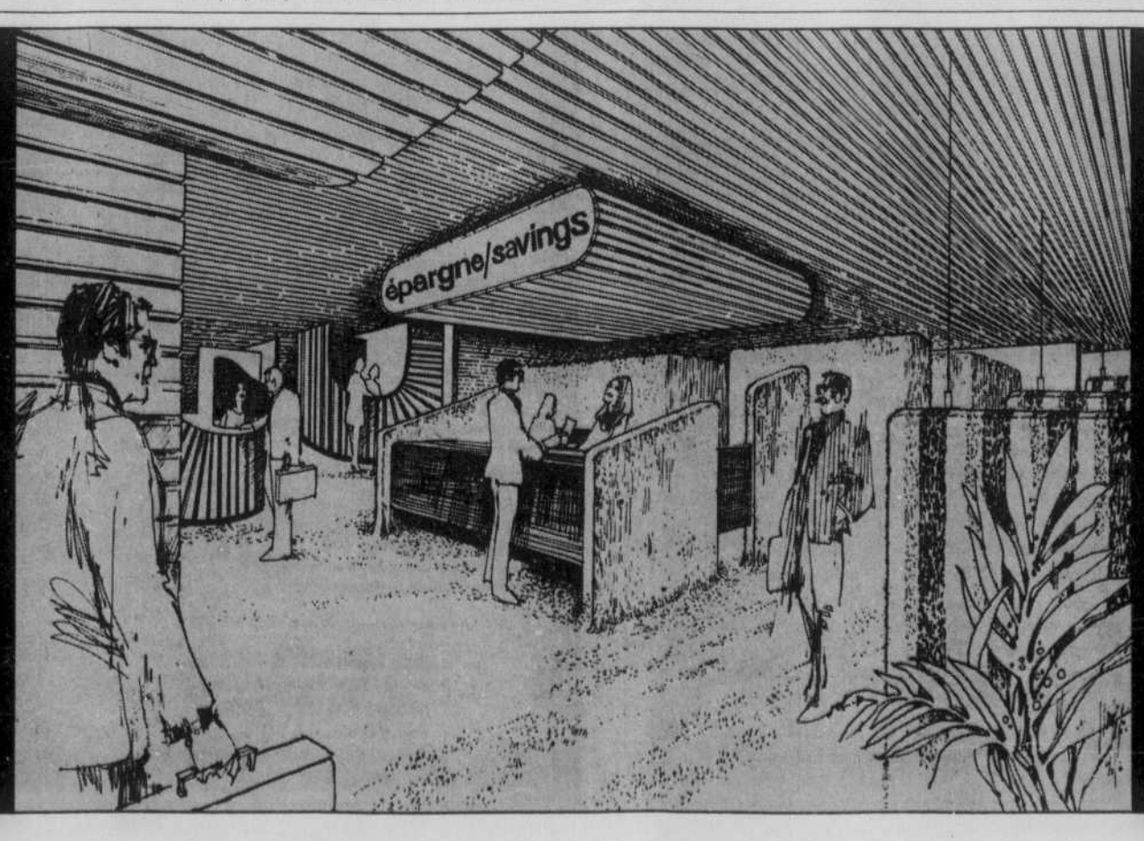

une nouvelle succursale

TRUST GÉNÉRAL

1, Vincent D'Indy
Outremont
739-3265

épargne, dépôts garantis,
placements, prêts hypothécaires

aux 4 coins

30 et 40, bonnes années du film

NEW YORK (PA) — Les films des années 1930 et 1940 se bonifient avec l'âge, estiment des cinéphiles américains. On a demandé à quelque 300 personnes de faire un choix parmi 1,600 films produits entre 1918 et 1971. "Casablanca", réalisé en 1942, figurait en tête de liste. Au nombre des autres grands favoris, on mentionnait "The Maltese Falcon", (1941) "A Streetcar named Desire" (1945) et "The Treasure of the Sierra Madre", (1941). Pour représenter les années 1960, "Who's Afraid of Virginia Woolf?" était le seul film choisi par les personnes interrogées. Ces films avaient la préférence sur d'autres productions plus récentes comme "Bullitt", "A Clockwork Orange", et "Billy Jack". Selon le professeur William J. Krossner, de l'université Fordham, qui a dirigé l'enquête, il existe un public qui ne recherche pas l'érotisme, la violence ou un divertissement quelconque, mais plutôt l'idéalisme, la façon de surmonter des problèmes personnels, ou des thèmes de portée sociale. Le succès des anciens films vient aussi du fait qu'ils peuvent être vus par un plus grand nombre de téléspectateurs. "Leur carractère romantique, qui illustre le beau côté de la vie, suscite le rêve", de commenter M. Jim Silke, directeur des études cinématographiques à l'"American Film Institute" de Los Angeles. "Dans les années 1960, on a commencé à discourir sur la condition humaine au lieu de chercher à établir les relations entre individus. Une histoire en tant que scénario a cédé la place à une propagande", a-t-il dit. "Les jeunes sont en quête d'un monde meilleur, depuis le début des années 70. Mais les films actuels ne laissent guère de place au rêve", d'ajouter M. Silke.

Accord à trois sur la morue

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne, l'Union soviétique et la Norvège ont conclu un accord sur la limitation des prises de morue dans la région nord-est de l'Arctique pour l'année 1974, annonce le Foreign Office. Aux termes de cet accord, qui entre en vigueur immédiatement, les quotas accordés aux trois pays sont les suivants: Royaume Uni: 77.650 tonnes, Norvège: 242.850 tonnes, URSS: 179 tonnes. L'objet de l'accord, le premier de ce genre conclu par les trois pays, est d'éviter une exploitation excessive de la morue dans cette région.

Paul VI évoque le monde athée

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a évoqué hier le monde athée — "zones nouvelles et presque inexplorées à l'horizon de l'Eglise" — , tout en relevant qu'aujourd'hui, certaines formes de non-croyance n'étaient pas toujours anti-religieuses. Le pape s'adressait aux membres du Secrétariat pour les non-croyants et à leur président, le cardinal Franz Koenig, qui viennent de tenir leur assemblée plenière au Vatican. Il a encouragé vivement ses auditeurs à continuer à approfondir les problèmes de l'athéisme et de la sécularisation. C'est là, a-t-il estimé, "la condition indispensable pour greffer la vérité chrétienne sur ces zones du monde actuel qui se trouvent le plus éloignées et réfractaires à l'Eglise. Il faut reconnaitre, a noté par ailleurs Paul VI, que certaines formes de non croyance, si largement répandues aujourd'hui et connues sous le nom de "sécularisation" dans la mesure où elles tendent à revendiquer la juste autonomie de l'homme, ne sont pas nécessairement et toujours anti-religieuses". Paul VI a ajouté qu'il avait le sentiment "profond de ses responsabilités" dans un domaine "aussi hérissé de difficultés et plein de problèmes non encore résolus mais où il est cependant nécessaire d'intervenir".

"Monstre" sur une plage d'Espagne

LAREDO (AFP) — Un étrange animal, espèce de "monstre" marin de six mètres de long et de 800 kilos a été découvert en état de décomposition sur la plage de Laredo, près de Santander, en Espagne. L'animal qui, jusqu'à présent a échappé à toute classification, aurait été rejeté par la mer il y a environ deux semaines. Son aspect est remarquable: la peau est grisâtre, il est notamment pourvu de quatre extrémités et de deux ailerons cartilagineux. Le corps et la queue mesurent environ un mètre cinquante et son aspect rappelle celui des sauriens, du type du crocodile géant. Plusieurs spécialistes en ichtyologie se sont rendus sur les lieux pour tenter de mettre une étiquette sur ce "monstre".

Les DC-10 voleront verrouillés

LONG BEACH (AP) — La Société McDonnell Douglas Corp. a décidé de modifier le système de verrouillage de la porte des soutes de tous les DC-10 en service afin de rendre impossible leur ouverture accidentelle en vol. Cette décision a été prise à la lumière des premiers résultats de l'enquête sur les causes de la catastrophe d'Ermenonville, qui laissent supposer qu'elle a été provoquée par l'ouverture accidentelle de cette porte. Cette modification doit empêcher la fermeture de la porte de soute si les verrouillages ne sont pas effectivement engagés. De ce fait, la pressurisation de la carlingue deviendra impossible, ce qui suffira à attirer l'attention de l'équipage au cas où l'incident aurait échappé aux techniciens au sol.

Le comte Rossi retrouvé. Santé!

BERGAME (Reuter) — Le comte Luigi Rossi di Montelera, fils d'un ancien président-directeur général de la société des apéritifs Martini-et-Rossi qui avait été enlevé il y a quatre mois, a été retrouvé jeudi par la police, dans une cave de Treviglio, près de Bergame. Sur la foi des premières informations, on avait d'abord cru que le comte Rossi, 27 ans, avait été libéré par ses ravisseurs, mais la police a précisé par la suite que le jeune homme a été en fait découvert au cours d'une perquisition dans un immeuble surveillé depuis plusieurs jours. Deux individus qui se trouvaient sur les lieux au moment de l'opération ont été arrêtés. C'est la première fois que la victime d'un enlèvement en Italie est libérée par la police.

Enfant enlevé libéré sans rançon

PIEDMONT (AP) — Un garçonnet de six ans a été enlevé, jeudi, sur le chemin de l'école, par deux hommes qui l'ont finalement libéré 12 heures plus tard sans avoir obtenu la moindre rançon. Selon la police, les ravisseurs avaient d'abord exigé le versement d'une somme de $100,000. Ils ont téléphoné à plusieurs reprises durant la journée au domicile des parents, en laissant entendre qu'ils étaient prêts à accepter une transaction. Pendant ce temps, le bambin était emprisonné dans la malle arrière d'une voiture, pieds et mains liés et la bouche ainsi que les yeux recouverts de bande adhésive. Lorsqu'ils ont constaté que le temps passait sans qu'aucune solution de rechange ne leur soit proposée, les ravisseurs ont finalement décidé de libérer leur otage, qui a été retrouvé dans un garage.

Les sirènes retournent à la légende

MORGES (AFP) — On ne verra probablement bientôt plus de sirènes: les deux espèces qui ont donné naissance à la légende des belles créatures marines sont en voie d'extinction, tuées par les hélices des bateaux, indique à Morges (Suisse) le Fonds mondial pour la protection de la nature. Ces deux espèces sont les lamantins et leurs cousins les dugongs, dont nombre de mères ont été vues berçant leurs nouveau-nés à la surface, "ce qui a probablement créé la légende des sirènes", précise le Fonds. Elles ont longtemps peuplé les côtes, les lamantins préférant l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique alors que les dugongs vivent le long de l'Afrique tropicale de l'Asie et de l'Europe, toujours loin des ports européens où leur légende reste vivace.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

LIQUIDATION COMPLETE d'un logement de 5 pièces incluant peau d'ours blanche, harpe, tapis orientaux, etc. 2177 rue Lincoln, app 2. 23-3-74

SALLE A MANGER, teck fait par ébéniste, comprenant: table 38" x 66", 8 chaises, bahut, bar, luminaire, tapis. Tél: après 6 p.m. 739-1260. 18-3-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, Tél: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANTIQUITÉS À VENDRE

TRES BELLE ARMOIRE à panneaux soulevés de couleur ocre. Appelez entre 6 et 9 p.m. 389-4152 ou en tout temps 282-1912. 18-3-74

RIVE SUD: Buffet, bahut, miroirs, chaises, table, etc. Tél. 672-4088 après 6 p.m. Samedi, dimanche toute la journée (Mme Tremblay). 18-3-74

AUTHENTIQUES MEUBLES QUEBECOIS en pin du XVIII et XIX, pour connaisseurs. Armoires portes à caisson en relief gradué, teinture verte d'origine; buffet deux corps, primitif, couleur rouge; bahut bas, teinture d'origine orange et ocre jaune; garde-manger; table en pin à entretoire en H; chaises québécoises; petite commode; coffre assemblage de queue d'aronde; pupître-secrétaire; table de chevet; berceau à patins et quenouille début XIXe; cheval de bois; berceuse; etc. R. Coutu, 38 Richelieu, St-Charles sur Richelieu, sortie 69 Transcanadienne. Tél: 584-2631. 18-3-74

APPARTEMENTS À LOUER

LONGUEUIL: 3½, meublé, chauffé, éclairé, moderne, tapis, draperies, buanderette, balcon, stationnement. Tél. 674-7708. 1-5-74

BROSSARD, 3½ à 4½, neufs, chauffés, taxes payées, stationnement. $127. à $147. par mois. 5505 rue Platon. Tél.: 678-1417 ou 671-3691. 19-3-74

AUTOS À VENDRE

RENAULT R12, TL, 1971, 40,000 milles, parfaite condition. Particulier $1,350. Tél.: 265-3673 19-3-74

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chambly vous offre les voitures "Volvo et Fiat". Un service après vente. Un prix compétitif. Consultez-nous: 658-6623 ou 467-0461. 1-5-74.

BUREAUX À LOUER

POUR MÉDECINS OU DENTISTES . . .
Emplacement idéal, au coin rue **SHERBROOKE OUEST,** près métro Place des Arts. Plus de 3,000 pieds, rez-de-chaussée, air climatisé. Subdivision considérée. Loyer raisonnable. Occupation immédiate.
M. J. Seiterle
842-5819, 845-3151
19-3-74

BUREAUX
Idéal pour professionnels
- rez-de-chaussée -
2228 EST, SHERBROOKE
À partir du 1er mai.
Tél.: 527-8949
1-4-74

OUTREMONT: rue Laurier et Durocher, beau bureau, 3,700 pieds carrés ou subdivisions, chauffé. Loyer raisonnable. Mlle Clark 273-1561 22-3-74

CHALETS À LOUER

LAURENTIDES: Rawdon, bord de la rivière, isolé, près de tout, pour groupe ou plusieurs personnes. Saison ou courte période. Tél. 276-5046 19-3-74

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, face pente, 5½, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaines, vacances, hiver, été. Tél. 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-4-74

CHALETS À LOUER

PIEDMONT: près Mont-Gabriel, 6½ face Rivière du Nord et golf, saison année. Tél. 739-1598. 18-3-74

CHALETS À VENDRE

ILE PERROT, bord de l'eau, 100' x 225', lac St-Louis, chalet 30' x 30' 3 chambres, quai à bateaux, $15,000. Tél: après 18 heures 352-5845. 18-3-74

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR BRESILIEN donne chez lui ou à domicile cours de portugais par la méthode situationnelle. Tél. 524-5754 après 5 p.m. 20-3-74

LANGUE CHINOISE: cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél. 725-9481, M. Yu. 18-3-74

POUR CHANTEURS, instituteurs, conférenciers et toutes les personnes qui ont des troubles vocaux dûs à une gorge faible et mauvaise respiration. Obtenez une voix riche, forte et qui ne se fatiguera plus. Audition gratuite. Tél.: 334-4981 soir. 19-3-74

DEMANDES D'EMPLOI

RECEPTIONISTE avec expérience recherche travail dans bureau légal. Tél. après 5 p.m. 769-6414 19-3-74

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT déménagement local, longue distance, service outremer. Emballage. Entreposage 725-2421. 18-3-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077. J.N.O.

ÉDUCATION

LE MENSUEL "Les Enseignants" offre des articles sur l'éducation et des procédés didactiques. L'abonnement ne coûte que $3.50 3375 est, rue Prieur, Montréal-Nord. Tél. 323-5410. 18-3-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE DEMANDEE avec expérience légale, 3 jours par semaine. Tél.: 878-4641 (lundi) 19-3-74

Corporation professionnelle cherche une
SECRÉTAIRE
Bilingue, mûre, 9 a.m. à 4:30 p.m. Dactylo essentielle et quelques réceptions.
Pour petit bureau.
Tél: 861-7939
20-3-74

FERMES À VENDRE

CANTONS DE L'EST
100 acres
En bordure du parc Oxford.
• 2/3 boisé naturel
• 1/3 en prairie reboisée.
• Maison entièrement rénovée
• Grange
Vue panoramique.
Particulier:
672-1271
18-3-74

HOMMES DEMANDÉS

STÉRÉO
Représentants
Temps plein ou partiel. Devenez conseiller en système de son - entièrement gratuit.
MTL Electronique,
2335 Bélanger est,
721-1106 11-3-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

LOGEMENT CHAUFFE, 8-10 pièces, demandé par Association, de préférence Boul. St-Joseph, St-Denis, St-Hubert ou près Université Montréal. Tél.: fin de semaine et soir 388-3876, jour: 279-9927 19-3-74

FEMMES DEMANDÉES

ANALYSTE DE CONTRÔLE INFORMATIQUE
Jeune dame ou demoiselle bilingue, requise pour travailler dans la section du contrôle de production, ayant accompli au moins 12 années d'études et ayant un esprit éveillé et d'analyse.
Le travail consiste à contrôler les entrées et les sorties EDP et aussi vérifier le travail fait par les autres.
Il serait avantageux qu'elle possède une certaine expérience dans la fabrication et qu'elle ait des qualités de surveillante.
Excellent salaire initial et bénéfices marginaux.
Veuillez communiquer avec:
Mme Lalonde, 352-2550, local 114
pour fixer un rendez-vous.
18-3-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

EXÉCUTIF
recherche
APPARTEMENT, 5½, ou maison meublée, équipée, pour période limitée de 2 à 4 mois, de préférence secteur "Queen Mary".
Tél.: 735-1608
de 8:30 à 4:30 p.m.
18-3-74

POUR DAMES, minimum 5 pièces, 3 fermées, entrée laveuse-sécheuse, calme et propre. Haut duplex désiré. Dans Rosemont ou près métro. Tél. 727-4736. 18-3-74

JEUNE COUPLE avec un enfant, désire 5½ haut ou bas-duplex avec cour pour 1er mai. Longueuil, environs Parc Lafontaine ou Outremont. Tél: 679-9037 18-3-74

DESIRE LOUER logis de 7 à 8 pièces, aussi près de l'Université de Montréal que possible ou du Collège Brébeuf. Tél: 637-8781. 1-4-74

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT
Luxueux haut-duplex
Très propre, 8 pièces, 3 chambres, grande cuisine-dinette, salle à manger, salon. Garage. $325. par mois. Libre immédiatement.
Tél.: 489-1260
20-3-74

LACORDAIRE: Duplex, 3½ pièces, fermé, chauffé, face au parc pour personne seule. Tél.: 255-2500 jour ou soir 18-3-74

PRES UNIVERSITE MONTREAL, bas-duplex, 8½, chauffé, eau chaude, foyer, garage, une pièce au sous-sol. $350. Tél. 735-1445 après 17 heures. 18-3-74

7 PIECES, chauffées, eau chaude, 2e étage, taxes payées. $160. 3574 Prud'homme. Tél: 481-3428 18-3-74

LOGEMENTS À LOUER

PRES UNIVERSITE MONTREAL, haut de duplex, 7½ chauffé, eau chaude, foyer, garage, salle de lavage. $280. Tél.: après 19 heures, 735-1027 22-3-74

MAISONS À LOUER

N.D.G. MAISON unifamiliale, 8 pièces, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bain, foyer, près parc et écoles. 1er mai. $275. Tél: 488-0381 18-3-74

MAISONS À LOUER OU À VENDRE

"TOWN HOUSE", meublée, 3 chambres, 2 salles bains, salle séjour avec foyer, cuisine moderne. Sommet Mont-Gabriel, accès piscine, tennis; golf, équitation tout près. C.P. 791, Ville St-Laurent H4L 4W2 18-3-74

MONNAIES

BOURSE finale de timores et monnaies qui aura lieu mensuellement au 6705 Côte de Liesse, au Fort De Liesse Motor Hotel Première bourse: dimanche 7 mars de 10 a.m. à 6 p.m. 653-0728 18-3-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette. b. a., b.péd.b.ph.1. ès lettres Tél: 524-3852. (J.N.O.).

CONSEILLER MATRIMONIAL professionnel: Genest Dr. R. qui a publié en sexologie, alcoolisme, psychothérapie. 325-6542 de 5 à 10 p.m. 4981 Henri-Bourassa, Montréal-Nord. 18-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BUNGALOW 1971, excellent, semi-détaché, $17,000. Libre immédiatement. St-Paul l'Ermite. Tél. 727-3654 18-3-74

HOMMES DEMANDÉS

VENTE AU DÉTAIL
A cause de l'ouverture de notre nouveau magasin au Carrefour Laval, nous recherchons les services de personnes agressives, bilingues avec un an d'expérience dans la vente au détail. L'expérience dans le domaine du papier peint constitue un atout.
Les candidats choisis pourront bénéficier d'un entrainement, d'un salaire compétitif et de toute une gamme de bénéfices marginaux. Ils auront aussi accès au poste de Gérant de magasin.
Faire parvenir curriculum vitae ou communiquer avec:
EMPIRE WALL PAPER & PAINT
3455, avenue du Parc,
Montréal H2X 2H6
a/s M.G. Dame,
Tél: 288-4281
19-3-74

SPÉCIALISTE SÉNIOR EN INFORMATIQUE
Jeune homme bilingue ayant complété son CEGEP ou un cours CAPIC, préférablement en administration industrielle, contrôle de production et planification, pour occuper un poste senior de spécialiste en informatique.
Le travail consiste à développer des listes de matériel en se servant de dessins mécaniques afin d'établir le MRP pour pouvoir faire l'entrée des filières maitresses EDP.
Cette personne devra travailler avec un minimum de surveillance.
Excellent salaire initial et bénéfices marginaux.
Veuillez communiquer avec:
Mme Lalonde, 352-2550, local 114.
pour fixer un rendez-vous
18-3-74

LIVRAISON À DOMICILE
TRAVAIL:
• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.
CONDITIONS:
• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.
Faire parvenir demande en mentionnant:
Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:
"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.
"Nous communiquerons avec chaque correspondant"
J.N.O.

REPRÉSENTANT ANALYSTE DU MARCHÉ
Vue l'expansion rapide de notre entreprise, nous recherchons immédiatement des personnes dynamiques, désirant faire carrière dans le domaine de la vente d'équipement de bureau.
Les candidats devront être âgés de 20 à 25 ans et posséder une bonne apparence.
Qualifications:
• Bilingue
• Expérience de préférence
• 12e année
• Initiative et ambitieux
Nous offrons:
• Salaire de base
• Commission sur ventes et références
• Excellents bénéfices marginaux.
Se présenter ou envoyer curriculum vitae complet à:
AD. LEMIEUX & FILS INC.,
449, rue Ste-Hélène,
Montréal H2Y 2K9
Tél.: 842-4819
Att.: M. Rhéal Mailloux
19-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

N.D.G.
Cottage très éclairé
Occupation 1er mai
Grand hall d'entrée avec "powder-room" et douche, beau salon avec foyer céramique, vaste salle à manger séparée, cuisine immense et très fonctionnelle, joli coin pour manger. **À l'étage:** 4 chambres à coucher, salle familiale. **Sous-sol:** grande salle de jeux, "powder-room", chambre de lavage. Jardin. Garage. $51,500.
ISABELLE LAFRENIÈRE
courtiers
482-1381
"Notre intuition féminine vous aidera"
18-3-74

OUTREMONT
AVENUE DUNLOP, entre chemin Ste-Catherine et Lajoie.
12½ pièces, 5 chambres, grande bibliothèque-fenêtre panoramique, 2 salles bains, sous-sol fini: 40' x 25', foyer mur-à-mur pierre naturelle, placards cèdre, fenêtres Rusco, garage double, jardin paysagé, 2 galeries. Vue Parcs Pratt - Joyce; proximité collèges, couvents, Université. Terrain 107' x 50'. Pas d'agent.
Tél.: 738-9576
18-3-74

VILLE DE LAVAL
Duvernay-est
BUNGALOW NEUF, véritable aubaine, 5 pièces, près écoles, piscine, etc. Hypothèque 8¾ %. Comptant et possession à discuter.
Tél.: 661-1728
19-3-74

SILLERY cottage brique, détaché, terrain boisé — 10,000 pieds carrés, à proximité Université Laval et Collège Jésus-Marie, 9 pièces plus sous-sol, foyer, den, 4 chambres, 2½ salles de bain. garage détaché. $52,000. Pas d'agent. Tél. 1-418-681-2898. 18-3-74

ST-VINCENT-DE-PAUL: duplex avec bachelor brique et pierre, 1968, comme neuf. Bas occupé par propriétaire; plusieurs extras sont inclus. Vraie aubaine à $52,800. Ghislaine Dubois 687-1342 ou 627-0977. Immeubles Westage, courtiers. 18-3-74

BORD DU FLEUVE: marbre et brique, 8 pièces meublées ou non, 10 garderobes, fenêtres panoramiques, chauffage moderne, 2 salles de toilette, 2 aqueducs, galerie vitrée 8' x 28', patio 20' x 50'. Abri d'auto 15' x 28'; 30 milles de Montréal. 456, Ste-Marie, Lanoraie. 18-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARTERVILLE OUEST
Bungalow style Ranch
10 pièces, plusieurs extras, terrain 41,000 p.c., piscine creusée 18' x 36'. Prix: $65,000. Propriétaire.
Tél: 332-2378
18-3-74

N.D.G.
Cottage luxueux
Près écoles, 4 chambres, 3 salles de bains. Garage. $49,500.
Paul-André Langelier,
IMMEUBLES PAL ENRG.
courtiers
489-1260
18-3-74

ST-HUBERT: Domaine Cousineau — brique baveuse, aluminium. Près commodités. Portes patio, garage, grand terrain clôturé. On demande: $28,500. (M.L.S.) Nicole Gautier, 678-8060 ou 676-0906 Immeubles Carbonneau, courtiers 18-3-74

BOUCHERVILLE: Split-level unique en son genre. Chauffage électrique purificateur d'air, 4 chambres, salle à dîner. Idéal pour professionnel. M.L.S. Pour visiter demander Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037. Immeubles Westgate, courtiers 18-3-74

BROSSARD: "Maison de ville". 3 chambres à coucher, sous-sol fini, propre et de bon goût (M.L.S.) Michèle Halasz 678-8060 ou 678-4075. Immeubles Carbonneau, courtiers 18-3-74

REMORQUES-ROULOTTES

ROULOTTE "Grand Prix", toute équipée, 25½, 1969, prix à discuter. Particulier. Tél. soir seulement 467-7050. 21-3-74

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, réparation sets de salon, sofa-lits, davenports, chaises de cuisine. Spécialiste en capitonnage et meubles antiques. Estimation gratuite. Ouvrage garanti. Tél: 521-5484. 1-4-74.

TAILLEURS

DROLET tailleurs spécialité, habits et costumes sur mesure, 351 rue Guizot, tél. 388-2532. 18-3-74

TERRAINS À VENDRE

TERRAIN BOISE, 8.56 arpents carrés ou 315,130 pieds carrés. En bordure de l'autoroute des Cantons de l'Est à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke. Prix $4,000. Pour vente rapide. Plan du terrain disponible. Ecrire à: C.P. 280, Stanstead, P.Q. J0B 3E0. 18-3-74

REPENTIGNY: bord de l'eau, 55' x 165', secteur résidentiel neuf. Prix: $8,000. Tél: 374-3969. 1-4-73

les MOTS CROISÉS du Devoir

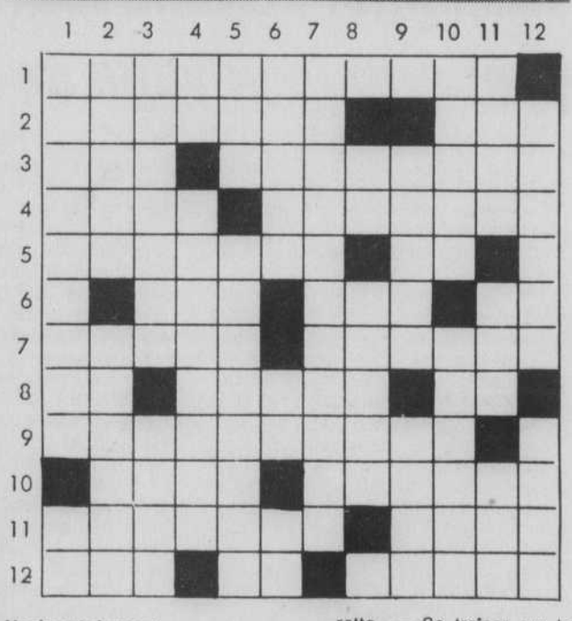

Horizontalement

1—Graphites, dont on fait des mines de crayon.
2—Extrémité de l'aile. — Partie d'une église.
3—Aucun, pas un. — Etude des maladies des voies urinaires.
4—Peur que l'on éprouve au moment de paraître en public. — Femme du tsar.
5—Fleur. — Terre-Neuve.
6—Souverain. — Pas ailleurs. — Bismuth.
7—Ce qui arrête un ensemble mécanique doué de mouvement. — Personne de race blanche née dans les plus anciennes colonies européennes.
8—Adverbe de lieu. — Os long qui forme la partie interne de la jambe. — Venu au monde.
9—Montriez de l'ardeur.
10—Sentir très mauvais. — Signe, présage qui fait craindre une chose.
11—Cachée. — Imprime.
12—Colère. — Connu. — Etre originaire.

Verticalement

1—Chaussure d'intérieur. — Tellement.
2—Câble servant à maintenir des matériaux sur une charrette. — Se traîner sur le ventre.
3—Espèce de serpentine facile à tailler. — Insecte sans ailes.
4—Pronom personnel. — Enfermer dans un cloître.
5—Belle-fille. — Champs de lin.
6—Artère principale. — Belle-Soeur. — Familièrement.
7—Système de philosophie religieuse.
8—Adverbe de lieu. — Sert à écrire au tableau noir.
9—Urticacée couverte de poils. — Greffe.
10—Matériel de guerre. — Strophe de onze vers.
11—Poitrine d'une femme. — Plante herbacée annuelle. — Eclat de voix.
12—Ce qui est d'une merveilleuse beauté. — Etre ouvert.

Solution d'hier

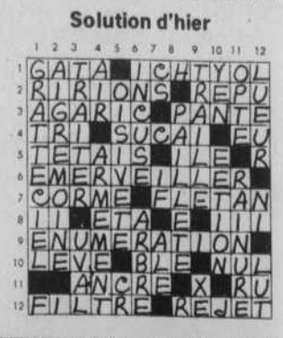

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 12 et 13

POUR NOTRE SERVICE DE VÉRIFICATION INTERNE
(Place Ville-Marie)

Nous recherchons une personne dynamique, titulaire ou complétant un diplôme reconnu par une association de comptables.

Avoir de l'expérience dans la vérification interne ou publique serait un avantage.

Le salaire sera fonction du dynamisme et de l'expérience du candidat. Bénéfices marginaux complets.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Service des ressources humaines.
TRUST GÉNÉRAL
909 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 113

INFIRMIÈRES AUTORISÉES

Deux (2) postes à pourvoir, sur horaire de nuit.
Pour des infirmières autorisées, âgées de 25 - 35 ans, et possédant au moins 3 années d'expérience.

S'adresser au:

Directeur du personnel
Centre Berthelet Inc.
8029, 83e avenue
Montréal H1C 154
Tél.: 648-4931

Université du Québec à Montréal

POSTES DE PROFESSEURS DE LINGUISTIQUE

Spécialités:
a) Psycholinguistique
b) Didactique du français, langue maternelle
c) Didactique du français et/ou de l'anglais, langue seconde

Exigence:
Doctorat

Salaire:
Selon les termes de la convention collective.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae avant le 22 mars 1974 à:

Guy Labelle, Directeur
Département de Linguistique,
Université du Québec à Montréal,
Case postale 8888,
Montréal H3C 3P8

Conseil d'Education de Nipissing
North Bay, Ontario

École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de

PROFESSEUR DE MUSIQUE INSTRUMENTALE
pour septembre 1974

M.D. Lafleur, directeur
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

CENTRE HOSPITALIER HONORÉ-MERCIER INC.
ST-HYACINTHE

Poste: Adjoint administratif

Département de santé communautaire

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur général, planifie, coordonne et contrôle toutes les activités administratives du département.

Qualifications:
- Maîtrise en administration hospitalière (M.A.S.) ou maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)
- Possède 3 à 5 ans d'expérience dans un poste administratif (finance, personnel, etc.), de préférence dans le secteur hospitalier.

Conditions de travail:
Salaire et bénéfices sociaux selon les directives du ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae détaillé avant le 27 mars au:

Directeur général
Centre hospitalier Honoré-Mercier Inc.
2750, boul. Laframboise
St-Hyacinthe, Qué.
J2S 4Y8

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU SAGUENAY
OFFRE D'EMPLOI
Concours: 3/74/9

POSTE: PSYCHOLOGUE (2)

SERVICE: ÉTUDIANTS

DESCRIPTION:
Le psychologue effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques de travail de son secteur en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la Commission. Il est chargé de l'application de cette politique.

Le psychologue rencontre les élèves, individuellement ou en groupe, il leur administre au besoin des tests d'intelligence, de personnalité ou certains tests spécifiques. Au besoin, il réfère l'élève aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées.

Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités, en particulier pour des classes spéciales; il assiste et conseille les administrateurs, les enseignants et les parents et leur communique les rapports appropriés. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

Il monte et tient à jour le dossier des élèves en ce qui concerne son secteur.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES:
1 - Posséder un diplôme universitaire terminal en psychologie permettant de pratiquer la profession.
2 - Etre membre ou admissible à la Corporation des Psychologues du Québec.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Le salaire est fixé selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Nous recevrons les candidatures jusqu'à 17:00 hres VENDREDI le 29 MARS 1974.

Commission Scolaire Régionale du Saguenay,
a/s M. Clément Girard, directeur du personnel,
36, Jacques-Cartier est,
Chicoutimi.

Université York

Campus Glendon

Département de Psychologie

POSTE:
Professeur adjoint en psychologie pour enseigner en français.

FONCTIONS:
Enseignement au premier cycle. La recherche est encouragée.

EXIGENCE:
Doctorat.

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet, 1974.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 mars à:

Monsieur Ronald Cohen,
Directeur,
Département de Psychologie,
Collège Universitaire Glendon,
Université York,
2275, avenue Bayview,
Toronto, Ontario, M4N 3M6

DISTRICT XI -
CHAPITRE FRANÇAIS DE L'A.I.I.P.Q.

MAINTENANT: Corporation des infirmières et infirmiers de la région de Montréal

POSTE:
Secrétaire déléguée au niveau de la section de Montréal

FONCTIONS:
— Coordonner les activités des comités
— Représenter le district lors des activités
— Diriger le secrétariat
— Traduire les préoccupations des membres en terme de besoins
— Élaborer et suggérer des méthodes et programmes de formation et d'information pour les membres

QUALIFICATIONS:
— Etre membre en règle de l'O.I.I.Q.
— Avoir été membre actif d'une association professionnelle d'infirmier(e)s
— Posséder une formation en administration ou une expérience équivalente
— Avoir été dans la pratique active du nursing au cours des trois dernières années
— Etre capable de diriger du personnel et prendre des décisions
— Posséder des qualités de dynamisme, d'entregent et d'esprit critique

SALAIRE ET CONDITION:
— Selon les qualifications et l'expérience
— Entrée en fonction le 1er juin 1974

Faire parvenir curriculum vitae avant le 30 avril, au:

Comité de sélection
1600, rue Berri, Suite 3106
Montréal, P.Q.
H2L 4E5

LA COMMISSION SCOLAIRE JEROME-LE ROYER

OFFRE D'EMPLOI

LE COORDONNATEUR DES CONTROLES FINANCIERS

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur des services financiers, le contrôleur a la responsabilité de l'élaboration et de l'application des systèmes et procédures relatives à la préparation du budget, au contrôle budgétaire et financier, à la vérification interne, à la comptabilité, au paiement des salaires et des mandats ("vouchers").

Il participe, comme membre de l'équipe de gestion des services financiers, à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités de ces services.

Il veille à la coordination des activités de son secteur avec celles des autres secteurs ou des autres services.

Il avise le directeur des services financiers sur toute question de contrôle budgétaire et financier.

Il assiste les directeurs de services et les directeurs d'écoles dans le domaine de sa compétence.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur des services financiers.

QUALIFICATIONS REQUISES:

—Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration.

—Cinq (5) années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT:

De $11,600.00 à $20,000.00 selon expérience.

Les candidatures seront adressées au Service du personnel jusqu'au 25 mars 1974 en indiquant le numéro du Concours C. 7310.

Maison Notre-Dame de Laval Inc.
Centre d'accueil pour adolescentes

CHEF PAVILLONNAIRE

Poste:
Sous l'autorité du Responsable des unités, voit à la formulation et à l'application des politiques régissant le secteur anglais du Centre d'accueil.

Responsabilités:
— Diriger et superviser le travail des éducateurs et surveillant(e)s de la section anglaise en ce qui a trait aux méthodes de rééducation autorisées par le responsable des unités.
— Participer à l'élaboration et à l'application du programme des activités et du code de sa section.
— Préparer et administrer le budget de sa section.
— Rencontrer les cas problèmes des unités de sa section et suggérer aux éducateurs(trices) des méthodes appropriées.
— Choisir son personnel conjointement avec le service du personnel et faire l'évaluation de celui-ci.
— Préparer les horaires de son personnel et contrôler l'organisation matérielle des unités de son secteur.

Qualifications:
— Diplôme collégial en sciences humaines, de préférence en éducation spécialisée.
— Un minimum de 5 ans d'expérience en rééducation ou autre expérience jugée équivalente.
— Qualités de leadership pour motiver une équipe de travail.
— Bilingue.

Traitement:
Selon les normes salariales du ministère des Affaires sociales.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet en spécifiant le numéro de concours C.A. 26-74, au plus tard le 25 mars 1974 au:

Directeur du personnel
Maison Notre-Dame de Laval Inc.
310, boul. Cartier
Laval, Qué.

POSTES EN TUNISIE

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

RECRUTE

1. UN EXPERT EN FORMATION DES ADULTES

(Avec la collaboration du Ministère de l'Éducation du Québec)

FONCTIONS:
— Établir un plan pour la formation des contremaîtres et des ouvriers.
— Organiser et diriger en qualité de chef d'équipe la formation théorique et pratique des contremaîtres et des ouvriers.
— Voir à la mise en oeuvre des méthodes préconisées.

QUALIFICATIONS:
— Ingénieur (génie mécanique ou industriel).
— Quelques années d'expérience dans l'industrie (machinerie lourde), dans l'enseignement et la formation des adultes.

2. UN INGÉNIEUR-CONSEIL

FONCTIONS:
— Établir une structure améliorée d'organisation dans les parcs de machinerie lourde.
— Implanter un système de gestion et de contrôle dans les parcs.
— Voir à l'établissement d'un système d'entretien préventif.
— Diriger l'exécution du projet en qualité de chef d'équipe.

QUALIFICATIONS:
— Ingénieur (de préférence génie mécanique).
— Plusieurs années d'expérience en gestion, organisation et méthodes de travail.
— Il serait avantageux que le candidat ait de l'expérience dans l'entretien et la préparation de la machinerie lourde et qu'il ait fait une étude dans ce domaine.

CONDITIONS DE TRAVAIL POUR CES POSTES:
— Contrat de travail - minimum 12 mois
— Traitement actuel et indemnités
— Autres avantages

DATE LIMITE:
Le 29 mars 1974

Les deux candidats devront avoir un intérêt pour la coopération internationale et travailleront dans le cadre d'un projet d'entretien et de réparation de machinerie lourde et d'équipement. Veuillez faire parvenir un curriculum vitae détaillé.

ADRESSE:
Direction des ressources humaines
ACDI
122, rue Bank
Ottawa, K1A 0G4, Ontario

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

La Commission de contrôle de l'énergie atomique est l'agence du gouvernement fédéral qui administre la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique et, comme telle, s'occupe de tout ce qui concerne l'hygiène, la sûreté et la sécurité dans l'utilisation de l'énergie atomique.

Dans le cadre de ces programmes, la Commission offre des emplois sous les disciplines suivantes:

1. ***Gestion des matériaux nucléaires***
   — inspection des matériaux nucléaires, du matériel et des installations, participation au fonctionnement d'un système de registres des matériaux, élaboration de méthodes de comptabilité des matériaux, et certaines tâches spéciales en relation avec ces fonctions.
2. ***Gestion des résidus radio-actifs et des ressources d'uranium***
   — évaluation de la sécurité des installations disposant des résidus radio-actifs, préparation des permis pour l'extraction minière et l'exploitation de l'uranium, l'évaluation des projets de recherches ayant trait à la disposition des résidus radio-actifs ainsi qu'à l'extraction et au traitement de l'uranium, et certaines tâches spéciales relevant de ces fonctions.
3. ***Installations nucléaires***
   — étude critique de la conception, évaluation des analyses de sécurité, surveillance des travaux sous commission et de l'exploitation, établissement de codes et de normes ainsi qu'évaluation de la sécurité dans les centrales d'énergie nucléaire, les usines de production d'eau lourde et autres installations associées au cycle de production de combustibles nucléaires.
4. ***Matériel nucléaire***
   — évaluation de la sécurité des contenants et emballages et des méthodes de transport des substances radio-actives et de divers dispositifs incorporant des radio-isotopes.

LES CANDIDATS
Ces emplois intéresseront les comptables, ingénieurs, scientifiques ou gradués en administration possédant au moins deux à trois ans d'expérience appropriée dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes:
a) gestion des matériaux nucléaires
b) radio-protection
c) conception, mise en service ou exploitation d'une usine nucléaire ou chimique
d) comptabilité informatisée
e) disposition des résidus radio-actifs

LE TRAITEMENT
Selon les qualifications et l'expérience

ENDROIT DE TRAVAIL
La plupart de ces emplois sont attachés à Ottawa, et les autres relèvent de la centrale de Pickering et de l'installation nucléaire de Bruce, en Ontario.

ADRESSER LES DEMANDES ET TOUTE INFORMATION PERTINENTE À:

Le Chef, division de l'Administration,
Commission de contrôle de l'énergie atomique,
Casier postal 1046, station 'B',
Ottawa, Ontario,
K1P 5S9.

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU

OFFRE D'EMPLOI

Le Centre de Services Sociaux Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau a besoin des services d'un:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE POSTE:
DIRECTEUR GÉNÉRAL

RESPONSABILITÉS:
Personne qui, mandatée par le Conseil d'administration, est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et le ministère des Affaires sociales.

EXIGENCES:
Etre détenteur d'un diplôme universitaire terminal en service social, ou en sciences de l'homme, ou en sciences administratives ou autres domaines connexes. Posséder une bonne expérience dans le domaine social et/ou de l'administration. Quelques-unes de ces années doivent avoir été passées dans un poste de responsabilité.

RÉMUNÉRATION:
Selon les qualifications et l'expérience du candidat.

INSCRIPTION:
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae avant le 25 mars 1974 à l'adresse suivante:

M. Aldège Sincennes
599, rue Hôtel-Dieu
Chicoutimi, Qué.

N.B. *Le Centre de Services Sociaux du Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau comprend six (6) filiales (Chicoutimi, Jonquière, Alma, Roberval, Dolbeau, Chibougamau) et 130 employés.*

Université Laval

LE DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIQUE
CHERCHE UN

PROFESSEUR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

FONCTIONS:
Le candidat sera, de préférence, spécialisé dans l'un des trois domaines suivants:
– économie du secteur public;
– microéconomie appliquée (organisation et structure industrielles);
– économie des ressources naturelles.
En plus, il sera appelé à contribuer à l'enseignement des cours fondamentaux en économique à l'université.

QUALIFICATIONS REQUISES:
– Doctorat en sciences économiques.
– Priorité sera accordée aux candidats possédant une expérience d'enseignement et de recherche au niveau universitaire.

ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juin 1974 ou le plus tôt possible après cette date.

CONDITIONS:
Rémunération selon les qualifications du candidat.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, dans les plus brefs délais au:

Directeur
Département d'économique
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Ste-Foy, Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 11 et 13

COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON

Offres d'emploi

ORTHOPÉDAGOGUES (2)

Nature de l'emploi:
Travailler auprès d'enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage du 1er cycle élémentaire.

Qualifications requises:
Formation de niveau universitaire (1er cycle au moins) en pédagogie, secteur enfance inadaptée ou orthopédagogie.

Lieu de travail:
Cowansville.

Entrée en fonction:
Septembre 1974.

Faire parvenir curriculum vitae pour le 19 avril 1974 au:

Directeur du personnel
Commission Scolaire Davignon
112, rue John
Cowansville, Qué.
J2K 1X2

SUPERVISEUR TECHNIQUE

Compagnie d'assurance canadienne-française recherche un (e) candidat (e) pour combler son poste de superviseur technique au service des changements (service aux assurés) dans le secteur de l'assurance-vie individuelle.

POSTE OFFERT
Sous l'autorité du chef de service, le titulaire aura la responsabilité de coordonner le travail des personnes préposées aux changements demandés sur les contrats d'assurance. À ce titre, participera aux travaux et agira comme conseiller technique, principalement en ce qui a trait aux divers calculs impliqués. Le titulaire pourra aussi se voir confier des projets spéciaux touchant l'organisation du service.

LE CANDIDAT
— doit posséder un diplôme collégial en technique administrative ou dans une autre discipline appropriée;
— doit pouvoir faire un bon usage de la langue anglaise;
— de préférence, avoir réussi quelques examens du L.O.M.A. et posséder des connaissances générales en informatique. Une expérience exceptionnelle pourra suppléer à l'absence du diplôme.

LIEU DE TRAVAIL
Québec (haute ville)

TRAITEMENT
Salaire selon la compétence
Avantages sociaux intéressants.

Envoyer les demandes et curriculum vitae à l'adresse suivante :

Directeur du personnel
Groupe La Laurentienne
C.P. 1216
Québec G1K 7E3

YORK UNIVERSITY,
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour le poste permanent de professeur en relations internationales (professeur agrégé ou professeur titulaire) est priée de faire parvenir sa demande (date limite: 15 avril 1974) à:

Professeur Edgar Dosman
Directeur
Département de science politique
4700 Keele St.,
Downsview, Ontario

Nous sommes une compagnie en expansion et recherchons un:

TRADUCTEUR

expérimenté et hautement qualifié, qui traduira surtout de l'anglais au français dans une grande variété de domaines.

A toute personne dont l'esprit créateur aidera au développement du service de traduction, nous offrons la possibilité d'un progrès rapide au sein de la compagnie.

Le traitement à discuter sera en rapport avec la compétence.

Écrire à: CASE 2292, LE DEVOIR

en y joignant quelques modèles ou extraits de traductions exécutés par vous à titre professionnel.

ASEA

Une importante compagnie canadienne se spécialisant dans la vente d'appareils électriques et électro-mécaniques pour les réseaux d'électricité et pour le secteur industriel recherche:

UN INGÉNIEUR

Le candidat doit être bilingue, diplômé en génie électrique et posséder 5 à 10 années d'expérience. Il n'est pas essentiel qu'il ait été employé au service des ventes pourvu qu'il soit familier avec l'appareillage de réseau. Cette personne s'occupera principalement de représentation auprès des utilités publiques, des sociétés d'ingénieurs-conseils et des entreprises industrielles. Le travail comportera la préparation de soumissions et la coordination des rapports entre le personnel des usines et les clients.

Lieu de travail: Montréal avec déplacements occasionnels dans la province de Québec et dans les Maritimes.

Les postulants sont priés d'adresser confidentiellement leur curriculum vitae à ASEA Limitée, 1450 City Councillors, Montréal, Québec, H3A 2E6. Dossier 341

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL

Recherche pour l'année scolaire 1974-1975 des

PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

LIEU DE TRAVAIL: Hull

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Baccalauréat en Éducation physique (B.E.P.)
— L'autorisation légale d'enseigner décernée par le Ministère de l'Éducation du Québec.

Il est essentiel que la demande d'emploi soit accompagnée des pièces justificatives en ce qui a trait aux études et à l'expérience.

Toute demande d'emploi doit parvenir le ou avant le 19 avril 1974.

Directeur des services du personnel,
122, rue St-Laurent,
Hull, P.Q.
J8X 1M6

Université du Québec à Montréal

PROFESSEURS EN SCIENCES BIOLOGIQUES

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche en biologie de l'environnement, le département des Sciences biologiques recherche des professeurs chercheurs dans les disciplines suivantes:
— Écologie animale
— Entomologie
— Biochimie
— Aménagement
— Microbiologie

Exigence:
Ph.D.

Traitement:
Selon l'échelle prévue dans la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 27 mars 1974, à:

M. Luc Desnoyers, directeur
Département des Sciences biologiques
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

RADIO·QUÉBEC

POSTE VACANT:

ACHETEUR

Traitement: Selon les normes établies.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Reçoit et analyse les réquisitions d'achats en fonction des besoins des requérants et des marchandises des fournisseurs.
Analyse les offres de fournisseurs et détermine celles qui sont les plus avantageuses, compte tenu du prix, de la qualité, de la quantité, de l'urgence du besoin, du service fourni, etc . . .
Rencontre et communique avec les vendeurs.
Voit au respect des délais de livraison et des normes exigées des fournisseurs.
Voit au besoin, à la récupération des frais de taxe et de douane.
Surveille les mouvements de stocks du magasin d'articles de bureau.

EXIGENCES: Diplôme de sec. V plus 4 ans d'expérience dont 2 ans comme acheteur junior.

Veuillez adresser votre curriculum vitae avant le 25 mars 1974 au:

Service du personnel
RADIO-QUÉBEC
800, rue Fullum
Montréal H2K 3L7
Tél.: 873-4611 poste 123

Vilas

VILAS INDUSTRIES LIMITED

TECHNICIEN EN ÉTUDE DE TEMPS ET MOUVEMENTS

Des techniciens en étude de temps et mouvements (Time & Motion Study Technicians) sont requis par un manufacturier renommé de meubles. Ces techniciens seront attachés au département de Génie Industriel et leurs responsabilités comporteront toutes les phases de l'étude de: temps et mouvements et du génie industriel. Endroit de travail Cowansville ou Montréal ou Thurso, Qué.

Les candidats devront:
1- Posséder un certificat d'études secondaires;
2- Compter quelques années d'expérience.
3- Posséder parfaitement la langue française avec une connaissance pratique de l'anglais.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir, par écrit, leur curriculum vitae complet à:

Le Gérant,
Service des Relations Industrielles,
Les Industries Vilas Limitée,
Cowansville, Qué.
J2K 2Y4

CONDITIONS SPÉCIALES

VIVE L'ÉTÉ !
— Laissez la ville et la pollution,
— Vivez au bord d'un lac,
— Faites de l'été des vacances continuelles et profitez de notre spécial d'implantation dans la région.

SEUL QUALIFICATIF REQUIS :
Infirmier(ère) autorisé(e)
ou Infirmier(ère) auxiliaire.

NOUS DONNONS :
— Salaire intéressant et bénéfices marginaux,
— Bénéfice spécial d'implantation dans la région,
— Facilité de vivre près de la nature,
— Possibilité de profiter pleinement de l'été.

OÙ ÇA ?
— À 2 heures de Montréal,
— À 1 heure de la "Butte à Mathieu",
— À ½ heure du Mont-Tremblant,
— À l'Annonciation, Comté Labelle,

Pour informations supplémentaires composez : 819-275-2118 Service du Personnel.

Nous attendons votre appel !

Centre Hospitalier des Laurentides,
L'Annonciation, Comté Labelle, P.Q.
JOT-1TO.
a/s : Directeur du Personnel.

HÔPITAL DES LAURENTIDES

L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE PQ 819-275-2118

Centre Hospitalier des Laurentides

recherche

CHEF DU SERVICE DE PSYCHOLOGIE

Fonctions:
— Responsable de la planification tant au point de vue budget que personnel du service.
— Devra être capable d'orienter ce service compte tenu du milieu psychiatrique dans lequel il devra évoluer.

Qualifications:
— Détenteur d'une maîtrise en psychologie.
— Connaissance souhaitable du milieu psychiatrique.
— Expérience d'au moins un an dans des fonctions administratives.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel
Centre hospitalier des Laurentides
L'Annonciation, Cté Labelle, Qué.
JOT 1TO

L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

recherche

Des professeurs d'économique
— contrats d'une année

Un professeur d'histoire
— pour enseigner l'histoire de l'Europe contemporaine (XIXe-XXe siècles) avec un deuxième champ préféré en histoire des États-Unis
— conditions: doctorat ou scolarité de doctorat

Deux professeurs de sociologie
— contrats d'une année
— conditions: doctorat ou scolarité de doctorat

Un professeur d'anthropologie
— contrat d'une année
— pour enseigner l'introduction à l'anthropologie et l'ethnographie

Deux professeurs de sciences politiques
— contrats d'une année
— pour enseigner - le comportement politique
- la fonction publique du Canada
— conditions: doctorat ou scolarité de doctorat

Tous ces postes sont pour l'enseignement au premier cycle; le rang et le traitement selon la formation et l'expérience.

Bilingues préférés (français, anglais).
Expérience canadienne préférée.

Adresser toute demande à:

Doyen-adjoint des Sciences Sociales,
Université Laurentienne,
Sudbury, Ontario.
P3E 2C6

LA COMMISSION SCOLAIRE JEROME-LE ROYER

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR EN PASTORALE
Secteur élémentaire

NATURE DU TRAVAIL:
Sous l'autorité du Conseiller en Education Chrétienne, planifie catéchèse et pastorale à l'élémentaire, assure un lien constant entre la paroisse, les parents et l'école.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en théologie, en pastorale ou en sciences religieuses.
Connaître les programmes de l'élémentaire.
Etre bilingue.

ENTREE EN FONCTION:
A déterminer.

TRAITEMENT:
De $8,704.00 à $14,185.00 selon expérience.

Faire parvenir curriculum vitae au Service du Personnel, 14,206 est Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles, H1A-1V1, au plus tard le 25 mars 1974.

Prière d'inscrire le numéro du Concours: ANP-7302.

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

(Centre Communautaire de Santé - C.C.S.)
(Centre de plus de 400 lits)

Recherche un

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

EXIGENCES:
Le titulaire de ce poste doit être un médecin membre du Conseil des Médecins et Dentistes de l'Hôpital.
Les candidats à ce poste doivent être titulaire d'un diplôme spécialisé dans le domaine de la santé publique, ou de la santé communautaire, ou posséder une formation jugée équivalente à tel diplôme. Règlements, art. 4.5.2.2, Loi 65.

FONCTIONS:
Celles décrites à l'article 4.5.2.3 des règlements de la Loi 65.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Telles que définies par le ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE
Faire parvenir curriculum vitae et demander formule d'inscription avant le 20 mars 74, à:

M. J. ALBERT LAVOIE
Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu,
920 Boul. du Séminaire
St-Jean P.Q. J3A 1B7

COORDONNATEUR

Une compagnie en pleine expansion, partie d'un groupe de renommée internationale, recherche pour son siège social à Montréal

un collaborateur de valeur

Le poste:
Une fonction d'état-major (staff) dans l'administration directement auprès du directeur administratif.
Ses activités seront avant tout de conception, organisation, réalisation ainsi que la mise en place de procédures et méthodes.
Son rôle sera aussi de préparer les décisions, donc effectuer les études, prendre les contacts, réunir les avis à cet effet.
Il travaille seul, mais en relation avec tous les départements et pourra bénéficier d'un système d'informatique.

Le candidat:
Etre âgé d'environ 28 à 35 ans, être bilingue, détenir un diplôme universitaire de 2e cycle ou l'équivalent, avoir quelques années d'expérience industrielle.
Il devra faire preuve de compétence et de dynamisme; avoir de l'autorité mais être diplomate; avoir de l'imagination en restant réaliste.

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:
Case 2291, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

(Centre Communautaire de Santé - C.C.S.)
(Centre de plus de 400 lits)

RECHERCHE UN:

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

FONCTIONS:
Le Directeur des Services Professionnels doit, sous l'autorité du Directeur général:
a) Coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement;
b) Vérifier le fonctionnement des comités du Conseil Consultatif des Professionnels et du Conseil des Médecins et Dentistes et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions et, dans le cas du Conseil des Médecins et Dentistes, qu'ils contrôlent adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

QUALITÉS REQUISES:
- Doit être médecin autorisé à exercer sa profession en vertu de la Loi médicale.
- De préférence, membre du Conseil des Médecins et Dentistes d'un hôpital depuis au moins 5 ans.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
- A discuter.

DATE LIMITE:
Faire parvenir curriculum vitae avant le 30 mars 1974, à:

J. Albert Lavoie
Directeur général
Hôpital du Haut-Richelieu
920 Boul. du Séminaire
St-Jean, P.Q. J3A 1B7

L'HÔPITAL ST-CHARLES DE JOLIETTTE

recherche les services d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

L'Hôpital St-Charles de Joliette est un centre hospitalier de 900 lits spécialisé en psychiatrie adulte et infantile. L'Hôpital St-Charles comprend en plus une section de 120 lits de soins physiques de longue durée.

FONCTIONS:
Le (la) directeur (trice) des soins infirmiers exerce les fonctions et assume les responsabilités prévues au plan d'organisation de l'établissement. Il (elle) est notamment responsable, sous l'autorité du directeur général, de la coordination et de l'évaluation des soins infirmiers dans le centre hospitalier, du contrôle et du fonctionnement de la direction, de la discipline et de la répartition du personnel, en fonction des besoins.

EXIGENCES:
— Membre en règle de l'O.I.I.P.Q.
— Détenteur (trice) d'un baccalauréat en sciences infirmières et/ou maîtrise en administration hospitalière.

Les personnes intéressées à poser leur candidature à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 mars 1974 au:

Directeur général
Hôpital St-Charles de Joliette
1000, boul. Ste-Anne
Joliette, Qué.

ARCHITECTE - URBANISTE

STEINBERG

Le service d'aménagement du milieu naturel de la compagnie Steinberg Limitée est chargé d'entreprendre des études relatives aux terrains et aux possibilités d'aménagement ainsi que de voir à l'élaboration de plans d'ensemble pour la construction de centres commerciaux ou tout autres projets connexes.

Nous avons actuellement un poste vacant pour un architecte-urbaniste bilingue à l'esprit créateur. Celui-ci sera principalement chargé de participer à un travail d'équipe en vue de créer et de réaliser les plans de centres commerciaux de l'avenir.

Les candidats que nous cherchons sont diplômés d'une université reconnue, possèdent 3 à 5 ans d'expérience, de préférence dans une grande entreprise et font preuve d'un jugement sûr et d'un excellent sens de l'organisation.

Nous offrons un salaire intéressant et de nombreux avantages sociaux.

Les candidats intéressés nous feront parvenir leur curriculum vitae dans les plus brefs délais au:

Bureau d'emploi
Steinberg Limitée
1500, avenue Atwater
bureau 1105
Plaza Alexis Nihon
Montréal H3Z 1Y3
Tél.: 931-3538

La mobilité n'est pas un argument pour les professeurs de français

La récente déclaration de la Fédération des associations italiennes du Québec (FAIQ) sur la question linguistique ne rallie pas tout à fait les dirigeants de l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF), section de Montréal.

Le président de l'AQPF-Montréal, M. Gaston Laurion, estime en effet dans un communiqué qu'il serait aberrant de dire aux francophones du Québec de bien apprendre l'anglais à leurs enfants à cause de la mobilité de la main-d'oeuvre en Amérique du Nord. "Il n'y a aucun État libre au monde qui élabore son système scolaire en fonction de l'exportation ultérieure de ses citoyens", dit M. Laurion qui exprime tout d'abord sa sympathie toute naturelle envers ses frères latins mais voudrait aussi leur faire comprendre qu'il faudrait offrir à l'étudiant au secondaire plusieurs langues étrangères, dont l'anglais.

L'AQPF-Montréal accepte, comme la FAIQ, le postulat que tous les immigrants présents et futurs devraient être soumis sans discrimination à la Loi de l'instruction publique. Les professeurs de français croient qu'il serait toutefois injuste de ne pas faire de distinction entre citoyens francophones et anglophones "et si ces anglophones ne désirent pas s'installer au Québec, rien ne les y oblige, que nous sachions".

L'Atelier du Chômeur a besoin de tout

L'Atelier du Chômeur lance un appel à toutes les personnes qui voudraient faire don de meubles, vêtements, souliers usagés et autres biens à des fins de rénovation ou de distribution à des personnes nécessiteuses. Un service a été mis sur pied pour la collecte des dons. Les personnes désireuses d'apporter leur collaboration à l'Atelier du Chômeur n'ont qu'à entrer en communication avec M. Raymond Charbonneau, au numéro 670-7804, ou avec Mme R. Boisvert, aux numéros 674-8411 ou 670-1377.

POSTES DISPONIBLES AU

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

SOINS INFIRMIERS	FONCTIONS	EXIGENCES	TRAITEMENT
Assistante-directrice - secteur éducation.	Implanter des programmes à court et à long termes de développement et de promotion chez tout le personnel infirmier.	Licence A.I.I.P.Q. Bacc. ou Maîtrise	Les conditions de travail et les salaires sont ceux qui prévalent dans le milieu hospitalier.
Assistantes-directrices - secteur clinique (2).	Élaborer, analyser et contrôler les normes de qualités de soins du secteur sous sa responsabilité.	Expérience en milieu hospitalier et à des postes de responsabilité.	

Les candidatures devront être adressées à: **La Direction du personnel, a/s Responsable emploi Clinique de l'Université de Sherbrooke - Centre hospitalier universitaire-Sherbrooke**

AVANT LE 31 MARS 1974

Votre lettre peut être le début d'une carrière dans le domaine de la typographie et des ventes.

La netteté et la finesse d'un caractère font toute la différence. Vous le savez mieux que quiconque parce que c'est votre métier. La typographie, ça nous connaît. Et c'est normal, puisque c'est notre travail.

Un travail qui nous permet d'apporter des solutions réalistes, d'ordre typographique ou de production, pour toutes sortes de problèmes au niveau des matériaux essentiels aux communications.

Nous trouvons ces solutions grâce à des techniques telles les plus récents alphabets publicitaires, deux méthodes de production du type composition photographique électronique, les caractères de type courant en métal, les effets spéciaux de caméra, le lettrage par photochimigraphie ou encore les diapositives couleurs 35mm pour fin de présentation.

Ceci ne représente cependant qu'une partie de notre travail et nous serions heureux de vous en parler plus longuement, si vous êtes intéressés à vendre nos services.

Advertising Typographers Ltd., McLean Brothers Ltd. et Typographie Québec Ltée recherchent en effet 3 personnes pour travailler dans le domaine des ventes et dont la responsabilité première sera le développement de nouveaux marchés.

Ce travail offre la possibilité de faire une carrière intéressante et stimulante, de même que la chance de travailler avec des équipes vraiment enthousiastes.

En plus de ces nombreux avantages, les candidats choisis bénéficieront d'un salaire intéressant et de bénéfices marginaux attrayants.

Ecrivez-nous d'abord. Dans votre lettre, vous résumerez simplement votre expérience de travail dans le domaine des arts graphiques ou dans toute autre industrie connexe.

Votre lettre peut être le début d'une nouvelle carrière.

McLean Management Limited
1000, rue Wellington, Montréal, Qué.
H3C 1V4 (M. R. J. Morley)

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions, en pages 11 et 12

AGRONOME

VERSÉ DANS LE FINANCEMENT AGRICOLE

Un important établissement financier de Montréal, dont les opérations s'étendent à toute la province, recherche actuellement un agronome possédant une bonne expérience en financement agricole. A part le défi fort intéressant qu'il comporte, ce nouveau poste offre au candidat choisi une carrière d'avenir bien rémunérée, en plus d'excellents avantages sociaux.

Prière d'envoyer un curriculum vitae complet à:

Case 2286, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE

CONSEILLERS DE DÉLÉGATION

Le travail :
Le Festival International de la Jeunesse réunira à Québec du 13 au 24 août prochain plus de 1600 jeunes délégués de 26 pays francophones.

Les fonctions :
Le conseiller de la délégation assistera le responsable de délégation dans ses fonctions auprès des 60 délégués de son pays.
Il facilitera la participation de la délégation au déroulement du Festival.
Il assistera le responsable de délégation dans ses relations avec les organisateurs du Festival et la population de Québec.

Qualifications requises :
— Formation universitaire
— Connaissance de Québec et de ses environs
— Facilité de contact — sens des relations humaines
— Expérience de vie à l'étranger
— Âge minimum : 21 ans

Conditions de travail :
— Durée du contrat : 5 semaines
— Lieu de travail : Québec
— Salaire : $150.00 par semaine
Les frais de nourriture et d'hébergement seront à la charge de l'employeur pour la durée du contrat.
Les conseillers de délégation devront participer à un stage de formation (2 jours) en juin et être disponibles du 29 juillet au 28 août.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1er avril à :

Secteur de l'Accueil
Société d'Accueil du Festival International de la Jeunesse Francophone
C.P. 340, Haute Ville
Québec G1R 4P8

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

RESPONSABLE DE PROGRAMMES

SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FONCTION
— Organiser, coordonner et évaluer des activités pédagogiques créditées;
— Animer des comités de travail et des comités pédagogiques;
— Conseiller les étudiants adultes;
— Evaluer des besoins nouveaux en vue de la mise sur pied d'activités éducatives pour les adultes.

QUALIFICATIONS
— Premier grade universitaire de préférence en sciences sociales;
— Expérience en éducation des adultes et en administration pédagogique;
— Formation, expérience ou connaissances dans un ou plusieurs des domaines suivants: relations publiques, publicité, journalisme, media, information.

ENTRÉE EN FONCTION IMMÉDIATE

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le mardi 26 mars au:

Service du Personnel
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal 101, Qué.

PROFESSEUR DEMANDÉ

Une institution d'enseignement privé de la région de Montréal désire engager un professeur d'I.S.P. (physique, en secondaire II)

Poste, à temps complet ou à temps partiel, disponible immédiatement.

Qualifications exigées: Brevet d'enseignement.

Faire parvenir son "curriculum vitae" à

Case 2290
LE DEVOIR, Montréal

HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents

des **infirmier(e)s autorisé(e)s**
avec ou sans post-scolaire en psychiatrie

et des **éducateurs(trices)**
pour un travail d'équipe auprès de groupes d'environ 12 patients pour le service de soirée.

Nous cherchons des gens intéressés à prendre éventuellement des responsabilités au sein d'une équipe qui travaille durant la 2e partie de la vie des enfants.

Ceux (celles) qui désirent plus de renseignements pourront communiquer avec

Mme Marie-France Gilbert
323-7260 poste 214

RESPONSABLE DES MÉDIA COMMUNAUTAIRES

FONCTIONS:
— Animation de groupes intéressés à l'implantation de média communautaires.
— Apporter de l'aide technique, légale et de méthodes d'organisation aux média communautaires existant sur le territoire.

EXIGENCES:
— Connaissance de l'audio-visuel (radio, T.V., magnétoscope).
— Expérience de l'animation de groupes.
— Habileté à travailler en équipe.
— Disponible à de fréquents déplacements.
— Connaissance de la région de Québec (03).

Salaire à discuter.

Faire parvenir par écrit, offre de service et curriculum vitae avant ***le 22 mars 1974 à:***

CONSEIL DES COMMUNICATIONS
a/s M. Jean-Pierre Guay
367 Est, Boul. Charest
2ième Étage - Québec 2
G1K 3H3

C.L.S.C. DU SECTEUR DE FORESTVILLE
(CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES)

recherche

DEUX (2) MÉDECINS

L'établissement
Le Centre Local de Services Communautaires du secteur de Forestville constitué en mars 1973 et début d'opérations en août 1973.

Les particularités du milieu
Population de 9,500 habitants répartis en six (6) localités sur la rive-nord du St-Laurent. (Région # 09 : Côte-Nord).
Aspect géographique et attraits touristiques intéressants.
Belles possibilités d'innover sur différents plans.

Les besoins du milieu
Aussi variés que nombreux, les besoins déjà identifiés laissent place à toute une gamme de services possibles moyennant une équipe suffisante de médecins intéressés à participer au développement d'un centre de distribution de soins préventifs et curatifs.

Le programme des soins de santé
Axé sur les objectifs généraux d'accessibilité, de continuité et de qualité des soins, le programme à réaliser vise :
— la satisfaction des besoins courants;
— le développement de services à caractère préventif;
— un travail d'équipe et la complémentarité des services avec les autres établissements et professionnels.

Le caractère du défi
À la mesure des besoins du milieu et proportionnée aux possibilités d'innovations et d'initiatives, l'expérience apparaît susceptible de plaire à une ou à des équipes de médecins où le caractère des interventions peu varier selon les objectifs identifiés.

Particularités des candidatures
— être médecin reconnu par le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec;
— capacités et intérêt au travail d'équipe;
— les candidats sont encouragés à venir visiter le milieu; la Côte-Nord est accueillante !
— pour informations supplémentaires et pour ceux que le défi intéresse, notre numéro de téléphone est : 587-2130, notre adresse :

C.L.S.C. du secteur de Forestville,
Casier postal 790,
Forestville, Cté Saguenay, P.Q.
GOT 1E0.

Par : Normand Blais, directeur général.

HÔPITAL SAINT-LAMBERT

(Centre Hospitalier de soins prolongés de 120 lits)
recherche un:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Fonctions:
Décrites à l'article 4.3.1.1 des règlements en vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 1971 ch. 48).

Qualifications requises:
Etre pourvu d'un diplôme universitaire terminal en fonction du poste, ou l'équivalent,
ou
Posséder une expérience valable dans la direction du personnel d'un centre hospitalier.

Salaire et conditions de travail:
Selon les normes du M.A.S.

Date limite:
Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 29 mars 1974, à:

LUCIEN DANSEREAU,
Directeur général,
Hôpital Saint-Lambert,
831, rue Notre-Dame,
Saint-Lambert, Qué.
J4R 1S1.

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

(Centre Communautaire de Santé - C.C.S.)
(Centre de plus de 400 lits)

Recherche un:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

QUALIFICATIONS REQUISES:
Détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives, ou en sciences de l'homme, ou en relations industrielles.

OU: Possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la direction du personnel d'un centre hospitalier.

OU: Toute autre expérience et/ou études jugées équivalentes.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL:
Tels qu'établis par le ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE:
Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 mars 1974, à:

M. J. ALBERT LAVOIE
Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu
920, Boul. du Séminaire
St-Jean P.Q.
J3A 1B7

c.e.g.e.p. de saint-laurent

OFFRE D'EMPLOI

POSTE OUVERT :

RÉGISSEUR DES SERVICES COMMUNAUTAIRES SPORTIFS

(nouveau concours)

NATURE DU TRAVAIL :
Sous l'autorité du directeur général, le régisseur des services communautaires sportifs a pour fonction : la gérance du complexe sportif et la promotion des services sportifs à la communauté environnante et ce, suivant les politiques du Comité de coordination de l'activité physique et sportive, dans le cadre des politiques générales du Collège.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES :
1. Coordination des divers secteurs du complexe sportif; les gymnases, la salle de quilles, la piscine, l'aréna, les plateaux de jeux extérieurs.
2. Supervision, animation, coordination du personnel administratif, technique, clérical et autre attachés au fonctionnement des services sportifs.
3. Planification des horaires, de l'aménagement et la préparation matérielle des équipements.
4. Responsabilité des locations et de la promotion des services communautaires sportifs.
5. Administration du budget, responsabilité des achats, de l'inventaire et de l'entretien du matériel et des équipements.

Particulièrement, il sera secrétaire exécutif du Comité de coordination de l'activité physique et sportive du Collège et pourra se voir confier toute autre responsabilité par le Comité de coordination de l'activité physique et sportive.

QUALIFICATIONS REQUISES :
Scolarité :
Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, mais de préférence un diplôme universitaire de premier cycle en éducation physique, récréologie ou administration.

Exigences :
— Expérience administrative pertinente.
— Connaissance du matériel et des équipements sportifs.
— Connaissance des divers métiers liés à l'administration et au fonctionnement d'un complexe sportif et de leurs exigences.
— Capacité de coordination d'équipes de personnels spécialisés.
— Connaissance approfondie des objectifs des divers départements et services sportifs d'un collège, connaissance des milieux et programmes physiques, sportifs et de loisirs.

TRAITEMENT :
Selon les normes du ministère de l'éducation pour le personnel de gérance à l'emploi des collèges d'enseignement général et professionnel.

Les personnes intéressées sont priées de poser leur candidature avant midi (12h) le vendredi 22 mars 1974. Elles devront être adressées comme suit :

C.E.G.E.P. de Saint-Laurent,
Concours No C74-005,
625, boul. Sainte-Croix,
Montréal.
H4L 3X7

DIÉTÉTISTE AVEC INTERNAT

DEMANDÉE

Nous sommes à la recherche d'une diététiste avec internat, pour le service de diétothérapie, pour un hôpital de 400 lits.

QUALIFICATIONS REQUISES:
1. Diététiste professionnelle avec internat.
2. Faire partie de la Corporation des Diététistes.
3. Expérience préférable mais non nécessaire.

FONCTION:
S'occuper des patients internes et externes.

Toute demande doit être faite par écrit au:

Directeur du Personnel,
Hôpital St-Joseph,
150, av. Rouleau,
Rimouski, P.Qué.

ALGONQUIN
DIVISION DES ARTS APPLIQUÉS
SECTION DE FRANÇAIS

Le département de Français langue maternelle du Collège Algonquin recherche les services **de professeurs de FRANÇAIS** (langue maternelle) pour l'année académique 1974-1975.

EXIGENCES:
Minimum de 2 années d'expérience dans l'enseignement.
Formation académique appropriée à l'enseignement du FRANÇAIS (langue maternelle).
Aptitudes au travail d'équipe.
La connaissance du milieu serait un atout. Le Collège Algonquin est une institution post-secondaire non-universitaire.
L'entrée en fonction pourrait se faire à partir du 1er août 1974.

CATÉGORIE ET ÉCHELLE:
(échelle actuelle mais présentement sous négociation)
Maître adjoint $8,800 à $13,900
Maître associé $9,200 à $15,800
Maître $9,800 à $16,900

Prière de faire parvenir toute demande au:

Service du Personnel
Collège Algonquin
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario
K2G 1V8

No du concours: 56-74
Le concours se termine le 22 mars 1974

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LIGNERY

OFFRES D'EMPLOI

1. DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

Attributions
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services de l'équipement planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien préventif, physique et ménager, à la sécurité, à l'approvisionnement, aux services auxiliaires (transport, alimentation), aux équipements communautaires.
Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles au sujet de l'équipement.
Il évalue le personnel sous sa responsabilité.
Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général.
Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Qualifications requises
— Diplôme universitaire en génie ou en architecture.
— Huit (8) années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau 2 ou dans des fonctions administratives équivalentes.
— Une qualification universitaire en administration et/ou une expérience pertinente dans des fonctions administratives équivalentes seraient avantageuses.

Conditions de travail
Le salaire sera déterminé selon les qualifications et l'expérience et d'après la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation, pour un organisme de niveau secondaire (classe III).

2. RESPONSABLE DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Attributions
L'organisme recherche un analyste qui, tout en étant responsable du service de l'Informatique, serait chargé de l'étude de problèmes de question administrative et de problèmes reliés à l'implantation de projets de recherches ou autres en vue de trouver une solution soit par l'élaboration d'un plan de traitement des données par ordinateur, soit par l'introduction de procédés administratifs nouveaux.
Le titulaire sera sous l'autorité du directeur général. Il devra être en mesure d'établir de bonnes relations avec les organismes qui traitent avec la régionale comme le S.I.M.E.Q. et les commissions scolaires constituantes.

Qualifications requises
— Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle, de préférence dans l'un des domaines suivants : sciences pures, sciences appliquées ou sciences commerciales.
— Une qualification particulière en "Organisation et Méthodes" serait avantageuse, mais la connaissance de l'informatique est essentielle.

Conditions de travail
Le salaire de ce professionnel se situe entre 9,000. et 17,000 selon la politique administrative et salariale et compte tenu de la formation et de l'expérience.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant dix-sept heures, le 28 mars 1974, à :

Les services au personnel
La Commission scolaire régionale Lignery
1250, boulevard Sainte-Elisabeth
La Prairie, Qué.
J5R 1x2

Le 13 mars 1974

toronto

Faible activité

Une faiblesse générale des valeurs industrielles a considérablement diminué les cotes à la Bourse de Toronto vendredi, et l'activité a été modérée. Le virement a été de 2.52 millions d'actions, à comparer à 3.04 millions jeudi.

Les pertes l'on emporté sur les gains par 289 contre 225 alors que 275 valeurs demeuraient inchangées.

La baisse des industrielles a été dirigée par les communications, les aciers, les mines industrielles, les papiers et produits forestiers et les raffineries de pétrole.

Dans le compartiment des communications, Southam A a baissé de 3-4 à $27 3-4, Thomson de 3-5 à $12 1-2, Selkirg A de 1-8 à $13 7-8 et Western Broadcasting A de 1-6 à $11 3-4. Standard Broadcasting a monté de 3-8 à $8 3-4. Dofasco a dominé les pertes dans les aciéries, de 1-2 à $32 1-2. Stelco a perdu 1-4 à $34 1-2 et Algoma 1-8 à $25 3-4.

Dans les mines industrielles, Inco a perdu 3-4 à $36 1-2, Falconbridge 1-4 à $64 1-4, Hudson Bay Mining 1-4 à $26 7-8, et Alcan 1-8 à $34 3-8. Inco et Hudson Bay ont rapporté qu'ils hausseraient les prix du cuivre de 74 cents à 77 1-2 cents la livre, imitant en cela d'autres producteurs.

Imperial Oil, qui était à la hausse depuis deux jours, après avoir annoncé la découverte de pétrole et de gaz dans la mer de Beaufort, a perdu 1-2 à $42.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	7713	$14½	14⅛	14¼	— ¼
Abitbi 7½p	z25	$49¼	49¼	49¼	
Acklands	390	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ⅛
Acklnd 2p	100	$14½	14½	14½	+ ½
Acme Gas	3000	13	13	13	
Acres Ltd	7200	$11⅝	11½	11⅝	
Acres A pr	130	$43¼	43¼	43¼	+ ⅛
Acres wt	1000	112	110	110	— 6
Aetna In	100	150	150	150	— 5
A.G.F.M	300	300	300	300	
Agnico E	3008	9⅛	9	9	
Agra Ind	4260	$10¼	10⅛	10¼	
Ahed M	200	119	119	119	— 1
Akaitcho	1505	215	208	215	+10
Albany	5950	62	61	61	— 1
Alt East G	3650	$7⅝	7⅜	7⅜	— ⅛
Alta Gas A	4382	$14	13¾	13⅞	— ⅛
Alta G C p	z40	$62½	62½	62½	
Alta Nat	z61	$19	19	19	
Alcan	7326	$34½	34	34⅜	— ⅛
Alcan pr	500	$24½	24½	24½	+ ¼
Algo Cent	850	$14	14	14	
Algoma St	3618	$25¾	25½	25¾	— ⅛
All-Can B	4500	365	350	365	
Alarco	12450	$11	9½	10¼	+ ½
Alliance B	1420	$10¼	10⅛	10¼	
Almin	13995	$7¾	7⅜	7¾	+ ½
Alpa Ind	100	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Alum 4½ p	z75	$33½	33½	33½	
Am Larder	7000	80	79	80	+ 2
Am Eagle	1700	105	100	105	
Am Leduc	7100	7	7	7	
Andres W	3895	$21	18¾	20⅝	+ 2
Anglo-cn	3500	$21¾	21¼	21¾	— ¼
Ang CT 315	z60	$39	38¼	39	
Ang UD	12700	146	141	143	+ 1
Aquitaine	3661	$32⅜	32	32	— ⅜
Argosy	z200	26	26	26	
Argus C pr	520	$12⅞	12⅜	12⅞	
Asamera	6150	$12⅜	12¼	12⅜	+ ¼
Asbestos	1645	$20½	20¼	20¼	— ¼
Ashland C	4800	$11	10¾	10¾	+ ⅛
Atco A	1050	$18½	18½	18½	+ ⅛
Atl C Cop	7047	60	60	60	
Bad Boy	100	$6⅞	6⅞	6⅞	
Ballndery	2300	150	135	145	+10
Bankeno	3800	$5	485	485	—27
Bank B C	260	$22½	22½	22½	— ⅛
Bk Mtl	33034	$21	20¾	20¾	
Bank N S	3174	$40⅛	40	40	— ¼
B Cdn Nat	810	$19½	19¼	19½	— ¼
Barbr-Ell	100	$32	32	32	— ½
Baton B	4270	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Bay Mills	275	$10⅞	10½	10⅞	+ ⅜
Becker B p	700	385	380	380	— 5
Bell Can	15468	$44⅜	44	44½	+ ¼
Bell A pr	1673	$45⅜	44¾	45⅜	+ ⅛
Bell B pr	1215	$45¾	45¼	45¾	
Bell C pr	475	$30¼	30¼	30¼	+ ¼
Bell Knit	800	85	85	85	— 5
Beth Cop	2905	$14⅜	14¼	14½	— ¼
Big Nama	1000	25	25	25	— 1
Biltmore I	400	350	300	300	—50
Biltmo A p	600	375	375	375	+35
Bl Hawk	6500	56	55	56	— 2
Black P A	400	5	485	5	
Blkwod A	1800	450	440	450	+15
Block B	20350	370	360	360	— 5
Bomac	300	$6½	6½	6½	
Bomac A	200	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Bombrder	2410	225	225	225	
Bonanza I	1800	225	225	225	+10
Bovis Cor	4400	204	198	204	— 1
Bow-m pr	z15	$38¾	38¾	38¾	
Bow Valy	9440	$32½	31⅝	31⅞	— ⅛
BP Can	3897	$16⅞	16½	16⅜	— ½
Bralor Res	2200	210	201	201	—11
Bramalea	6000	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Brameda	1578	60	60	60	— 3
Brscn A	17670	$18½	18	18¼	— ¼
Brenda M	1200	$7½	7⅜	7½	
Brdg Tank	200	$5	5	5	
Bright A	100	$14	14	14	
BC Forest	5987	$21⅞	21⅛	21½	
BC Sugar A	200	$23	23	23	
BC Phone	z174	$57¼	57	57¼	
BCPh 1956	z75	$58½	56¾	56¾	
BCPh 5.15	150	$63	63	63	
BCP 7.04 p	z20	$23¼	23¼	23¼	
Broul R	6300	74	68	73	+ 7
Bruck A	z5	$12¼	12¼	12¼	
Bruck B	z10	$7¾	7¾	7¾	
Brunsk	10761	$5⅜	5¼	5⅜	
Budd Auto	300	$9¼	9⅛	9¼	
Budd A w	100	430	430	430	
Bulora Cor	1800	255	245	255	
Burns Fds	1000	$17	16¾	17	+ ½
Bushnell	200	$8¼	8¼	8¼	
Cad Dev	825	$18¦ k	18¼	18⅜	+ ⅜
Cad Dev b p	595	$20	20	20	+ ⅛
CAE Ind	840	$11	11	11	
Cal Pow	900	$24¾	24½	24¾	+ ⅜
Cal P 4 p	z10	$52	52	52	
Cal P 4½ p	z25	$56	56	56	
Cal P 5 p	z45	$63½	62	62	
Cal P 5.40 p	z5	$80½	80½	80½	
Cal P 7½p	z60	$98	98	98	
Calvrt Dle	1000	175	175	175	+ 5
Calvert	4000	26	26	26	
Cam Mine	6000	20	20	20	— 1
Camflo	1925	$18⅞	18½	18½	— ⅛
Cam Chib	z30	$8¼	8¼	8¼	
Camp RL	200	$8¼	8¼	8¼	+ 1
Campau A	1800	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Campu 7p	350	$11½	11½	11½	— ⅛
Can Cem L	z20	$13⅞	13⅞	13⅞	
C Geother	3500	185	181	184	— 1
C Nor West	5020	$8⅜	8	8¼	+ ¼
C Pakrs C	1250	$24	23¾	24	+ ⅛
Can Perm	1650	$20⅛	20	20	— ¼
C Safway p	z130	$81¼	81	81	
CS Pete	6350	$5¾	5½	5⅝	— ⅛
C Tung	1750	370	365	365	— 5
Cdn Arrow	2000	32	31	31	— 4
C Bonanza	5200	145	140	140	— 1
C Cablesy	4113	$16⅛	15¾	16⅛	— ⅛
C Cable w	z40	270	270	270	
Cdn Can A	z25	$9½	9½	9½	
Cdn Cel	3325	$7⅞	7⅛	7⅛	— ⅛
CC Man A	340	$25	25	25	
Cdn Equty	1900	$21	20½	21	+ ¼
C Ex Gas	4700	360	350	350	+ 5
CGE	z25	$25¾	25¾	25¾	
CG Invest	z2	77	77	77	
C Homestd	3850	$6⅞	6¾	6¾	
C Hydr	3350	$8⅛	8½	8½	— ⅛
C Imp Bank	3038	$30¼	30⅜	30¼	+ ⅜
C Ind Gas	7630	10	10	10	
CIL	250	$20	20	20	— ¼
CLI Pete	5500	21	18	18	— 2
C Manoir	6900	420	400	420	+25
C Malart	6015	49	48	48	— 2
C Marconi	200	370	370	370	— 5
C Memorial	975	300	298	300	
C Merrill	230	485	485	485	—15
C Occdental	5400	$14	13½	13½	— ⅜
CP Inve	4200	$18	17¾	17⅞	— ⅛
CP Inve pr	z85	$35¾	35	35⅛	
CPIn w	10858	385	365	375	—15
CP Ltd	12141	17½	17¼	17⅜	— ¼
CPL A p	100	$10¼	10¼	10¼	— ¼
C Reser	10400	465	450	460	— 5
Cdn Sup O	2800	$56¼	55½	55¾	— ¾
Cdn Tire	z20	$42¼	42¼	42¼	
Cdn Tire A	1865	$42¾	42	42½	+ ½
C Utilities	300	$11	10⅞	10⅞	
CUtil 6 pr	z70	$76	75½	75½	
C Util $1.25	585	$21½	21¼	21⅜	— ⅛
C Util w	1000	300	300	300	— 5
C Vickers	400	$18½	18½	18½	
Candel Oil	200	$10¼	10¼	10¾	
Canron	2475	$22¾	22	22¾	+ ¾
Capit Div	1100	31	31	31	
Cara	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
Carl OK	2535	375	365	370	
Carl OK B p	100	$28½	28½	28½	
Carma D	700	$13¼	13	13	— ½
Cassiar	3885	$12	11½	11½	— ¼
Cassidy L	1200	$5¾	5¾	5¾	
Cassidy p	100	$9	9	9	+ ¼
CC Yachts	850	395	390	395	+10
Celanese	5750	$6	5¾	5¾	— ⅛
Ctl Fund A	z50	$12½	12½	12½	
Cent Pat	700	105	105	105	
CFCN	600	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅜
Charter Ol	2800	450	410	420	—30
Chmly	28525	300	294	300	+ 7
Chesvi	21500	21½	20½	21	— ½
Chib-K	13300	28½	26	28	+ 2
Chieftan D	5070	$10	9⅜	9⅜	— ⅜
Chimo	2000	108	107	108	
Chrysler	4725	$19⅜	18⅞	19¼	— ⅛
CHUM	900	$7¼	7	7	— ⅛
CHUM B	200	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅜
Ciarcan	2032	$5	495	5	
Coch W	16134	195	180	180	—15
CWill r	108290	11	9	9	— 2
Ccktield	100	$5¼	5¼	5¼	
Coin Lake	3000	26	25	25	— 1
Coles Book	2800	$6⅝	6¼	6⅜	— ¼
Compro	1000	275	275	275	— 5
Comb Ins	z100	$10¾	10¾	10¾	
Cominco	5180	$33¼	32⅜	32⅞	— 1⅛
Com Cap	675	240	230	240	
C Holiday I	1750	$7⅞	7¼	7¼	— ⅜
Conduit A	1450	455	450	455	+ 5
Coniagas	5200	165	160	165	— 3
Conn Bath	2800	$29	28½	28½	— ½
Con Bath w	900	205	205	205	— 2
C Bath 68 w	2300	$16½	15¾	15¾	— ½
Con Bldg	3200	360	360	360	+ 5
Con Fardy	5199	141	135	135	— 7
C Durham	3900	80	78	80	— 1
C Marben	2000	94	90	94	+ 4
C Morisn	5700	247	240	241	— 4
Con Nichol	5000	12	11½	11½	— ½
Cons Pr	20100	165	152	155	— 3
C Rambler	400	310	310	310	+10
C Rexspar	1000	29	29	29	— 1
Con Textile	100	420	420	420	
C West P	z10	100	100	100	
Con Distrb	970	$13¾	13⅛	13¾	+ ¾
Cons Gas	8375	$17⅞	17¾	17⅞	
Con Glass	100	$9¼	9¼	9¼	
Control F	1150	205	200	200	
Conwest	600	$5½	5	5	
Cooper C	1100	$8	7⅞	8	
Cpcorp	10000	26	25	25	
Cop Fields	533	151	150	151	— 4
Corby vt	325	$22¼	21⅞	22¼	+ ¼
Cornat Ind	5150	495	490	490	— 5
Cornat pr	300	$24⅞	24½	24⅞	+ ⅜
Corp Food	300	430	430	430	—20
Coseka R	500	235	235	235	+ 2
Costalin R	200	$9	9	9	
Costin R w	500	380	380	380	—15
Courvan	500	19	19	19	+ 1
Craigmt	2800	$6	5¾	5⅞	+ ⅛
Crain R L	505	$9½	9½	9½	
Crestbrk	400	$10	10	10	
Crush Intl	1450	$10	9⅝	9⅝	— ½
Cuvier	11720	257	249	250	—10
Cygnus A	100	$7¾	7¾	7¾	
Daon Dev	5130	$11	10¾	11	+ ⅛
D Aragon	1000	18½	18½	18½	— ½
Decca R	4400	$5⅞	5½	5¾	+ ¼
D Eldona	1500	44	44	44	— 1
Delta Ben	1100	180	175	180	+ 5
Denison	2960	$48¾	48	48	
Dicknsn	5450	$8½	8⅛	8⅛	— ⅜
Discovry	1300	170	170	170	—10
Distl Seag	8240	$44¾	44	44¼	— ¼
Doman I	1200	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Dome	220	$160	159	160	+ 2
Dome Pete	5052	$42¾	42	42¾	+ ½
D Bridge	1441	$42¼	42	42¼	+ ¼
D Citrus	100	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
D Explo	20525	55	53	53	
Dofasco	5440	$32⅞	32½	32½	— ½
Dofasco p	z90	$66¼	66	66	
Dom Glass	100	$10¾	10¾	10¾	
Dom Store	1310	$14⅜	14½	14½	— ⅛
D Textile	5823	$10¾	10½	10½	— ⅛
Dmtr	10035	$27¾	27⅜	27½	— ¼
Dover Ind	100	$10	10	10	
Dover pr	z3	$7	7	7	
DRG Ltd A	900	$7	6¾	7	
Dr Mc C A	905	$19½	18¾	19½	+ ⅜
Dunde Pal	z66	33	33	33	
Dunraie	z5	23	23	23	
Du Pont	225	$29¾	29½	29¾	+ ¼
Dylex Ltd	100	$7	7	7	— ¼
Dylex L A	1600	$6⅞	6¾	6¾	— ¼
Dynsty	10100	$11¼	10¾	11	
Estn Prov	300	460	460	460	—15
East Mal	2850	$9	8⅜	8¾	+ ¼
E Sull	20864	345	325	345	+20
Eddy Mtch	100	$22	22	22	
E-L Fin	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Electro ltd	600	$8⅝	8½	8½	— ⅛
Electro K	100	175	175	175	+ 5
Emco	900	$6⅝	6½	6½	
Exquisite	500	200	195	195	— 5
Extnd	40497	$9⅜	9¼	9¼	+ ¼
Extd wt	34500	435	400	425	
Fairview	750	$25¾	25¼	25⅜	— ⅜
Falcon C	6775	$12⅝	12¼	12¼	— ¼
Falcon	2765	$64½	63⅜	64¼	— ¼
Farm Mer	300	$6	6	6	
Fed Diver	650	135	135	135	
Fed Ind Ltd	1000	$7½	7½	7½	
Fields S	150	$18	18	18	— ½
F City Fin	1500	$12	11¾	12	
F City F wt	300	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
F Mar	z100	65	65	65	
Fittings	z20	$21¾	21¾	21¾	
Foodcrp Lt	1800	149	140	140	— 5
Foodex S	2350	$5¾	5½	5⅝	
Ford Cnda	z50	$88	86½	88	
Fort Reinc	1700	27	27	27	
F Seasons	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
F Season w	200	285	285	285	+10
Francana	650	$9¾	9¾	9¾	
Fobex	17250	33	30	32	+ 2
Fruehauf	200	$10⅝	10⅜	10⅜	+ ⅛
GH Steel	z50	$8	8	8	
Gaz Metr	308	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Gaz 5½ p	z5	$65¼	65¼	65¼	
Gen Baker	1200	415	395	395	— 5
Gen Distrb	400	$10¼	10	10	
GMC	647	$53¼	52½	52⅞	— ⅜
Genstar L	1675	$19⅞	19½	19¾	— ¼
Gnstar L w	660	$7⅛	6⅝	6⅝	— ⅜
Gesco Dis	400	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Gnt Masct	3900	188	185	186	+ 1
Giant Yk	350	$20¾	20¼	20¾	+ ½
Gibraltar	1000	$10⅞	10⅝	10⅞	+ ¼
Gold Crest	1650	$7	6¾	7	+ ⅜
Goldund M	z520	91	87	87	
Goldray	500	58	58	58	
Goodyer	100	$17	17	17	+ ¼
Gozlan	2150	$9	8⅜	9	+ ⅛
Graft G	8825	$28¼	28	28	
Granduc	600	285	280	285	+ 5
Granisle	1500	$9¾	9¼	9¾	— ¼
Gt COilsds	300	$10	10	10	
GL Nicki	1400	269	265	267	+ 2
GL Paper	655	$25⅞	25¾	25¾	
GL Pap w	400	$8	8	8	— ¼
GN Capital	2750	$8	7⅞	8	+ ¼
Gr Plains	1675	$29½	29⅛	29⅛	— ⅜
Gt W Life	300	$68¼	68¼	68¼	+ ¼
Gt West S	1200	470	460	465	+ 5
G West wt	500	135	135	135	+ 5
Grey G	100	425	425	425	+ 5
Greyhnd	1000	$17½	17¼	17½	+ ¼
GSW Cl A	400	$6	5½	6	+120
GSW Cl B	1700	$6	475	6	+125
Guar Trst	1205	$10½	10½	10½	+ ⅛
Guard Cap	120	$5	5	5	
Gulf C	61586	$37	36¾	37	
Gulfstr	11215	149	143	148	
Hmbr	10638	375	375	375	
H Group	450	$7	6⅝	6⅝	— ½
Ham Tr	400	$11	11	11	+ ¼
Hardee	1800	114	111	114	+ 3
Hard Crp A	1830	$7¼	7⅛	7¼	
Hard Crp C	600	$6¾	6¾	6¾	
Harris J S	2500	$10	10	10	
Hawker S	7000	$7¼	6¾	7⅛	
Hayes D A	300	$6⅞	6⅞	6⅞	
Hollinger	925	$42½	41¾	42	— ¾
Homco Ind	1800	475	430	465	+35
Home A	1503	$54⅜	54	54⅜	+ ⅜
Home B	758	$49½	49½	49½	— ⅜
Houston O	7000	277	270	270	
Hoden DH	300	$5½	5½	5½	+ ½
Huds Bay	3694	$27	26¾	26⅞	— ¼
H Bay Co	8699	$19⅛	18¾	19	
HB Oil Gas	1540	$44½	43¾	43¾	+ ⅛
Hu-Pam	2000	31	31	31	— 2
Huron Eri	1650	$29½	29¼	29¼	— ¼
Husky Oil	5606	$23	22¾	22⅞	— ⅛
Husky D w	200	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Husky E w	8200	$9¾	9½	9½	— ⅜
Hydrd	38796	95	88	92	+ 4
Hy's Ltd	200	400	390	400	+20
IAC	3225	$19¾	19¼	19⅜	— ⅛
IAC wt	760	$7⅛	7	7	
Imasco	1847	$32¾	32¾	32¾	— ¼
Imp O	38232	$42½	41¾	42	— ½
Indal Can	1100	$12½	12½	12½	
Ind Adhes	100	$14½	14½	14½	+ ½
Inglis	1050	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅛
Inland Gas	770	$9¾	9½	9¾	+ ¼
Inland G p	375	$13¼	13	13¼	+ ½
Inter-City	8534	$6¼	6	6	— ¼
Inter C B w	3000	410	400	410	+ 5
Intrmetco	100	485	485	485	+ 5
IBM	86	$240	240	240	—1¾
Int Mogul	1438	$10½	10¼	10¼	
Inco	11122	$37⅛	36½	36½	— ¾
I Obask	28700	46	42	45	+ 5
Interpool	1050	$15	15	15	
Int Div	1500	250	250	250	
Intpr Pipe	8251	$21⅜	21¼	21⅜	+ ¼
Int Pipe w	100	$6⅝	6⅜	6⅜	— ¼
Ipsco	1767	$17	16⅞	17	
Inv Grp A	3600	$9	8⅜	8¾	— ¼
Inv Grp 5 p	210	$18	18	18	— ¾
Iron Bay T	3500	430	425	425	+10
Irwin T A	125	298	298	298	+ 3
Iso	2000	195	190	190	— 3
ITL Ind	1500	290	285	285	—10
IU Intl	16135	$20⅜	19¾	20	— ½
Ivaco Ind	200	$11⅞	11⅞	11⅞	
IWC Com	200	210	205	205	
Jannock	6250	$6⅞	6¾	6⅞	
Janock 6 p	z20	$65½	65½	65½	
Jannock A	725	$13¼	13⅛	13¼	— ¼
Jannock B	400	$13¼	13	13	
Jelex	3000	22	22	22	— 1
Jonsmith	1000	8½	8½	8½	
Jorex Ltd	4500	71	71	71	
Joutel	2000	52	50	50	— 2
Kaiser Re	3475	355	345	350	+ 5
Ksr w	11350	149	143	145	+ 1
Kam Kotia	5400	78	76	76	
Kaps Tran	3450	455	435	445	—10
Keen Ind	600	$10	10	10	
Kelsey H	115	$10	10	10	— ⅛
Kerr Ad	19411	$14¾	13⅞	14¾	+ ½
K Anacon	z166	32	32	32	
KT Mining	5000	9	8	8	— 1
Koffler	700	$5⅜	5¼	5¾	
Koffler A p	300	$8⅜	8½	8½	— ⅛
Koffler w	500	199	198	199	— 1
Labatt A	1527	$24¾	24⅜	24½	
Labatt B	z70	$24¾	24⅜	24⅜	
Labatt A p	125	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
Lab Min	1000	$40	39¾	39¾	+ ¼
Lacanex	3500	101	98	98	— 2
Laidlaw T	1050	$9	8¾	8⅞	
LOnt Cem	4200	420	400	405	—20
L Shore	764	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Lambda M	z83	165	165	165	
Laura Sec	300	490	480	480	—10
Laurasia	7000	74	70	70	— 4
Lau Fin	600	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Lau Fn 140	z50	$18	18	18	
Lau F 2.00	z25	$23¾	23¾	23¾	
Leigh Inst	1350	380	380	380	—10
Levy A pr	700	$6¼	6¼	6¼	
Linc A p	200	$25	25	25	
Linc T w	100	310	310	310	+10
LL Lac	1220	305	300	300	—10
Livingsto	100	$9	9	9	+ ½
Lob Co A	920	$6¾	6¾	6¾	
Lob Co B	3400	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Lob Co pr	100	$28	28	28	+ ⅜
Lob Ltd Ap	z55	$17	17	lu	
Lob Ltd Bp	z60	$17½	17½	17½	
Lob Inc	200	415	415	415	
Lochiel	2450	300	295	295	— 5
Loeb M	1630	395	395	395	
Lost River	200	325	325	325	—10
Lytton M	720	145	145	145	— 5
Maclarn B	300	$30¼	29½	29½	— ¼
Mclan H A	4650	$9	8⅞	9	+ ⅛
MH Cable	2700	$12½	12	12	— ⅜
MB Ltd	4630	$33	32½	32¾	— ¼
Madeline	1822	$5¼	5⅛	5¼	
Madsen	3300	274	266	266	— 3
Magna Int	200	$11⅛	11⅛	11⅛	— ¼
Magnason	1370	$6¾	6¾	6¾	— ⅜
Magnetcs	1300	77	77	77	
Magnum	z40	$20¼	20¼	20¼	
Major H D	6800	390	360	370	— 5
Malartic	1100	220	220	220	
Man Ba	12000	170	152	160	—10
M Lf Mills	600	$24	23¼	23½	— ¼
Marcana	1500	21	20	21	
Maritime	113	$18½	18½	18½	
Markboro	6050	$16½	16½	16½	
Martin	14050	46	42	44	— 3
Mass Fer	6465	$19½	19⅛	19⅛	— ¼
Matchan	5000	18	18	18	
Mattgmi	400	$34½	34¼	34½	
M Adam	26500	57	53	55	+ 3
McGraw H	1000	455	455	455	+ 5
Mc Intyre	560	$57½	57½	57½	
McLaghin	100	$21⅞	21⅞	21⅞	
McLagn w	100	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
MDS Helth	1000	315	310	315	+ 5
Meichers	100	$5¾	5¾	5¾	
Melton R E	2450	435	425	435	
Melton A w	500	275	275	275	—10
Mentor	1950	245	241	243	— 2
MEPC	500	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
MEPC w	2100	425	410	425	
Mercantil	1416	$23	22⅞	22⅞	
Merland E	3300	215	210	210	
Meta Uran	500	23	23	23	
Met Stores	100	$15½	15½	15½	
Met Trust	100	$23	23	23	
Microsyst	967	$8	7⅝	7¾	— ¼
Midcon	1000	66	66	66	+ 1
Mindamr	2500	405	400	400	—15
MLW Wor	240	$16⅞	16⅞	16

L'inflation comme au jeu du "mistigri"

Le comportement des pays occidentaux donne le vertige

par PIERRE DROUIN

PARIS — (Le Monde) — Sur les barreaux de l'échelle des prix, le comportement des pays occidentaux donne le vertige. Les plus "sérieux" (Canada, Allemagne fédérale) espèrent contenir la poussée inflationniste entre 8% et 10% en 1974, tandis que l'on prévoit, pour la Grande-Bretagne et l'Italie, sur la lancée actuelle, des hausses du coût de la vie de 12% à 15%! C'est bien dans cette fourchette que devrait se trouver également la France selon l'O.C.D.E., à moins que M. Giscard d'Estaing ne puisse gagner son pari de ramener l'inflation en dessous de 10%, c'est-à-dire que le gouvernement n'ait comme celui de Bonn, le courage d'en prendre les moyens.

Il est oiseux de se demander jusqu'où l'on grimpera. Personne n'en sait rien. Ce dont il faut être conscient en tout cas, c'est que les nouvelles causes de l'inflation (ne parlons pas de la kyrielle des anciennes!) ne se ramènent pas toutes, comme il est si tentant de le croire, aux cours du pétrole et des matières premières. Nos sociétés industrielles sécrètent de plus en plus des doses d'inflation très subtiles, qui n'avaient guère été retenues jusqu'ici dans l'éprouvette des analystes et qui méritent plus d'attention. Ainsi en est-il de ce que M. Bommensath, directeur de Cegos-Economie, a appelé « l'inflation qualitative. Elle est due au fait que le savoir sous toutes ses formes (brevets, recherches, nombre croissant d'agents économiques à haut niveau d'instruction) tend à jouer un rôle de plus en plus important et à supplanter le capital comme facteur de production essentiel.

Du même coup, un certain nombre de mécanismes régulateurs qui pouvaient servir contre l'inflation de type classique, née de déséquilibres quantitatifs, se révèlent impuissants. Les marchés et les prix n'ont plus la même vertu correctrice, lorsque les produits se modifient continuellement. De même, les salaires et le marché du travail perdent de leurs effets compensateurs lorsque les hommes sont amenés à changer rapidement de postes ou de comportements. Enfin, l'instrument du crédit est moins utile — dans un sens ou dans l'autre — si l'argent n'est plus qu'un moyen, qui a, dans la réalité, une importance beaucoup moins grande que celle qu'on lui attribue dans les théories enseignées jusqu'alors.

Le bizarre phénomène de "stagflation" pourrait s'expliquer précisément par le développement de ce type nouveau d'inflation: "Bloquer globalement la demande arrête la croissance en volume (stagnation), mais non les chagements qualitatifs, si bien que les prix continuent leur course autonome."

En attendant d'apprendre à lutter contre ces particularités de la hausse des prix, les gouvernements et les particuliers ont de plus en plus tendance à transmettre à d'autres tout ce qu'ils peuvent de la charge inflationniste, comme au jeu du "mistigri".

Le transfert peut s'opérer d'abord d'un pays à l'autre. Pendant des années, en exportant massivement leurs dollars, les Etats-Unis ont contribué à tendre les prix européens. Le jeu monétaire international, en favorisant abusivement les Américains, facilitait plus qu'en d'autres circonstances cette propagation d'inflation à partir d'une source géographique précise. Les choses sont certes beaucoup moins nettes pour d'autres pays, mais le "sauve qui peut" est une manière de propager l'inflation induite. Dévaluer sa monnaie ou la laisser flotter pousse dans ce sens. Il s'agit d'obtenir, par rapport à une situation précédente, un avantage unilatéral à l'exportation afin de reculer l'heure de vérité. La décision française du 19 janvier 1974 avait essentiellement pour but de marquer un point par rapport au deutschemark, tant il paraissait insupportable à Paris de devoir s'endetter trop fort vis-à-vis de Bonn.

Dans la mesure où croît la part du commerce extérieur dans l'ensemble de l'activité nationale augmentent aussi les chances de jouer au "mistigri", mais il existe un seuil au-delà duquel la perspective de gagner à ce jeu se renverse. Le Benelux, l'Allemagne, la Suisse, gros exportateurs, doivent évidemment veiller plus que d'autres à gérer de manière moins laxiste leur économie: leur activité baisserait évidemment plus qu'ailleurs, si leurs prix s'envolaient plus vite.

C'est aussi à l'intérieur d'un pays que le "valet noir" de l'inflation circule entre les agents économiques, et de plus en plus vite.

Le circuit le plus connu est évidemment celui qui conduit des producteurs aux consommateurs par le mécanisme des prix. Que l'Etat intervienne pour empêcher les répercussions intégrales sur le coût de la vie des hausses subies par les industriels, et c'est la levée des boucliers patronaux. Les chefs d'entreprise n'acceptent de moduler le report des charges sur le consommateur qu'en cas de très vive concurrence, où il s'agit de garder des marchés extérieurs difficilement conquis. Il semble ainsi que nombre d'industriels allemands font des sacrifices à l'exportation qu'ils compensent en poussant plus qu'il ne le faudrait les prix pour le consommateur national, qui se trouve ainsi subventionner les ventes à l'étranger. C'est là, sans doute, une des raisons pour lesquelles, malgré les réévaluations du mark, la balance commerciale de la République fédérale continue d'afficher une insolente santé.

Le "mistigri" passe aussi, en ce moment, des grosses aux petites entreprises par l'intermédiaire des banques. En effet, les restrictions de crédit et les pénalités encourues par les établissements financiers sont telles que ces derniers servent en priorité leurs plus gros clients. Les autres connaissent des difficultés de trésorerie qui pourront mettre gravement en cause la solvabilité de leur affaire, surtout si celle-ci est dans une phase de croissance rapide. A tel point que le gouvernement est près d'intervenir pour donner un "peu de mou" au crédit.

L'Etat est passé maître depuis longtemps, lui aussi, dans le maniement des mauvaises cartes inflationnistes qu'il transmet avec une assurance parfaite à l'épargnant, invité à placer ses économies dans les caisses d'épargne à un taux de rémunération qui représente à peu près la moitié de ce qui serait nécessaire pour lui conserver son pouvoir d'achat.

Sans doute, tous les épargnants, tous les consommateurs qui sont au bout de la chaîne, ne sont pas des victimes de l'inflation. Pas mal d'entre eux réussissent eux aussi à éviter de garder le "mistigri". S'ils ont un patrimoine, qu'il s'agisse d'or, de pierres ou de tableaux, ils se valorise en montant avec le flot de l'inflation. S'ils sont salariés et dans une bonne position de négociation, grâce à leur syndicat, ils récupèrent et au-delà leur pouvoir d'achat. A cet égard, 1973 aura été un très bon cru.

Mais combien d'autres, parce qu'ils ne se trouvent pas aux bons endroits des circuits de pression sur les pouvoirs publics ou privés, ne peuvent se débarrasser sur d'autres de la mauvaise carte. Ils sont contraints de contempler amèrement le savoir-faire des malins, des débrouillards. C'est là que réside la grande immoralité de l'inflation. Elle sert ceux qui déjà sont le mieux armés pour la vie, pour le combat.

Même si lutter contre l'inflation s'apparente plus au travail de Sisyphe que tout autre, il est bien évident qu'il ne faut pas relâcher l'effort.

Les gouvernements ont à choisir entre deux voies, freiner à tous crins les répercussions de la hausse des matières premières et de l'énergie afin de "tenir" l'indice du coût de la vie; laisser jouer les forces naturelles déclenchées par les producteurs arabes et combattre à un nouveau palier de prix.

Dans cette deuxième optique, il n'eût pas été très difficile de faire comprendre au pays qu'un quadruplement du prix du pétrole à la production en quelques mois (qui conduit à voir ses prix multipliés par le coefficient 2.5 à la sortie des raffineries) s'apparente à ces "mutations brusques" qui ne pouvaient normalement s'inscrire dans l'évolution prévue par les conjoncturistes. Mieux vaut les digérer d'un coup, plutôt que d'écheniller leurs effets sur un long parcours, arbitrairement choisi dans l'espoir que l'on trouvera d'ici là le moyen d'enrober la pilule amère, ce qui est une pure illusion. Faudra-t-il toujours prendre les gens pour des enfants?

Mais le jeu de la vérité n'est à encourager qu'à trois conditions: 1) Que les industriels ne profitent pas de cette liberté pour faire passer dans la foulée des hausses qui n'auraient rien à voir avec celles qu'ils ne peuvent faire autrement que répercuter; 2) Que les catégories de citoyens qui ont le moins de défense dans la société voient leur cas immédiatement considéré, afin qu'ils ne souffrent pas du rajustement brutal (à cet égard, il ne suffit pas de penser aux "inactifs" mais à tous les petits épargnants); 3) Que le gouvernement, sur une nouvelle crête de prix, prouve qu'il est fermement résolu à ne pas lâcher la bride à n'importe quelle inflation.

Concrètement cela veut dire que l'administration doit toujours regarder de près les demandes de révision de prix des industriels; que les vieux et les salariés du bas de l'échelle soient les premiers servis dans toutes les opérations de défense du pouvoir d'achat et qu'on mette à l'étude, sérieusement, les possibilités d'indexer l'épargne — au moins jusqu'à un certain capital — enfin que l'Etat donne l'exemple de la réduction de la consommation qu'il souhaite en ne se servant pas intégralement, pour le moment, des surplus de recettes que lui procurera la forte hausse des prix.

Il est trop facile de se donner bonne conscience en invoquant la sauvegarde de l'emploi pour faire oublier la mollesse de la lutte contre l'inflation. N'approche-t-on pas du degré où le désordre sera tel que c'est, hélas! l'activité économique qui sera gravement compromise? A ce moment-là, il faudra bien vivre en compagnie de ce "mistigri" qu'on se repassait auparavant dans une incessante fuite en avant.

Mouvement coopératif Desjardins

Croissance marquée dans le domaine de l'assurance-vie

par Michel Nadeau

Les quatre compagnies du Mouvement Desjardins impliquées dans le secteur de l'assurance ont rendu publics cette semaine leurs rapports annuels. Malgré une croissance générale de l'ensemble, on remarque que les entreprises d'assurance-vie ont connu de meilleurs résultats que leurs soeurs de l'assurance générale. Ces dernières se sont ressenties d'une concurrence farouche qu'ellent n'avaient pas connue jusqu'à maintenant.

L'Assurance-Vie Desjardins a vu son actif atteindre $110 millions soit une augmentation de 23% par rapport à 1972. Le rendement net de l'actif global se situe à 7.53%, taux qui est au-dessus de la moyenne de celui de l'industrie. On remarque un accroissement important des obligations des municipalités, des commissions scolaires et de l'industrie.

Le portefeuille d'assurance-vie en vigueur a augmenté de 17% pour dépasser $4.4 milliards. L'A.-V.D. assure actuellement plus de deux millions de personnes. De plus, à la fin de décembre, elle obtenait, avec trois autres compagnies québécoises, un important contrat d'assurance-vie, maladie et invalidité à l'intention des cadres des secteurs public et parapublic du gouvernement du Québec.

La compagnie poursuit différentes expériences dans la gestion des ressources humaines, tel l'horaire flexible. Cette politique d'avant-garde lui vaut un taux de roulement de personnel de 10.6% alors que le taux moyen dans les entreprises nord-américaines d'assurance-vie dépasse 30%. Il faut remarquer toutefois que les frais d'administration ont augmenté de 21% l'an dernier.

La Sauvegarde a connu également une excellente année avec une augmentation de ses revenus provenant des primes de 23%. Le montant des contrats d'assurance-vie en vigueur atteint maintenant $1.2 milliard.

L'actif de la Sauvegarde se répartit principalement comme suit: obligations (40%), prêts hypothécaires (33%) et actions (11%). Les obligations des "corporations religieuses et autres" demeurent toujours supérieures à celles de "l'industrie et des services publics". Les ¾ des prêts hypothécaires sont du type "habitation familiale."

Le portefeuille des actions s'est accru de $2.1 millions à la suite d'investissements additionnels dans Place Desjardins Inc. et Vachon Inc. La Sauvegarde n'a fait ainsi que suivre le mouvement général des institutions Desjardins qui ont été invitées à manifester de façon concrète leur solidarité en accroissant leurs participations dans ces entreprises.

La baisse enregistrée au poste "immeuble" s'explique par la vente de l'édifice du siège social de la compagnie qui a signé un bail pour une durée de trente ans à la Place Desjardins.

Les ventes des contrats d'assurances et rentes individuelles ont poursuivi leur croissance alors que le chiffre des assurances et rentes collectives a quelque peu diminué par rapport à 1972. Les ventes des contrats individuels à prime unique ont triplé en 1973 pendant que celles de rentes viagères différées augmentaient de 41%.

En dépit d'une année marquée par une vive concurrence, la Société d'assurance des caisses populaires a réussi à accroître de près de 10% le volume de primes brutes souscrites. Cependant, ce taux est inférieur à celui de 1972.

Le coût des sinistres totalise $17 millions soit un ratio de $4.2% sur la prime nette acquise. Ce coefficient de perte devient assez élevé au niveau de l'assurance automobile et incendie.

L'expérience dans le domaine de l'automobile a été particulièrement difficile pour la SACP qui termine l'année avec un coefficient de 76.3% sur les primes acquises. Le taux d'inflation, l'augmentation constante du coût des pertes matérielles et des montants accordés par les tribunaux compteraient parmi les causes de ce pourcentage élevé.

Les taux furent revisés au 1er août 1973 ainsi que les barèmes de commissions pour les moins de 25 ans.

Au niveau des incendies, les encaissements n'ont augmenté que de 3.5%. Bien que le nombre des transactions se soient accrus de 30%, la compagnie a connu au niveau de la prime brute, la plus faible augmentation de son histoire en raison de la concurrence très vive en ce domaine.

La SACP a augmenté de $1 million son portefeuille actions que le comité de placement avait jugé insuffisant. Le taux de rendement de ce portefeuille n'a été que de 3.28%.

A la demande de plusieurs caisses populaires, elle a décidé de mettre sur le marché une assurance prêts hypothécaires qui couvre l'intérêt du créancier (la caisse populaire) pour le cas ou l'immeuble de son débiteur est insuffisamment assuré ou ne l'est pas du tout.

Les résultats indiquent une perte de sur — opérations d'assurances de $939,000 et des revenus de placement de $1.8 million. Ceci laisse un bénéfice avant impôts de près de $900,000.

"Soucieuses d'assurer à son personnel de bonnes conditions de travail et de payer une rémunération conforme au marché," la Société d'assurance des caisses populaires a pratiqué une politique de rattrapage au poste des "salaires et bénéfices marginaux" comme le témoigne une augmentation de 30% sur l'année précédente.

Pour la Sécurité, compagnie d'assurances générales du Canada, l'année a été plutôt décevante. Au niveau des primes souscrites, une baisse de $1 million a amené une diminution des revenus d'un montant identique. Pendant ce temps, les dépenses en commissions et frais d'administrations s'accroissaient de près de $500,000.

L'actif de la compagnie n'est passé que de $18,414,628 à $18,497,357 soit une faible augmentation de un demi pourcent.

Dans son rapport annuel, le directeur général M. A. Chamberland mentionne que la nationalisation de l'assurance-automobile en Colombie-Britannique a valu à la compagnie une diminution substantielle de $175,000 dans cette classe d'assurances.

En assurance marine, les primes brutes souscrites se sont chiffrées à $1,232,000 alors que le coût des sinistres s'élevait à $2,036,000 ce qui représente un coefficient de perte de 165%.

La Sécurité, dont le quart des activités se déroule à l'extérieur du Québec, a dû affronter une concurrence farouche dans ces secteurs où les concurrents ont parfois réduit leurs taux de 15 à 25%.

Ceci eut pour résultat de réduire le bénéfice à $120,928 qui, ajouté à une diminution de 225,346 de la valeur au marché des placements a fait fondre les bénéfices non répartis à la fin de l'exercice à $743,473.

Dans la conclusion de son exposé, M. Chamberland a déclaré: "De concert avec la Société d'assurance des caisses populaires, nous avons entrepris l'évaluation des tâches, et le personnel de la Sécurité et de la SACP affecté à ce travail a recours à l'aide d'une firme de consultants spécialisés en ce domaine. De plus, un employé se consacre à plein temps à l'étude des méthodes et procédures de travail."

Compagnies	Actif	Accrois. % 72-73	Primes (en millions de $)	Accrois. % 72-73	Bénéfices avant impôts	Accrois. % 72-73
Assurance-vie						
Assurance-vie Desjardins	109.4	23	47.0	28	6.8	59
La Sauvegarde	114.9	10	17.0	23	1.4	8
Assurances generales						
Société d'assurances des caisses pop	35.3	7.3	41.3	9.5	.9	70
La Sécurité	18.4	.5	17.6	-.05	.09	-81

Sources: rapports annuels

faits et projets

Central Dynamics

La firme Central Dynamics Ltd. de Pointe-Claire a annoncé la résiliation de son contrat avec la Rapid Data Systems and Equipment Ltd. de Toronto. Le contrat prévoyait le montage de deux modèles de calculatrices à l'aide de pièces fournies à la Central Dynamics. Environ 20,000 calculatrices, soit 10% de la quantité prévue au contrat, ont déjà été livrées à Rapid Data.

Le président de Central Dynamics a souligné qu'en raison de l'attente au niveau des commandes pour les produits de la compagnie (environ $8 millions) et de la demande sans cesse croissante de ses produits (équipement de télévision, système de contrôle pour transport d'énergie) on pourra utiliser l'ensemble des installations qui servaient au montage des calculatrices à la fabrication de produits de la compagnie.

Sucre

Bien que le prix du sucre soit plus élevé au Canada qu'aux Etats-Unis, le consommateur canadien qui décide d'acheter son sucre chez nos voisins du Sud devrait se montrer très prudent.

Tel est le conseil qu'a donné, au cours d'une interview M. M. W. Davidson, vice-président de la société Redpath Sugars Ltd., qui a relaté le fait suivant: une épicerie de Buffalo, N.Y., vendait cette semaine un sac de quatre livres de "sucre" pour seulement 77 cents, mais ce produit était en réalité un mélange de sucre pur et de dextrose dérivé du maïs.

Mercredi, alors que le sac de 10 livres de sucre granulé se vendait $2.99 à Toronto, son prix était de $1.89 à Buffalo.

CP Air

CP Air a renoncé au projet qu'il entretenait d'offrir des actions au public. Un porte-parole de la compagnie, a expliqué que l'incertitude du marché, alimentée par la crise de l'énergie, a amené le retrait du projet, retrait confirmé par le président de CP Air, M. John C. Gilmer. Toutefois, il n'est pas impossible que la compagnie mette éventuellement son projet à exécution.

Canadien National

Le Canadien National a annoncé qu'il a passé commande à deux firmes ontariennes de quelque 1,500 wagons à bascule, d'un coût total de $36 millions, et de 15 locomotives d'une valeur totale de $6 millions.

C'est la National Steel Car, de Hamilton, qui construira les wagons et les livrera au cours du premier trimestre de 1975. Ils serviront à transporter aux Etats-Unis de la potasse de la Saskatchewan. La division Diesel de General Motors of Canada Ltd. fabriquera les locomotives d'ici la fin de l'année.

Harrods aux Américains

Sir Hugh Fraser, le président de la compagnie Harrods, le célèbre magasin à rayons de Londres qui se glorifie de vendre "de tout de l'aiguille à l'éléphant", a déclaré avoir reçu une offre d'achat de la part d'une entreprise américaine de commerce de détail.

Broadway-Hale serait prête à débourser $80.5 millions en échange de 20% des actions de House of Fraser à qui appartient différents magasins de la City dont Harrods.

Une entente avec cette firme américaine présenterait l'avantage, selon Sir Hugh, d'entrevoir l'ouverture de succursales aux Etats-Unis du grand magasin londonien.

Banque de Montréal

La Banque de Montréal vient d'ouvrir un bureau de représentation à la Nouvelle-Delhi, devenant ainsi la première banque canadienne à s'installer en Inde.

En annonçant cette nouvelle, le président de la Banque, Monsieur Fred H. McNeil, a expliqué que l'implantation d'un nouveau bureau permettra de répondre plus efficacement aux besoins financiers du commerce international croissant de l'Inde. Au cours des trois dernières années, les exportations canadiennes en Inde ont atteind les $123 millions, et nos importations en provenance de l'Inde $43 millions.

Fiducie Nord-Amérique

Les bénéfices nets de la Compagnie de Fiducie Nord-Amérique pour l'exercice clos le 31 décembre 1973 se sont établis à $58,459 ou $5.85 par action comparativement à $45,497 ou $4.55 par action en 1972.

Les revenus d'exploitation en 1973 se sont élevés à $690,010 comparativement à $340,890 en 1972, et les actifs de la compagnie sont passés de $6,887,367 en 1972 à $10,190,231 en 1973. Les actifs sous administration de la Compagnie de Fiducie Nord-Amérique ont atteint $35,364,483 en 1973 contre $29,040,288 en 1972.

La Compagnie de Fiducie Nord-Amérique est une filiale du Groupe Prenor Ltée.

Aux Etats-Unis

Le taux d'intérêt privilégié à 8 3/4%

NEW YORK (AFP) — La First National City Bank de New York, seconde banque des Etats-Unis, a annoncé hier une hausse de son taux d'intérêt de 8 1-2 à 8 3-4 p.c., applicable à partir de lundi.

Cette décision met fin pour l'instant au mouvement de baisse des taux d'intérêt américains amorcée depuis le début de l'année, après qu'ils aient atteint le niveau record de 10 pour cent à la fin de 1973.

La First National City Bank était pour l'instant la seule grande banque à avoir abaissé son taux d'intérêt jusqu'à 8 1-8 pour cent; les autres banques américaines s'en tenant encore à 8 3-4. Le retour à ce dernier taux fait suite à la forte augmentation de la masse monétaire américaine au cours de la semaine qui s'est terminée le 6 mars.

Selon les statistiques publiées jeudi par la Banque fédérale de réserve de New York, elle s'est en effet accrue de $3.7 milliards, passant de $272.2 à $279.9 milliards.

Au cours des quatre semaines terminées le 6 mars, le gonflement de la masse monétaire s'est fait à un rythme annuel de 6.5 pour cent. On estime à 5 ou 6 pour cent le taux d'augmentation que la Réserve fédérale souhaiterait observer.

Les milieux bancaires expriment la crainte que la Banque de réserve fédérale ne revienne maintenant sur sa politique de relâchement du crédit afin de contrôler le développement de la masse monétaire.

Baisse de la production industrielle

La production industrielle aux Etats-Unis a diminué de 0.6 pour cent en février, soit la troisième baisse mensuelle consécutive, confirmant le ralentissement attendu de la croissance économique américaine.

L'indice de la Réserve fédérale s'est inscrit à 124.8 le mois dernier soit 1.1 pour cent seulement au-dessus du niveau de février 1973. La production industrielle avait diminué de 0.7 pour cent en janvier et de 0.5 pour cent en décembre.

La baisse de la production le mois dernier résulte pour l'essentiel du ralentissement de la production automobile (moins 4 pour cent), de celle d'électricité, et celle de matériaux industriels. En revanche, la production d'acier, de métaux non ferreux et de la plupart des biens non durables, continuait à un niveau élevé.

C'est sans doute ce qui a encouragé le président Nixon à réaffirmer hier qu'il n'y aurait pas de récession cette année aux Etats-Unis pas plus que de récession mondiale. M. Nixon s'est prévalu de la faible progression du taux de chômage aux Etats-Unis, alors que certains prédisaient 8 à 10 pour cent de chômage, pour expliquer que le risque de récession était maintenant écarté.

obligations

Tendance à la baisse

Les prix ont affiché une tendance à la baisse cette semaine à la Bourse canadienne des obligations et l'activité a été relativement légère, alors que les investisseurs attendaient les détails relatifs à une nouvelle émission d'obligations du gouvernement du Canada.

Les courtiers ont souligné que le marché est généralement calme avant une émission gouvernementale et on a manifesté cette semaine certaine inquiétude quant au succès de la nouvelle émission. Les détails de cette émission seront publiés lundi.

L'inflation et la demande croissante de prêts ont également contribué à la dépression des prix. Plusieurs nouvelles émissions ont fait leur apparition.

Hier, Roynat Ltd. a offert $30 millions à 8 3-4 p.c., échéant le 15 avril 1984. Le coût a été fixé à $99.75 pour rapporter 8.81. Une émission de $50 millions BM-RT Ltd. à 7 1-2 p.c., convertible en dix ans, a été offerte au pair jeudi.

Canron a offert mercredi $16 millions d'obligations à 9 1-4 p.c., rachetables le 1er avril 1994. Le prix d'émission a été de $99.50 pour un rendement de 9.30 p.c. Mardi, Calgary Power offrait $30 millions à 9 1-8 p.c. en obligations de première hypothèque, rachetable le 1er avril 1994. Le prix d'émission a été de $99 3-4 pour un rendement de 9.15 p.c.

Toutes ces émissions ont été bien accueillies, mais, selon la maison Wood Gundy Limited, les acheteurs n'oublient pas la fameuse parole: "Gare aux ides de mars", et restent sur leurs gardes en ce moment de l'année.

$150 millions

Emprunt du Québec aux Etats-Unis

La province de Québec vient d'émettre un prospectus boursier auprès de la Securities and Exchange Commission de Washington afin d'écouler sur le marché américain quelque $150 millions d'obligations venant à échéance le 15 avril 2004. Un syndicat financier, comprenant à sa tête la First Boston; Halsey, Stuart; A.E. Ames; Salomon Brothers, et Merrill Lynch écouleront les titres québécois sur le marché américain. Les revenus de cette émission d'obligations serviront à consolider la trésorerie de la province.

Rodrigue Yvan Mike
Raffaele Antimo Joe Ricky Rino

Recontrez quelques-uns de notre famille de 128 membres dévoués à votre bon palais.

PAESANO
IL RISTORANTE ITALIANO
5192 Cote des Neiges,
pres de Queen Mary. 731-8221

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361

en bref

Nomination au COJO

Le président et commissaire général du Comité organisateur des Jeux de la XXIe Olympiade, M. Roger Rousseau, annonce la nomination de M. Victor de B. Oland, ancien lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, au conseil d'administration du COJO. Ce conseil compte maintenant 14 membres.

Tir aux pigeons

La Société canadienne de protection des animaux se réjouit de ce que la Cour d'appel du Québec a maintenu la condamnation d'un individu reconnu coupable d'avoir participé à un concours de tir aux pigeons vivants en violation de l'article 402 (1) f) du Code criminel.

Trophée John Pearce

M. Claude Moisan, sous-ministre adjoint à la Direction générale des Parcs, de la Chasse et de la Pêche du Québec, s'est mérité le trophée "John Pearce", la plus haute marque d'appréciation offerte par la "Northeast Wildlife Society", pour sa contribution à la mise en valeur des ressources fauniques.

Musée des postes

Le Musée national des postes du Canada ouvrira ses portes le 26 septembre et le public y aura accès dès le lendemain. Le musée sera situé provisoirement au rez-de-chaussée de l'édifice Sir Alexander-Campbell, sur la colline parlementaire d'Ottawa.

Garderie éducative

"Salut Fanfan" est une nouvelle garderie éducative et récréative qui ouvrira ses portes le 18 mars, à Laval. Située au 400, rue Laurier, elle pourra recevoir entre 25 et 30 enfants, de 1 mois à 5 ans. Deux équipes travaillant en rotation et comprenant chacune une garde-bébé, une gardienne et une monitrice prendront soin des enfants. Les frais de garderie seront de $20.00 par semaine. La date limite pour les inscriptions est fixée au 13 mars. Pour ce faire, téléphonez à: 669-2806.

Enfance de Longueuil

L'Association des parents de l'enfance en difficulté de Longueuil est le nouveau nom adopté par l'Association de l'enfance inadaptée de Jacques-Cartier, pour atténuer les préjugés et étendre son action. Subventionnée par la Campagne des Fédérations, cette association regroupe 375 parents. Ses activités se résument en des réunions bimensuelles et un journal, publié à chaque mois, traitant des problèmes de l'éducation des enfants. Pour renseignements, téléphonez à: 679-9949.

Fondation W.K. Kellogg

L'Institut conjoint hospitalier de Montréal (créé en 1970 par les quatre hôpitaux d'enseignement de McGill) a reçu une subvention de la fondation W.K. Kellogg (Battle Creek, Michigan) pour l'aider à développer et opérer un programme en génie industriel pour ses hôpitaux. La subvention, répartie sur trois ans, est de $244,200. Les hôpitaux de l'Institut s'engagent à débourser aux mêmes fins $150,419.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Université du Québec à Montréal

PROGRAMMES D'ÉTUDES AVANCÉES

Les demandes d'admission à l'un ou l'autre des programmes suivants doivent parvenir le plus tôt possible au:

Service de l'admission (876-3161)
Bureau du régistraire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888
Montréal H3C 3P8

Maîtrises ès arts et maîtrises ès sciences:

ÉTUDES LITTÉRAIRES	(876-3202)	SCIENCES RELIGIEUSES	(876-3051)
HISTOIRE	(876-3271)	SOCIOLOGIE	(876-3395)
LINGUISTIQUE	(876-5637)	BIOLOGIE	(876-3144)
PHILOSOPHIE	(876-3218)	CHIMIE	(876-3151)
PSYCHOLOGIE	(876-3109)	ÉCONOMIQUE	(876-5450)
SCIENCE POLITIQUE	(876-5641)	MATHÉMATIQUES	(876-5754)

Maîtrises professionnelles:

ADMINISTRATION PUBLIQUE (876-5641)
ÉCOLOGIE (876-3034)

Pour plus de renseignements sur ces programmes, prière de vous adresser au secrétariat des études avancées (876-8097) ou aux responsables de programmes respectifs.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SESSION MAI-JUIN

Date limite d'admission: 1er avril

Date limite de réinscription: 15 avril

PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS

Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire (30 cr.)

Perfectionnement des maîtres en musique à l'élémentaire (30 cr.)

Sciences familiales (30 cr.)

Baccalauréat en enseignement (préscolaire et élémentaire) (90 cr.)

L'étudiant qui a complété trois (3) certificats de trente (30) crédits chacun obtient un baccalauréat.

Pour plus de renseignements

service d'éducation permanente

3333, chemin de la Reine-Marie - Tél.: 343-6090 (jour)
343-6992 (soir)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SESSION MAI-JUIN

Date limite d'inscription: 1er avril

Date limite de réinscription: 15 avril

PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Communication (30 cr.)

Information et journalisme (30 cr.)

Loisir (30 cr.)

Nursing communautaire (30 cr.)

Publicité (30 cr.)

Relations industrielles (2 certificats de 30 cr.)

Relations publiques (30 cr.)

L'étudiant qui a complété trois (3) certificats de trente (30) crédits chacun obtient un baccalauréat.

Pour plus de renseignements

service d'éducation permanente

3333, chemin de la Reine-Marie - Tél.: 343-6090 (jour)
343-6992 (soir)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
ÉTUDES À TEMPS PARTIEL (ADULTES)

DATE LIMITE DE DEMANDE D'ADMISSION:

Au plus tard
— le 1er avril pour la session d'été 1974;
— le 1er juillet pour les cours du soir de l'année universitaire 1974-75.

- CHIMIE
- INFORMATIQUE
- MATHÉMATIQUES
- PHYSIQUE
- SCIENCES BIOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:
Découper, remplir et retourner le coupon-réponse ci-dessous à:

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
SERVICE DES DOSSIERS DES ÉTUDIANTS
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128 - Montréal 101
Tél.: 343-6521

Ces cours font partie des programmes conduisant au baccalauréat ès sciences spécialisé ou avec sujet majeur et intéressent notamment les enseignants en exercice.

☐ Je désire recevoir la liste et la description des cours offerts.

☐ Je désire recevoir un formulaire de demande d'admission.

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE .....

TÉL.: .....

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les demandes d'admission aux grades supérieurs : certificat, diplôme, maîtrise, doctorat

doivent être envoyées au SECRÉTARIAT
BUREAU DU REGISTRAIRE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
CASE POSTALE 6128, MONTRÉAL 101

AVANT LE 1er AVRIL

Les formules de demande d'admission peuvent être obtenues, en ce qui concerne la Faculté des arts et des sciences, au secrétariat du département où l'étudiant désire s'inscrire et, pour les autres facultés, dans les secrétariats respectifs.

Aménagement (Faculté)		Mathématiques (Département)	343-6743
Architecture	343-6019	Médecine (Faculté)	343-6300
Urbanisme	343-6865	Médecine dentaire (Faculté)	343-6076
Anthropologie (Département)	343-7329	Médecine vétérinaire (École)	773-8521
Bibliothéconomie (École)	343-6044	Musique (Faculté)	343-7764
Chimie (Département)	343-7602	Nursing (Faculté de)	343-7486
Communication (Section)	343-6039	Optométrie (École)	343-6083
Criminologie (École)	343-6523	Pharmacie (Faculté)	343-6445
Démographie (Département)	343-6610	Philosophie (Département)	343-6464
Droit (Faculté)	343-7731	Physique (Département)	343-6670
Éducation physique (Département)	343-6151	Psychologie (Département)	343-6489
Études africaines (Programme)	343-6957	Psycho-éducation (École)	382-2972
Études anciennes et modernes (Département)	343-6222	Réadaptation (École)	343-6416
Études anglaises (Département)	343-6236	Relations industrielles (École)	343-6627
Études françaises (Département)	343-6213	Santé publique (École)	343-6135
Études médiévales (Institut)	343-7609	Sciences biologiques (Département)	343-6581
Géographie (Département)	343-6208	Sciences économiques (Département)	343-6540
Géologie (Département)	343-6820	Sciences de l'éducation (Faculté)	343-7622
Histoire (Département)	343-6238	Science politique (Département)	343-6579
Histoire de l'art (Section)	343-6182	Service social (École)	343-6597
Histoire et sociopolitique des sciences (Institut)	343-7351	Sociologie (Département)	343-6620
Informatique (Département)	343-6780	Théologie (Faculté)	343-7080
Linguistique et philologie (Département)	343-6221	Traduction (École)	343-6221
Littérature comparée (Programme)	343-6609	ÉCOLES AFFILIÉES	
		École Polytechnique	344-4966
		École des Hautes Études Commerciales	343-4336

Aux Directeurs de

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Tous les samedis "LE DEVOIR" publiera à l'occasion de la rentrée des classes quelques pages de Maisons d'enseignement. Profitez de cette occasion pour vous faire connaître à l'élite canadienne-française, lectrice du DEVOIR.

Téléphonez sans tarder à
GÉRARD LAURENDEAU
LE DEVOIR, 844-3361

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

La Faculté de Droit conjointement avec la Faculté des études supérieures offre aux licenciés en droit la possibilité de poursuivre leurs études en vue de l'obtention de la maîtrise en droit.

LA PROTECTION DE L'HOMME

tel est le thème général qui a été choisi pour l'ensemble du programme proposé en 1974-1975, dans les options: droit privé, droit commercial, droit public, sciences pénales.

Les travaux de recherche porteront sur les sujets suivants:

- L'individu et les professions
- Le droit à l'intimité
- Le droit de la consommation
- La protection de l'investisseur
- La protection de la victime du délit pénal
- La protection du prévenu
- La sanction pénale: de la protection de la société à la protection du délinquant
- La protection du citoyen
- Le droit et l'environnement
- La protection de l'économie canadienne
- La loi et la collusion

Pour plus amples renseignements, on peut s'adresser au:
Directeur des études supérieures
Faculté de Droit
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal 101
Téléphone: 343-7731

centre des arts visuels

NOUVEAUX COURS DE TISSAGE

Tissage avec Maria Svatina
Broderie expérimentale
N. Stephenson
Tissage pour débutants
G. Schmidt

Ateliers pour étudiants avancés

DÉBUTANT EN MARS
Dans notre nouvel immeuble

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

488-9559
350, Victoria

LE DEVOIR
cahier des arts et lettres
montréal, samedi 16 mars 1974

aux **BEAUX DIMANCHES**, *un téléthéâtre de serge* **SIROIS**, *mis en scène par paul* **BLOUIN**, *sur "les grands départs" qui ne se produisent pas, avec suzanne* **LANGLOIS** *(ci-contre) en vedette.*

par **DANIEL PINARD**

"aujourd'hui": ...demain!

Dans le cadre des Beaux Dimanches, la Société Radio-Canada présentera demain soir à 20h30, dans une remarquable mise en scène de Paul Blouin, "**Aujourd'hui peut-être**" du jeune dramaturge québécois Serge Sirois. Admirablement interprétés par Suzanne Langlois, Benoit Girard, Michèle Magny, Michèle Craig, Claude Maher et Monique Joly, les personnages de Sirois vous invitent à partager leur angoisse...

"Ça fait un demi-siècle que j'attends de saprer le camp!"

"Faudra pas revenir icite jamais. Icite c'est le passé frette."

Fleurinette attend toujours le grand départ. Elle rêve de s'arracher enfin à son taudis provisoire. Elle se meurt quotidiennement du désir de laisser derrière elle avec la froide odeur de la misère coupable la vieille peau de charogne qu'elle sécrète comme un tablier sur ses os.

"Cinquante-neuf ans dans la vie d'une femme, c'est la vie d'une femme."

Aujourd'hui peut-être les déménageurs viendront la délivrer de cette misère dont elle est à la fois l'héritière et la mère coupable. Aujourd'hui peut-être ils viendront comme des croque-morts pour la conduire à l'ultime demeure de ses rêves où elle sera enfin soustraite à l'angoisse. Aujourd'hui peut-être elle pourra enfin traverser la béance noire de cette maison rose, enfin libérée de son héritage.

"Tu m'jures qu'on s'en va, Maurice?" "Tu m'jures qu'on s'en va?" Maurice son fils de 40 ans s'acharne à croire, à la convaincre qu'ils partiront enfin, qu'il vivra avec elle son rêve jusqu'à s'y fondre lui-même. Entre ces deux solitudes amoureuses et amères, des étreintes ébauchées comme des égorgements, des caresses qui claquent comme des gifles, des mots qui pour apaiser lacèrent. Le froid vous y rongera jusqu'aux os.

Entourée de ses caisses de bière, de ses chaufferettes, de ses souvenirs et de son rêve sur papier jauni, Fleurinette s'apprête. Fébrile et démoniaque dans son délabrement inhumain elle vocifère son désir agonique dans son taudis funèbre, vaste et vide comme un hangar de gare, sourd comme un caveau.

Ils viendront tous s'assurer de son départ, les héritiers coupables. Ils danseront leurs alibis jusqu'à l'épuisement, ils hurleront solitaires leurs mensonges de sourds, ils s'entredéchireront comme des vivants revenus pour torturer les morts.

Anne la droguée implorera Fleurinette sa mère de la délivrer enfin du terrible secret grâce auquel elle échappe chaque jour à sa propre vie. Jacqueline l'alcoolique boira elle aussi son deuil jusqu'à la lie. On démasquera Alice la parvenue charitable grelottant dans son taudis intérieur. On se moquera de Robert le révolutionnaire rêveur, l'humilié matraqué qui n'a pas su plus que les autres incarner son amour. On assistera enfin à l'ultime sacrifice de Maurice s'enchaînant lui-même à la démence de son héritage.

●

Après avoir assisté au visionnement de **Aujourd'hui peut-être**, j'ai rencontré Serge Sirois. De la longue conversation qui suivit je tenterai de livrer ici l'essentiel sur le mode des "propos recueillis". Je lui demandai d'abord de me dire comment et pourquoi il avait à 18 ans écrit une pièce aussi sombre.

SIROIS: En écrivant **Aujourd'hui peut-être et Dodo l'enfant do** (la pièce plus sombre encore qui suivit) j'ai voulu me délivrer moi-même. Par ce travail d'exorciste j'ai tenté d'expulser, de neutraliser tout un magma de souvenirs et d'angoisses accumulées qui autrement m'auraient paralysé. A travers ces personnages fantasmiques, ces presque allégories je me suis employé à dénoncer cet héritage coupable qu'on traîne derrière soi comme un boulet. J'ai décrit ces univers clos, ces mondes sordides d'impuissance destructrice et d'angoisse morbide pour mieux m'en détacher. Il s'agissait de neutraliser ces passés lourds, d'empêcher qu'ils ne servent de prétexte à des conduites échappatoires grâce auxquelles on évite de s'impliquer créativement dans la réalité. C'est pourquoi je n'ai laissé personne échapper à sa culpabilité. Si j'ai souhaité qu'on aime comme moi mes personnages, j'ai voulu aussi qu'on puisse les démasquer.

J'ai tenté aussi de montrer comment la famille peut devenir un abject instrument d'oppression lorsqu'elle favorise la transmission d'une génération à l'autre d'échecs et d'impuissances accumulées. Malgré tout, j'ai voulu montrer que nous sommes tous coupables, à des degrés divers, de nos héritages, dans la mesure où nous acceptons d'en être les reflets passifs. J'ai voulu aussi m'attaquer au mythe primordial de cette société de consommation qui affirme pouvoir remplacer la chaleur humaine, le dialogue entre les êtres par l'accumulation. Le froid dont Fleurinette finira par mourir sévit dans toutes les classes de notre société. Nos banlieues opulentes regorgent de gens qui grelottent de froid dans leurs maisons surchauffées.

Evidemment, quand à ce froid à l'âme vient s'ajouter la détresse de la pauvreté matérielle, quand on a mal jusque dans ses os de l'hiver du Québec, la détresse morale devient un cauchemar insensé. C'est pourquoi j'ai voulu dénoncer l'injustice sociale et montrer l'inhumaine condition dans laquelle croupissent les classes qu'on appelle pudiquement "défavorisées". Qu'on le veuille ou non, avoir froid sur un tapis moelleux dans la chaleur d'une maison c'est tout de même moins terrible que de vivre une angoisse impuissante dans un taudis infect. Fleurinette est donc doublement victime. D'abord dans sa pauvreté matérielle, et puis encore parce qu'elle vit au niveau de l'imaginaire le rêve bourgeois qui lui sert d'alibi. Même dans une maison rose pleine d'armoires remplies, Fleurinette ne retrouverait que le reflet du vide qui lui vient de son refus d'aimer. Même sous les Tropiques elle mourrait de froid.

De leur mère héritière les enfants héritent à leur tour de l'incapacité de faire face à leurs problèmes, au niveau immédiat et réel des relations inter-personnelles. Anne, par exemple, s'appuie sur la mort de sa soeur pour refuser de vivre. Elle se drogue de culpabilité. C'est de ça qu'elle est au fond coupable. Robert, quant à lui, par une démarche similaire, préfère rêver à la société abstraite plutôt que de vivre pleinement, dans le concret immédiat, les problèmes qui le confrontent. En somme ils tournent tous en rond victimes de leur imaginaire.

LE DEVOIR: Déjà avec Dubé, mais surtout depuis Tremblay et Barbeau, les dramaturges québécois se sont acharnés dans une sorte de complaisance morbide, et de délectation morose, à décrire le mâle québécois comme un être impuissant, timoré, comme un castré du geste et de la parole, tandis qu'ils faisaient de la femme ce personnage à l'héroïsme ambigu, cette sacrifiée qui immole. Il me semble qu'à force de conjurer la castration ou la provoquer. Il me semble aussi qu'il est grand temps qu'on nous montre de nous une autre image que l'abjection. Il me semble que les Québécois ne sont pas tous des onanistes muets, des alcooliques pervers, des aliénés de pacotille, des travestis ridicules, des mères douloureuses et des pères absents. N'est-il pas plus que temps que les dramaturges québécois nous parlent d'autre chose?

S.S.: Ce que Barbeau et Tremblay ont décrit fait partie de notre réalité. Il fallait bien que quelqu'un ose le dire. Ils ont accompli un travail d'émondage nécessaire. Ils ont déblayé la voie. S'ils n'avaient pas été là avant moi je n'aurais pas pu écrire. Dans **Aujourd'hui peut-être,** dans **Dodo l'enfant do** j'ai moi-même senti le besoin de décrire pour pouvoir m'en défaire, un monde clos qui s'apparente au leur. Mais le temps est venu d'aller plus loin. Il faut redonner enfin à l'homme québécois la parole dont on l'a privé. Il faut aussi libérer la femme québécoise de ce piédestal-prison où elle a été tenue à distance. Il est grand temps aussi de parler d'autre chose que du marasme des classes "défavorisées". Pour moi, **Vacances d'été** et **Un jour ça sera notre tour** sont des pièces de transition. Je viens de terminer pour la radio de Radio-Canada une courte pièce intitulée **Le monde est petit** qui met en scène un chauffeur de taxi et un avocat. Je travaille en ce moment un autre micro-théâtre pour la radio qui s'appellera **Songe** qui donne encore la parole à deux hommes.

Mais je crois qu'il est plus urgent encore de redonner la parole au couple. Il est temps de délaisser la caricature pour construire des personnages qui soient à l'échelle humaine, qui puissent rejoindre les gens ordinaires dans leur sensibilité quotidienne. Plusieurs spectateurs resteront incrédules devant Fleurinette, parce que c'est un personnage quasi irréel, parce qu'elle est presque une allégorie. Il est possible aussi que d'autres admettent sa plausibilité pour mieux refuser de se reconnaître en elle... Le Québec est prêt à ce qu'on lui parle d'amour.

Il faut que nous puissions produire une **Love story** québécoise. Je veux l'écrire cette histoire d'amour. Je voudrais qu'elle puisse nous permettre d'aller plus loin, qu'elle indique une ouverture sur le monde...

Les personnages d'un auteur sont toujours malgré lui les reflets de ses angoisses, de ses échecs, de ses espoirs et de ses réussites. C'est pour ça que je veux tellement la réussir mon histoire d'amour. J'ai 20 ans... Je ne crois pas être irrécupérable...

L.D.: Une mise en scène de Paul Blouin, c'est une sorte de consécration... exigeante.

S.S.: Les auteurs dramatiques, on le sait, rêvent souvent de faire leur propre mise en scène, d'incarner eux-mêmes leurs personnages. C'est qu'ils veulent réduire au minimum les distortions qui souvent s'insinuent à travers les nombreux intermédiaires entre l'auteur et le spectateur. Si tous les metteurs en scène s'appelaient Paul Blouin les auteurs dramatiques auraient tôt fait d'abandonner toute velléité de faire eux mêmes leurs mises en scène. Blouin a un tel respect du texte qu'il force l'auteur lui-même à la fidélité. Nous avons travaillé ensemble un mois avant que ne commencent les répétitions. Pas un mot, pas un silence qu'il n'ait scruté, pas une intention qu'il n'ait auscultée, pas un geste qu'il n'ait décortiqué. L'école de Blouin est en effet difficile et exigeante. C'est une véritable cure d'épuration et de limpidité. On en sort refait. C'est une ascèse rigoureuse qui paralyse un instant peut-être mais dont on sort plus libre.

S'il est toujours difficile d'être "créateur" au Québec, il est extrêmement angoissant de s'y voir tout à coup consacré "jeune auteur plein de promesses". En effet, dès qu'un nouveau créateur apparaît sous le ciel du Québec il est porté aux nues. On exige de lui qu'il produise à un rythme effarant, on le presse de tous côtés comme un citron. Dès qu'on constate qu'il n'y a plus de jus, et pour cause, on le rejette comme une vieille écorce avec une surprise mêlée de mépris. Le Québec dévore ses créateurs. Le gouvernement québécois se gargarise de mots ronflants comme "souveraineté culturelle", alors qu'il n'a même pas de politique culturelle. Au contraire, on croirait plutôt qu'il s'efforce sous son incohérence apparente d'appliquer sciemment une politique d'anti-souveraineté, d'anti-création culturelle. C'est vrai dans tous les domaines, celui des arts plastiques, celui de la musique, celui de la création littéraire.

conception graphique: robert guy scully/ réalisation: roger legault

LIRE C'EST ÉVOLUER AVEC SON TEMPS.
UNE SUGGESTION CHEZ VOTRE LIBRAIRE
LOVE MACHINE
Jacqueline Susanne
EN VENTE PARTOUT M.I.L.

SOINS ET BEAUTÉ DE VOTRE ENFANT
EN VENTE PARTOUT M.I.L.
LIRE C'EST ÉVOLUER AVEC SON TEMPS.
UNE SUGGESTION CHEZ VOTRE LIBRAIRE

libres PROPOS

Le problème du joual : un essai d'analyse scientifique

par MIMI BEAUDRY LOSIQUE

linguiste

Le terme "joual" désigne le langage populaire au Canada français. Ce langage a deux sources principales: d'abord, le français hérité directement des ancêtres normands et poitevins, dont fait foi le mot "joual" (prononciation populaire du mot **cheval** lui-même, auquel se sont ajoutés avec le temps un certain nombre de canadianismes **(banc de neige, traine-sauvage, tuque, achigan,** etc...). C'était jusqu'à il n'y a pas bien longtemps la langue des paysans, des "habitants", qui tranchait sur celle des gens plus éduqués par une prononciation et les formes archaïques telles que **icitte** (ici), **moé, toé, drette** (droit), **pantoute** (pas du tout), etc...

Deuxième source: l'anglais qui dès le début de la conquête anglaise en 1759 a pénétré le français. Mais cette pénétration est restée longtemps superficielle. Avec l'industrialisation, la classe ouvrière dans les villes, (et surtout à Montréal) en contact journalier avec l'anglais et obligée de le parler plus ou moins, en est arrivée à parler un langage où les mots anglais sont peut-être devenus plus nombreux que les français. C'est ce qu'on appelle maintenant le joual, un langage aux accents français archaïques, envahi par l'anglais, non seulement sur le plan du vocabulaire mais aussi sur celui de la syptaxe et de la phonétique.

Un grand nombre de ces anglicismes sont parfaitement assimilés non seulement par les gens parlant joual mais aussi par l'ensemble des Québécois: **badrer** (ennuyer), **appointement** (rendez-vous), **cuiller à thé** (cuiller à café), **trafic** (circulation), **intermission** (entr'acte). Par contre, une catégorie importante d'emprunts à l'anglaise — en général les plus récents — se distinguent des autres par le fait qu'ils sont sentis comme mots anglais et par conséquent prononcés à l'anglaise. Ainsi en France on dit **building, weekend** sans sortir de la phonétique française, alors qu'au Canada français, ces deux mots sont prononcés comme en anglais. Il en est de même d'un très grand nombre de mots qui sont prononcés à l'anglaise: **baby-sitting, goaler, party, brakes** etc...

Entre ces deux sources du joual, il est certain qu'aujourd'hui la plus prolifique est la deuxième. Si on compare le joual à l'argot, parlé en France dans certains milieux populaires, on constate que l'argot s'enrichit spontanément de mots et d'expressions qui lui sont propres et qui souvent viennent enrichir le français officiel. Le joual au contraire a peu de créations qui lui sont propres, il s'enrichit presque exclusivement de mots anglais empruntés généralement tels quels, c'est-à-dire sans modification ou adaptation de leur sens.

Aujourd'hui, il n'existe presque plus de différence entre le joual de la ville et celui de la campagne. Autrefois le touriste arrivant en Gaspésie, par exemple, y découvrait une langue caractéristique, moins corrompue par l'anglais et ayant conservé beaucoup de formes disparues de la langue de la grande ville. De nos jours, avec l'avènement des moyens de communications modernes et des mass média, les coins les plus reculés ne sont plus isolés.

Si le joual s'anglicise de plus en plus, il ne fait aucun doute qu'il est toujours une sorte de français. Ses structures de base sont celles du français et même si la syntaxe subit l'influence de l'anglais, elle n'en reste pas moins en grande partie la même que la syntaxe française. Donc, discuter du joual, ce n'est pas discuter d'une langue propre mais d'un niveau de langue.

Ce niveau se compare à un autre niveau que nous qualifierons de français québécois, pour le distinguer du français parlé en France ou du "français international". Il n'existe pas de frontière précise entre les deux niveaux de français au Québec. C'est uniquement une question de degré. Sauf pour les formes et les prononciations archaïques telles que **icitte, moué, toé**, le français québécois a plusieurs caractéristiques du joual mais ces caractéristiques sont seulement moins accentuées. Les emprunts à l'anglais par exemple, sont plus contrôlés en français québécois qu'en joual. Si le terme joual n'était péjoratif, on pourrait l'appliquer à l'ensemble du français au Québec, la majorité parlant un joual épuré. Mais le terme joual s'applique au Québec à ce que la grande majorité des Québécois considèrent comme "parler mal", c'est-à-dire à la langue libre de toute règle, parlée en certaines circonstances par une partie de la population. Un des critères que l'on pourrait appliquer pour distinguer le joual du français québécois pourrait être que le premier n'est plus compréhensible aux francophones autres que les Québécois eux-mêmes; c'est dans ce sens que nous l'entendons ici. Il est à noter que ceux (surtout les gens du peuple) qui utilisent spontanément le joual ne disent pas d'eux-mêmes qu'ils parlent joual, mais français. Joual est un terme utilisé par la bourgeoisie intellectuelle pour qualifier une langue qu'elle se garde bien de parler et envers laquelle elle manifeste un certain mépris.

Qui parle le joual? Tout d'abord il faut dire que le joual, s'il n'est pas parlé par tout le monde, est présent partout au Québec; c'est-à-dire que tous les Québécois comprennent le joual et l'emploient à l'occasion. C'est donc une particularité des Canadiens français, comme le créole peut l'être pour les Guadeloupéens. Les autres groupes francophones dans le monde ne comprennent pas le joual (comme l'a prouvé la nécessité de soustitrer les films québécois pour les faire circuler en France). Le joual est donc de nature à distinguer les Canadiens français dans la francophonie, et on peut se demander si cette image que donne d'eux le joual représente vraiment la culture et les aspirations de l'ensemble de la société québécoise.

Si l'on affirme que le joual est partout présent au Québec, il ne l'est pas au même degré pour tous. L'emploi de l'un ou l'autre des deux niveaux du français au Québec, le joual ou le français québécois, est lié au facteur social qui, grosso modo, correspond au facteur culturel. Cependant, ces dernières années ont vu un mouvement que l'on pourrait appeler "joualisant" lancé par un groupe d'intellectuels qui essaient de reprendre à leur compte le joual comme étant le moyen d'expression leur convenant le mieux. C'est ce qui explique que le thème du joual revient souvent dans les journaux, les discussions, à la télévision, et qu'à l'extérieur de la province de Québec, grâce à certains écrits et aux films québécois, le joual soit peut-être plus connu que le français québécois.

Il est certain que le joual est utilisé davantage dans les milieux ouvriers et dans les campagnes que dans la bourgeoisie. A ce point de vue, la langue au Québec comme partout ailleurs reflète les différences sociales. C'est dans les milieux où la scolarité est la moins longue que la langue évolue le plus librement. Mais il serait faux de croire que le peuple parle exclusivement joual. (Si **tire** (pneu) était communément entendu dans les quartiers de l'est de Montréal il y a 5 ans, aujourd'hui il est presque disparu). Un certain nombre de facteurs, en particulier l'école et les mass média, ont contribué ces dernières années à relever le niveau de culture et par conséquent à faire progresser considérablement le français québécois aux dépens du joual.

L'école, contrairement à ce qui se faisait il y a 15 ou 20 ans, dispense l'enseignement dans un français correct (parfois un peu artificiel pour les enfants québécois, quand on insiste sur les tournures plus françaises que canadiennes: nous pensons en particulier aux livres importés de France et utilisés sans modifications). La scolarité moyenne est aussi plus longue qu'autrefois, ce qui fait que la langue est soumise plus longtemps à l'influence de l'école. Enfin, l'enseignement est uniformisé et il y a donc de moins en moins de différence — s'il en reste même — entre l'école de campagne et l'école de la ville. La télévision, de son côté, qui à cause de sa popularité, a aussi une influence certaine sur la langue, influence qui atteint également tous les coins de la province, offre des programmes en français de bon aloi, sauf quelques feuilletons en joual qui prennent nettement des allures de caricature. Quant aux journaux, sans être écrits dans un français littéraire, même les plus populaires ne sont pas en joual. Ces média, tout en influençant la langue, la reflètent également puisqu'ils sont obligés d'établir un dialogue avec leur public. Le fait qu'ils ne se servent pas du joual démontre que le joual n'est pas le véhicule principal des communications au Québec.

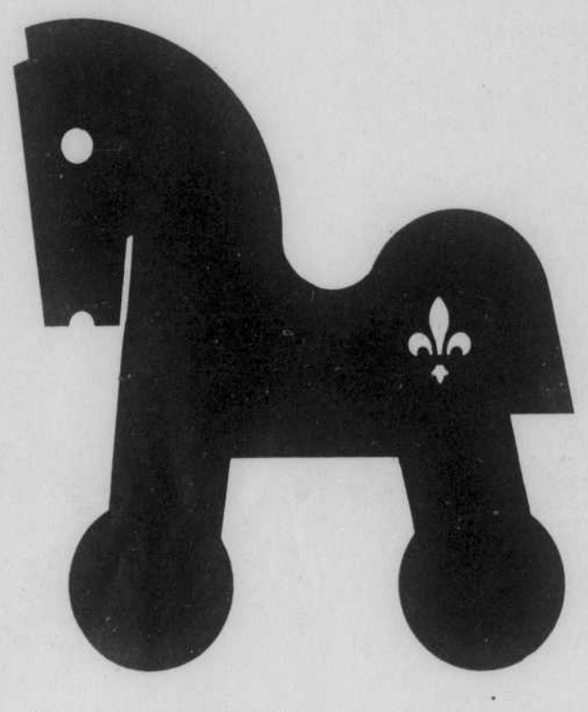

D'une façon plus directe, il n'y a qu'à parler aux gens représentatifs du peuple, chauffeurs de taxi par exemple, ou petits commerçants ou livreurs de pain ou de lait pour constater que la plupart du temps ces gens soutiennent fort bien la conversation dans un français québécois qui n'est certes pas dépourvu de ce que l'on pourrait appeler "fautes" c'est-à-dire anglicismes, barbarismes, solécismes etc... mais qu'on ne peut quand même qualifier de joual car il est clair et compréhensible non seulement pour le Québécois mais pour un francophone en général. Enfin, la langue des orateurs, des politiciens en particulier, et même de ceux qui s'adressent tout spécialement à un public rural ou ouvrier, n'est pas le joual mais encore le français québécois.

Malgré toutes ces réserves, il est entendu que le joual est utilisé dans le secteur populaire de notre société, mais son usage pourrait être qualifié de "familial", c'est-à-dire réservé pour les situations fermées où les sujets sont entre eux, par exemple au travail, à la taverne, au jeu (pour les enfants).

Le joual est aussi particulièrement caractéristique de certains métiers précis, tels que celui de garagistes et il est généralement parlé par les jeunes, surtout étudiants, qui voient là une façon d'affirmer leur refus de toute contrainte et de se dissocier de "l'Establishment". Mais là aussi l'usage du joual reste épisodique. Dans l'ensemble, il y a probablement très peu de gens dont on puisse dire qu'ils parlent uniquement joual. La plupart des gens du peuple passent tout naturellement du joual au français québécois selon les circonstances et par conséquent, les deux niveaux du français québécois sont utilisés dans cette classe de la société.

Dans la bourgeoisie on parle aussi joual mais l'emploi en est plus rare et limité surtout à des situations précises, par exemple les moments d'émotion forte, colère ou indignation, ou de détente (enfants en récréation!). En général et à mesure que le niveau d'éducation s'élève, on sent un effort conscient pour éviter ce qui rappelle le joual. Ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le joual est une langue de tous les jours, simple et sans nuances, qui n'est pas faite pour rendre toutes les subtilités de la pensée ou pour soutenir un raisonnement un peu profond. On ne peut imaginer un avocat plaidant en joual ou un professeur faisant un cours en joual, non pas tellement parce que le joual est essentiellement une langue populaire mais parce que le joual n'aurait pas les ressources suffisantes pour leur permettre d'élaborer leur pensée. Il est donc essentiel pour ceux qui ont atteint un certain niveau de culture d'utiliser une langue plus riche et plus précise que le joual.

Dans les milieux cultivés, il y a aussi un sens de la culture française vis-à-vis de l'américaine ou de la canadienne anglaise. On constate une anxiété évidente devant l'envahissement du français par l'anglais au Québec. C'est dans cet esprit que des efforts considérables ont été faits par l'école, la télévision et les journaux pour éliminer les anglicismes du français québécois. Dans le domaine du sport par exemple on a refrancisé un très grand nombre de termes d'origine anglaise dont certains étaient parfaitement assimilés dans le français québécois, d'autres étaient parfaitement acceptés en France sous leur forme anglaise: **gardien de but** (goaler), **frappeur** (batter), **lanceur** (pitcher), **rondelle** (puck) etc... Quelles que soient les réserves que l'on puisse exprimer sur certaines de ces corrections, il faut admettre qu'elles contribuent à enrayer la vague d'anglicisation du français au Québec et à donner du français québécois son caractère propre.

Un certain snobisme, doublé parfois d'un complexe d'infériorité vis-à-vis du français parlé en France, a aussi un rôle à jouer dans l'attitude de la bourgeoisie face au joual. Ce langage étant associé à un niveau culturel très bas, beaucoup de gens font une sorte de "chasse aux sorcières" en cherchant à éliminer de leur langue tous les traits qui ne sont pas conformes à l'usage officiel en France, même si ces traits pourraient être parfaitement légitimes au Québec. Ces gens ont un véritable culte de la grammaire et du dictionnaire, auxquels ils essaient de se conformer de la façon la plus rigide possible sans se rendre compte que cela, bien que louable à certains points de vue, contribue à éliminer de leur langue ce qui en fait la vie propre, la personnalité. Au nom de ce purisme, il faudrait condamner des termes tels que **noirceur** (obscurité), **abattis** (terrain déboisé), **attisée** (flambée), **traversier** (bac), **poudrerie** (tempête de neige), **fournaise** (chaudière), **chaudière** (seau), **vadrouille** (bâlai à franges) etc... Cette attitude est injustifiable; car elle ne correspond pas à la réalité linguistique des Québécois.

Malgré tout, ce purisme reste une tendance utopique qui ne peut être appliquée jusqu'au bout, faute d'une notion précise, chez les Canadiens français en général, de la langue française telle que parlée en France. En effet, le Canadien français ne peut parler la langue de Paris parce qu'il ne vit pas à Paris. Malgré les efforts des puristes, il est impensable qu'on puisse jamais "corriger" entièrement le français québécois. Le français québécois doit nécessairement se distinguer du français parlé en France parce qu'il reflète une réalité, et une culture, différente. La chasse aux soi-disant fautes est donc futile si elle a pour but d'amener le français québécois à se confondre au français parlé en France.

Le statut du joual que nous venons de décrire pour le peuple et dans la bourgeoisie représente une régression du joual par rapport à ce qu'il était il y a une vingtaine d'années. A cette époque où l'éducation était le privilège presque exclusif de la bourgeoisie, où le Québec n'avait que peu de contacts avec le monde francophone, le joual était utilisé de façon beaucoup plus générale. La phrase du livre de R. Lorrain, **La mort de mon joual,** avait véritablement une signification: "Le joual, il faut bien le dire, c'était notre âme." Aujourd'hui cette même phrase ne s'appliquerait plus qu'à bien peu de gens.

Le français québécois reste donc finalement le véhicule utilisé aujourd'hui pratiquement par toute la population, en dépit de l'existence réelle du joual. Il est en somme une version plus ou moins expurgée du joual, et s'en distingue principalement par une articulation moins relâchée, par l'absence de formes archaïques de type **moé, toé,** par un vocabulaire français plus riche, par des emprunts moins nombreux à l'anglais, par une syntaxe plus complexe et plus conforme au français international. Mais le français québécois se distingue également du français international ou du français parlé en France par un système phonétique propre, par un rythme plus lent, par nombre de mots et d'expressions désuètes en France, de canadianismes et d'emprunts à l'anglais qui lui sont particuliers. En somme, il reflète la langue d'une communauté francophone isolée qui est en contact direct et quotidien avec le monde anglophone, ce qui n'est pas le cas du français de France. Cependant, malgré ces particularités, le français québécois constitue un moyen de communication très valable parmi le monde francophone.

Par conséquent, le français québécois peut jouer le rôle de langue nationale des Canadiens français plus que le joual ou que le français international, et on doit constater que c'est ce qui se passe maintenant. Cependant son utilisation pose un problème, car le français québécois, s'il a largement été inventorié n'a pas été encore entièrement codifié comme le français international.

Certains organismes, tels que l'Office de la langue française, s'occupent d'établir des listes de "canadianismes de bon aloi" et d'usages acceptables mais ce travail est loin d'être terminé. De plus, ce travail n'est pas connu du grand public et on n'a pas encore commencé dans les écoles à faire entrer dans l'enseignement du français les possibilités et les limites du français québécois. En général, l'enseignement du français reste vague sur ce point, ce qui fait que le Canadien français n'a pas de moyens de savoir si les mots et les expressions qu'il utilise, qu'ils soient d'origine française ancienne, ou anglaise, sont légitimes. Pourquoi ne dirait-il pas par exemple un **scrap-book,** un **milk-shake,** un **lumber-jack,** un **gateau-éponge, huile à chauffage, chambre de bain** etc.?? Il est évident qu'un bon nombre d'expressions de ce genre sont acceptables au Québec, mais il est aussi évident que le français québécois doit se maintenir à l'intérieur de certaines limites, sinon on arrive à la situation qui existe dans le cas du joual. Il est donc essentiel, pour que le Canadien français ait à son service une langue qui reflète bien sa réalité et qu'il puisse s'en servir sans un sentiment de gêne, que des normes soient établies pour le français québécois et cela au plus tôt. Tant que le français québécois ne sera pas reconnu de façon officielle par les autorités, il y aura un problème aigu de la langue au Québec; ce problème est lié très étroitement avec celui de l'identité du Canadien français.

Pour le moment, la situation d'insécurité linguistique dans laquelle se trouve le Québécois est particulièrement ressentie par les intellectuels, surtout les écrivains et les cinéastes qui désirent exprimer la langue vivante des Québécois à travers leurs oeuvres. Traditionnellement ils l'ont fait en français international, mais ce dernier n'était véritablement satisfaisant que pour ceux qui avaient séjourné en France, c'est-à-dire ceux qui avaient assimilé la culture française. Pour les autres, le français international était un pis-aller. Avec l'avènement d'une prise de conscience des Québécois plus marquée ces dernières années, certains écrivains se sont décidément dissociés du français international et se sont tournés vers le joual comme moyen d'expression plus apte que le français international à exprimer le caractère particulier du Québec.

Leur choix du joual plutôt que du français québécois n'est pas pour surprendre. Ce mouvement que nous appelons "joualisant" est aussi un mouvement de réaction, contre les excès de purisme qui risquent tout simplement de tuer, non seulement le joual, mais aussi le français québécois. L'emploi du joual sur la scène et sur l'écran a un caractère particulièrement choquant qui est de nature à frapper les esprits et par conséquent à faire passer le message plus sûrement que le français québécois qui, répétons-le, n'existe pas encore comme notion précise au Québec.

Le mouvement joualisant a donc comme point de départ le besoin d'affirmation du Québécois vis-à-vis du français parlé en France. En théorie, il pourrait donc être valable. Mais en réalité, on constate que ce mouvement est artificiel et pourrait, s'il se développait, constituer un danger pour la culture québécoise en accélérant l'anglicisation du français québécois.

Le mouvement joual est artificiel en ce sens qu'il vient non du peuple lui-même mais d'intellectuels. Comme nous l'avons vu plus haut, le joual est en régression au Québec et à mesure que le niveau culturel s'élève, il est remplacé par le français québécois. Le fait de se raccrocher au joual est donc contraire à ce qui se passe en réalité. De plus, le joual étant un langage essentiellement populaire (et surtout de caractère familial) n'est authentique que dans la bouche des gens qui le parlent encore spontanément. Pre-

suite à la page 20

Éditions d'Acadie

Cri de Terre	$2.00
Saisons antérieures	$3.50
Ti-Jean	$3.00
Acadie Rock	$2.00
Colloque sur l'enseignement du français au Nouveau-Brunswick, 1972, 56 pages	$1.00
À paraître :	
Louis Haché, Charmante Miscou, 1974	$3.00
Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens, 1974	$8.00

Distributeur

Les Éditions d'Acadie Ltée
Case postale 2006
Moncton, N.-B. E1C 8H7

Québec :

Messageries Internationales du Livre

Concours d'admission 1974-1975
Conservatoires d'Art dramatique du Québec

Enseignement gratuit, admission par voie de concours.

Inscription : on s'inscrit au concours d'admission par la poste ou en personne, tous les jours ouvrables de 10 hres à 12 hres et de 14 hres à 16 hres.

Les inscriptions seront reçues :
à Québec jusqu'au 15 mai;
à Montréal jusqu'au 12 avril.

Montréal : section d'interprétation
100 est, rue Notre-Dame. Tél. : 873-4283

Québec : section d'interprétation et section de scénographie,
30 rue Saint-Denis. Tél. : 643-2139

Ministère des Affaires culturelles

QUÉBEC
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Eugène Cloutier en Turquie

VIENT DE PARAÎTRE . . .

. . . AUX ÉDITIONS DU JOUR

EUGÈNE CLOUTIER EN TURQUIE

- La démarche d'un Eugène Cloutier est sans précédent dans notre littérature. Il n'écrit pas de livres de voyage mais de pétillantes chroniques sur les pays qui l'intéressent.
- Avec autant d'humour que de rigueur, c'est ainsi qu'il rejoint leurs réalités profondes.
- Tous les esprits curieux voudront le mettre en bonne place dans leur bibliothèque.

En vente partout au prix de $5.25 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

les LETTRES françaises

Qu'est-ce qu'un grand écrivain? Giono, par exemple...

par GILLES MARCOTTE

Je viens de découvrir que Giono était un grand écrivain. Non, je ne le savais pas. Ou j'en doutais, quelques merveilles que l'on racontât sur son compte, dans les universités et ailleurs. A cause du côté paysan, avec les symboles, et le grand style — qu'on retrouve parfois chez notre Thériault, quand il ne fait pas attention. Par exemple: "Nous allons voir l'homme. C'est lui qui est l'ombre. C'est lui qui est l'eau et le soleil. Va ma fille." Et va la fille, et voguent les symboles... Je résistais comme un beau diable. Plus tard je lus "Le moulin de Pologne" et "Deux cavaliers de l'orage", qui étaient du Giono seconde manière, et je dus reconnaître que, dans cette écriture déliée, libérée des tics de la première manière, Giono devenait un des plus robustes conteurs de la littérature française de son temps. Mais le coeur n'y était pas tout à fait.

Il y est, maintenant. Grâce au "Déserteur" (1), qui est une merveille, et qui m'a donné un des plus purs plaisirs de lecture que j'aie goûtés ces derniers mois.

Mais qu'est-ce qu'un grand écrivain?

C'est d'abord un homme qui est curieux, curieux de tout, curieux des hommes et des choses qu'ils font mouvoir (qui les font mouvoir). Giono, par exemple, va s'intéresser à un certain Charles-Frédéric Brun, qui passa plusieurs années à peindre des ex-voto dans un petit village de Suisse, Haut-Nendaz, et qui était un homme traqué, un déserteur. Et il ne va pas s'y intéresser à moitié. On ne sait à peu près rien de Charles-Frédéric Brun; qu'à cela ne tienne, Giono fera parler les moindres signes, les moindres indices et, l'imagination relayant la déduction, forcera l'homme à montrer son visage, son âme. Il le suit à la trace, dans les mauvais chemins des Alpes, les sentiers de Suisse, de village en village, détalant comme un lièvre à la vue du gendarme, vivant à la dure, refusant d'entrer dans les maisons, peignant des ex-voto — mais pourquoi, pourquoi donc, à la fin? — seulement pour ne pas être chassé, pour être accepté. Pourquoi il a déserté, ce qu'il fuit, on ne le saura pas. "Il n'était pas nécessaire de chercher un motif particulier à son passage en Suisse: c'est un homme qui s'en va. Il ne s'arrêtera que lorsqu'il trouvera sur place une fuite en profondeur." Et encore: "Le délit de Charles-Frédéric Brun n'est jamais amnistié par aucune loi: c'était le délit de misère, son crime était d'être misérable." Cela suffit, nous connaissons l'homme. Mais nous le connaissons, aussi bien, pour avoir marché avec lui, fui avec lui. Ses ex-voto, ses images naïves, il les peint, il les donne pour n'être pas chassé, et c'est bien tout ce qu'il peut espérer sur cette terre. Il sait que les maisons lui sont interdites — bien qu'on l'invite à y entrer, manger, coucher. Ce qui l'empêche d'entrer, ce n'est pas l'hostilité des gens, mais bien plutôt sa misère, qui est devenue le tout de lui-même. Là est sa demeure; là il peint des images, pour ceux qui ne savent pas ce que c'est qu'être traqué. Pour nous, en somme.

Ou bien, encore, Giono parlera de "La pierre" (c'est le titre du deuxième texte du livre). Il est possible de parler de la pierre: voir les poètes. Mais le prosateur, lui, qui est l'homme du développement, ne peut pas s'en tenir à l'évocation des qualités symboliques de la pierre, il doit nourrir son discours de ce qui est vu, de ce qui est su. Alors, dans un prodigieux, dans un admirable désordre, au fil des souvenirs et des rencontres, Giono, mis en train par la première phrase — "Le premier homme qui a eu peur a ramassé une pierre" —, va nous parler d'un médecin suisse, spéléologue amateur, de la sculpture romane et de celle de l'Inde, de tant d'autres choses qu'il a lues dans les livres ou de ses yeux vues, entremêlant les descriptions de réflexions sur l'alchimie ou l'énergie nucléaire, au choix. Et cela se termine par une fantaisie brillamment orchestrée, dans laquelle il raconte son installation dans quelques églises romaines (deux ou trois lui suffisent): là il placera sa table de travail, ses amis entreront par cette porte, recevront ce rayon de lumière... Entretemps, la pierre sera devenue un véritable personnage, aussi énigmatique, aussi vivant que le déserteur. Interrogée, suivie à la trace, avec la même passion.

Mais aussi, comment un écrivain, comment un Giono, ne parlerait-il pas de son pays, du paysage qui ne cesse pas de chanter dans sa mémoire et dans ses yeux? "Arcadie... Arcadie... est un texte d'une viscérale partialité: illustration, mais également défense du Haut Pays de Provence contre l'industrie qui la menace. Attitude rétrograde? Je veux bien, et Giono le sait aussi; l'écrivain a autre chose à faire qu'à être progressiste, à s'inquiéter du développement économique de la région selon les plans de ces messieurs. Ce qu'il défend, c'est le pays **d'où il vient.** C'est à-dire: les maisons, les petits chemins, l'huile d'olive (comment on la fait, ce qu'on en fait), le vin (idem), le poisson, mais surtout les hommes au milieu de tout cela, les joues du vigneron ("c'est on ne sait quelle tapisserie extraordinaire avec laquelle on s'est fait un masque"), ou ces pêcheurs nonchalants, amateurs de beaux poissons, qui ne sortent pas souvent: "C'est qu'à leur avis il **va faire** mauvais." Quant à la Côte d'Azur, il faut voir ce que Giono en fait: du boudin. Rien à voir avec le vrai pays.

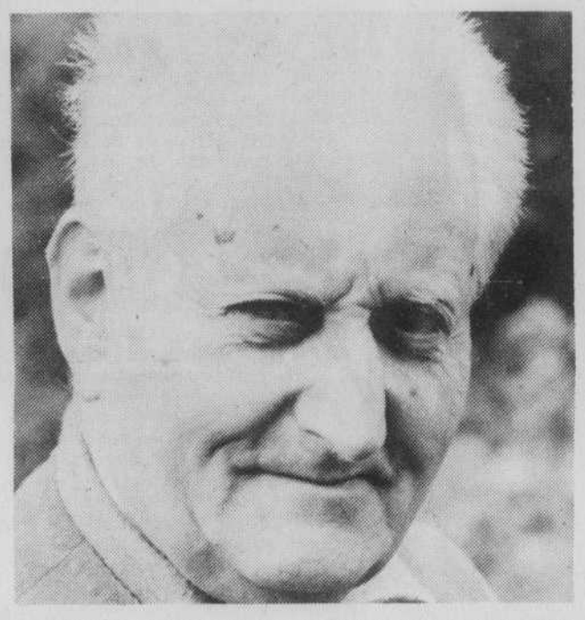

Le grand écrivain, donc, est celui qui parle, qui ose parler de tout, avec une liberté souveraine. Et peu importe qu'on soit d'accord avec telle ou telle chose qu'il dit: il n'affirme que pour passer à autre chose. L'assentiment qu'il obtient de nous n'est pas lié à quelque assertion particulière, mais au mouvement général de son langage. Car l'écrivain, disons-le sans sourciller, est un homme de langage. Ne le cherchons pas ailleurs.

Le grand écrivain est aussi, enfin, l'écrivain le plus familier, celui qui ne craint pas de se compromettre avec le langage des humbles, qui ne craint ni l'humour, ni l'effet un peu gros: Shakespeare, Molière, Claudel... Et c'est que le plus haut ne peut être authentifié que par le plus bas, les plus grandes idées que par l'expérience quotidienne. Une nuit d'été, sur le toit de la maison, Giono enfant écoute son père lui raconter l'Apocalypse: "Tu entendras parler de bien d'autres guerres, dit mon père, de l'entrechoquement des nations, de tremblements de terre et de famines..." Mais il se trouve qu'ici l'Apocalypse, ce n'est pas le grand spectacle en couleurs et en cinémascope, c'est l'histoire d'un homme, et d'un homme "qui n'est pas très intelligent", l'oncle Ugène. L'oncle Ugène a perdu l'ouïe, et peut-être bien qu'il perdra bientôt la vue; on peut imaginer aussi qu'en vieillissant il perdra encore les autres moyens qu'il a de communiquer avec le monde. C'est cela, l'Apocalypse — et elle est à portée de tous. Prenez une pierre, elle est là, comme elle est en vous. Elle est en Arcadie. Et c'est bien elle que rencontrent le "déserteur" et l'oncle Ugène, bien qu'elle emprunte des visages différents. Le "Grand Théâtre", c'est l'homme — tout homme.

"Le déserteur et autres récits", Gallimard, 1974.
(1) Jean Giono.

VIENT DE PARAÎTRE . . .

LA PHILOSOPHIE ET LES PHILOSOPHES

Tome I: **De Socrate à Marx.**
Tome II: **De Nietzsche à nos jours.**

Ouvrage rédigé en collaboration,
par un groupe de professeurs d'universités.

Collection "L'Univers de la Philosophie".

Ces essais intéresseront naturellement les professeurs et les étudiants de philosophie. Mais ils s'adressent aussi à tous ceux qui s'interrogent sur le sens de l'aventure humaine.

TOME I

Présentation:
LAFRANCE, Y., Le problème socratique (Ottawa)
PAQUET, L., Platon ou l'amour philosophe (Ottawa)
OWENS, J., Aristote: maître de ceux qui savent (Toronto)
CAUCHY, V., La conception du philosophe à l'époque post-aristotélicienne. Diathèse et Logos (Montréal)
VAN STEENBERGHEN, F., La conception de la philosophie au Moyen Âge (Louvain)
KING-FARLOW, J., LAFRANCE, Y., Le défi cartésien: où commence la philosophie? (Alberta-Ottawa)
DUCHESNEAU, F., John Locke, analyste de l'entendement humain (Ottawa)
DUCHESNEAU, F., Leibniz: quelques perspectives
LABERGE, P., Le questionnement kantien (Ottawa)
LÉONARD, A., Hegel ou la philosophie comme compréhension systématique de l'Absolu (Louvain)
BLANCHARD, Y., La philosophie de Karl Marx (Montréal)
4½" x 7½" — 240 pages $4.75

TOME II

MURIN, C. Nietzsche, le Philosophe (Montréal)
THEAU, J., La conception bergsonienne de la philosophie (Ottawa)
BORDELEAU, L.-P., Maurice Blondel et la philosophie (Ottawa)
GAGNON, M., Alfred North Whitehead: un philosophe de la nouvelle physique (Sherbrooke)
PLAMONDON, J., Signification et méthodes philosophiques chez Wittgenstein (Sherbrooke)
DANEK, J., L'horizon du monde: initiation à la phénoménologie de Husserl (Laval)
COUTURIER, F., Heidegger: penser et philosopher (UQAM)
CROTEAU, J., Une philosophie de la communion: Gabriel Marcel (Ottawa)
LAGUEUX, M., Le discours philosophique selon Maurice Merleau-Ponty (Montréal)
KING-FARLOW, J., KEABLE-FIEDLER, H., Qu'est-ce que la philosophie analytique? (Alberta-Ottawa)
GAUTHIER, Y., Le structuralisme et l'histoire des sciences (Montréal)
4½" x 7½" — 287 pages $5.25

S'adresser à son libraire ou aux:

Éditions Bellarmin,
8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal, P.Q. H2P 2L9 **Tél.: 387-2541**

POURQUOI-LA-PLUPART-DES-GENS LISENT-LENTEMENT ?

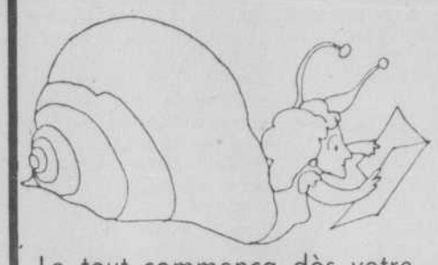

Le tout commença dès votre entrée à l'école en première année, l'on vous a demandé de lire chaque mot à haute voix.

En deuxième année l'on vous a demandé de lire silencieusement . . .

Malheureusement l'habitude était déjà acquise et vous avez continué de lire mot par mot, syllabe par syllabe.

Probablement que vous le faite encore aujourd'hui. Ce qui signifie que vous ne lisez pas plus vite que vous parlez. Entre 250-300 mots à la minute. (Le Guiness' Book of World Records mentionne que John F. Kennedy possède le record de vitesse pour un discours, soit 327 mots à la minute).

La méthode Evelyn Wood vous enseignera à lire sans prononcer chaque mot silencieusement. Au lieu de lire un mot à la fois oralement elle vous enseignera à lire par groupe de mots visuellement.
Constatez-le par vous-même en regardant le point ci-dessous.

•

L'HERBE EST VERTE

Immédiatement vous voyez les 3 mots. Maintenant regardez le point entre les deux lignes suivantes:

ET ELLE POUSSE

•

QUAND IL PLEUT

Avec de l'entraînement vous pouvez développer l'habitude de lire par groupe de mots. Vous pouvez lire entre 500-1500 mots à la minute suivant les difficultés des textes à lire.

POUR INFORMATIONS APPELEZ EN TOUTE HEURE SAMEDI OU DIMANCHE

NOS COURS DU PRINTEMPS DÉBUTERONT BIENTÔT

844-1941

INSTITUT DE LECTURE INTERNATIONAL
(514) 844-1941

(Accrédité par le Ministère de l'Éducation (permis no 749833)

36 **ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS**

Distribution: ÉDITIONS H M H,
380 ouest, rue Craig, Montréal / 849-6381

ANTONINE MAILLET

C'est la faute à Dieu
(extrait d'un roman inédit)
suivi d'un Entretien avec André Major

Nouvelles — Roger Laquerre / Jacques Brossard / Yves Simard / Claudette Charbonneau - Tissot

Texte ancien — Le grand voyage du pays des Hurons par Gabriel Sagard

37 **ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS**

Distribution: ÉDITIONS H M H,
380 ouest, rue Craig, Montréal / 849-6381

ROBERT ÉLIE — *INÉDITS* Poèmes et prose

Théâtre — ANDRÉE MAILLET - La dépendance

Essai — CHARLES LAVOIE - Mémoire et imagination dans l'oeuvre de Marie-Claire Blais

Nouvelles et texte ancien

Chaque volume: $3.75 / Abonnement à 4 volumes: $12.00

une vente monumentale...

qui entre dans sa
3ième
semaine

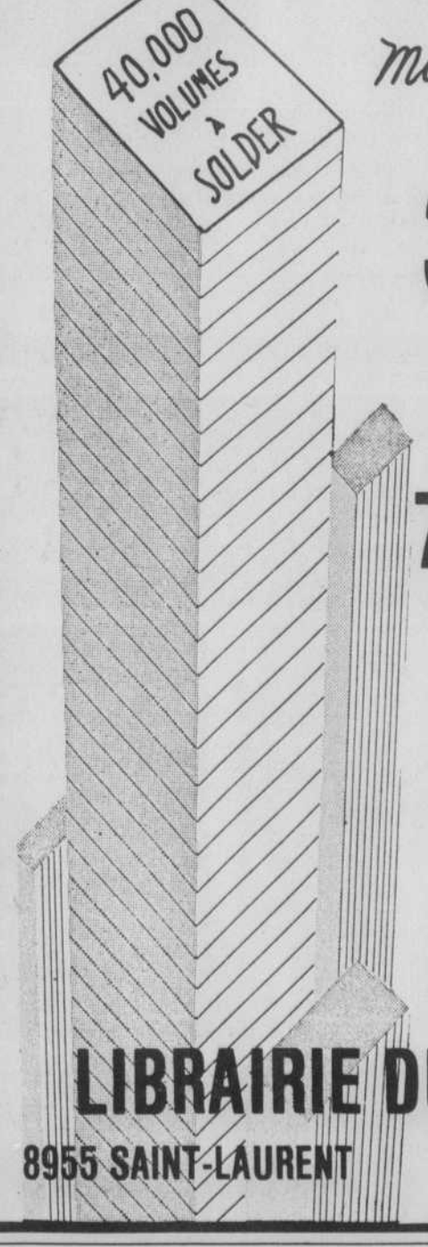

RÉDUCTIONS ALLANT DE
70% À 90%
VENTE AU COMPTANT

mardi et mercredi:
de 9h. à 5h.30
jeudi et vendredi:
de 9h. à 9h.
samedi: de 9h. à 5h.

LIBRAIRIE DUSSAULT
8955 SAINT-LAURENT
métro: crémazie
autobus: 53, 55, 98, 100

ANTONINE MAILLET

MARIAAGÉLAS

GRAND PRIX LITTÉRAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

LEMEAC ÉDITEUR • EN VENTE PARTOUT AU PRIX DE $4.50

COMMANDE POSTALE : LIBRAIRIE LEMEAC, 371 OUEST, LAURIER MONTRÉAL (plus 50¢ pour frais de poste)
COMMANDE TÉLÉPHONIQUE : 273-2841

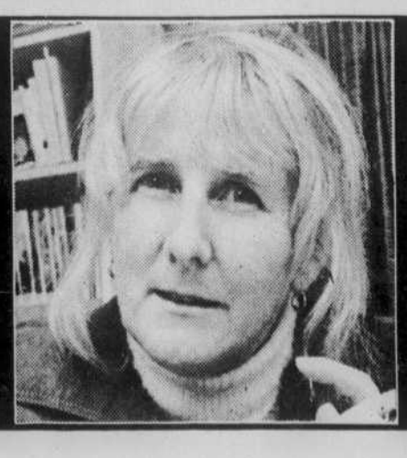

les LETTRES étrangères

Hongrie: les dilemmes angoissants du fonctionnaire

par NAIM KATTAN

Le narrateur de ce roman est un juge de tutelle à Budapest. Il est par conséquent, le lien entre la société organisée, légale et les déchus, les mal-partis, les écrasés. Le matin, il se rend à son bureau et le défilé des déshérités commence: ce sont des cas, il les traite avec neutralité, une volonté acharnée d'indifférence, jusqu'au jour où un homme entre au fond des cavernes de son âme, dans ses rêves aussi, lui rappelant la limite de ses possibilités. Un juge de tutelle, ce fonctionnaire, peut-il être autre chose qu'un chainon, qu'un simple instrument dans la machine souvent rouillée de l'Etat? L'espace d'une journée, cet homme, réduit à ses fonctions, se réveille, refuse son rôle, sort de ses gonds pour finir encore une fois impuissant par se résigner. Une étincelle provoque au fond du puits une flamme qui l'embrase, qui va tout incendier sur son chemin: deux de ses clients se suicident. "Respectons la mémoire des suicidés. Acteurs sans engagement, ils jouent devant Dieu et les voisins ce qu'ils ont de plus précieux. Ils nous ont largués de leur montgolfière: entourés par nos murs moisis, nous pouvons les suivre du regard, ces éclaireurs qui passent les portes dorées du néant."

Le narrateur, ce camarade T., se rend chez ses clients, à la maison des morts. Ils ont laissé en héritage, un enfant idiot qu'ils élevaient comme un sauvage. Ils l'abandonnaient, dans son lit, moisir dans la saleté, sans l'habiller, sans le couvrir, ne lui donnant à manger que des carottes ou de la viande crue. Idiot, ils voulaient le laisser dans sa condition d'animal. Que fera le bureaucrate, le fonctionnaire endurci qui en a vu d'autres? Le plus simple, c'est de confier l'enfant à une institution qui se chargera de sa vie et de sa mort. Et pourtant, n'est-il pas responsable de cet être? Qu'est-ce un idiot après tout? "Les idiots sont des démocrates-nés, ils ne ravissent pas aux objets une liberté que de toute façon ils seront obligés de leur rendre plus tard. Si leurs tares, grâce auxquelles la douleur fait seulement mal et ne persiste pas sous forme de peur, ne les protégeaient pas, si, doués de mémoire et d'imagination, ils pressentaient les cauchemars de l'avenir, nous n'aurions rien à apprendre des idiots. Mais, vive les simples d'esprit qui cajolent le présent heureux, qui bouffent, urinent, se tripotent, s'amusent de leurs saignements, ce sont les héros de l'ici et maintenant, les frères de lait des choses, — nos maitres."

L'enfant peut donner encore une leçon au fonctionnaire par sa simple présence. C'est lui le maitre. Il n'a pas encore connu la défiance, puisqu'il est né dans une condition autre et qu'il appartient à un ordre différent. Le juge de tutelle décide de tout abandonner: travail, famille, avenir. Il se chargera de cet enfant. Il constatera vite que les parents avaient raison de l'élever comme ils le faisaient. Il n'est pas question de compassion, encore moins de pitié, tal. Cet homme qui est bien installé dans le pouvoir, bien soumis au pouvoir, neutralisé, cet engrenage d'un mécanisme se demande si l'ordre par lequel il fonctionne n'est pas plus aberrant que celui des autres, des suicidés et des idiots. Il faudra qu'il l'éprouve, qu'il y pénètre, qu'il le connaisse de l'intérieur. Une fois là, la terreur le saisit, ce n'est pas cela ce qu'il voulait. Après tout, il aimait son confort et l'appréciait.

Finalement, c'est une putain, une voisine de palier qui offre de se charger de l'enfant. Elle a déjà passé de l'autre côté, elle n'a pas partie liée à l'ordre, elle est au-delà des démissions. Et le fonctionnaire retourne à son bureau, ses supérieurs ne sont pas secoués. Ils avaient l'intention de l'enfermer à son tour, de sceller définitivement son sort, de le placer dans le rang des déchus. Il ne lui reste qu'à adresser un cri qui n'en est pas un, une prière. "Non, Seigneur, ce serait trop demander; je reste dans le rang, j'avance comme il se doit, tel un mulet le mors, je ronge le lendemain. Au pis aller, je T'en parle; si cela depend de Toi, ne m'enlève pas mes clients, qu'ils continuent à peiner ici, autour de moi, comme ils en ont l'habitude, comme j'en ai l'habitude, — comme d'habitude..."

Le livre de Konrad a déjà suscité des remous dans son pays natal, la Hongrie. Aux Etats-Unis, où une traduction anglaise vient de paraître, la presse lui fait un sort; cela ne diminue en rien le mérite de ce roman. Cependant, le fait que "Le Visiteur" soit écrit par un Hongrois, que le roman nous vienne d'un pays socialiste, ne doit pas nous inciter à diminuer la portée du propos de Konrad, en mettant l'accent sur la situation particulière où il se trouve. Certes, nous ne sommes pas habitués à ce qu'un pays socialiste permette que l'on dise tout haut que le régime social, quel qu'il soit, laisse sans solution une dimension fondamentale, le destin de l'homme.

Il ne faut pas s'y méprendre. Konrad ne condamne pas ce régime ou plutôt il ne le condamne pas davantage qu'il ne condamnerait n'importe quel autre régime. Il constate, l'ayant vécu de l'intérieur, que ce régime ne donne pas de réponse à l'interrogation d'un suicidé et d'un idiot. Le régime et les institutions créent des cadres. Ceux qui s'y adaptent se laissent aller à un confort qui les tranquillise, mais qui ne réussit jamais à faire taire les questions qui demeurent essentielles. Quelle est la réalité du sentiment? Un enfant seul, idiot n'est-il pas plus important que l'humanité toute entière? Peut-on exprimer son amour des hommes oeuvrer en faveur d'une société meilleure, si on est incapable de tout laisser, de tout abandonner pour un enfant, un seul?

Dès qu'il est pris dans le piège de l'abstraction, le sentiment se dissout, perd toute réalité, mais l'amour lui-même est une expression de soi, une projection d'un moi dans l'autre. Malgré toute sa puissance, il demeure sans pouvoir devant un ordre qui le dépasse. Que faire d'un idiot, d'un animal, sinon accepter sa condition?

Konrad a une formation de journaliste, de sociologue. Il est né en 1933. "Le Visiteur" est son premier roman, c'est dire que c'est une oeuvre de maturité. Il se place au-delà du refus. C'est le cri angoissé d'un homme qui constate qu'aucun régime ne peut transformer le destin tragique d'un homme, ni rendre la tragédie optimiste. Y a t-il un appel? Le croyant adresse une prière au Seigneur, et doit apprendre à ne pas attendre une réponse.

"Le Visiteur" de Gyorgy Konrad, traduit du hongrois par Véronique Charaire, Editions du Seuil.

JOUAL suite de la page 18

nons comme exemple la langue du dramaturge Michel Tremblay, qui est l'un des joualisants les plus connus et les plus prolifiques. On y remarque une accumulation délibérée des caractéristiques du joual, en particulier des anglicismes: "Oui, j'nous vois, pis j'trouve pas ça le fun pantoute! Aie, bébé, tu vas me poigner la première autobus right back pour Saint-Martin pis tu vas t'en retourner direct dans ton Bar-B-Cue, okay?" (**Demain Matin Montréal M'attend**). Mais on y relève aussi des traits qui sont étrangers au joual, par exemple un certain nombre de mots tirés du français de France ou de l'argot français: **se payer la tête de quelqu'un** ("j'aime pas qu'on se paye ma tête"), **petite cachottière** ("Tu m'avais jamais dit que tu chantais... p'tite cachottière"), **charrier** ("Tu charries"), **s'arrêter pile, soufleter** ("j'taurais souffletée") etc... Ces quelques expressions, qu'on ne trouverait jamais dans la bouche d'un sujet parlant joual, suffisent à montrer que pour Tremblay, le "retour au joual" est un exercice intellectuel qui n'est pas basé sur l'usage quotidien du joual.

D'autre part, bien que l'emploi du joual soit une façon d'affirmer l'indentité du Québécois vis-à-vis du français international, il le rend plus vulnérable par contre vis-à-vis de l'anglais. En effet, il ne faut pas oublier qu'il y a deux aspects au problème de la langue au Québec: l'aspect du français vis-à-vis de l'anglais et celui du français parlé au Québec vis-à-vis du français international.

Le premier problème est éternellement discuté au Québec par les politiciens, les journalistes, les linguistes etc. Ce qui est étonnant, c'est qu'aucun de ceux qui dénoncent le danger que constitue l'anglicisation au Québec ne précise quel français il faut implanter ou sauvegarder: le joual, le français québécois ou le français international. Cette question est pourtant aussi fondamentale pour le Québécois que celle de la défense contre l'anglicisation. tradiction, car il est une porte ouverte à l'anglicisation. Le joual n'ayant par définition aucune norme et étant caractérisé aujourd'hui principalement par les anglicismes qu'il emprunte à une cadence de plus en plus rapide, risquerait de conduire les Québécois à parler franchement anglais d'ici quelques décades. Il apparait donc inévitable et urgent que la langue parlée au Québec soit soumise à certaines normes, même si celOn peut donc comprendre le mouvement joualisant comme une façon de faire ressortir cet aspect du problème en démontrant que parler français au Québec ne signifie pas obligatoirement la même chose que parler français en France.

Mais il n'en reste pas moins que ce mouvement, sur le plan culturel, constitue une conles-ci doivent aller quelquefois à l'encontre de son caractère de spontanéité. Mais ces normes doivent tenir compte non seulement du danger d'une anglicisation trop rapide, mais aussi du caractère particulier de la culture québécoise. Le français québécois ainsi défini pourra jouer le rôle que certains essaient actuellement de faire jouer au joual, celui de langue nationale au Québec.

En résumé, le joual est le langage qui correspond au Québec à la couche sociale dont le niveau d'éducation est le moins élevé, et cette couche est appelée à disparaitre. Il faut faire une exception dans le cas des intellectuels joualisants, dont le mouvement présente un caractère de recherche légitime d'une identité propre. Le joual aujourd'hui n'est donc pas véritablement le véhicule de la culture québécoise dans son ensemble. Il représente certes une partie valable de cette culture, ce qu'elle a peut-être de plus élémentaire et de plus spontané. Mais la culture québécoise dépasse de loin le joual. Elle s'exprime maintenant à travers le français québécois, qui est véritablement la langue parlée au Québec par la majorité. Malheureusement cette langue québécoise, faute de normes et de reconnaissance officielle, n'a pas de statut véritable, et cela crée chez les Québécois une certaine incertitude quant à leur langue propre. Il est à espérer que les autorités dans le domaine de l'éducation se penchent sur ce problème afin de doter les Québécois d'une langue qui corresponde à leur réalité, une qu'ils puissent utiliser sans gêne et avec une légitime fierté.

quoi lire - les GUIDES

Les plantes d'intérieur, par Paul Pouliot, éditions de l'Homme, 407 pages. Que vous habitiez un bungalow de banlieue et, à plus forte raison, un appartement niché dans un gratte-ciel, vous possédez certainement deux trois ou quatre plantes d'intérieur. Abondamment illustré, cet ouvrage de référence — mieux documenté et plus précis que "Le guide complet des plantes d'intérieur" de Joan Lee Faust, récemment publié aux éditions La Presse — vous indiquera comment choisir et soigner telle ou telle plante, depuis ses facteurs de croissance et sa multiplication jusqu'aux arrosages, le sol, la fertilisation, la lumière, les contenants, l'empotage et le rempotage.

•

Guide pratique de la montagne, par Bertrand Kempf, Flammarion, 270 pages. La troisième édition de cet ouvrage de base des amis de la montagne, des simples promeneurs et des alpinistes expérimentés. Cette sorte de bréviaire du montagnard traite des techniques de l'escalade, de l'équipement, de la sécurité, des premiers soins, des réglementations, de l'alimentation, de la météo, etc.

•

Cartes et destin, par Hadès, Arts et métiers graphiques, 192 pages. C'est époustouflant: l'auteur a d'ores et déjà publié seize ouvrages sur l'astrologie, les signes du zodiaque, les cartes et le Tarot. Divisé en deux parties, le présent livre — grand format — traite en profondeur de l'art du Tarot et de la cartomancie.

•

Guide de la radiesthésie, par Michel Moine, Stock, 426 pages. De prime abord, on songe au sympathique professeur Tournesol qui promène son pendule dans toutes les aventures de Tintin. Mais l'auteur n'est pas de ceux-là qui croient que la radiesthésie est, ou bien un jeu d'enfants, ou bien une supercherie. Il a déjà publié, il y a une vingtaine d'années, deux ouvrages importants sur le sujet, et c'est dans le but de séparer la réalité du charlatanisme et de la fiction qu'il a rédigé le présent guide.

J. T.

HMH
Éditions Hurtubise - HMH,
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Fernand Ouellette
Depuis Novalis
Essai

"Je n'ai écrit aucun livre qui m'ait autant violenté. Deux siècles après sa naissance, Novalis a fait irruption chez un poète du Nouveau-Monde; comme s'il y avait une affinité naturelle entre le tempérament romantique et la sensibilité d'un poète de ce monde qui regarde vers l'Ouest". (Fernand Ouellette)

Collection Reconnaissance — $3.95

J'AI LU
La collection qui choisit bien ses livres.

511*** UN TYPE MERVEILLEUX
En seize heures, à Washington, la vérité de la passion l'emportera, chez Anouk et Robert, sur les mensonges de la société.

512* UN PIANO DANS L'HERBE
Vingt ans après, des amis de jeunesse tentent de retrouver leur adolescence dans une luxueuse propriété de Touraine.

A 308** CHRONIQUES DES APPARITIONS EXTRA-TERRESTRES
Les apparitions de soucoupes volantes depuis les mythes de l'Antiquité jusqu'à nos jours.

514*** LES FORÊTS DE LA NUIT
Le plus célèbre des romans qui décrivent la vie des Français sous l'occupation. Prix Goncourt 1947.

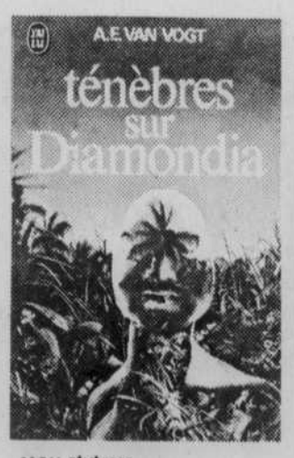

515** TÉNÈBRES SUR DIAMONDIA
Il était le colonel Morton, mais aussi des milliers d'autres personnes, y compris 400 prostituées.

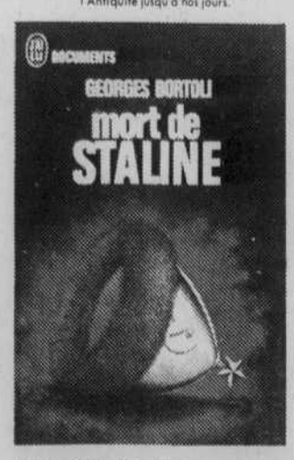

D 31** MORT DE STALINE
Presque dieu de son vivant, tyran sanguinaire après sa mort, voici enfin Staline tel qu'il fut.

Vous pouvez les recevoir à domicile

Remplissez ce coupon et retournez-le à

LES ÉDITIONS POPULAIRES
3019 est, Sherbrooke
Montréal H1W 1B3

Nom .....
Adresse .....
Ville ..... Tél. .....

☐ Le journal intime d'un Québécois au Mexique, Marcel Brouillard	2.00
☐ Le journal intime d'un Québécois en Espagne et au Portugal, Marcel Brouillard	2.00
☐ Mes rencontres avec les grandes vedettes, Marcel Brouillard	2.00
☐ Mademoiselle Québec, Nicole Labonne	2.00
☐ Charme et personnalité, Lise Watier	2.50
☐ Journal intime d'un Québécois France, Grèce, Maroc, Marcel Brouillard	2.95
☐ L'Escapade, Marcel Brouillard	3.95

Ci-inclus chèque ☐ mandat-poste ☐ argent ☐

L'HEXAGONE
Diffusion:
LIBRAIRIE DEOM, 1773, rue St-Denis, Mtl. 845-2320

Roland GIGUÈRE
LA MAIN AU FEU
Poèmes 1949-1968 Coll. Rétrospectives

Yves-Gabriel BRUNET
POÉSIES I
Poèmes 1958-1962 Coll. Rétrospectives

Votre guide au pays de la connaissance

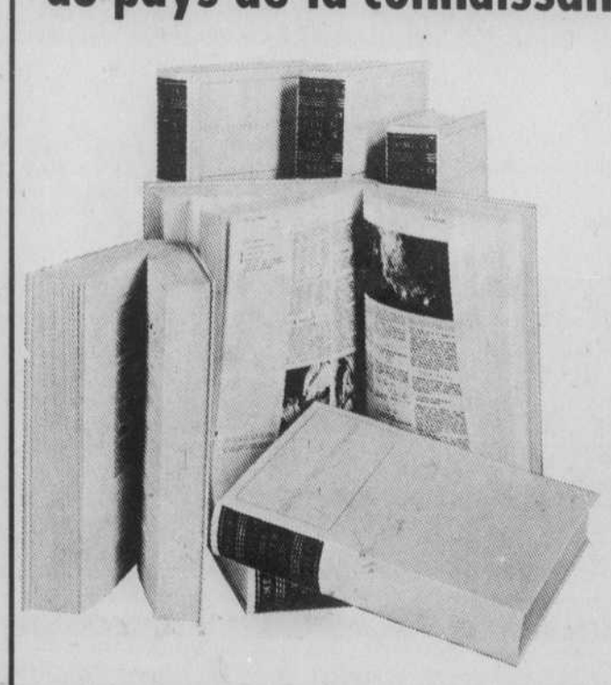

signalement et signes particuliers
• 20 volumes
• 23,000 pages
• 30,000,000 de mots
• 3,000 auteurs du plus haut niveau universitaire
• une présentation claire, aérée, évidente
• une méthode pour comprendre le monde

Nous croyons que les cheminns de la connaissance doivent être faciles, plaisants et simples.
Avec Universalis dans votre foyer; c'est possible. Cette collection a rassemblé, afin de vous les rendre familiers, les plus profonds esprits de tous les temps: philosophes, législateurs, écrivains, savants, artistes, figures de proue de l'histoire.
Universalis répond, explique, enseigne en 20 volumes et en 23,000 pages, la somme des pensées, des connaissances et des aspirations humaines.

Veuillez me faire parvenir sans engagement de ma part un volume Universalis pour une période de 10 jours.

Écrivez ou téléphonez à:
ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS DU CANADA LTÉE
4480 CÔTE DE LIESSE, SUITE 201A – MONTREAL 306, QUEBEC – TEL. 342-2511

les LETTRES québécoises

De l'écume sur la mer: Chélée ou la passion du rien

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'académie canadienne-française

Le drame fondamental de la vie moderne, c'est que personne ne sait pourquoi le monde existe, pourquoi on doit agir d'une façon plutôt que d'une autre, pourquoi cette immense boussole qui régissait le monde, est perdue. Où est-elle? Comment la retrouver? Et d'abord, où chercher? Un jeune homme, sans doute sous l'effet du haschich (mais M. Yves Dupré ne l'affirme pas), traboule dans Montréal à la recherche de lui-même, c'est-à-dire de l'amour. Il découvre l'amour, ou une certaine passion qu'il confond avec l'amour, se retrouve dans la rue, repart dans sa quête et finit par disparaître on ne sait où. Meurt-il? L'amène-t-on au cabanon manu militari? Les dernières lignes de **Chélée ou la passion selon Sainte-Catherine** (1) laissent le lecteur rêveur, dans leur poésie même: "... lorsque j'ai levé les yeux, la noirceur m'est apparue. Curieusement, elle est vêtue de blanc."

N'est-ce pas là le triomphe du contraire, de l'informe et des apparences? En ce sens, **Chélée** représente l'extrême pointe de la littérature d'aujourd'hui. Je pars du principe que le jeune homme, personnage principal de ce récit, est drogué. Ce qui me frappe, c'est que ce délire ne soit que visuel, extérieur à la drogue elle-même. Il geint, pleure sur lui-même, rêve de devenir surhomme (mais surhomme érotique, donc ridicule), se jette la tête contre les murs, rageant de ne pas voir surgir au bout de la route la diminution essentielle. Par plaisir, après avoir lu **Chélée**, j'ai ouvert la traduction qu'a faite Baudelaire de Quincey. On dirait qu'il s'agit de deux expériences parfaitement différentes l'une de l'autre. Au moment même qu'il sombre dans la drogue, Quincey réfléchit sur son état. Il se connaît alors qu'il se quitte. Il n'est plus libre et pourtant il réfléchit. Sa vie, en dépit de l'opium, et peut-être à cause de lui, a un sens. Ce sens, il l'amplifie par l'analyse. Ce que je reproche donc au récit de M. Yves Dupré, ce n'est pas d'être du Quincey à la manque, ou de n'être pas Quincey, mais bien de rester, aux confins de sa démarche onirique. Il n'a pas dépassé l'expérience quotidienne du milieu qui est le sien. Il n'a pas doublé le cap de son univers culturel. Il ne sait que décrire et rêver. Ce n'est pas assez.

Serait-ce que tout est devenu trop facile, à commencer par écrire et faire paraître des livres? Quel est donc cette vision que décrit M. Yves Dupré? Pour ma part, je ne le connais que par le truchement des livres, mais, dans la mesure où je n'ai pas à le fréquenter, ce petit monde me paraît assez drôle. Il disparaîtra à la faveur du prochain conflit mondial et nous retrouverons tous ces jeunes gens, et j'espère bien, leurs compagnes, pleurnichant dans les tranchées. Leur dernière fuite en avant sera semblable à celle de Hans Castorp, qui disparaît pour toujours dans son inconscience, dans le brouillard et dans la boue. L'univers, en somme révélateur, que livre ce récit? D'abord, une enfance malheureuse, dans un quartier pauvre de Montréal. Le personnage principal de **Chélée** est un habitant des villes et son horizon est borné par les gratte-ciel à l'ouest de Montréal, le pont Jacques-Cartier au sud, la toundra à l'est et au nord des montagnes qu'il ne franchira jamais. La ville devient une sorte de trou où il ne lui reste plus qu'à s'enfoncer. Enfant, il s'amuse dans les venelles. Il n'a pas d'amis. C'est là ce que Hertel appelle le misérabilisme québécois, si à la mode. Les jeunes romanciers du Québec ne semblent avoir vécu que cette enfance hâve, incolore, où les murs sont gris et suintent. Est-ce possible? Après cette cascade d'enfances tristes, on a envie de retrouver les jeunesses bourgeoises des romans de M. Gilbert Choquette, des romans où, par hasard, il y a des salons et des chambres avec de vrais lits faits pour dormir. Enfin, je n'y peux rien, c'est ainsi et il y aura toujours des pauvres parmi nous. Je n'en pense pas moins que le gnan-gnan du pauvre est tout aussi exaspérant que le gnangnan du riche. Tous les gnangnans se valent. Enfance désespérée, donc. Des parents, naturellement, odieux. Une soeur, Artémise, qui sera l'initiatrice de ce branle-bas mélancolique que pratiquera sans cesse le narrateur par la suite, et qui a nom amour. La rue appelle, l'enfant grandit et se transforme en larve.

Fini, l'Est! On n'y reviendra plus que pour échapper à l'angoisse qui tue, ou à la police. Au travail! Dans un building, ce sont les heures consacrées aux écritures, au bureau. Des compagnons de travail sans intérêt, qui ne pensent qu'à leurs ventres, un travail morne, qui ressemble au gris des venelles de l'enfance. On comprend que le narrateur fuie tout cela. Il y a en lui une veine poétique, l'amour du rêve; il a des fourmis dans les jambes. Et c'est le récit qui débute. Notre ami a tout quitté, sauf l'asphalte. Il a rédigé, pour l'édification des peuples, un texte, qu'il porte, plié en quatre, sur son nombril. Toujours cette manie d'écrire! Avant d'être happé par le néant, ce texte, il le lira. On croirait entendre du Claude Gauvreau. C'est dire l'intérêt. Et la nouveauté. Le narrateur tourne le dos à la tristesse ordinaire de son passé. En proie au rêve, que trouve-t-il? Un univers tout aussi ennuyeux, il faut bien le reconnaître. On se dit, devant la solitude de sa propre existence, que d'autres, des jeunes, en jeans et chaussures de tennis, vibrent devant la vie, que leur anti-conformisme leur apporte la liberté d'être heureux. Rien, à cet égard, n'est plus rassurant que la lecture de **Chélée**. A vingt ans, avec leurs semelles de vent, ils s'ennuient et, qui plus est, sont ridicules sans être drôles. Raison de plus pour les enrégimenter, en faire des soldats! Ils ne seront pas plus malheureux, dans leur nouvel état. Le narrateur rencontre Chélée, bien sûr, dont il nous chante les louanges. Je veux bien. Reste à voir. Leurs amours, qui les protège et leur trouve un abri? Un pasteur protestant que son évêque aurait intérêt à séculariser. Malgré ses vertus curatives, Chélée se défait de son amant improvisé. Il croira la retrouver à la fin. Pourquoi pas? Au point où nous en sommes. En plus de Chélée et du pasteur rigolo, la ville est pleine d'êtres étranges dont le seul souci semble être de reconnaître le narrateur au passage, de l'entourer, de chanter et de pleurer avec lui, selon ses humeurs. Certains s'agenouillent et prient; des enfants s'évanouissent dans les bras de leur mère; des attroupements se forment que la police a du mal à disperser; le narrateur doit fuir. Il se réfugie chez sa soeur, ce qui prouve que la famille a du bon. De retour dans la ville, il se confie à un mage, Méthane, joli farceur que ses disciples écoutent bouche-bée, square Dominion. Toutes ces expériences déçoivent le narrateur et le lecteur. C'est dans un club de nuit qu'il trouvera peut-être son gourou, en l'espèce, le balayeur de nuit, raté mais sage. Univers décevant, dont les figurants se composent de policiers, de foules sans visages, de mages creux et de garçons de café, vraies brutes. Et Chélée avec son pasteur. On n'est pas autrement surpris lorsque le narrateur se réfugie au milieu de ses anciens camarades de travail. Ils sont quelconque, mais ce sont des êtres humains. Pourtant, eux aussi le chassent.

Afin que rien ne lui soit épargné, le narrateur a au ventre une plaie qui suppure. Et des cheveux, et du poil, et un sexe qu'il brandit sans arrêt comme un oriflamme. Mais il n'a que cela. Avec une certaine logique dans la description de sa fuite dans le néant. Chesterton avait raison lorsqu'il disait que les fous sont des hommes qui ont tout perdu sauf la raison. Ce monde est raisonnable à sa façon. Il ennuie encore plus que le nôtre, voilà tout.

J'ai longuement parlé de cette **Chélée** parce que M. Yves Dupré a du talent. Il a en tout cas celui, important pour un romancier, de retenir l'attention de son lecteur. Ne peut-il, la prochaine fois, choisir un autre sujet? Pourquoi l'écume lorsqu'il y a la mer?

(1) **Yves Dupré. "Chélée ou la passion selon Sainte-Catherine" Editions du Jour. Montréal 1974.**

quoi lire - les ROMANS

L'Epouvantail, de André Major. Roman fort comme la mort de son héros. Histoire d'un homme poursuivi par l'amour, qui se découvre dans la tristesse d'un décor qui est aussi le nôtre. Puissamment écrit. (au Jour).

●

La Grenouille et le Bulldozer, de Alain Gagnon. Jusqu'où peut aller la prise de possession de soi-même? Un homme de cinquante ans, qui semble heureux, se rend compte que son âme est beaucoup plus profonde qu'il ne l'imaginait. Le miroir est cruel. S'acceptera-t-il? (au Cercle du Livre de France).

●

D'aussi loin que l'amour nous vienne, de Georges Dor. Une belle histoire d'amour que tous les hommes de quarante ans voudront vivre ou souhaiteront avoir vécue. Amour qui débouche sur la paix. L'auteur de chansons est aussi un romancier humain, probe, poétique. (chez Leméac).

●

Ecrits du Canada français, numéro 37. Certains des derniers textes de Robert Elie, écrivain sympathique et fin, le premier défenseur de Borduas, romancier et poète. (Editions HMH).

J.E.-B.

la POÉSIE

Confidence valable

par JACQUES LEMIEUX

Si on peut caractériser un recueil poétique par l'évocation d'un "moment" ou encore, par la description d'un cheminement qui s'ouvre et se ferme en l'espace de quelques poèmes, **Natasha** de Dany-el Emmanuel est un exemple probant. Ecoutons le début:

tu sais toi...
tu me comprends...

viens NATASHA
nous bâtirons une cité
de bonheur...

Puis la fin:

Je veux me nourrir
d'amour joyeux
de paix et de douceur
avec le souvenir de toi
NATASHA

sans affection ni tendresse
on ne peut pas survivre!

Entre ces deux étapes — qui, on le remarquera, fusionnent très bien ensemble — une histoire d'amour qu'il faut lire doucement, à contre-jour, pour bien se laisser imprégner de la saveur de certaines images, de la tendresse des mots qui s'adressent uniquement au coeur et aux sens. Absence de la raison.

C'est donc le souvenir de Natasha que la narratrice évoquera au fil de ces pages et des dessins qui les illustrent. Souvenir puisé à la source même des émotions, **Natasha** est une lente montée vers le soleil et l'exaltation des corps, même si la narratrice sait l'expérience vouée à l'échec.

Je sais que tu seras ma
prochaine défaite
et même le sachant, je veux
aller jusqu'au
bout du chemin de notre
amour...
c'est un défi que je me lance
j'irai jusqu'au bout de mon
souffle.

Ce souffle que l'on retrouve amplifié, haletant dans le poème "Sapho", point culminant du recueil où l'auteur assume et dépasse les amours particulières pour nous projeter de plain-pied dans l'universel, Parce que son histoire, c'est aussi la nôtre, son destin, celui de tous les êtres qui ont accepté le risque de se rejoindre par-delà les mots.

Tu me fais mal à en mourir
cette torture est un délice
Alors, nos corps excités se
cambrent se déchirent en une
plainte persistante.

Après l'exaltation, la première séparation puis la glissade vers la mort et la solitude. Natasha est partie, laissant la narratrice à sa vie et à l'espoir.

Je me sens calme et rassurée de pouvoir vivre encore un printemps; j'ai la chance d'avoir survécu à cet amour malmené et d'espérer un autre été.

A la fois simple et naïf, Natasha ne surprendra probablement pas un lecteur averti de la "chose" poétique. Trop impliqué dans le quotidien, trop proche d'une réalité que l'auteur ne réussit pas encore à objectiver définitivement, Natasha reste au niveau de la confidence, de la confession même. C'est peut-être là justement que réside la valeur de ce recueil; comme le témoignage d'une femme qui nous demande quelques minutes de notre temps, et de notre attention, puis qui repart à son destin. Chuchotée, parfois criée, cette poésie nous rappelle à un ordre: celui de la solitude.

"Natasha", par Dany-el Emmanuel, Montréal, Editions du Soudain, 1973.

Yves Dupré

le yoga pour la vie
Matériel didactique de BASE
pour les professeurs de la MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ
1 document sonore de 90 minutes (CASSETTE ou BANDE) analysant 25 POSTURES YOGIQUES
1 affiche 22½" x 28", noir et blanc illustrant 10 POSTURES majeures
40 diapositives détaillant 25 POSTURES
EN VENTE DÈS MAINTENANT
le yoga pour la vie
par adèle lemieux
80 CROISSANT CASSINO, DUVERNAY, LAVAL 663-1514

52 ANS D'EXPÉRIENCE ET DE JEUNESSE
les
Nouvelles Littéraires
sont transformées
LISEZ
le seul hebdomadaire culturel français
Abonnez-vous pour les recevoir comme si vous étiez à Paris
Abonnement d'essai de 3 mois: $7
Abonnement de 6 mois: $19 — 1 an: $35
Vente et abonnements au Québec:
PERIODICA
7045 avenue du Parc
Montréal 303

AVIS
Les Éditions de la Famille Canadienne sont à la recherche de talents nouveaux.
Nous serions intéressés à publier tous genres de romans. Les manuscrits doivent être soumis à l'adresse suivante:
LES ÉDITIONS DE LA FAMILLE CANADIENNE
4935 Jarry est, Mont. 455

LIBRAIRIE BIBLIOPHILE DU CANADIANA
550 est, Dorchester
Montréal H2L 2L3
844-1816
ACHAT ET VENTE:
livres, périodiques, etc.

Italo Svevo
UN AUTEUR À DÉCOUVRIR . . .
Svevo La conscience de Zeno
folio
UNE COLLECTION À SUIVRE . . .
CHEZ VOTRE LIBRAIRE

relations
Mars
Numéro spécial
L'AVENIR DE L'ÉGLISE D'ICI
• L'Église d'ici: entre deux saisons ?
• L'Église de Montréal: rétrospective.
• L'Église de Montréal: diagnostic et prospective.
• L'Église de Montréal: le financement de la pastorale.
• L'Église de Montréal, Église métropolitaine: un évêque libre.
• L'Église de Montréal et son séminaire: les prêtres de demain.
• L'Église d'ici: le spectre du néo-cléricalisme.
• L'Église d'ici: avenir ouvert ou fermé ?
L'abonnement: $8.00 - Le numéro: $0.75
S'adresser à son fournisseur habituel ou au bureau de la revue.
Formule de commande
Ci-joint $ ..... pour ..... numéro(s) de
RELATIONS de mars
Ci-joint $8.00 pour un abonnement, à partir du mois de .....
Nom .....
Adresse .....
.....
Relations
8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal H2P 2L9 Tél.: 387-2541

Le nouveau roman de
PIERRE BOULLE
LES VERTUS DE L'ENFER
Par l'auteur de "Pont de la rivière Kwaï", "La Planète des singes" etc . . .
FLAMMARION

LE PROCÈS DU SIÈCLE EN FRANCE
JEAN GABIN
STUDIO B
TOUS
ÉTUDIANTS $1.50
QUELLES FORCES POLITIQUES ONT AMENÉ DE GAULLE À DACRER DOMINICI ALORS QU'UN TRIBUNAL L'AVAIT CONDAMNÉ À MORT...
DANS l'affaire DOMINICI
À L'AFFICHE POUR 3 SEMAINES SEULEMENT
UN FILM DE CLAUDE BERNARD-AUBERT
AVEC AUSSI: PAUL CRAUCHET (LE PÈRE DANS "BOF")
JACQUES RISPAL (L'HOMME AU TÉLÉPHONE "L'INVITATION")
MICHEL ROBIN (RÉMY PLACET "L'INVITATION")
SEM. 7.00-9.00 DIM.: 3.00-5.00 7.00-9.00
AVEC JL BIDEAU & FRANÇOIS SIMON
NOMINATION POUR UN OSCAR COMME MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE
L'INVITATION 5 Derniers Jours
STUDIO A TOUS ÉTUDIANTS $1.50
SEM. 7.30-9.30 DIM. 3.30-5.30-7.30-9.30
Vieux Montréal 136 est St Paul
METRO CHAMP DE MARS
861-7863

SALLE RESNAIS
le film que l'on réclame:
14 ANS
LA RÉVÉLATION DU FESTIVAL DE CANNES
un film de Denys Arcand
REJEANNE PADOVANI
élysée
35 MILTON 842-6053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
Une œuvre exceptionnelle DERNIÈRE SEMAINE
Une magistrale leçon de cinéma.
LA BONNE ANNEE
DE CLAUDE LELOUCH

L'univers de Michel Tremblay!
3e Sem.
14 ANS
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
Un film de ANDRÉ BRASSARD
JEAN-TALON 735-7000
FLEUR DE LYS 288-3303
CINEMA DE PARIS 861-2996

Qu'auriez-vous fait à leur place ?
14 ANS
LES DISTRIBUTIONS CINÉ-CAPITALE PRÉSENTENT
BERNARD BLIER
DENISE FILIATRAULT
JACQUES GODIN · DANIEL PILON
PAR LE SANG DES AUTRES
Mylène Demongeot · Robert Castel · Francis Blanche
Charles Vanel · Riccardo Cucciolla · Mariangela Melato
Claude Piéplu
Un film réalisé par MARC SIMENON Musique de FRANCIS LAI
en couleur
Une Co-Production Cinévidéo-Kangourou Films
Aussi 2e Grand FILM dans chaque Cinéma
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688 8208
Également au PINE Ste Adèle
2e SEM.

SAMEDI – 7.00 - 9.00
DIMANCHE 5.00 - 7.00 - 9.00
14 ANS
MALPERTUIS
l'histoire d'une maison maudite
ÉTUDIANTS ET AGE D'OR $1.
salle émile legault
613, BOUL. STE-CROIX, ST-LAURENT 484-8771

BIENTÔT
un film de CLAUDE CHABROL
NADA
élysée

Ciné-travelogue spectaculaire !
ANDRÉ DE LA VARRE présente
POUR TOUS
"UN GRAND TOUR DE L'EUROPE DE L'EST"
EN COULEUR
Voyez
Les coutumes, les cultures, les sports et les beautés naturelles en
TCHÉCOSLOVAQUIE-HONGRIE-POLOGNE et RUSSIE
Un jour seulement
GUY DE LA RIVIÈRE
votre hôte et votre guide en personne
Membres de l'Âge d'or des cinémas UNIS et FAMOUS PLAYERS (Matinée seulement) $1
2 représentations à 2 h et 8:15 h p.m.
11 MARS MASKA ST. HYACINTHE
12 MARS CARREFOUR DE L'ESTRIE SHERBROOKE
15 MARS CAPITOL DRUMMONDVILLE
19 MARS RIVOLI MONTRÉAL
20 MARS VERSAILLES MONTRÉAL
21 MARS LES RIVIÈRES TROIS-RIVIÈRES

Le plus grand film jamais réalisé!
NEWSWEEK & N.Y. MAGAZINE
"★★★★UN TRIOMPHE!" N.Y. DAILY NEWS
POUR TOUS
en couleur
GUERRE et PAIX
D'après le chef-d'œuvre de LEON TOLSTOI
MEILLEUR FILM ÉTRANGER
2 PUISSANTES ARMÉES S'AFFRONTENT
L'AMOUR PASSIONNÉ de NATASHA et D'ANDREI
LA SPLENDEUR DU GRAND BAL AU PALAIS DU TSAR
1ère PARTIE
• Natasha et Andrei
• La Bataille d'Austerlitz
• UN SUPER SPECTACLE DE 3h 15m.
Sem.: 8h. Sam. dim.: 1h. - 4.45 - 8.30h.
VERSION FRANÇAISE DU FILM SOVIÉTIQUE
PRIX D'ADMISSION POUR ÉTUDIANTS: $1.00
CINÉMA 7e art
3180 BÉLANGER
722-0302
LAISSEZ-PASSÉ NON ACCEPTÉ

À L'AFFICHE !
LES FILMS MUTUELS présentent
UNE PRODUCTION PIERRE DAVID/JEAN-CLAUDE LORD
14 ANS
BINGO
UN FILM DE
JEAN-CLAUDE LORD
avec RÉJEAN GUÉNETTE • ANNE-MARIE PROVENCHER
CLAUDE MICHAUD • ALEXANDRA STEWART • GILLES PELLETIER
JANINE FLUET • MANDA PARENT • ROGER LEBEL
PIERRE VALCOUR • MARCEL SABOURIN • JEAN-MARIE LEMIEUX
et JEAN DUCEPPE
avec la participation amicale de WILLIE LAMOTHE
MUSIQUE DE MICHEL CONTE
UNE COPRODUCTION TECHNICINE • PRODUCTIONS MUTUELLES • CINÉMAS UNIS • FILMS DU NOUVEAU-MONDE • BELLEVUE-PATHÉ •
avec l'aide de LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE CANADIENNE
DANS 6 SALLES À MONTRÉAL
PAPINEAU 521-6853 4519, av. Papineau
LAVAL 688-8200 Centre d'Achats Laval
PARISIEN 861-2697 484 ouest, Sainte-Catherine
VERSAILLES 353-7880 7265 est, rue Sherbrooke
GREENFIELD PARK 671-6129 519, boul. Taschereau
FAIRVIEW 697-8095 Centre d'Achats Fairview
(LAISSEZ-PASSER NON VALABLES; AUCUN PRIX JEUNESSE) PARISIEN & PAPINEAU: REPRÉSENTATION À 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45 P.M. LAVAL-1, GREENFIELD-1 , FAIRVIEW-1, VERSAILLES (Salon Bleu), SUR SEMAINE À 7.30 & 9.45 P.M. SAMEDI & DIMANCHE À 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45 P.M.
DANS 6 SALLES EN PROVINCE
REX SAINT-JÉRÔME
MASKA SAINT-HYACINTHE
PALACE GRANBY
CAPITOL SAINT-JEAN
VENUS JOLIETTE
LE PARIS VALLEYFIELD
Bientôt à: CHICOUTIMI • SHERBROOKE • TROIS-RIVIÈRES
VICTORIAVILLE • DRUMMONDVILLE • HULL • RIMOUSKI • ROUYN

télévision

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire c
9.00 Mini-Fée c
9.30 Yogi et Popotame c
10.00 Mon ami Ben c
10.30 Lassie c
11.00 Télechrome c
12.00 Les heros du samedi c
1.00 Psst! Psst! Allô-là! c
2.00 Femme d'aujourd'hui c
3.00 Le monde en liberté c
3.30 Cinéma-Jeunesse:
"Le testament de l'Aga" (aventures — 1969) c
5.00 Bagatelle c
6.00 Les jeunes scientifiques:
"Pascal et le video" c
6.30 Télejournal c
6.40 Nouvelles du sport c
6.50 Politique-federale c
7.00 Le monde merveilleux de Disney c
8.00 La soirée du Hockey
"Chicago à Montréal" c
10.30 Télejournal c
10.45 Nouvelles du sport c
11.00 Cinéma:
"Le deuxième souffle" (policier — Français 1966)
1.30 Ciné-nuit:
"La provocation" (drame — Français 1969) c

CFTM 10

8.55 Horaire-Bienvenue c
9.00 Ciné-Jeune:
"Les Tartares" (aventures — Italo-Yougoslave 1960) c
10.30 Pop 74 c
11.00 Coop-001 c
11.30 Vers 76 c
12.00 Bon week-end c
2.00 Roller Derby c
3.00 Soeur volante c
3.30 Horizon sports c
4.00 Papa a raison c
4.30 C'est arrivé cette semaine c
5.00 Studio 10 c
6.00 Sur le matelas c
7.00 Vie d'artistes c
8.00 Les Grands spectacles:
"Notre homme Flint" (contre-espionnage — Américain 1965) c
10.00 Regards sur le monde c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 Sans pantoufles:
"Pour quelques dollars de plus" (western de Sergio Leone — It. — hisp. Allemand 1965) c
12.45 Sans pantoufles:
"Le Paradis de Satan" (comédie — Français 1938)
2.45 Le 10 vous informe c

CBMT 6

9.21 Standby six c
9.30 Arthur and the square knights c
10.00 Klahannie c
10.30 The Flintstones comedy hour c
11.30 Par 27 c
12.00 Assignment Sports c
12.30 Reach for the top c
1.00 Children's Cinema c
2.00 Canadian college sports c
3.30 Sports week c
5.00 The Bugs Bunny Road Runner hour c
6.00 Up date c
6.30 Music Machine c
7.00 Adventures of Black Beauty c
7.30 Canadian sports awards c
8.00 Hockey:
"Chicago à Montréal" c
10.30 Singalong Jubilee c
11.00 The National c
11.15 Provincial affairs c
11.21 Montreal Tonight c
11.37 Cine-six:
"Little women" (drame — 1949) c
1.40 Station Closing c

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 University of the air c
6.30 The Community c
7.00 Hercules
8.00 Yogi's gang c
8.30 Josie and the Pussycats in outer space c
9.00 The new pink panther c
9.30 The Flintstones c
10.00 Animal world c
10.30 The Waterville Gang c
11.00 Puppet people c
11.30 Fantastica c
12.00 Magic Tom's Road Show c
12.30 Sports beat' 74 c
3.00 Grand prix wrestling c
4.00 Wide world of sports c
5.30 Garner Ted Armstrong c
6.00 Mannix c
7.00 Rog c
7.30 Police Surgeon c
8.00 Academy Performance "The Burglars" c
10.00 The Dean Martin comedy hour c
11.00 The CTV National news c
11.18 Pulse c
12.00 Saturday night feature movie: "Finian's Rainbow" (musical — Américain 1968) c

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire c
9.00 Grangallo et Petitro c
9.30 Poly à Venise c
10.00 Une fleur m'a dit c
10.15 Le jour du Seigneur c
11.00 30 Dimanche c
11.30 Son et image c
12.00 La semaine verte c
1.00 D'hier à demain
"L'arabie Séoudite". c
2.00 Les jeux d'hiver du Québec c
3.30 L'heure des quilles c
4.30 Le français d'aujourd'hui c
5.00 5D c
6.00 Politique atout c
6.30 Télejournal c
6.40 Sports dimanche c
6.50 Politique provinciale c
7.00 Quelle famille c
7.30 Les Beaux Dimanches:
"Une étincelle de vie" (nouvelle de Jack London) c
"Aujourd'hui, peut-être" (drame de Serge Sirois) c
10.00 La flèche du temps c
10.30 Télejournal c
10.45 Sports dimanche c
11.00 Rencontres c
11.30 Ciné-Club:
"Nous ne vieillirons pas ensemble" (drame — Français 1972.) c

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue c
9.00 Les p'tits bonshommes c
9.30 C'était l'bon temps c
11.00 Monsieur le Maire c
12.00 Bon Dimanche c
2.00 Chantier 74 c
2.30 La famille Stone c
3.00 Choc des idées c
4.00 Télé-Quilles c
5.00 Information voyages c
5.30 Le cirque à son meilleur c
6.00 Music-hall des jeunes c
6.30 Jeunesse c
7.30 Sous mon toit c
8.00 Hockey:
"Minnesota à Québec" c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 Dan August c
12.15 Le 10 vous informe c

CBMT 6

10.30 This is the life c
11.00 Meeting Place c
12.00 The little concert c
12.30 News profile c
12.45 A Way out c
1.00 Dollars and scene c
1.30 Country Canada c
2.00 Adieu Alouette c
2.30 Canadian film makers c
3.00 World of music c
4.00 Youth confrontation c
4.30 Arts 74 c
5.00 Music to see c
5.30 Hymn sing c
6.00 Wonderful World of Disney c
7.00 The Beachcombers c
7.30 The Waltons c
8.30 The Dick Van Dyke Show c
9.00 The national dream c
10.00 The Market place c
10.30 In the present tense
11.00 The National c
11.15 Nation's business c
11.21 Montreal Tonight c
11.37 Cine Camp:
"Camille" (drame avec Greta Garbo — Américain 1936).
1.35 Station closing c

CFCF 12

6.00 University of the air c
6.30 The community c
7.00 Hercules c
7.30 Crossroads c
8.00 Rex Humbard c
9.00 Oral Roberts presents c
9.30 It is written c
10.00 The Hellenic program
10.30 Teledomenica
12.30 Continental miniature
1.00 NHL Hockey c
3.30 Roller Derby c
4.30 Question Period c
5.00 Untamed world c
5.30 Going places c
6.00 Travel 74 c
6.30 The Amazing world of Kreskin c
7.00 The Brady Bunch c
7.30 The Sonny and Cher Comedy Hour c
8.30 The CTV Sunday mystery movie c
10.00 W-S c
11.00 The CTV National news c
11.18 Pulse c
12.00 Sunday night feature movie: "Life with father" (comédie — 1947) c

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou, 353-5960. "Le chant de la forêt" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 288-2943. "La dialectique peut-elle casser des briques" 12.30, 3.25, 6.35, 9.45.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon, 935-4245. "The sting" 12.20, 2.30, 4.50, 7.20, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon, 931-3313. "The last Tango in Paris" 12.25, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount. 937-2747. "Save the tiger" 12.30, 2.15, 4.00, 5.45, 7.30, 9.15.
BEAVER: 5117 ave. du Parc, 844-1932. "Grace's Place" 12.00, 2.30, 5.05, 7.30, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis, 878-2424. "L'homme des hautes plaines" 2.10, 6.00, 9.45 et "Tuez Charley Varrick" 12.20, 4.00, 8.00.
BIJOU: 5030 Papineau, 527-9131. "Les hôtesses de lit" 12.50, 3.54, 6.38, 9.42 et "Les jeunes masseuses" 2.00, 5.13, 8.17.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E., 523-5180. "La dernière maison sur la gauche" 12.30, 3.40, 6.55, 10.05. "Le sexe sauvage" 2.05, 5.15, 8.25.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E., 524-1685. "Nos plus belles années" 2.10, 6.10, 10.10. "L'or noir de l'Oklahoma" 12.05, 4.10, 8.10.
CHATEAU: 6956 St-Denis, 271-4400. "Dossier érotique d'un notaire" 2.50, 6.05, 9.25. "Perfection de l'amour physique" 1.20, 4.35, 7.50.
CHEVALIER: 1590 St-Denis, 845-3222. "Quelqu'un derrière la porte" 11.50, 3.18, 6.26, 9.54 et "Journée noire pour le bélier" 1.23, 4.51, 8.19.
CINEMA V: 5550 Sherbrooke, 489-5559. (Salon rouge): "The adventures of Rabbi Jacob" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salon bleu): "Cries and whispers" Sam: 7.00, 9.00 Dim: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O., 861-2696. "Il était une fois dans l'est" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E., 722-0302. "Guerre et Paix" (1ère partie) Sam. Dim: 1.00, 4.45, 8.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O., 486-7395. "Man on a swing" 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.10.
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "François et le chemin du soleil" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30.
DAUPHIN: (McLaren): 2398 Beaubien, 721-6060. "La nuit americaine" 1.30, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.
(Salle Renoir): 2396 Beaubien, 721-6060. "L'emmerdeur" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
ELECTRA: 114 Ste-Catherine E., 522-9177. "La grande Java" 1.00, 4.25, 7.50 et "Les bidasses en folie" 2.50, 6.15, 9.40.
ELYSEE: 35 Milton, 842-6053. (Salle Eisenstein) "La bonne année" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle Resnais): "Réjeanne Padovani" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E., 525-8600. "Les aventures de Rabbi Jacob" Sam: 7.30, 9.30. Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303. "Il était une fois dans l'est" 1.30, 5.30, 7.30, 9.30.
IMPERIAL: 1420 Bleury, 288-7102. "Les hôtesses du lit" 1.00, 3.55, 6.50, 9.50. "Les jeunes masseuses" 2.25, 5.20, 8.20.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E., 725-7000. "Il était une fois dans l'est" Sam-dim: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O., 866-5851. "The exorcist" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30.
LUCERNE: 855 Décarie, 744-2734. "Bordello" Sam: 4.50. Dim: 12.30, 3.25, 6.20, 9.25 et "Fandango" Sam: 4.50. Dim: 2.05, 5.00, 8.05.
MAISON PAIN DE GINGEMBRE: 990 rue du Couvent, collège Dawson. Sam: "Bambi" 10.00, 12.00, 2.00. Dim: "Bambi" 10.00, 12.00, 2.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E., 255-6224. "L'homme des hautes plaines" 2.05, 6.00, 10.00. "Tuez Charley Varrick" 12.05, 4.00, 8.00.
OUTREMONT: 1248 Bernard O., 277-4145. Sam: "Midnight cowboy" 6.30. "O Lucky Man" 9.00 et "Harold et Maude" 12.00 p.m. Dim: "Buster Keaton" 9.00 "College" 2.00 10.00 "Steamboat Bill Jr." 4.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O., 866-6991. "Papillon" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.
PAPINEAU: 4519 Papineau, 521-6853. "Bingo" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine 861-2697. "Bingo" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.
PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222. "Un violon sur le toit" 1.20, 4.40, 8.00.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain, 861-4595. "Zardoz" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): 577 Dorchester O., 866-2644. "Alfredo Alfredo" 12.30, 2.30, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): 577 Dorchester O., 866-2644. "Don't look now" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.35.
PLAZA: 6505 St-Hubert, 274-6155. "La dernière maison sur la gauche" 12.30, 3.40, 6.55, 10.05. "Le sexe sauvage" 2.05, 5.15, 8.25.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent, 845-5215. "The sensual girls" 12.20, 3.05, 6.00, 8.45 et "Six women" 1.30, 4.15, 7.10, 10.00.
RIVOLI: 6905 St-Denis, 277-4129. "Par le Sang des Autres" 2.45, 6.00, 9.20. "Histoire d'une femme" 1.10, 4.25, 7.40.
SAINT-DENIS: 1594 St-Denis, 849-4211. "Le droit d'aimer" 2.32, 6.11, 9.50. "La chevauchée vers l'Ouest" 12.50, 4.29, 8.08 Sam: "Théâtre de sang" 12.00 p.m.
SALLE BREBEUF: 5625 Ave. Decelles, 731-1297. "Cabaret" 3.00, 7.00, 9.15.
SALLE EMILE LEGAULT: 613 Boul. Ste-Croix, St-Laurent. "Malpertuis" Sam: 7.00 9.00 Dim: 5.00, 7.00, 9.00.
SEVILLE: "Jimmi Hendrix" 12.30, 2.15, 4.00, 5.50, 7.35, 9.20.
SNOWDON: 5225 Décarie, 482-1322. "Invasion of bee girls" 1.00, 3.50, 6.40, 9.30. "Sin of Adam and Eve" 2.30, 5.20, 8.10.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges, 731-8243. "Blazing saddles" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
VENDOME: Place Victoria, 878-1451. "Harlis" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
VERSAILLES: (Salle bleue): 7665 Sherbrooke E., 352-4020. "Bingo" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45.
VERSAILLES: (Salle rouge) 7665 Sherbrooke E., 352-4020. "Par le Sang des Autres" 2.45, 6.20, 9.55. "Les griffes de la peur" 12.50, 4.25, 8.00.
VERDUN: 3841 Wellington, 768-2092. "Nos plus belles années" 2.00, 6.00, 10.00 "L'or noir de l'Oklahoma" 12.00, 4.00, 8.00.
VIEUX-MONTREAL: 136 St-Paul E., 861-7863. (Studio A): "L'invitation" Sam: 7.30, 9.30. Dim: 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
(Studio B): "L'Affaire Dominici" Sam: 7.00, 9.00. Dim: 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
VILLERAY: 8042 St-Denis, 388-5577. "L'homme des hautes plaines" 2.05, 6.00, 10.00. "Tuez Charley Varrick" 12.05, 4.00, 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount, 931-2477. "Serpico" 1.30, 4.10, 6.50, 9.20.
YORK: 1487 Ste-Catherine O., 937-8978. "American Graffiti" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis, 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve, 879-4349. Sam: "The Virgin president" (G. Ferguson — Américain 1969) 7h.00
guson — Américain 1969) 7h00. "Sunrise at Campobello" 9.00. Dim: "Manchurian Candidate" (J. Frankenheimer — Américain 1962) 7.00 "The Man" (J. Sargent — Américain 1972) 9.00
SOCIETE DES FILMS DE McGILL: Relâche.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke, 844-3691. "Un Tremblay de Baie Saint-Paul et son t'chum" — 22h30
CENTAURE: 453 St-François Xavier, 288-1229. "Mr. Joyce is leaving Paris" de Tom Gallacher — Sam: 15h. - 20h. Dim: 19h.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury, 866-1964. Relâche.
RIDEAU-VERT: 4654 St-Denis, 844-1793. "Un chapeau de paille d'Italie" d'Eugène Labiche — Sam: 20h. Dim: 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Salut Galarneau" de Jacques Godbout — 20h30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O., 861-0563. "La charge de l'orignal épormyable" de C. Gauvreau — Sam: 17h. et 21h. Dim: 19h.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Ave. des Pins E., 845-7277. "L'Aide mémoire" de J.C. Carrière — 20h30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Sam: Concert Saint-Preux — 20h30. Dim: Pete Seeger, Arlo Guthrie, chansonniers — 20h.
THEATRE MAISONNEUVE: Sam: Royal Tahitian Dance Co. — 18h30 - 22h. Dim: Récital Marina Mdivani — 14h30.
THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough Sam: 18h30 — 22h. Dim: Yass Hakoshima, mime — 20h30.

le CINÉMA

"Bingo" est-il un pas en arrière?

par ANDRÉ LEROUX

Une publicité tapageuse a entouré le lancement du dernier film de Jean-Claude Lord, Bingo. Les Films Mutuels ont tout mis en oeuvre pour assurer le succès du film: grande première en tenue de soirée, suivie d'une fastueuse réception, déjeuner de presse à l'auberge du Vieux-Saint-Gabriel et rappel quotidien, dans les journaux, du jour d'ouverture du film dans différents cinémas à travers la province. On se croirait presque revenu aux jours où Hollywood brillait de ses plus vifs éclats. Rien n'a été oublié pour nous persuader de l'importance de **Bingo,** comme si la destinée entière de notre industrie cinématographique reposait sur le succès où l'échec commercial du film. Devant un tel battage publicitaire, le critique demeure perplexe. Tout l'astucieux processus de conditionnement ne viserait-il qu'à l'aveugler sur la véritable nature du film? Il y a mille et une façons de séduire les gens à leur issu, de leur faire chatoyer les aspects les plus séduisants d'un produit.

Disons d'emblée que **Bingo** est un film nettement commercial qui n'offre rien de particulièrement original ou personnel. Il vise à rejoindre un vaste public en introduisant un contenu à caractère vaguement politique dans une forme populaire: le mélodrame. Personnellement, je ne pense pas que l'on puisse attaquer un film parce qu'il affiche ouvertement son caractère commercial. Certains cinéphiles oublient trop souvent que le cinéma est non seulement un art mais aussi une industrie. Je ne connais pas de cinéastes qui veulent sincèrement connaître un échec commercial. Alfred Hitchcock, Howard Hawks, François Truffaut, sont des artistes, des créateurs qui se sont toujours énormément préoccupés des exigences du public, Sans renier leur personnalité et la cohérence de leur univers imaginaire, ils sont allés vers le public, lui ont fait confiance et en ont progressivement gagné le respect et l'admiration. Même le grand Ingmar Bergman ne cache pas le plaisir et la satisfaction que lui procure le succès commercial de son dernier film **Cris et Chuchotements. The Godfather,** le plus grand film criminel jamais réalisé aux Etats-Unis, n'a-t-il pas remporté un immense succès populaire? Tout est question de regard et l'on ne peut décemment affirmer qu'un film soit automatiquement mauvais parce qu'il a été réalisé avec un budget élevé, de prestigieux comédiens professionnels, une grosse équipe de tournage et une très forte conception du spectacle. Seuls les esprits étroits pourront reprocher à Jean-Claude Lord d'avoir conçu un film "commercial". Mais on peut constater que Lord est plus un commerçant qu'un véritable artiste, que sa perception de la réalité ne dépasse guère le niveau du cliché et que sa conception du spectacle et du spectaculaire se situe dans la tradition de la série télévisée du type **Mannix, Streets of San Francisco** et **The Rookies....**

Bingo ressemble à un volcan en constante éruption, à une tornade qui balaie tout sur son passage. Jean-Claude Lord a un talent très limité mais il sait comment bâtir l'émotion et forcer l'attention du spectateur. On ne peut jamais totalement oublier le caractère schématique des situations et le simplisme idéologique de sa démarche mais tout est dans **Bingo** poussé à son point ultime d'efficacité. Lorsqu'un motocyclette de police fonce dans un groupe de grévistes afin de les disperser, le spectateur ne peut que sympathiser avec l'humiliation des grévistes. Lord sait où placer sa caméra pour nous faire réagir physiquement à l'intensité dramatique des situations. **Bingo** veut avant tout nous prendre "aux tripes", nous faire participer instinctivement au drame qui se déroule sur l'écran. Même si le film parle du terrorisme en période électorale, de l'utilisation de la violence à des fins politiques et sociales, de la corruption du système, il ne fait aucunement un démontage des mécanismes politiques mis en branle. Il ignore les analyses concrètes de situations concrètes. **Bingo** n'est pas un film politique! Il se sert d'un cadre politique et en extrait, en soutire, toutes les composantes dramatiques. Comme dans tout mélodrame, les situations sont dénudées d'ambiguïté, réduites à leurs lignes essentielles et vidées de toute véritable profondeur. Lord est avant tout intéressé au spectacle de forces qui s'affrontent, à leur éclatement, à la violence de leur choc, et à leur répercussion immédiate sur le spectateur. D'ailleurs, le film est beaucoup plus troublant, beaucoup plus stimulant lorsqu'il met en présence des forces qui se déchaînent. Le réalisateur des **Colombes** n'a pas peur des contrastes criants. Les politiciens du film frêlent constamment la caricature. Lord les réduit au rang de pantins clownesques. On ne peut jamais croire en leur authenticité. Ils ont été fabriqués pour servir les besoins dramatiques du film. Seul le chef du parti indépendantiste (Marcel Sabourin) semble un peu plus réel. Evidemment, il est le seul à parler intelligemment du sort fait aux ouvriers d'une usine mis à pied par M. Goldwater, un vilain impérialiste américain. Son concurrent le plus dangereux (Pierre Valcour), député d'un parti adverse, l'attaque servilement et flatte bassement ses supporteurs.

Même si le film essaie de ne pas trop effectuer un partage débonnaire entre les bons et les méchants, entre les innocents et les traîtres, entre les victimes et les bourreaux, il est prisonnier de ses propres structures mélodramatiques. Toute l'intrigue s'articule autour d'un jeune couple interprété par Réjean Guenette et Marie-Anne Provencher. Ils s'aiment d'un amour tendre. Ils sont jeunes, beaux, insouciants, naïfs dans leurs excès et sincères dans leurs sentiments. L'arrière-plan social et politique ne sert que de toile de fond à leurs ébats amoureux.

Malheureusement, Jean-Claude Lord n'est pas un cinéaste romantique. Les séquences d'intimité sont monotones et banales. Les promenades amoureuses dans les vergers, réminescences lourdement symboliques du paradis perdu, n'ont même pas le charme volatil de certains commerciaux télévisés. Si on pouvait s'attacher à ces deux personnages, croire en leur amour, il se dégagerait peut-être du film une ambiance progressivement tragique, une atmosphère romantique alanguie. Jean-Claude Lord manque de souffle lyrique. Comme ses deux jeunes sont trop insignifiants, trop ordinaires, trop fades pour nous séduire du début à la fin, notre intérêt s'émousse très vite. Leurs réactions devant les événements paraissent tellement programmées, dictées par les impératifs dramatiques du scénario qu'on peut facilement prévoir l'évolution de leur situation affective. Lorsqu'à la fin du film, ils sont abattus par la police et meurent main dans la main, on ne peut que sourire tant cette conclusion s'avère naïve et inutilement emphatique. Quand verra-t-on un film québécois où l'amour entre deux jeunes ne se limitera pas à une série ridicule de formules?

Pourtant, Réjean Guenette et Anne-Marie Provencher ne manquent pas de talent. Ils se donnent pleinement aux rôles et ne sont pas embarrassés devant la caméra. Anne Marie Provencher qui fait, tout comme son partenaire, ses débuts au cinéma, possède la fraîcheur d'une adolescente uniquement préoccupée par son amour. Réjean Guenette a une assurance étonnante mais il n réussit pas à projeter les tensions intérieures qui déchirent le personnage. Il y a un dynamisme qui sommeille en lui et qui ne s'impose pas à l'écran. Tout comme Peter Fonda dans **Two People** de Robert Wise. Mais évidemment, ils sont limités par le peu d'ampleur et d'originalité de leur rôle respectif. Si Jean-Claude Lord et ses scénaristes avaient fait preuve d'un peu plus d'imagination, les comédiens auraient pu jouir d'une plus grande liberté d'expression. Certes, ils sont bien utilisés, mais ils ne sont qu'utilisés. Sans plus!

Devant le manque de consistance et d'intérêt des deux personnages principaux, le spectateur se retrouve démuni, obligé, par la force des choses, de se rassasier des aspects secondaires du récit. Or, ils sont au moins assez multiples pour soutenir notre curiosité. Jean-Claude Lord semble particulièrement apprécier les intrigues compliquées. Dans **Les Colombes,** le récit avait tellement de ramifications et de personnages épisodiques que notre attention était toute absorbée à mettre en place les éléments du casse-tête. C'était un mauvais téléroman qui aurait pu s'étirer pendant des heures et des heures mais dont on avait comprimé en une heure et demie toutes les données.

Bingo n'échappe pas, non plus, à la digression dramatique. Tortueuse à souhait, l'intrigue pourrait se développer en une vaste fresque. Les ouvriers de l'usine Goldwater sont mis à pied. Ils organisent une grève. Certains ne sont pas satisfaits par cette forme de manifestation. Ils décident alors de kidnapper Goldwater pour l'effrayer. Par malheur, celui-ci ne se trouve pas parmi les otages qu'ils ont enlevés, mitraillettes aux mains. Réjean Guenette, le jeune héros, passionné de photographie (comme le personnage principal de **Blow Up**), s'est joint au groupe des terroristes. Il découvre petit à petit que la violence est un moyen d'action limité. Lorsque le réseau est démantelé par la police, le chef de l'organisation (Gilles Pelletier) fuit en Amérique centrale et l'abandonne à son sort malheureux. Il en sait trop et est devenu complètement inutile. Il faut donc qu'il disparaisse. Tout cela se déroule en pleine période électorale provinciale. Le drame se resserre lorsque les terroristes déposent des bombes un peu partout dans les bureaux de scrutin. Tout cela nous rappelle les événements d'octobre 1970. L'enlèvement Laporte-Cross ne s'est pas encore effacé de nos mémoires (le sera-t-il jamais?). Jean-Claude Lord s'en est souvenu en réalisant **Bingo.** Les rapprochements sont inévitables, mais le film ne pose pas les problèmes en termes politiques.

Jean-Claude Lord a tout simplement opéré la synthèse des événements et les a condensés en termes mélodramatiques. Il a isolé chaque événement pour n'en saisir que son aspect le plus spectaculaire. Le film recourt aux trucs les plus éprouvés du cinéma américain de série B. On a ainsi droit à un dosage concerté "d'effets sûrs" (bagarres; enlèvements à la mitraillette; meurtres sauvages) répartie de façon à exciter notre intérêt, à nous faire oublier le vide de l'histoire d'amour et le peu d'importance du cadre politique. Ce qui intéresse Lord, ce sont les moments-chocs (une voiture qui fonce dans la foule, la violence des discours électoraux, le meurtre des deux adolescents...) et la façon de leur conférer un maximum de puissance dramatique. Il ne prépare jamais outrancièrement une séquence. Il provoque son effet qui matraque le spectateur, puis passe à autre chose. Le procédé devient vite répétitif mais Lord l'utilise bien. Lorsque la tension s'étiole, le film traîne en longueurs.

Sa méthode n'a rien de particulièrement époustouflant. Friedkin l'a poussée beaucoup plus loin dans **The French Connection,** film-coup de poing par excellence. **Bingo** est un film cru où la violence est littérale et criarde. Comme dans les bandes dessinées **Superman,** et les émissions policières américaines. C'est du travail techniquement soigné mais stérile. L'inexpressivité et l'impersonnalité de ce genre de cinéma étouffent aujourd'hui. Autrefois, ces caractéristiques faisaient partie intégrante de tout le système de fabrication hollywoodien. Puis, la télévision s'en est emparée et les a absorbées. Depuis, le matériel et les techniques ont été si souvent reproduites qu'ils ont perdu tout pouvoir de conviction. Lorsqu'on va au cinéma, on s'attend à voir autre chose qu'une imitation des séries télévisées américaines uniformisées, standardisées. **Bingo,** sans le vouloir probablement, fait faire un pas en arrière au cinéma québécois. Il s'accroche à une forme de cinéma que même les Américains considèrent momifiée.

Les Beaux Dimanches

Aujourd'hui peut-être...

Le 17 mars à 20h30

Drame du jeune auteur canadien Serge Sirois, créé au Théâtre de Quat'Sous en 1972, mis en scène et réalisé par Paul Blouin.

Les événements et malheurs dans la vie d'une famille de défavorisés et les palliatifs de chacun—action révolutionnaire, valiums, verres de bière, illusions, rêves—pour supporter sa misère.

Aujourd'hui, c'est jour de déménagement. Pour Fleurinette, la mère, c'est l'espoir, la promesse d'un recommencement, d'une vie nouvelle, c'est la réalisation, peut-être, du rêve qu'elle raconte depuis des années et auquel elle s'accroche comme à une bouée.

En vedette: Suzanne Langlois, Benoît Girard, Monique Joly, Michèle Magny, Michèle Craig et Claude Maher.

On regarde Radio-Canada

CBFT 2 MONTRÉAL CBOFT 9 OTTAWA-HULL CBVT 11 QUÉBEC CBGAT 9 MATANE CKRN 4 ROUYN-NORANDA
CBAFT 11 MONCTON CBWFT 3 WINNIPEG CBLFT 25 TORONTO CHAU 5 CARLETON CKRT 7 RIVIÈRE-DU-LOUP
CBXFT 11 EDMONTON CJBR 3 RIMOUSKI CHLT 7 SHERBROOKE CKRS 12 JONQUIÈRE CKTM 13 TROIS-RIVIÈRES

quoi voir - les CINÉMA

The Exorcist: Warner Bros, espère récolter $150,000,000, avec ce cirque des horreurs. L'exploitation des souffrances d'une jeune fille possédée par Satan n'a rien de particulièrement divertissant. Insensible et répugnant. (Au cinéma Loew's).

●

Serpico: Le dernier film du trop sous-estimé Sidney Lumet. Les déboires d'un policier aux prises avec la corruption du système. Simpliste mais révélateur. Le film vaut surtout par sa création d'atmosphère, et par l'étonnante interprétation d'Al Pacino. Malheureusement, il sous-estime la ténacité et l'obstination de Frank Serpico. On nous le présente comme un perdant alors qu'il est le véritable gagnant dans un monde corrompu. Un très bon divertissement. (Au cinéma Westmount Square).

●

El Topo: La meilleure preuve que la prétention bien camouflée paie. Le meilleur exemple d'un faux film "profond", réalisé sans sensibilité et bourré de vagues divagations métaphysiques. Pour ceux qui croient que la violence est amusante. (Au cinéma Outremont).

●

L'invitation: La bureaucratie suisse vue par un cinéaste talentueux, Claude Goretta. Une brillante et féroce satire d'un système social hiérarchique et oppressif. Un film qui pourrait se passer au Québec (Au cinéma du Vieux Montréal).

●

Don't Look Now: Un film "d'horreur" psychologique réalisé avec élégance et sophistication. Venise, décadente et superbe, n'a jamais été aussi bien montrée à l'écran. Nicholas Roeg est un cinéaste talentueux qui n'a pas fini de nous étonner. (Au Cinéma de La Place Ville Marie.)

●

The Last Detail: Le dernier film d'Hal Ashby (Harold and Maude). Les pérégrinations de trois "marines" américains qui découvrent, trop tard, l'amitié et la solidarité. Attachant et désespéré. (Au cinéma Côte-des-Neiges).

●

Last Tango in Paris: Un film passionnant, qui ose parler sans détour des contradictions entre le coeur et l'instinct, la raison et la passion. L'oeuvre la plua accomplie de Bernardo Bertolucci, émouvante au possible. (Au cinéma Atwater II).

●

Cries and Whispers: Une méditation admirable sur la mort et le pourrissement d'une certaine société bourgeoise. Des comédiens admirables. Onirique et envoûtant. L'un des plus beaux films d'Ingmar Bergman. (Au cinéma V).

A. L.

RADIO-MUSIQUE • RADIO-THÉÂTRE • RADIO-CULTURE • RADIO-LITTÉRATURE •

Horizons

5e BIENNALE DE LA LANGUE FRANÇAISE

"Situation et avenir de la Francophonie dans le monde"

avec

Monsieur Alain Guillermou,
secrétaire général de la
Fédération du Français Universel

et

Monsieur Charles Lussier,
Commissaire à la
Commission de la Fonction Publique

Demain, 10h 30

CBF/FM
100,7

les BEAUX-ARTS

Disraeli: une expo fort controversée

par PIERRE VALLIÈRES

Les photographes: Claire Beaugrand-Champagne, Roger Charbonneau, Michel Campeau et Cedric Pearson (Photo LE DEVOIR par Alain Renaud).

Les photographes Claire Beaugrand-Champagne, Michel Campeau, Roger Charbonneau et Cedric Pearson du Groupe d'action photographique (GAP) présentent depuis mercredi à la Galerie de photographie de la Cinémathèque québécoise, 1700 Saint-Denis, une importante exposition: "Disraeli, une expérience humaine en photographie".

Une expérience humaine qui est devenue, bien malgré elle, un événement politique dont la signification mérite d'être soulignée. En effet, la petite localité de Disraëli reproche au GAP d'avoir fait un tort considérable à un "si beau patelin, situé sur le bord d'un des plus beaux lacs de la province" et d'avoir "profité de la bonne foi et de la collaboration d'honnêtes familles" pour donner une "fausse image" de la municipalité et de ses citoyens. Le maire, chef de file de la contestation, affirme: "La population est consternée humiliée, désappointée par le résultat de cette maladroite initiative réalisée dans le cadre de Perspectives-Jeunesse et dont nous avons assuré les frais".

Le résultat: un ensemble de plus de 120 photographies magnifiques, dont la vérité peut choquer mais qui ne peut être mise en doute. Bien sûr, ces photos dévoilent un univers qui ressemble davantage aux années 20 qu'aux années 70. Elles expriment aussi, avec tendresse, l'angoisse, le vieillissement précoce, la tristesse, d'une existence où, quoi qu'on dise ou prétende, les roses ne fleurissent guère et encore moins l'opulence ou le bonheur des riches. Cette réalité saute aux yeux. Et Beaugrand-Champagne, Campeau, Charbonneau, Pearson n'ont fait que nous la révéler. Leur action n'a consisté au fond qu'à tirer notre oeil de sa léthargie.

La réaction négative des citoyens de Disraeli que le GAP est allé ces jours-ci interviewer, et dont les commentaires sont enregistrés sur vidéo, indique combien profonde est l'aliénation et combien tenace la peur de se voir en face. Il ne s'agit pas, bien sûr, de reprocher aux gens d'avoir peur d'eux-mêmes et de leur réalité quotidienne, car l'habitude a nivelé le sens critique en même temps que l'espoir chez ceux que l'on a fini par convaincre qu'il y aura toujours des riches et des pauvres dans la société. S'il y a un reproche à faire, il doit être adressé d'abord à ces notables de village qui répètent partout que leurs concitoyens déshérités sont des "marginaux", alors qu'en réalité les marginaux de chaque village québécois sont formés de cette petite "élite" locale qui, volontairement, se place en marge des autres pour mieux ressembler (en y parvenant si mal) à la bourgeoisie des grandes villes.

Ainsi donc le maire et le curé de Disraeli reprochent au GAP d'avoir photographié "les marginaux de la municipalité" et d'avoir ainsi faussé la réalité sociale. Cette réaction explique déjà en elle-même que cette réalité, que dévoile sans pudeur — mais sans violence non plus — l'exposition du GAP, soit empreinte d'une aussi profonde tristesse, malgré certains sourires de circonstance. Que ceux qui furent photographiés emboîtent le pas et se retournent eux aussi contre cette exposition surprend, mais peut s'expliquer aussi par la facilité déconcertante avec laquelle nos concitoyens remettent la responsabilité de leurs idées et de leurs actes à un petit groupe à qui ils délèguent aveuglément le privilège de déterminer ce qui est bon et ce qui ne l'est pas.

Cela a de quoi révolter, surtout quand des artistes placent au coeur de leur travail spécifique leur amour des hommes et évitent de chercher, par quelque moyen que ce soit, à "provoquer" des réactions ou à "forcer" des contestations. L'exposition Disraeli montre, chez les membres du GAP, un tel souci de saisir la réalité comme elle est, sans la juger ni la transformer au nom d'une quelconque idéologie, que l'on se demande sur quelle vérité peut se fonder cette flambée unanime de réprobation et de colère enregistrée à Disraeli. Une telle réaction effraie. Elle témoigne d'un refus si catégorique de conscience et de vérité qu'elle conduit presque au découragement. On ne sortira jamais du bois tant que l'on continuera d'"excuser" de tels refus.

Que doit faire l'artiste-photographe face à ce phénomène? Devenir complaisant? Céder aux exigences des notables? Transformer ses photos en des cartes postales destinées aux touristes? Bref, doit-il, et là réellement, fausser la réalité pour plaire à tout le monde? Non. Au contraire. Le devoir social de l'artiste est justement de faire apparaître la vérité de toutes choses, vérité souvent masquée par une foule de techniques politiques, culturelles et publicitaires qui visent au maintien du statu quo. Il doit toujours prendre parti pour la vérité même au risque du mépris.

Ceci dit, et indépendamment de la controverse qu'elle a soulevée, l'exposition "Disraeli: une expérience humaine en photographie" mérite d'être vue pour elle-même. Les photographies sont admirables. Le choix délibéré des éclairages "brumeux" donne à plusieurs d'entre elles une profondeur et une sensibilité hors de l'ordinaire. Les photographes du GAP n'ont pas encore atteint la force d'expression de la perfection d'un Robert Frank ("The Americans") mais, si l'on en juge par ce qu'ils nous présentent aujourd'hui, ils ne décevront pas l'espoir que plusieurs ont déjà placé en eux. Présentement, Claire Beaugrand-Champagne réalise un projet sur les vieillards, Michel Campeau sur les aveugles et Roger Charbonneau sur le Plateau Mont-Roval. Comme on le voit, les préoccupations sociales du GAP sont inséparables de ses préoccupations esthétiques. La recherche esthétique en photographie continue d'être pour ce groupe une expérience quotidienne et humaine de vérité. La présente exposition, qui se poursuit jusqu'à la fin du mois, s'accompagne de documents sur les réactions des citoyens de Disraeli. Malheureusement, le montage du vidéo réalisé à cette occasion n'est pas encore achevé. Nous espérons le voir sous peu.

Simultanément à cette exposition, le projet de recherche Sauvons Montréal lance un concours de photographie, en collaboration avec le magazine OVO. Ce concours pourrait être suivi de la publication d'un numéro spécial du magazine OVO et de l'organisation d'une exposition collective à la Galerie de photographie de la Cinémathèque québécoise. Les photos (8" x 10") doivent parvenir, avant le 19 avril 1974, à "Sauvons Montréal", 3577 De Bullion (843-5065).

Daniel et Christian Houde à l'encan de M. Huppé (photo Roger Charbonneau).

quoi voir - les GALERIES

Les oiseaux de Raymond Dupuis: la galerie de la SAPQ, 411 Saint-Nicolas, présente jusqu'à lundi prochain l'exposition "Les oiseaux" de Raymond Dupuis. Il convient de rappeler à cette occasion que cette galerie aurait intérêt à doubler la période accordée à chacune de ses expositions. Deux semaines m'apparaissent un minimum, si l'on veut vraiment donner justice aux exposants. Cela obligerait également la SAPQ à effectuer une sélection plus rigoureuse et à moins improviser l'organisation de chaqu exposition. (Notre photo ci-dessus).

●

Paul Lussier: jusqu'au 5 avril, la galerie de la boutique Soleil, 430 Bonsecours, présente une exposition de gravures et d'acryliques de Paul Lussier.

●

Musée des Beaux-Arts: treize reliefs en acajou du sculpteur Ivanhoë Fortier sont exposés jusqu'au 9 avril dans le hall du musée, 2020 Université. Cette exposition a été organisée par la section des jeunes du comité bénévole du Musée des Beaux-Arts avec le concours de Trizec Corporation.

●

Robert Wolfe: la galerie l'Apogée de Saint-Sauveur présente jusqu'au 2 mars des toiles, sérigraphies et dessins de Robert Wolfe. Dans ses dessins Wolfe insère un peu de photographie, d'où l'originalité de cette exposition.

●

John Heward: la galerie B présente les oeuvres de John Heward jusqu'au 30 mars. Heward a déjà exposé ses oeuvres au Centre culturel canadien à Paris il y a deux mois.

●

Exposition Katz: chez Marloborough-Godard, le peintre figuratif new-yorkais Alex Katz présente des oeuvres d'un caractère intimiste, révélatrices d'une certaine tendance de l'art américain contemporain.

●

Daine Arbus: la Galerie nationale d'Ottawa a organisé encore une fois une très importante exposition, qui, espérons-le, pourra être éventuellement présentée à Montréal. Il s'agit d'une première exposition retrospective des photographies de l'Américain Daine Arbus qui s'est suicidé en 1971. Une exposition à ne pas manquer. Arbus s'est spécialisé dans la photographie de nudistes, "malades mentaux", nains, géants, etc., où il cherchait la fascination de l'humain désordonné, démesuré ou difforme.

●

Vernissages: les amateurs de vernissages seront encore une fois gâtés cette semaine: Véhicule présentera à compter du 22 mars (20h) des oeuvres de Joan Watson; Espace 5 présente une exposition Sorenson à compter du 21 mars (20h); tandis que le Centre Saidye Bronfman inaugurera mercredi soir une importante exposition de peintres de l'Ouest canadien sous le thème "Les Prairies".

●

Maryon Kantaroff: enfin, la galerie Martal présentera à compter du 27 mars une exposition des sculptures et reliefs de Maryon Kantaroff de Toronto. A voir également.

P.V.

Galeries d'Art

galerie bernard desroches
EN PREMIÈRE
EXPOSITION DE TABLEAUX
ART FANTASTIQUE
FABLO
DU 22 AU 30 MARS
1194 ouest, rue sherbrooke, montréal H3A 1H6 / tél. 842-8648

CLAUDE WEISBUCH
LITHOGRAPHIES ORIGINALES
DU 9 AU 30 MARS
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188
atelier 66 DWC

EATON FOYER DES ARTS 9E ETAGE EN VILLE
Exposition-vente des peintures de l'artiste
Gilles E. Gingras
jusqu'au samedi 6 avril
Foyer des Arts Eaton, 9e étage, Centre-ville
Exposition des créations d'artistes québécois
au restaurant Eaton "La Galerie"
du Mail Cavendish (quartier Côte St-Luc)
EATON FOYER DES ARTS 9E ETAGE EN VILLE

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
88 EST- RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTRÉAL (127)
RENSEIGNEMENTS: 866-1836
Début des cours le 8 avril 1974
APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

NOUVEAU UNIQUE
RÉVOLUTION
dans l'enseignement musical avec les Méthodes de COUGNY
LA MUSIQUE EXPLIQUÉE
SANS PROFESSEUR — EN QUELQUES SEMAINES

ÉLÈVES-MUSICIENS:
Apprenez la lecture, solfège, théorie, gammes, intervalles, accords, transposition, etc...

ÉLÈVES des ÉCOLES PUBLIQUES:
Apprenez à lire la musique pour mieux jouer de votre instrument.
Réussite des examens d'admission au CEGEP et aux autres grandes Écoles de musique.

MUSICIENS AMATEURS:
Perfectionnez-vous.

ÉLÈVES des COURS PRIVÉS:
Avancez plus vite en connaissant le solfège et la théorie.

Le Maître Fernand de Cougny, Professeur d'Éducation musicale au secondaire V depuis 4 ans, révolutionne l'enseignement musical au Québec et obtient des résultats jamais atteints auparavant grâce à ses ouvrages personnels et uniques au monde. Il met son grand talent et sa vaste expérience de musicien au service de tous ceux qui désirent apprendre la musique en un minimum de temps en rédigeant des méthodes claires et graduées au travers desquelles l'élève aura à ses côtés, tout au long de leur lecture, la présence active du professeur.

Des ouvrages ont été écrits également à l'intention de ceux qui désirent se perfectionner.

Les 3 méthodes ci-dessous (sur les 25 méthodes du catalogue) sont en vente dans les magasins de musique ou à l'adresse mentionnée plus bas:

Méthode N*2 Solfège Expliqué - Cahier N*1
Lecture des notes et mise en place. Explications très détaillées pour les débutants et avancés.
Exercices pour tous les instruments Prix: $2.50

N*6 Règle et Équerre Musicales
Procédé visuel pour l'étude du système tonal: gammes, intervalles, accords, etc... Prix: $3.00

N*7 Système Tonal
Ouvrage à étudier en contrôlant avec la Règle et l'Équerre - qui remplacent le professeur Prix: $2.50

Les autres méthodes seront éditées sous peu.

Coupon Réponse — Éditions Musicales de Cougny C.P. 426, Stat. N, Montréal 129
Je désire recevoir une documentation gratuite sur les 3 méthodes ☐
Je désire acheter la (les) méthode(s) suivante(s) ☐

Nombre	Titre		Prix Total
.....	Solfège expliqué - cahier N*1	($2.50)	.....
.....	Règle et Équerre Musicales	($3.00)	.....
.....	Système Tonal	($2.50)	.....
	Total:		.....

Ci-inclus chèque ☐ ou mandat postal ☐
NOM .....
PRÉNOM .....
ADRESSE .....
PROVINCE .....
CODE POSTAL .....

Venez dans le Bas du Fleuve et arrêtez-vous à
L'Auberge des Roy
Louise et Raoul Roy
Table gastronomique
R.S.V.P. 1-418-869-2981
St-Fabien sur Mer, Cté Rimouski, P.Q.

LA CROIX-ROUGE à toute heure à l'oeuvre

contemporaine du québec
Société de musique
SERGE GARANT DIRIGE L'ENSEMBLE DE LA SMCQ
■ MICHELINE COULOMBE SAINT-MARCOUX
ISHUMA, POUR 9 EXECUTANTS (EN CREATION MONDIALE)
■ MARCELLE DESCHÊNES
TALILALILALILALAREQUIEM (EN CREATION MONDIALE)
■ MARIUS CONSTANT
14 STATIONS, POUR PERCUSSION ET 6 INSTRUMENTS
JEUDI 21 MARS, 20h30
SALLE CLAUDE CHAMPAGNE
BILLETS: $3. / ETUDIANTS: $2.
en vente à l'entrée
SMCQ 739-5329
RECITAL LACHAPELLE, percussion

C'EST LA POUR ÇA!

le THÉÂTRE

Quelle pièce épormyable !

par ADRIEN GRUSLIN

"La Charge de l'orignal épormyable" est une pièce grandiose, "épormyable", pour employer le mot du poète. C'est une charge terrible d'où le spectateur sort épuisé, fasciné et persuadé que Microft Mixeudeim le poète ne disparaîtra jamais. Le spectacle nous envahit progressivement jusqu'à nous figer sur place. L'excessif, bien caractéristique de l'oeuvre de Gauvreau, domine.

Qu'il s'agisse du verbe, des personnages ou encore des actions, tout est demesuré. Le verbe, aisément qualifiable de surréaliste et de poétique, n'est pas toujours facile à comprendre les excès de mots et de tons y sont pour quelque chose); mais il est évocateur, débordant et percutant. Sa violence n'a d'égale que celle des personnages qui le véhiculent. Cette violence qui anime les personnages de "La Charge..." rend bien compte de l'actualité de la pièce. Elle atteindra un sadisme poussé à bout dans le quatrième et dernier acte.

L'orignal, c'est Microf Mixeudeim qu'on peut définir comme "l'interné", "le poète", "l'incompris", "l'obsédé", "le sauveur", et je ne sais quoi d'autre encore. Il répond à des cris de détresse (du moins c'est ce qu'il croit) et y répondra tant qu'il les percevra comme tels en enfonçant avec sa tête des portes sans poignées. C'est Becket Bobo qui a la clef. Microft, de forme physique épormyable, n'a qu'à donner un bon coup de tête pour les enfoncer. Jamais de coups d'épaules, ce n'est pas son style nous dit-il! Plus tard dans la pièce pourtant l'orignal devra se reprendre à deux fois pour enfoncer une porte.

Ce puissant Microft est néanmoins emprisonné, ou plutôt accompagné (guidé!) par quatre personnes qui, soi-disant pour connaître son mal et l'aider, jouent des situations avec lui et le plus souvent se jouent de lui. Avec un plaisir étrange et constant, ces quatre psychologues ou psychiatres (n'y a-t-il pas deux divans sur la scène?) font souffrir Microft. Les quatre sont aussi des gardiens de prison ou des éminents professeurs qui étudient un cas, et représentent la société. Plus le spectacle avance, plus on est convaincu de leur méchanceté, de leur sadisme. Ce sont des désaxés. Tout tend à démontrer que ce sont eux les malades, et pas Microft Mixeudeim.

Ces malades sadiques veulent anéantir Microft, l'être supérieur épormyable. Il faut le détruire car il est fort, vrai et du coup, dangereux. On se servira de drogues pour le faire parler. On fera tout pour rompre l'amour naissant entre lui et Dydrame Daduve au troisième acte. On tentera l'impossible pour briser son équilibre mais Microft est intouchable. Becket Bobo a beau avoir la clef, il n'en a pas besoin. Lontil Deparey a beau mener le jeu auquel se plient avec plaisir Laura Pa et Marie Jeanne Commode, seul Microft est orignal. Eux, ils sont aussi banals que sadiques.

Quand les quatre sentiront leur proie leur échapper, Lontil Deparey ira chercher le sadique des sadiques (c'est ainsi qu'il se présente): Lotasse Cromagnon. Ce dernier va mettre en branle le processus de la mort lente et difficile de Microft Mixeudeim. Le quatrième acte se déroule sous le signe du sadisme. Microft se blesse, Dydrame est étranglée et la finale nous fait voir un être dont la parole refuse de mourir. Par deux fois, les quatre enfoncent l'épée mais il continue de parler. Même mort, il ne pourra disparaître.

La pièce de Gauvreau est rigoureuse. Après un premier acte énigmatique où tout est dit mais ne sera clarifié progressivement que par la suite, l'univers nous devient familier. Le décor de Germain nous informe non tant à l'aide des divans que grâce aux portes que Microft défonce. Les quatre portes latérales corresponsent point par point aux quatre bourreaux de Microft. La porte double plus grande du centre sur laquelle l'original se blesse marque le début de l'agonie et paradoxalement le recommencement du poète.

Cette porte est à la fois le grand bourreau Lotasse Cromagnon et le poète lui-même. Les portes seront ouvertes à jamais une fois le héros mort. Ce choix de mise en scène illustre bien la durée, la continuité de Microft Mixeudeim.

Qu'il s'agisse des costumes, du décor ou de l'ensemble de l'espace scénique, l'équilibre est bon. Tout contribue à rendre le côté excessif, démesuré de la pièce de Gauvreau. Le travail de Jean-Pierre Ronfart est très au point et sa direction des comédiens est sûre. La finale du spectacle crée a l'aide du jeu de lumières des trois figurants, de la bande sonore et ses échos, une impression terrible. C'est un cortège funèbre qui célèbre la fin de Microft et en même temps chante la renaissance du verbe.

Gilles Renaud campe bien physiquement la puissance excessive de l'orignal épormyable qu'est Microft Mixeudeim. Il sait aussi bien être tendre que violent ou incertain. Sa personne est omniprésente. Des quatre qui gravitent autour de lui, Lontil Deparey joué par Jean-Pierre Bergeron est celui qui ressort le plus. Cela est peut être dû uniquement au fait qu'il est le meneur. Les quatre jouent bien leur rôle.

L'intervention de Dydrame Daduve en aviateur à la fin du deuxième acte est très farfelue et mal justifiée. Il fallait un autre personnage, dans la pièce, le voilà: ce personnage devient essentiel par la suite et Michèle Magny le rend convenablement, bien qu'elle aurait pu y mettre plus de conviction. Enfin, Robert Gravel joue le sadique des sadiques de façon très drôle. Il suffit de se rappeler comme il tremble de tout le corps quand il étrangle Dydrame Daduve au dernier acte.

•

L'amour c'est le Q... et le Q... c'est l'amour. Tel est le sujet ou le prétexte de la pièce de Michel Garneau, présentée au Théâtre-Midi. Cette pièce à deux personnages qui n'en font qu'un, est un bon moyen de passer l'heure du lunch, malgré un rythme trop lent et une facture poétique pas toujours heureuse. La façon amusante dont le sujet est traité aide à distraire le public. Le cocasse côtoie l'humour. Il existe certaines subtilités, mais le rire reste dans l'ensemble inégal.

La scène s'éclaire sur un bureau pareil à tous les autres, correct, dans lequel il y a deux pupitres. A celui de droite, un homme assis dort. A l'autre, un second individu vient s'asseoir et semble s'apprêter à travailler. Tous deux portent le complet. L'un après l'autre, ils baillent, s'étirent très lentement et nous disent qu'ils n'ont rien à faire. Le dormeur de droite commence à nous raconter ses pensées: "J'avais cinq ans..." Sa préoccupation est le sexe. Des noms de petites filles ou de femmes viendront marquer les diverses étapes de son récit. Maurice Faribeau est un obsédé sexuel, du moins c'est ce que son collègue Baribeau nous dit. Toute la pièce reste un long monologue ponctué des interventions de Baribeau, le deuxième homme.

Ce Baribeau ne sert pas à grand chose dans la pièce. Il fait ressortir le récit de Faribeau en regardant des revues cochonnes ou encore en faisant l'amour avec un mannequin gonflable. Cela illustre le récit-monologue mais ne permet pas pour autant une action théâtrale véritable. L'un fait les gestes, l'autre dit les paroles. Fallait-il être deux pour cela? Il est certain qu'en principe, deux personnages permettent plus d'action qu'un seul! Ici, Baribeau est si peu important et signifiant qu'il aurait mieux valu qu'il n'y soit pas. Paradoxalement, la pièce aurait pu être plus dynamique. C'est l'histoire d'un seul Québécois, forcément représentatif de tous, à partir d'un sujet tabou par excellence, le sexe.

La façon humoristique dont Michel Garneau aborde le sujet ne dépasse pourtant pas l'ensemble des tabous-clichés auxquels on est en droit de s'attendre d'un tel contenu. C'est dommage, et il faut bien avouer qu'il n'y a rien de percutant à ce niveau. On n'échappe pas à une certaine usure, malgré la tonalité poétique qui s'y trouve. A ce niveau, tout le langage oscille entre des trouvailles heureuses et des banalités. L'inégal, bien plus que les moments heureux, frappe le spectateur...

La chanson qui précède les tout derniers instants du spectacle est un des bons moments. Elle est belle, mais un peu longue. C'est sans doute elle qui livre l'essentiel de la pièce. Le jeu d'éclairage pendant celle-ci, est d'une maladresse aussi farfelue qu'inutile. Le peu de pertinence de la diminution progressive peu pertinente de la lumière jusqu'au noir concrétise le seul effet spécial et il est de trop. Règle générale, la mise en scène de l'auteur ne comporte rien de particulier. Elle est correcte, sans plus.

Les deux comédiens se débrouillent sans trop de mal. Ils nous font rire en baillant et en s'étirant avec beaucoup de lenteur et de stylisation. Jean-Pierre Piché fait bien ce qu'il a à faire. Evidemment, le fait que son personnage de Baribeau ne soit pas très utile à la pièce ne l'aide pas. Il devient, dans un tel cas, très difficile pour un comédien de se rendre justice. Maurice Gibeau est celui qui fait tout le spectacle. On ne saurait lui reprocher de manquer de conviction lorsqu'il nous raconte sa vie d'amour et de Q... C'est d'ailleurs lui qui nous apprend (ce qu'on savait déjà) que l'amour c'est le Q... et inversement.

En somme, un divertissement facile, agréable, qui n'échappe pas à la banalité.

quoi voir — les THÉÂTRES

Charbonneau et le chef: pièce historique dont l'intérêt ne réside pas seulement dans l'histoire, mais aussi dans le jeu de Jean Duceppe et de Jean-Marie Lemieux. (Au Port-Royal).

•

Un Prince, mon jour viendra: une création collective enlevante, surtout dans la deuxième partie. Tabous et clichés sont énoncés et dénoncés dans des gags parfois faciles et souvent percutants. (au Patriote en Haut).

•

Un chapeau de paille d'Italie: un feu roulant qui ne roule pas! Une pièce à grand déploiement et un spectacle coloré qui comporte quelques choix malheureux de mise en scène; un contenu tout à fait vide et un comique inégal. (au Rideau-Vert).

•

La charge de l'Orignal épormyable: une excellente pièce et un excellent spectacle. C'est une charge terrible, violente et fascinante qui nous persuade que Microft le poète ne disparaîtra jamais, (au TNM).

•

Térésa: Deux femmes, un homme, l'éternel triangle: il y a forcément quelqu'un de trop. Térésa tue son amie éprise de son ex-mari et nous raconte un amour plein de sentiments fuyants et contradictoires. Jusqu'à dimanche. (au TPQ, Cégep Maisonneuve).

•

L'aide-mémoire: une histoire amoureuse remplie de mystère qui baigne dans un monde à moitié réel puis finit par une rupture qui n'en est peut-être pas une. (au Quat'sous).

•

Salut Galarneau: un roman qu'on a voulu transposer au théâtre, c'est toujours, malgré les risques, une expérience intéressante. Nous en parlerons la semaine prochaine. (au Théâtre d'Aujourd'hui).

•

Epopée visuelle 5: un spectacle de marionnettes géantes qui ne comporte aucun dialogue; fortement axé sur l'audio-visuel, qui véhicule le rêve, la fantaisie et l'imagination. Le Théâtre sans Fil. (au Playwright's Workshop, dans le Vieux Montréal).

•

Histoire d'amour et de Q...: Pour faire changement à l'heure du lunch. L'amour c'est le Q... et le Q... c'est l'amour. Tout ça nous est livré dans un spectacle convenable mais dont la facture, vaguement poétique, n'a rien de percutant. Maurice Gibeau est drôle. (au théâtre-midi, TNM). A.G.

Erratum

NDLR — La direction du Grand Cirque Ordinaire, tout en s'excusant de ne pas avoir distribué à notre critique — ni aux autres spectateurs — un programme où les rôles et les "crédits" auraient été inscrits, nous prie de noter que l'article publié il y a deux samedis par Adrien Gruslin (sur la création collective du Patriote, "Un Prince mon jour viendra") inversait les noms de Suzanne Garceau et Paule Baillargeon. Tous les commentaires rédigés sur l'une s'appliquaient donc à l'autre, et vice-versa.

le Patriote 1474 est STE CATHERINE Reservations 521 6666 523 1131
11 au 24 MARS
PREMIÈRE MONDIALE
MARINA VLADY
en première partie
JACQUES ANTONIN

PLANÉTARIUM DOW
1000 ouest rue ST-JACQUES
L'UNIVERS FERMÉ
du 20 Mars au 5 Mai
REPRÉSENTATIONS
MAR.-MER.-JEU.-VEN. 14h.15 et 21h.30
SAM. 14h.15 - 16h.30 - 21h.30
DIM. 13h. - 15h.30 - 16h.30 - 21h.30
LUNDI RELÂCHE
RENSEIGNEMENTS 872-4210
SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS VILLE DE MONTRÉAL

SPECTACLE DES DAUPHINS
AQUARIUM LA RONDE ILE Ste HELENE
RENSEIGNEMENTS 872-4656 stationnement gratuit

viens faire un tour chez moi...
aux Quartiers d'Hiver des Animaux
SAMEDIS ET DIMANCHES DE 12 A 18 HRES
PARC ANGRIGNON 3400 BOUL DES TRINITAIRES
ENFANTS 25 ADULTES 50 872-2815

"LE MARCEAU JAPONAIS"
MAÎTRE DE LA PANTOMIME
YASS HAKOSHIMA
Dimanche 20h.30
EN VENTE: CCA 1822 o Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts, Montreal Trust P.V.M.
Agences et CHARGEX 932-2234
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS

SUPER-SERVICE CCA
UTILISEZ VOTRE CHARGEX
COMPOSEZ 932-2234
PETITS CHANTEURS DE VIENNE
31 mars (Wilfrid-Pelletier)
$7.00 $6.00 $5.00 $4.00 $3.00
FESTA BRAZIL
1-2-3 avril (Wilfrid-Pelletier)
$7.00 $6.00 $5.00 $4.00 $3.00
BALLET LOUIS FALCO
15-16-17 avril (Maisonneuve)
$7.00 $6.00 $4.50 $3.50
BERNARD HALLER
2 au 11 mai (relâche le 7)
$7.00 $5.00 $4.00 (Port-Royal)
ÉTOILES DU BOLSHOI
17 au 22 juin (Wilfrid-Pelletier)
$12.00 $10.00 $7.00 $5.00 $4.00
Billets également en vente à Canadian Concerts & Artists Inc. 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol)

LES QUATRE SOLISTES DE RENOMMEE INTERNATIONALE
A) Clarice Carson, soprano
B) Maureen Forrester, contralto
C) Seth McCoy, ténor
D) Bonaldo Giaiotti, basse
Clarice Carson, soprano, Maureen Forrester, contralto, Seth McCoy, ténor et Bonaldo Giaiotti, basse, qui participent au concert gala du REQUIEM de Verdi, avec un orchestre symphonique complet et une chorale de 250 voix, sous la direction d'Alexander Brott, vendredi soir, le 5 avril, à 21h., à l'église Notre-Dame. publicité

La Poudrière 17e saison
Île Ste-Hélène 1974
ABONNEZ-VOUS SANS TARDER
à notre saison 1974
Ouverture le 19 mars
12 BILLETS POUR LE PRIX DE 9
ANGLAIS
Du 19 au 30 mars
Du 17 juillet au 17 août
"LOOK, NO HANDS!"
Comédie britannique de Lesley Storm
Du 18 juin au 13 juillet
"AND NOTHING BUT"
de Maxime Flushman
Du 21 août au 21 septembre
"BLITHE SPIRIT"
de Noël Conord
MINI OPÉRA du MAURIER
Du 28 mai au 15 juin
"THE MEDIUM"
de Gian Carlo Menotti
et
LE MAGICIEN
de Jean Vallerand
Du 29 octobre au 9 novembre
"LE MAÎTRE DE MUSIQUE"
de Pergolese
"L'IMPRESSARIO
de Mozart
FRANÇAIS
Du 2 au 13 avril
"OH, LES BEAUX JOURS"
de Samuel Beckett
Du 1er au 25 mai
"LA CRUCHE CASSÉE"
de Von Kleist
Du 25 septembre au 26 octobre
CE FORMIDABLE BORDEL
de Eugène Ionesco
MARIONNETTES
Dimanche: Les 7-14-21 avril
5-12-19 mai et 2-9 juin
"SLEEPING BEAUTY" 4 P.M.
"LA BELLE AU BOIS DORMANT" 2 P.M.
De juillet à août
QUÉBEC LEGENDS
LÉGENDES QUÉBÉCOISES
Décembre
SPECTACLE DE NOËL
SECTION ALLEMANDE
Du 19 au 27 avril
"DER ZERBROKEN KRUG"
SECTION ESPAGNOLE
Du 14 au 23 novembre
RENSEIGNEMENTS — 526-0821
Billets en vente à l'Hotel Sheraton Mt-Royal, G 20 et au Montréal Trust, P.V.M.

LE PATRIOTE D'EN HAUT
présente
UN PRINCE, MON JOUR VIENDRA
REPRISE
PAULE BAILLARGEON SUZANNE GARCEAU LUCE GUILBEAULT
Mer. Jeu. Ven. Dim. à 8.30 hres Samedi à 8.00 et 11.00 hres
UNE PRODUCTION DU GRAND CIRQUE ORDINAIRE
Réservations: 521-6666 & 523-1131
1474 est, rue Ste-Catherine

ORCHESTRE DE CHAMBRE McGILL
Chef d'orchestre : Alexander Brott
CONCERT BAROQUE:
Vivaldi, Telemann, Corelli, Torelli.
Soliste: André Bernard, trompette
ENTRÉE GRATUITE
Jeudi soir, 21 mars, 20h.30
SALLE REDPATH

RICHARD LAROSE EXPOSE 22 PAYSAGES INTERIEURS A LA GALERIE DE LA S.A.P.Q. DU 19 AU 25 MARS VERNISSAGE MARDI SOIR 19MARS A 20H AU 411 SAINT-NICOLAS (VIEUX-MONTREAL) MUSIQUE AMIS+ CONVERSATION ONTHOLOGIQUE

LES PRODUCTIONS PERLE ET KÉBEC SPEC PRÉSENTENT
SAMEDI 30 MARS 8.30 HRS YVON DESCHAMPS
BILLETS: $3.50 ››› ALTERNATIF, SAUVÉ FRÈRES ET CENTRE SPORTIF
Centre Sportif Université de Montréal

En collaboration avec CFGL
La Société Nouvelle de Productions PRESENTE
Saint Preux
« Et son ensemble instrumental et vocal »
16 mars à 8 h 30 - Prix des billets de $3.00 à $5.50
Billets en vente à P.D.A. et Sauvé Frères
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

théâtre du rideau vert
25e Anniversaire
Du mardi au samedi 20 h. Dimanche: 19h.
un chapeau de paille d'italie Comedie de Labiche
Mise en scène YVETTE BRIND AMOUR
GUY GODIN ANDRE CAILLOUX YVETTE THUOT
ARLETTE SANDERS GAETAN LABRECHE JACQUES LORAIN
YVONNE LAFLAMME MARUSKA STANKOVA DANIEL ROUSSEL
Decor Jean-Claude Rinfret — Costumes François Barbeau

TOUS LES DIMANCHES
théâtre jeunesse
14h30 — MARIONNETTES
LA FLUTE ENCHANTÉE
de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe.
15h30 — THÉÂTRE
L'ÎLE AU SORCIER
Fantaisie d'André Cailloux
Reservations 844 1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue St-Denis

avis public

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

PROJET D'EXTENSION

Convention collective de travail relative à l'industrie du gant de cuir

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, Monsieur Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément à la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q., 1964, ch. 143 et am.), que les parties contractantes ci-après mentionnées lui ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective intervenue entre:

The Canadian Glove Manufacturers Association Inc.
L'Association des manufacturiers de gants et de la province de Québec inc.

d'une part,

ET:

La fédération nationale des travailleurs de l'industrie du vêtement inc.

d'autre part.

"Article I: Définitions: Aux fins d'application, les mots et termes suivants ont la signification qui leur est donnée ci-après:

a) **Employeur manufacturier:** Le mot "employeur" ou le mot "manufacturier" désigne toute personne, société firme ou corporation qui fait exécuter par un ou des employés du travail visé par le champ d'application industriel du présent décret.

b) **Employé:** Le mot "employé" désigne tout apprenti, ouvrier qualifié ou non, ou artisan, qui exécute individuellement, en équipe ou en société, du travail visé par le champ d'application industriel du présent décret.

c) **Employé à l'essai:** Le terme "employé à l'essai" signifie un employé qui n'a pas encore fourni à l'employeur 60 jours d'ouvrage.

d) **Employé permanent:** Le terme "employé permanent" signifie un employé qui a terminé la période d'essai de 60 jours.

e) **Apprenti:** Le mot "apprenti" désigne un employé qui apprend un métier régi par le présent décret.

f) **Taux horaire normal:** Le terme "taux horaire normal" signifie chacun des taux qui apparaissent à l'article VIII du présent décret en regard de chaque emploi et en plus tous les bonis et montants additionnels à l'exception des montants prévus à l'article VIII-A, paragraphe 1 et à l'article XI, paragraphe a.

g) **Gains horaires moyens:** Le terme "gains horaires moyens" signifie le montant total des gains divers de chaque employé à l'exception des montants prévus à l'article VIII-A, paragraphe 1, l'article XI, paragraphe a et à l'exception de la majoration pour heures supplémentaires divisée par le nombre d'heures totales effectuées (normales et supplémentaires) durant chaque période de 3 mois tel que le prévoit l'article VIII, paragraphe g du présent décret.

Article II: Champ d'application industriel: Le présent décret régit la coupe, la couture, la pose des boutons, le retournement, le dressage, le choix, l'étiquetage, l'attachage et l'emballage des gants et mitaines en cuir ou en cuir combiné avec toute autre matière.

Article III: Champ d'application territorial: Le champ d'application territorial du présent décret s'étend à tout le territoire du Québec; il est divisé en 2 zones de la façon suivante:

Zone I: L'Ile de Montréal et le territoire compris dans un rayon de 5 milles autour de l'île, ainsi que toutes les cités et villes non comprises dans la Zone II.

Zone II: Les cités et villes ayant une population de moins de 15,000 âmes au dernier rencensement du gouvernement fédéral, et les territoires des municipalités de Saint-Raymond (Portneuf), Saint-Tite (Laviolette), Loretteville (Québec) et l'Ancienne Lorette (Québec).

Article IV: Durée du travail:

a) **Equipe de jour:**

1) La semaine normale de travail de l'équipe de jour consiste en un maximum de 40 heures, réparties sur 5 jours de travail de la façon suivante: du lundi au vendredi inclusivement de 8h à 17h avec un intervalle d'une heure pour le repas du midi, soit: de midi à 13h.

2) **Equipe supplémentaire:** La semaine de travail de toute autre équipe d'employés travaillant entre 18h et 7h30 consiste en un maximum de 40 heures, réparties sur 5 jours de travail de la façon suivante: du lundi au vendredi inclusivement, un maximum de 8 heures de travail avec un intervalle d'une heure pour le repas accordé à la fin de la première moitié de chaque période de travail.

3) **Prime d'équipe:** Tout employé qui travaille dans une équipe entre 17h et minuit doit recevoir en plus de son taux horaire normal une prime de $0.10 par heure travaillée.

4) Tout employé qui travaille dans une équipe entre minuit et 7h30 doit recevoir en plus de son taux horaire normal une prime de $0.12 par heure travaillée.

b) Tout changement dans l'horaire de travail pour permettre aux employés de commencer et de terminer 1 heure plus tôt chaque jour, doit être approuvé au préalable par le comité paritaire.

c) **Heures supplémentaires:** Tout travail exécuté en dehors des horaires fixés doit être considéré comme du travail supplémentaire.

1) Les heures supplémentaires exécutées par un employé aux pièces doivent être rémunérées de la façon suivante:

la moitié de ses gains horaires moyens ajoutée aux gains effectivement gagnés pendant les heures supplémentaires.

2) Les heures supplémentaires exécutées par un employé à l'heure ou à temps partiel doivent être rémunérées aux taux horaire normal de l'employé majoré de 50%.

d) Tout travail accompli l'un ou l'autre des jours fériés mentionnés à l'article VI du présent décret, le samedi ou le dimanche, entraîne le paiement du taux majoré pour les heures supplémentaires, sauf pour les employés dont l'horaire normal comprend les jours fériés, le samedi et le dimanche.

e) **Pauses:** L'employeur doit accorder chaque jour à tous ses employés 2 périodes de repos de 10 minutes consécutives que ceux-ci doivent prendre, l'une à 10h et l'autre à 15h. Ces périodes de repos incluent le moment ou l'employé laisse son travail et celui où il y revient, et n'entraînent pas de perte de salaire pour l'employé rémunéré sur une base horaire.

Le comité paritaire doit approuver au préalable toute répartition différente des périodes de repos.

Article V: Congés payés annuels:

a) **Période de référence:** La période de temps pendant laquelle un employé acquiert progressivement le droit au congé annuel intégral s'étend du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

b) Tout employeur doit accorder à chaque employé de la production qui est à son emploi au moment de la période de congés annuels, 2 semaines consécutives de congé.

c) La période de congé doit correspondre aux 2e et 3e semaines du mois de juillet de chaque année. Cette période de congé de 2 semaines continues débute à l'expiration de la 1ère semaine complète du mois de juillet. Toutefois, un employeur et ses employés peuvent, de consentement mutuel, et avant le 1er juin de l'année en cours, changer cette période pour une autre après avoir transmis au Comité paritaire un avis écrit indiquant les dates de la période choisie.

De plus, l'employé qui a droit à une indemnité de congé égale à 6%, à 7% ou à 8% a droit à une troisième semaine prise à une période déterminée après entente entre l'employeur et l'intéressé.

d) Tout employé qui, le 1er juin justifie de moins de 1 an de service continu chez un même employeur ou dans une même fabrique doit recevoir une indemnité de congé égale à 4% du montant du salaire total qu'il a gagné pendant la période de référence.

e) Tout employé qui, le 1er juin, justifie de 1 an de service continu chez un même employeur ou dans une même fabrique doit recevoir une indemnité de congé égale à 4% du monant du salaire total qu'il a gagné pendant la période de référence.

f) Tout employé qui, le 1er juin justifie de 5 ans de service continu chez un même employeur ou dans une même fabrique, doit recevoir une indemnité égale à 6% du montant du salaire total qu'il a gagné pendant la période de référence.

g) Tout employé qui, le 1er juin, justifie d'au moins 10 ans de service continu chez un même employeur ou dans une même fabrique, doit recevoir une indemnité égale à 7% du montant du salaire total qu'il a gagné pendant la période de référence; cette indemnité ne doit jamais être inférieure au montant que représent le gain horaire moyen de l'employé multiplié par 3 fois le nombre d'heures de la semaine normale de travail.

h) Tout employé qui, le 1er juin, justifie d'au moins 15 ans de service continu chez un même employeur ou dans une même fabrique, doit recevoir une indemnité égale à 8% du montant du salaire total qu'il a gagné pendant la période de référence; cette indemnité ne doit jamais être inférieure au montant que représente le gain horaire moyen de l'employé multiplié par 3 fois le nombre d'heures de la semaine normale de travail.

i) L'employeur doit verser à l'employé l'indemnité de congé à laquelle il a droit avant son départ en vacances; cette indemnité est réputée être du salaire.

j) **Indemnité compensatrice de congé payé:** Lorsque le contrat de travail est résilié avant que l'employé ait pu bénéficier de la totalité du congé auquel il avait droit, il doit recevoir une indemnité compensatrice déterminée d'après les dispositions des paragraphes d, e, f, g et h précédents.

k) Tout employé qui travaille durant la période de congés annuels doit toucher en plus de l'indemnité de congé à laquelle il a droit, la majoration prévue pour les heures supplémentaires.

l) **Ordonnance numéro 3:** Malgré toute autre disposition du présent décret relative aux congés annuels payés, l'employeur doit accorder à tout employé des conditions au moins égales à celles prévues dans l'Ordonnance numéro 3, 1972, de la Commission du salaire minimum ou dans toute autre ordonnance ultérieure qui pourrait la modifier ou la remplacer.

Article VI: Jours fériés:

a) Tout employé a droit aux jours fériés suivants: 1er janvier, 2 janvier, vendredi saint, lundi de Pâques, Saint-Jean-Baptiste, fête du Canada, fête du Travail, du 24 décembre au 31 décembre inclusivement.

b) Dans le cas des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et du Canada, un employeur, à la demande des 2/3 des employés d'un atelier, peut chaque année changer la date où ces jours fériés sont accordés à la condition que le comité paritaire donne son approbation sur demande qui doit lui être faite au plus tard le 1er avril précédent. Dans le cas où le jour férié est reporté conformément au présent sous-paragraphe, cette nouvelle date devient aux fins de paiement de l'indemnité de la fête, le jour férié au sens du présent décret.

c) Tout employé a droit à une indemnité égale à 8 fois ses gains horaires moyens pour chacun des jours fériés ci-dessous, lesquels sont des jours ouvrables:

1974: vendredi saint, lundi de Pâques, Saint-Jean-Baptiste, fête du Canada, fête du travail, 24 décembre, jour de Noël, 26 décembre, 27 décembre et 31 décembre.

1975: 1er janvier, 2 janvier, vendredi saint, lundi de Pâques, Saint-Jean-Baptiste, fête du Canada, fête du travail, 24 décembre, jour de Noël, 26 décembre et 31 décembre.

Tout employé qui travaille volontairement moins de 7 heures par jour en moyenne durant les 3 mois précédant un jour férié, est rémunéré selon son gain horaire moyen multiplié par la moyenne quotidienne des heures qu'il a effectuées durant cette période.

d) Pour avoir droit au paiement de ces jours fériés, l'employé doit:

1) être un employé permanent,

2) avoir travaillé pendant la période de 3 mois précédant immédiatement le jour férié payé.

3) être au travail le jour ouvrable précédant et le jour ouvrable suivant un jour férié payé, à moins que son absence ne soit le résultat d'une maladie ou d'un accident sérieux et vérifié, d'un décès dans sa famille, d'un licenciement ou d'une permission applicable spécifiquement au jour ouvrable qui précède ou qui suit le congé.

Article VII: Dispositions relatives à l'apprentissage:

a) L'apprenti ne doit pas faire d'autres travaux que ceux nécessaires à l'apprentissage de son métier.

b) L'apprentissage ne peut se faire que dans les ateliers régis par le présent décret; il est défendu de faire exécuter du travail à domicile par un apprenti.

Article VIII: Echelles de salaires:

a) 1) **Salaires:** Tout employé qu'il soit rémunéré à l'heure, aux pièces ou autrement, doit recevoir au moins les taux de salaires horaires minimaux qui apparaissent aux échelles ci-dessous suivant son emploi ou le degré d'apprentissage qu'il a atteint dans sa zone.

Taux horaires minimaux

Zone I: Taux horaires minimaux pour les apprentis:

	1er nov 1974	1er mars 1975
1er trimestre	$1.90	$2.00	$2.00
2e trimestre	2.00	2.00	2.20
3e trimestre	2.15	2.15	2.40
4e trimestre	2.25	2.25	2.60
5e trimestre	2.45	2.45	2.80
6e trimestre	2.60	2.60	3.00
7e trimestre	2.80	2.80	3.20
8e trimestre	2.95	2.95	3.40
9e trimestre	3.10	3.10	3.60
10e trimestre	3.20	3.20	3.80
11e trimestre	3.42	3.42	3.90

Classifications:
Opérations:

	1er mars 1975	1er sept. 1975
1. Employée féminin non spécialisé	$2.35	$2.51	$2.75
2. Choisisseur	2.41	2.57	2.80
3. Couturier	2.46	2.62	2.85
4. Employé masculin non spécialisé	3.00	3.21	3.50
5. Emballeur, gants, mitaines de travail, de jeux et de sport	3.16	3.37	3.70
6. Coupeur de doublure	3.16	3.37	3.70
7. Retourneur gants, mitaines de travail, de jeux et de sport	3.32	3.58	3.85
8. Dresseur	3.37	3.58	3.85
9. Coupeur	3.42	3.64	3.90

Zone II: Taux horaires minimaux pour les apprentis:

	1er nov. 1974	1er mars 1975
1er trimestre	$1.90	$2.00	$2.00
2e trimestre	1.95	2.00	2.05
3e trimestre	2.10	2.10	2.20
4e trimestre	2.30	2.30	2.45
5e trimestre	2.50	2.50	2.70
6e trimestre	2.65	2.65	2.85
7e trimestre	2.80	2.80	3.00
8e trimestre	2.95	2.95	3.15
9e trimestre	3.10	3.10	3.30
10e trimestre	3.20	3.20	3.45
11e trimestre	3.35	3.35	3.65

Classifications:
Opérations:

	1er mars 1975	1er sept. 1975
1. Employée féminin non spécialisée	$2.20	$2.35	2.60
2. Choisisseur	2.25	2.40	2.65
3. Couturier	2.30	2.45	2.70
4. Employé masculin non spécialisé	2.80	3.00	3.30
5. Emballeur gants, mitaines de travail, de jeux et de sports	2.95	3.15	3.45
6. Coupeur de doublure	2.95	3.15	3.45
7. Retourneur gants, mitaines de travail, de jeux et de sport	3.10	3.30	3.55
8. Dresseur	3.15	3.35	3.60
9. Coupeur	3.20	3.40	3.65

Minimum d'augmentation

Des augmentations annuelles à la publication du décret, au 1er mars 1974 et au 1er mars 1975, doivent représenter un minimum de $0.10 l'heure sur les gains horaires moyens de l'employé pour la dernière période connue.

a) 2) Tous les taux de salaires horaires sont réputés être des taux de salaires minimaux pour tout employé pour chaque semaine de travail. Ils doivent être rajustés en conséquence selon les emplois et l'échelle d'apprentissage; ces rajustements doivent être payés chaque semaine.

a) 3) Tout employé soumis à l'échelle d'apprentissage a droit à au moins la rémunération horaire minimale correspondante à l'expérience qu'il a acquise ou qu'il acquiert.

b) Dans aucun cas les taux de salaires minimaux ne doivent être interprétés comme étant les taux de salaires maximaux.

c) Toutes les augmentations ou tous les taux de salaires actuellement en vigueur au-dessus des minima ne doivent pas être réduits, sous réserve des dispositions de l'article XII.

d) **Paiement du salaire:** Les salariés sont payés toutes les semaines au plus tard le jeudi. Si le jeudi n'est pas un jour travaillé, les salariés seront payés le jour précédent de la même semaine. Cette paie doit se faire en espèce ou par chèque. L'employé doit recevoir un bulletin de paie qui contient les mentions suivantes:

—le nom de l'employeur,
—les nom et prénoms de l'employé;
—la date du paiement et les périodes de travail qui correspondent au paiement;
—le taux horaire de salaire;
—le montant additionnel;
—le nombre d'heures normales;
—le nombre d'heures supplémentaires;
—le montant du salaire brut;
—la nature et le montant des retenues opérées;
—le montant du salaire net versé à l'employé.

e) Tout employé qui exécute une opération pour laquelle existent des taux à la pièce, doit être rémunéré à la pièce dès que ses gains dépassent le taux minimum horaire établi pour sa classification et ses états de services.

f) le genre masculin comprend les 2 sexes, à moins que le contexte n'indique le contraire.

g) **Période de calcul de la moyenne horaire:** Aux fins de calcul de la moyenne horaire, l'année civile est divisée en 4 périodes de 3 mois se terminant les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. La moyenne horaire doit être celle du trimestre ci-haut mentionné le plus rapproché de la date pour laquelle le calcul doit être fait.

h) Un employé travaillant à la fabrication des échantillons doit être rémunéré selon son gain horaire moyen.

i) 1) Un employé cesse d'être assujetti à l'échelle d'apprentissage dès le moment où il atteint le taux horaire minimal de son emploi dans les catégories établies sous la rubrique "Emplois" dans l'échelle de salaires y compris les montants additionnels.

2) Toutefois, si un employé est promu à un emploi supérieur, il est de nouveau assujetti à l'échelle d'apprentissage pour la durée nécessaire à l'acquisition du salaire de son nouvel emploi à compter de la date où il commence à le remplir.

3) Dans aucun cas, un employé ne doit recommencer l'échelle d'apprentissage, il ne peut que continuer vers des taux supérieurs à partir du dernier emploi pour lequel il était dûment qualifié.

j) Les taux ci-dessus prévus ne comprennent pas les montants additionnels éterminés aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article VIII-A.

k) Dispositions spéciales

1) Malgré toute autre disposition du présent décret, l'employeur doit verser au salarié au moins la rémunération hebdomadaire minimale qui lui serait payable selon l'Ordonnance numéro 4, 1972 de la Commission du salaire minimum ou toute autre ordonnance ultérieure qui pourrait la modifier ou la remplacer.

2) **Compensation:** Les employeurs qui ont accordé des augmentations de salaires à leurs employés le ou après le 27 mai 1973 doivent bénéficier d'une compensation équivalente et proportionnelle à de telles augmentations.

Article VIII-A: Montants additionnels horaires:

1) Tout employé qui travaille dans l'atelier, à l'exception des apprentis durant leur 1ère période de 3 mois d'apprentissage, doit recevoir en plus de son gain effectif, un montant additionnel de $0.10½ par heure effectuée ainsi que les heures payées des jours fériés et des jours de congés payés annuels.

2) L'employeur doit indiquer distinctement les montants additionnels dans son registre, dans son rapport mensuel au comité paritaire et sur le bulletin de paie.

3) Par gain effectif on entend, dans le cas de l'employé rémunéré sur une base de temps, le taux de salaire payé à l'employé plus tous les rajustements et augmentations dus en vertu d'ententes entre l'employé et l'employeur ou autrement, même s'il est supérieur au taux horaire minimal prévu à l'échelle de salaires fixée. Ce terme ne comprend pas cependant les montants additionnels mentionnés aux paragraphes 1, 2, 3, du présent article VIII-A, ni le montant mentionné au paragraphe a de l'article XI.

Dans le cas de l'employé rémunéré à la pièce, le terme "gain effectif" signifie le salaire gagné à la pièce suivant le système de l'employeur plus tous les rajustements et augmentations en vigueur avant l'entrée en vigueur du présent décret en vertu d'ententes entre l'employé et l'employeur ou autrement, même s'il est supérieur au taux minimal prévu à l'échelle de salaires fixée. Ce terme ne comprend pas cependant les montants additionnels mentionnés aux paragraphes 1, 2, 3, du présent article VIII-A, ni le montant mentionné au paragraphe a de l'article XI.

4) Tous les taux à la pièce doivent être déterminés de façon que, pour chaque période de 3 mois de travail commençant le 1er janvier de chaque année, la moyenne des gains horaires du groupe des salariés de l'emploi visé qui on 1 an et plus d'expérience dans cet emploi, soit d'au moins 10% prévu ci-dessus, l'employeur doit ajuster le ou les taux à la pièce visés pour que la clause ci-dessus soit respectée.

Travail à la pièce à domicile

Article VIII-B: Mitaines et gants de travail:

L'employeur professionnel doit payer aux travailleurs à domicile le même taux à la pièce qui est payé dans son atelier, nonobstant les articles VIII-B. Il est entendu, de plus, que tout nouveau taux à la pièce payable à domicile doit être fixé au préalable dans l'atelier, selon l'article XII.

Le présent article sera abrogé au complet à partir du 1er mars 1974.

Article VIII-C: Mitaines et gants fins:

Zone 1: Les taux aux pièces suivants, majorés de 5%, doivent être payés pour chacune des opérations ci-après mentionnées, exécutées à domicile et à la main.

112. Exécution du filet à la main, gant perforé	$0.96
113. Exécution du filet à la main, gant non perforé	1.06
114. Exécution du filet à la main, avec points de fantaisie gant perforé	1.16
115. Exécution du filet à la main, avec point de fantaisie gant non perforé	1.26
121. Couture à la main du filet "Whipstitch" sur la corde	0.70
250. Couture "Whipstitch" à la main sur la bordure	0.89
196. Couture des gants "Whipstitch" à la main au complet, pouce compris	4.92
197. Couture des gants demi-"Whipstitch" à la main, pouce compris	2.96
198. Couture des gants demi-"Whipstitch" à la main, pouce non compris	2.46
143. Posage des carabins à la main	0.99
145. Assemblage à la main des fourchettes	0.60
206. Fermeture des gants cousus à la main, en peau de porc, gants perforés	7.59
207. Fermeture des gants cousus à la main, en peau de porc, gants non perforés	8.38
208. Fermeture des gants cousus à la main en tout autre cuir, gants perforés	6.61
209. Fermeture des gants cousus à la main en tout autre cuir, gant non perforé	7.39
210. Fermeture des gants demi cousus à la main, en peau de porc, pouce non compris, gants perforés	3.16
211. Fermeture des gants demi cousus à la main, en peau de porc, pouce non compris, gants non perforés	3.55
212. Fermeture des gants cousus à la main, en tout autre cuir, pouce non compris, gants perforés	2.96
213. Fermeture des gants demi cousus à la main en tout autre cuir, pouce non compris, gants non perforés	3.35
214. Fermeture des gants demi cousus à la main en peau de porc, pouce compris, gants perforés	4.29
215. Fermeture des gants demi cousus à la main en peau de porc, pouce compris, gants non perforés	4.78
216. Fermeture des gants demi cousus à la main en tout autre cuir, pouce compris, gants perforés	4.00
217. Fermeture des gants demi cousus à la main en tout autre cuir, pouce compris, gants non perforés	4.49
246. Bordage à la main des gants droits ou évasés ouverts sur le côté	1.47
247. Bordage à la main des gants évasés sans ouverture	1.05

Zone II: Les taux à la pièce sont ceux de la zone I, moins 10%.

Article IX: Dispositions générales:

a) **Responsabilité de l'employeur:** Chaque employeur doit fournir à ses employés la machinerie et le matériel adéquat pour exécuter le travail.

b) **Horloge de pointage:** Tout employeur qui a au moins 10 employés doit installer dans son établissement une horloge de pointage. Chaque jour, tout employé doit y pointer sa carte à l'entrée et à la sortie ainsi qu'aux heures d'arrêt et de reprise pour le repas du midi.

c) Les employeurs ne doivent pas faire payer les aiguilles ou les couteaux par les couturiers.

d) Le comité paritaire chargé de surveiller l'application du présent décret décide si un couturier ou un coupeur doit rembourser le coût d'un gant ou d'une mitaine mal cousu, mal taillé ou gaspillé. Les employeurs doivent soumettre leur réclamation audit comité.

e) Un dresseur qui, durant ses heures de travail est obligé de voir à l'entretien ou au bon fonctionnement de la chaudière, doit être rémunéré pour le temps ainsi perdu à raison du salaire moyen qu'il se fait habituellement en dressant des mitaines ou des gants.

f) Si un employé se rend à l'atelier aux heures normales de travail sans avoir été averti qu'on n'avait pas besoin de ses services pour son occupation habituelle, l'employeur ou son représentant peut lui assigner un autre travail aux taux de son salaire horaire normal ou moyen. Au cas où cet employé ne pourrait être affecté à aucun travail, l'employeur doit lui verser une indemnité minimale égale à 4 heures de travail au taux de son salaire horaire normal ou moyen exception faite de tout cas d'arrêt de travail occasionné par des causes indépendantes de la volonté de l'employeur (panne de machine, manque d'énergie électrique, incendie, etc...)

g) Sans préjudice aux autres droits de gérance de l'employeur tout salarié rémunéré à la pièce sera payé à ses gains horaires moyens pour le temps que la machine qu'il opère est arrêtée, dès que la durée totale de cet ou de ces arrêts dépasse 15 minutes dans une même journée.

Article X: Travail à domicile:

Dispositions particulières régissant le travail à domicile:

a) Tout travail à domicile est prohibé sauf ce qui est prévu ci-dessous.

b) Le terme "travail à la machine" signifie tout travail soumis au champ d'application industriel du présent décret, exécuté à l'extérieur de ou des ateliers de l'employeur professionnel.

c) Le terme "travailleur à domicile" désigne toute personne qui exécute du travail soumis au champ d'application industriel du présent décret, à l'extérieur de ou des ateliers de l'employeur professionnel.

d) La couture des gants cousus-main (hand-sewn) est permise à domicile en tout temps nonobstant le paragraphe a.

e) Nonobstant le paragraphe a, l'employeur pourra jusqu'au 28 février 1974, confier du travail de couture à domicile sur permission du comité paritaire.

f) Tout employeur professionnel qui fait exécuter du travail à domicile doit tenir une comptabilité et des registres distincts concernant les employés travaillant à domicile. Ces documents doivent être tenus à la disposition du comité paritaire ou de son inspecteur.

g) Tout employeur professionnel qui fait exécuter du travail à domicile doit soumettre au comité paritaire de l'industrie du gant de cuir un rapport mensuel indiquant la date à laquelle ce travail a commencé. Ce rapport doit contenir le nombre d'employés qui travaillent en atelier et le nombre d'employés qui travaillent à domicile.

h) De même, ce rapport doit contenir la liste des noms et adresses de toutes les personnes auxquelles tel travail à domicile est donné durant la période couverte par le rapport, la nature, la quantité du travail, les taux à la pièce applicables, ainsi que toutes les autres informations que le comité paritaire jugera utiles à la bonne administration du décret.

i) Tout employeur professionnel qui donne du travail à domicile, doit tenir un registre indiquant la raison sociale et l'adresse de l'établissement, la liste des noms, prénoms, adresses et numéros d'assurance sociale des travailleurs à domicile qui exécutent du travail pour l'employeur professionnel.

j) Lors de la livraison du travail achevé, une mention est portée au registre mentionné au paragraphe ci-haut, indiquant:

1) la date de livraison;
2) le montant brut dû à l'employé;
3) le montant net payé au travailleur.

Ces informations doivent être incluses au rapport mensuel.

k) **Bulletin de paie:** L'employeur professionnel doit fournir aux travailleurs à domicile un bulletin de paie contenant les mentions suivantes:

1) le nom de l'employeur;
2) les nom et prénom du salarié;
3) la qualité du travail;
4) le prix à la pièce;
5) la date de livraison;
6) le salaire brut;
7) les déductions faites;
8) le salaire net;
9) le montant net payé;
10) le montant des compensations en regard des paragraphes 1, p. (sous-paragraphes 6 et 7).

l) Tous les employés exécutant la couture des gants cousus-main (hand-sewn), à domicile, doivent recevoir chaque semaine un montant égal à 4% de leur salaire, en compensation de leurs vacances, congés statutaires et sécurité sociale.

m) Tous les frais de transport occasionnés par le travail à domicile sont à la charge de l'employeur professionnel.

n) **Dossier d'employé:** Tous les employeurs doivent remettre au comité paritaire une carte-fiche pour chaque employé exécutant à domicile une ou plusieurs opérations assujeties au décret en y indiquant l'expérience et les autres renseignements concernant l'employé, tel que le requiert la loi, sous la signature conjointe de l'employeur et de l'employé. Ces cartes sont fournies par le comité paritaire. Ces cartes émises pour chaque employé travaillant à domicile doivent être reçues au bureau dudit comité paritaire dans les 5 jours suivant la date de l'embauche dudit employé

o) Tout employeur qui donne du travail qui tombe dans le champ d'application du présent décret pour être exécuté à l'extérieur ou à l'intérieur de son ou ses ateliers à des entrepreneurs, sous-traitants, manufacturiers ou autres personnes, doit transmettre au comité paritaire, le jour même où le travail est donné, le nom et l'adresse des personnes mentionnées ci-dessus.

p) Dans le cas où du travail à domicile autre que celui prévu au paragraphe d est confié conformément aux dispositions du paragraphe e les conditons suivantes doivent être respectées:

1) Dans aucun cas il ne doit y avoir de travail à domicile si celui-ci a pour effet de priver les employés travaillant dans l'atelier de leur travail ou de leur gain.

L'employeur ne doit pas faire exécuter du travail à domicile ni du travail par des entrepreneurs tant et aussi longtemps que les employés de l'atelier n'effectuent pas leur semaine normale.

2) Le nombre total des travailleurs à domicile ne doit pas excéder le nombre total des employés permanents régis par le présent décret et qui travaillent à temps plein pour l'employeur professionnel dans son ou ses ateliers.

3) L'employeur professionnel doit payer aux travailleurs à domicile le même taux à la pièce qui est payé dans son atelier, nonobstant les articles VIII-B et VIII-C. Il est entendu, de plus que tout nouveau taux à la pièce payable à domicile doit être fixé au préalable dans l'atelier, selon l'article XII.

4) Seul l'employeur professionnel peut donner ou faire exécuter du travail à domicile. Au préalable, il doit s'enregistrer au comité paritaire chargé d'assurer l'observance du présent décret et obtenir une autorisaton à cette fin, sauf dans le cas des gants cousus-main (hand-sewn).

5) Il est interdit à tout employeur professionnel de louer une machine à des travailleurs à domicile.

6) Si l'employeur professionnel fournit la machine pour la confection du travail à domicile, tous les employés travaillant sur une telle machine, à domicile, doivent recevoir chaque semaine un montant égal à 20% de leur salaire, en compensation de leurs vacances, congés statiaires et sécurité sociale.

7) Les travailleurs à domicile qui exécutent du travail sur une machine leur appartenant, doivent recevoir chaque semaine un montant égal à 25% de leur salaire, en compensation de leurs vacances, congés statutaires et sécurité sociale.

Article XI: Sécurité sociale:

a) Tous les employés, à l'exception des employés travaillant à domicile et des apprentis durant leur première période de 3 mois d'apprentissage, doivent recevoir chaque semaine, une rémunération égale à 2.75% du total de leurs salaires respectifs à titre de sécurité sociale.

b) Tout employeur qui, par contrat avec une compagnie d'assurance reconnue et "bona fide" ou avec une caisse d'assurance, reconnue par le Surintendant des Assurances de la province de Québec, ou qui, par contrat avec une association "bona fide" est tenu de payer et paie une somme équivalente à 2.75% du salaire total de ses employés assujettis au décret, en vertu d'un projet de sécurité sociale couvrant en tout ou en partie les cas de maladie, d'accident, d'hospitalisation ou de mortalité, n'est pas tenu de payer la rémunération prévue au paragraphe a du présent article.

c) Advenant le cas ou un employeur institue un plan de sécurité sociale au bénéfice de ses employés et que le coût de ce plan est inférieur à 2.75% du salaire total de ses employés, cet employeur peut

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

(Suite à la page 27)

Voir autres Avis légaux
en pages 26, 28 et 29

avis public

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN D'OEUVRE

INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Projet de modification

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, monsieur Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément à la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.Q., 1968, ch. 45 et am.) qu'il a reçu une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil la modification suivante au décret 3984-73 du 31 octobre 1973 et amendements, relatif à l'industrie de la construction au Québec.

Ajouter après l'article 29.21 l'article 29.22 qui suit:

"29.22 L'application des dispositions de cette section est suspendue jusqu'au 30 avril 1976 dans le cas d'un mécanicien d'ascenseur assujetti au *Canadian Elevator Industry Welfare Plan* et au *Canadian Elevator Industry Pension Plan.*"

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec.*

Durant les 30 jours à compter de la date de publication de cet avis dans la *Gazette officielle du Québec,* le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
Réal Mireault.

GOUVERNEMEMT DU QUÉBEC

avis public

(Suite de la page 26)

maintenir son plan de sécurité sociale, mais il doit payer la différence entre le coût de tel plan de sécurité sociale, et les 2.75% du salaire total de ses employés, et ce directement à ses employés.

d) Tout plan de bien-être social de cette nature institué par un employeur de la façon susdite, est sujet à examen par le comité paritaire et les registres de l'employeur s'y rapportant doivent en tout temps être tenus à la disposition des représentants du comité paritaire pour fins d'inspection et d'examen.

e) Si un tel examen révèle au comité paritaire que le paiement par l'employeur d'une somme égale à 2.75% n'est pas entièrement utilisée au bénéfice de ses salariés régis par le présent décret ou que le but de tel plan de bien-être social n'est pas conforme à l'esprit et aux fins de cette clause, ou si l'employeur refuse de donner les détails ou de soumettre les registres de tel plan ledit comité peut alors aviser l'employeur par lettre recommandée et ce dernier doit payer la pleine rémunération de 2.75% directement à ses employés, et ce à compter de la date d'un tel avis.

Article XII: Ajustement de taux à la pièce:
Procédure pour ajustement de taux à la pièce:

a) Au cours de la durée de ce décret, il est interdit de réduire les taux de salaires, qu'ils soient basés sur les taux à la pièce, à l'heure ou à la semaine, soit directement ou indirectement, excepté tel que prévu au présent décret.

b) Si une opération exécutée dans l'atelier est faite d'une manière qui nécessite un temps plus long que celui requis ordinairement, l'employé doit recevoir une compensation pour cette perte de temps. Si l'employé et l'employeur s'entendent au sujet de cette compensation, le comité paritaire n'a pas à intervenir, cependant si l'employé et l'employeur ne s'entendent pas, le comité peut établir le montant de cette compensation.

c) Si une opération exécutée dans l'atelier est faite d'une manière qui nécessite un temps moindre que celui requis ordinairement, ou si un employeur introduit une amélioration de machinerie ou de méthode de production dans son atelier, les taux à la pièce peuvent être réduits à condition que le salairede l'employé ne devienne pas inférieur au taux horaire minimum établi pour ce genre de travail, ou inférieur à la moyenne horaire de l'employé, basée sur une période de 3 mois précédant le changement proposé laquelle moyenne étant la plus élevée; ladite moyenne horaire doit être basée sur les heures réelles de travail de l'employé concerné, dans des conditions normales de production. L'employeur qui veut se prévaloir de ce privilège doit procéder comme suit:

1) L'employeur doit en premier lieu, aiviser le secrétaire du comité paritaire de son intention de réduire un taux à la pièce en mentionnant le montant de la réduction proposé.

2) Le sécrétaire doit aviser le représentant ouvrier au comité paritaire nommé à cet effet par la partie ouvrière représentée sur le comité paritaire, de tout avis d'intention de réduire un taux à la pièce.

3) Le représentant ouvrier au comité paritaire doit aviser immédiatement l'employeur concerné qu'il peut appliquer sur une base temporaire, son taux à la pièce proposé.

4) Quand l'employeur décide que le nouveau taux à la pièce peut devenir permanent, il doit aviser le comité paritaire de sa décision. Si à ce stage, ledit taux à la pièce ne permet pas aux employés d'expérience intéressés dans ladite opération de gagner la même moyenne pour le groupe ou plus, (les apprentis et les personnes qui ont des permis exclus) moyenne calculée sur la période de 3 mois qui précède immédiatement le changement proposé, l'employeur doit alors augmenter son taux à la pièce de façon à ce que la moyenne du groupe soit atteinte.

5) En aucun temps durant la période d'essai du nouveau taux à la pièce ou après, le représentant ouvrier sur le comité paritaire ou le représentant du syndicat peut discuter avec l'employeur et obtenir toutes les informations requises.

6) En cas de mésentente, la queston en litige peut être référée à l'arbitrage et la décision devra être finale et lier les 2 parties.

7) L'employeur peut changer sa méthode de rémunération en convertissant une opération à l'heure en une opération aux pièces, et vice versa, à condition que cette décision n'occasionne pas une réduction des gains horaires moyens des intéressés et que, de plus, dans le cas d'un changement d'une opération à l'heure en une opération aux pièces, l'employé qui a 1 an d'expérience reçoive au moins 10% de plus que le taux minimal prévu pour sa classification.

d) Tous les changements de taux selon des conditions énumérées ci-haut doivent assurer aux employés au moins les salaires qu'ils recevaient en travaillant de la manière usuelle.

e) Tout employé qui est affecté temporairement à la demande l'employeur à un emploi autre que son emploi habituel doit recevoir le plus élevé des 2 taux suivants, soit le taux horaire minimal pour l'emploi auquel il a été muté, soit son taux horaire normal pour son emploi habituel. Cepandant, un employé qui accepte temporairement un emploi dont le taux de rémunération est inférieur parce qu'il n'y a plus de travail dans son emploi habituel, est payé au taux de l'emploi dont le taux de rémunération est inférieur à compter de la fin de la journée durant laquelle il a été ainsi rétrogradé.

f) Tout employé qui est rétrogradé à un emploi dont le taux de rémunération est inférieur doit être rémunéré selon le taux de cet emploi sous réserve de toutes autres conditions imposées par le présent décret.

Article XIII: Durée du décret:

Le présent décret demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 1975. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite, à moins que l'une des parties contractantes ne donne à l'autre partie un avis écrit à ce contraire, dans un délai d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours avant le 31 décembre de chaque année. Un tel avis doit également être adressé au ministre du travail et de la main-d'oeuvre.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec.*

Durant les 30 jours à compter de la date de publication de cet avis dans la *Gazette officielle du Québec,* le ministre du travail et de la main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
Réal Mireault.

Ministère du travail et
de la main-d'oeuvre, Québec
345-o

GOUVERNEMEMT DU QUÉBEC

avis public

AVIS PUBLIC
MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

PROJET DE MODIFICATION

Chemise — Québec

Le ministre du travail et de la main-d'oeuvre, monsieur Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément à la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q., 1964, ch. 143 et am.), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative à l'industrie de la chemise pour hommes et garçons au Québec, rendue obligatoire par le décret 1204 du 17 juin 1964 et amendements, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1. Remplacer le paragraphe a de l'article 3.01 par le suivant:

"3.01 a) **Zone 1:** La semaine normale est de 37½ heures, réparties selon l'horaire qui suit:
du lundi au vendredi de 8 h du matin à midi, de 1 h de l'après-midi à 4 h 30 de l'après-midi.»

2. Remplacer le premier alinéa de l'article par le suivant:
«**4. Heures supplémentaires:** Lorsqu'un employeur fait travailler un salarié en dehors des heures normales mentionnées aux articles 3.01 et 3.03 ou en dehors des heures normales de sa propre équipe ou durant le congé annuel auquel il a droit, il doit lui verser:»

3. Remplacer l'article 7.02 par le suivant:

«7.02 Taux horaires minimaux garantis pour les différents emplois.

Zone I

Catégories	Emplois		A compter du 1 juil. 1974	1 janv. 1975	1 janv. 1976	1 juil. 1976
1	Ouvrière non spécialisée	$2.35	$2.51	$2.67	$2.83	3.00
2	Opérateur	2.41	2.51	2.67	2.83	3.00
3	Presseur, plieur	2.41	2.51	2.67	2.83	3.00
4	Examinateur	2.41	2.51	2.67	2.83	3.00
5	Assortisseur	2.46	2.57	2.73	2.89	3.05
6	Chef de section	2.46	2.57	2.73	2.89	3.05
7	Manoeuvre d'atelier	3.00	3.16	3.42	3.64	3.85
8	Etaleur	3.00	3.16	3.42	3.64	3.85
9	Coupeur	3.37	3.48	3.74	3.96	4.17
10	Coupeur à la matrice	3.37	3.48	3.74	3.96	4.17
11	Coupeur au couteau à la main	3.48	3.58	3.85	4.07	4.28
12	Marqueur	3.48	3.58	3.85	4.07	4.28

Zone II

1	Ouvrière non spécialisée	$2.20	$2.35	$2.50	$2.65	$2.80
2	Opérateur	2.25	2.35	2.50	2.65	2.80
3	Presseur, plieur	2.25	2.35	2.50	2.65	2.80
4	Examinateur	2.25	2.35	2.50	2.65	2.80
5	Assortisseur	2.30	2.40	2.55	2.70	2.85
6	Chef de section	2.30	2.40	2.55	2.70	2.85
7	Manoeuvre d'atelier	2.80	2.95	3.20	3.40	3.60
8	Etaleur	2.80	2.95	3.20	3.40	3.60
9	Coupeur	3.15	3.25	3.50	3.70	3.90
10	Coupeur à la matrice	3.15	3.25	3.50	3.70	3.90
11	Coupeur au couteau à la main	3.25	3.35	3.60	3.80	4.00
12	Marqueur	3.25	3.35	3.60	3.80	4.00»

4. Remplacer le tableau prévu au paragraphe premier de l'article 7.03 par le suivant:

Zone I

"A compter du

		1er mai 1974	1er juil. 1974	1er nov. 1974	1er janv. 1975	1er janv. 1976	1er juil. 1976
1er trimestre	$1.85	$2.00	$2.00	$2.15	$2.15	$2.15	$2.15
2e trimestre	2.03	2.19	2.19	2.30	2.35	2.45	2.45
3e trimestre	2.09	2.19	2.19	2.30	2.35	2.51	2.57
4e trimestre	2.25	2.25	2.35	2.35	2.50	2.67	2.78
5e trimestre	2.41	2.41	2.51	2.51	2.67	2.83	3.00
6e trimestre	2.57	2.57	2.67	2.67	2.83	3.00	3.21
7e trimestre	2.73	2.73	2.83	2.83	3.00	3.16	3.42
8e trimestre	2.89	2.89	3.00	3.00	3.16	3.32	3.64
9e trimestre	3.05	3.05	3.16	3.16	3.32	3.53	3.85
10e trimestre	3.21	3.21	3.32	3.32	3.53	3.74	4.07
11e trimestre	3.37	3.37	3.48	3.48	3.74	3.96	4.28
12e trimestre	3.58	3.58	3.69	3.69	3.96	4.17	4.49

Zone II

1er trimestre	$1.85	$2.00	$2.00	$2.15	$2.15	$2.15	$2.15
2e trimestre	1.90	2.05	2.05	2.15	2.20	2.30	2.30
3e trimestre	1.95	2.05	2.05	2.15	2.20	2.35	2.40
4e trimestre	2.10	2.10	2.20	2.20	2.35	2.50	2.60
5e trimestre	2.25	2.25	2.35	2.35	2.50	2.65	2.80
6e trimestre	2.40	2.40	2.50	2.50	2.65	2.80	3.00
7e trimestre	2.55	2.55	2.65	2.65	2.80	2.95	3.20
8e trimestre	2.70	2.70	2.80	2.80	2.95	3.10	3.40
9e trimestre	2.85	2.85	2.95	2.95	3.10	3.30	3.60
10e trimestre	3.00	3.00	3.10	3.10	3.30	3.50	3.80
11e trimestre	3.15	3.15	3.25	3.25	3.50	3.70	4.00
12e trimestre	3.35	3.35	3.45	3.45	3.70	3.90	4.20"

5. Remplacer le tableau prévu à la fin du premier alinéa de l'article 7.04 par le suivant:

"Taux horaire moyen à compter du

	1 juil. 1974	1 janv. 1975	1 janv. 1976	1er juil. 1976
Zone 1	$2.78	$2.94	$3.10	$3.26
Zone II	2.60	2.75	2.90	3.05"

6. Remplacer l'article 7.05 par le suivant:

"7.05 Montant additionnel: Tout salarié, qu'il soit payé à l'heure, à la semaine, à la pièce ou autrement, doit recevoir pour chaque heure de travail, en sus de ses gains normaux un montant additionnel d'au moins $0.10 l'heure après six (6) mois de service continu chez le même employeur."

7. Remplacer les articles 7.09 à 7.12 inclusivement par les suivants:

"**7.09 Compensation:** Les employeurs des deux zones qui ont accordé des augmentations de salaire à leurs salariés le ou après le 1er janvier 1974 doivent bénéficier d'une compensation équivalente et proportionnelle à telles augmentations.

7.10 Incorporation et refonte des taux à la pièce et à l'heure; Tous les employeurs doivent incorporer aux taux à la pièce un montant additionnel de $0.20 l'heure pour les salariés de toutes les catégories. Les nouveaux taux à la pièce obtenus à la suite de ces calculs seront mis en vigueur en même temps pour le même établissement, et au plus tard (trente (30) jours suivant la publication du présent Décret d'amendements).

Ce montant additionnel devra être converti en un pourcentage équivalent à ce qu'il représente à l'égard des gains à la pièce d'une section, pour la période du 1er octobre 1973 au 31 décembre 1973.

Aux fins du présent paragraphe, une section signifie:

a) Un salarié qualifié travaillant à une ou plusieurs opérations distinctes;

b) Deux ou plusieurs salariés qualifiés qui exécutent la même opération et qui reçoivent le même taux à la pièce pour cette opération.

Dans le cas des salariés rémunérés à l'heure, le gain normal de même que le montant additionnel de $0.20 l'heure doit être intégré de façon à apparaître sous la même rubrique dans l'enveloppe de paie ou sur le bulletin de paie au plus tard (trente (30) jours suivant la publication du présent Décret d'amendements).

L'employeur doit demander au comité paritaire les formules nécessaires et prescrites par celui-ci pour exécuter les opérations mathématiques exigées pour l'incorporation du montant additionnel.

7.11 Disposition spéciale relative aux salaires: Malgré toute autre disposition du présent décret, l'employeur doit verser au salarié au moins la rémunération hebdomadaire minimale qui lui serait payable selon l'Ordonnance numéro 4, 1972 de la Commission du salaire minimum ou toute autre ordonnance ultérieure qui pourrait la modifier ou la remplacer.

7.12 Augmentation minimale: Tout salarié qui à la mise en vigueur du présent décret ne bénéficierait pas autrement d'une augmentation de salaire équivalant à au moins $0.10 l'heure travaillée a droit à une augmentation qui lui permet de compléter la différence jusqu'à concurrence de $0.10 l'heure travaillée.

Tout salarié qui au premier janvier 1975 ne bénéficierait pas autrement d'une augmentation de salaire équivalant à au moins $0.10 l'heure travaillée a droit à une augmentation qui lui permet de compléter la différence jusqu'à concurrence de $0.10 l'heure travaillée.

Tout salarié qui au premier janvier 1976 ne bénéficierait pas autrement d'une augmentation de salaire équivalant à au moins $0.10 l'heure travaillée a droit à une augmentation qui lui permet de compléter la différence jusqu'à concurrence de $0.10 l'heure travaillée."

8. Ajouter le paragraphe suivant à l'article 10.02:
"A compter de 1976, tout salarié aura droit à un congé annuel d'une durée minimale de trois (3) semaines consécutives, entre le 7 juillet et le 15 août de chaque année."

9. Remplacer l'article 10.04 par le suivant:

10.04 A compter de 1974, les salariés qui justifient d'au moins huit (8) années de service continu ont droit à une troisième (3e) semaine de congé. Cette troisième (3e) semaine de congé peut être prise avant ou après la période du congé annuel prévu à l'article 10.02, à une date convenue entre l'employeur et le salarié.

A compter de 1975, les salariés qui justifient d'au moins sept (7) années de service continu ont droit à une troisième (3e) semaine de congé. Cette troisième semaine de congé peut être prise avant ou après la période de congé annuel prévu à l'article 10.02, à une date convenue entre l'employeur et le salarié."

10. Remplacer l'article 10.05 par le suivant:

"**10.05** L'indemnité de congé annuel due à chaque salarié est calculée de la façon suivante:

a) Les salariés qui justifient de moins d'un (1) an de service continu chez le même employeur doivent recevoir une indemnité égale à quatre pour cent (4%) de leur rémunération globale et des indemnités, compensations et avantages payés ou dus durant la période de référence.

b) Les salariés qui justifient d'au moins un (1) an de service continu chez le même employeur doivent recevoir une indemnité égale à cinq pour cent (5%) de leur rémunération globale et des indemnités, compensation et avantages payés ou dus durant la période de reference.

c) Les salariés qui justifient d'au moins cinq (5) années de service continu chez le même employeur doivent recevoir une indemnité égale à six pour cent (6%) de leur rémunération globale et des indemnités, compensations et avantages payés ou dus durant la période de référence.

d) Les salariés qui justifient d'au moins dix (10) années de service continu chez le même employeur doivent recevoir sept pour cent (7%) de leur rémunération globale et des indemnités, compensations et avantages payés ou dus durant la période de référence. Cependant, tout salarié qui a travaillé au moins 120 jours pendant la période de référence peut réclamer un montant égal à ses gains horaires moyens établis suivant l'article 6.05 pour la période de trois (3) mois qui précède immédiatement le congé annuel payé, multipliés par trois (3) fois le nombre d'heure de la semaine normale de travail, si ce montant est plus élevé que l'indemnité prévue ci-dessus.

e) Les salariés qui justifient d'au moins quinze (15) années de service continu chez le même employeur doivent recevoir une indemnité égale à 8% de leur rémunération globale et des indemnités ou autres avantages qu'ils ont touchés ou gagnés durant la période de référence. Cependant, tout salarié qui a travaillé au moins 120 jours pendant la période de référence peut réclamer un montant égal à ses gains horaires moyens établis suivant l'article 6.05 pour la période de trois (3) mois qui précède immédiatement le congé annuel payé, multipliés par (3) fois le nombre d'heures de la semaine normale de travail, si ce montant est plus élevé que l'indemnité prévue ci-dessus."

11. Remplacer les deux premiers alinéas de l'article 11.01 par les suivants:

"**11.01** Tout employeur doit accorder à tout salarié les jours fériés chômés suivants:

1974	1975	1976
1. Jour de l'an	1. Jour de l'An	1. Jour de l'An
2. Le 2 janvier	2. Le 2 janvier	2. Le 2 janvier
3. Vendredi Saint	3. Vendredi Saint	3. Vendredi Saint
4. Lundi de Pâques	4. Lundi de Pâques	4. Lundi de pâques
5. St-Jean Baptiste	5. St-Jean Baptiste	5. St-Jean Baptiste
6. Jour du Canada	6. Jour du Canada	6. Jour du Canada
7. Fête du Travail	7. Fête du Travail	7. Fête du Travail
8. Action de grâces	8. Action de grâces	8. Action de grâces
9. Le 24 décembre	9. Le 24 décembre	9. Le 24 décembre
10. Le Jour de Noël	10. Jour de Noël	10. Jour de Noël
11. Le 26 décembre	11. Le 26 décembre	11. Le 27 décembre
12. Le 27 décembre	12. Le 29 décembre	12. Le 28 décembre
13. Le 30 décembre	13. Le 30 décembre	13. Le 29 décembre
14. Le 31 décembre	14. Le 31 décembre	14. Le 30 décembre 15. Le 31 décembre

Nul employeur ne peut forcer un salarié à travailler pendant les susdits jours.

A la demande de la majorité de ses salariés, un employeur peut, si le jour férié de la Saint-Jean Baptise et celui du jour du Canada tombent un samedi, un dimanche, un mardi, un mercredi ou un jeudi, décider que ces deux jours fériés seront chômés le lundi précédent ou le vendredi suivant de la même semaine civile, pourvu qu'il en donne avis, par écrit, au comité paritaire au moins trente (30) jours avant."

12. Remplacer l'article 11.02 par le suivant:

"Tout employeur doit verser à tous ses salariés remplissant les conditions énoncées ci-dessous, une indemnité égale à une journée de salaire pour chacun des jours fériés chômés suivants, peu importe le jour où ils tombent, soit:

1974	1975	1976
1. Jour de l'An	1. Jour de l'An	1. Jour de l'An
2. Le 2 janvier	2. Le 2 janvier	2. Le 2 janvier
3. Vendredi Saint	3. Vendredi Saint	3. Vendredi Saint
4. Lundi Pâques	4. Lundi de Pâques	4. Lundi de Pâques
5. St-Jean Baptiste	5. St-Jean Baptiste	5. St-Jean Baptiste
6. Jour du Canada	6. Jour du Canada	6. Jour du Canada
7. Fête du Travail	7. Fête du Travail	7. Fête du Travail
8. Le 24 décembre	8. Le 24 décembre	8. Le 24 décembre
9. Jour de Noël	9. Jour de Noël	9. Jour de Noël
10. Le 26 décembre	10. Le 26 décembre	10. Le 27 décembre
	11. Le 29 décembre	11. Le 28 décembre
	12. Le 30 décembre	12. Le 29 décembre
		13. Le 30 décembre

Pour avoir drot au paiement des jours fériés chômés ci-dessus énumérés, tout salarié doit:

a) avoir accompli trois (3) mois de service continu pour le compte de son employeur;

b) avoir travaillé au cours de la période deux (2) mois précédant immédiatement le jour férié chômé et payé;

c) avoir été au travail le jour ouvrable précédant et le jour ouvrable suivant le jour férié payé, à moins que son absence ne résulte d'une maladie ou d'un accident personnel, d'un décès dans sa famille (conjoint, père, mère, enfant, frère ou soeur), d'un licenciement par l'employeur pour manque de travail ou d'une autorisation de son employeur".

13. Changer les mots "sa place d'affaires" apparaissant à la fin du second paragraphe de l'article 18 par les mots "l'atelier".

14. Remplacer l'article 21 par le suivant:

"**21. Durée du décret:** Le présent décret demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 1976. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite, à moins que l'une des parties contractantes ne donne un avis écrit à ce contraire à l'autre partie, dans un délai d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours avant le 31 décembre de l'année 1976 ou de toute année subséquente. Un tel avis écrit doit aussi être adressé au ministre du travail et de la main-d'oeuvre et au comité paritaire."

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la *Gazette officielle du québec.*

Durant les 30 jours à compter de la date de publication de cet avis dans la *Gazette officielle du Québec,* le ministre du travail et de la main-d'oeuvre recevra les objections que les intéresses pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
Réal Mireault.

Ministère du travail et
de la main-d'oeuvre, Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en pages 26, 27 et 29

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
No 500-02-003109-746

PAUL DODANIERE, chauffeur, résidant à 6428 Casgrain, ville et district de Montréal,

demandeur

-contre-

LISE HARVEY, autrefois de 6652 Christophe-Colomb, app. 205, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

-et-

STANLEY MCGEE, résidant à 6652 Christophe-Colomb, app. 205, ville et district de Montréal,

défendeur
défendeurs

IL EST ENJOINT à LISE HARVEY à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Viau, Hébert & Assoc's
1955 Edifice BCN
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-040079-745

JACQUES LACOMBE, homme d'affaires, domicilié à 6480 Bonneville, Montréal-Nord, district de Montréal,

Requérant

-contre-

LOUISE LABERGE, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée LOUISE LABERGE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal le 12 mars 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Me Guy Rouleau
110 Cremazie st. W.
Montréal
Avocat du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 500-02-007128-742

PHILIPPE THEORET, domicilié à 729, 5e Avenue, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal,

demandeur

-contre-

MICHEL THEORET, domicilié à 5091 Orléans, ville et district de Montréal,

-et-

CLAUDE BEAULIEU, autrefois de 3845 Evelyne, Verdun, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT a CLAUDE BEAULIEU à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Cloutier & Tellier & Assoc's
suite 104
Edifice Banque d'Epargne
4139 Amiens
Montréal-Nord
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPERIEURE

NO: 705-02 900067-74

YVON VANIER, opérateur, domicilié et résidant au 2071-5ième avenue, Lac Saumon, à Mascouche, district de Joliette,

demandeur

-contre-

DAME LISE GAGNE, présentement d'adresse inconnue

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse LISE GAGNE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à Joliette à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

JOLIETTE, le 15 février 1974

(S) NICOLE BOURDON
Protonotaire-adjoint

Mes Dupont & Langlois, avocats
669 rue Notre-Dame
Repentigny P.Q.

APPEL D'OFFRES

PROJET: CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL, Ville de Laval, Chomedey, P.Q.

ARCHITECTES: BAUDOUIN et SAURIOL, MOREAU, DES ROCHERS, DUMONT, 3, Place Laval, Suite 355, Ville de Laval, P.Q.

ENTREPRENEUR-GÉRANT: LOUIS DONOLO INC., 8320, boulevard St-Laurent, Montréal H2P 2M3 P.Q.

Louis Donolo Inc., entrepreneur-gérant, demande des soumissions pour la fourniture et l'installation complète de l'ensemble de cinq (5) ascenseurs pour passagers, trois (3) ascenseurs de service et trois (3) petits monte-charge, tel que décrit sur les plans et au devis, pour l'édifice hospitalier de la Cité de la Santé de Laval.

Les plans et devis, documents contractuels et autres renseignements sont disponibles au bureau de l'entrepreneur-gérant.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affairres dans la province de Québec.

a) Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé, équivalent à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission, établi à l'ordre de Louis Donolo Inc., ou d'un cautionnement de soumission égal à ce montant, valide pour 90 jours de la date de cette soumission.

b) D'une lettre de la caution attestant de fournir un cautionnement d'exécution le cas échéant, et le cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%).

Les soumissions en quatre (4) exemplaires, sous pli cacheté, devront parvenir au bureau de l'entrepreneur-gérant, Louis Donolo Inc., aux soins de M. Fernand Lebel, avant quinze (15) heures, mercredi le 3 avril 1974.

L'entrepreneur-gérant ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

APPEL D'OFFRES

PROJET: CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL Ville de Laval, Chomedey, P.Q.

ARCHITECTES: BAUDOIN et SAURIOL, MOREAU, DES ROCHERS, DUMONT, 3, Place Laval, suite 355, Ville de Laval, P.Q.

INGÉNIEURS-CONSEILS: GENDRON, LEFEBVRE & ASSOCIÉS 1, Place Laval, suite 200, Ville de Laval, P.Q.

ENTREPRENEUR-GÉRANT: LOUIS DONOLO INC. 8320, boulevard St-Laurent, Montréal H2P 2M3, P.Q.

Louis Donolo Inc., entrepreneur-gérant, demande des soumissions pour travaux de terrassement général sur une superficie approximative de 900,000 pieds carrés, tel que décrit sur les plans et au devis, pour l'édifice hospitalier de la Cité de la Santé de Laval.

Les plans et devis, documents contractuels et autres renseignements sont disponibles au bureau de l'entrepreneur-gérant.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

a) Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé, équivalent à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission, établi à l'ordre de Louis Donolo Inc., ou d'un cautionnement de soumission égal à ce montant, valide pour 90 jours de la date de cette soumission.

b) D'une lettre de la caution attestant de fournir un cautionnement d'exécution le cas échéant, et le cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%).

Les soumissions en quatre (4) exemplaires, sous pli cacheté, devront parvenir au bureau de l'entrepreneur-gérant, Louis Donolo Inc., aux soins de M. Fernand Lebel, avant quinze (15) heures, mercredi le 27 mars 1974.

L'entrepreneur-gérant ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

avis public

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE
PROJET DE MODIFICATION

Robe — Province

Le ministre du travail et de la main-d'oeuvre, monsieur Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément à la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q., 1964, ch. 143 et am.), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative à l'industrie de la robe au Québec, rendue obligatoire par le décret 3519 du 28 septembre 1940 et amendements, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1. Remplacer l'article VIII par le suivant:

"VIII — Taux minimaux de salaires horaires ou à la pièce:

Les taux minimaux de salaires horaires suivants, qui comprennent le boni versé aux travailleurs à la pièce, doivent être payés aux salariés à l'heure ou à la pièce énumérés ci-dessous:

	A compter de la date de l'entrée en vigueur du présent amendement L'heure	A compter du 1er mai 1974 jusqu'au 31 octobre 1974 L'heure	A compter du 1er nov. 1974 jusqu'au 31 mars 1975 L'heure	A compter du 1er avril 1975 L'heure
Couseur à la machine, y compris le travail de section	$2.32	$2.48	$2.60	$2.60
Echantillonneur	2.32	2.48	2.60	2.60
Drapeur	2.22	2.38	2.55	2.55
Finisseur	2.17	2.33	2.50	2.50
Examinateur / empileur	2.17	2.33	2.50	2.50
Plieur	2.18	2.30	2.40	2.40
Manoeuvre (ouvrier général)	2.18	2.30	2.40	2.40
Presseur et presseuse	3.27	3.40	3.50	3.50
Aide-presseur ou aide-presseuse	2.22	2.38	2.55	2.55
Coupeur qualifié, Classe 1	4.05	4.25	4.45	4.45
Coupeur semi-qualifié, Classe II	3.80	4.00	4.20	4.20
Etaleur	3.14	3.31	3.49	3.49
Couseur (opérateur) — machines spéciales	2.17	2.33	2.55	2.55

Il est interdit d'établir des prix à la pièce qui ne donnent pas l'équivalent des taux minimaux déterminés ci-haut."

2. Remplacer l'article IX-A 1. par le suivant:

"**IX-A 1.** A compter de l'entrée en vigueur du présent amendement, tout salarié assujetti au présent décret doit recevoir une augmentation sur son salaire horaire s'il est rémunéré à l'heure, ou sur son salaire à la pièce s'il est rémunéré à la pièce. Cette augmentation s'établit de la façon suivante:

Salariés rémunérés sur une base de temps:

Tous les salariés payés à l'heure doivent recevoir les augmentations suivantes en plus du taux horaire payable à chacun d'eux immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent amendement, et cette augmentation leur est accordée de la façon suivante:

Métiers	A compter de la date de l'entrée en vigueur du présent amendement L'heure
a) Coupeur qualifié classe 1 et coupeur semi-qualifié classe II, y compris les étaleurs	$0.29
b) Presseur, presseuse	0.23
c) Tous les autres métiers, y compris les apprentis	6%

Travailleurs à la pièce:

d) Tous les salariés, y compris les apprentis, travaillant à la pièce doivent recevoir un boni, en outre de leurs taux unitaires ou de leurs salaires à la pièce comme suit:

Métiers	Boni payable à l'entrée en vigueur du présent amendement L'heure	A compter du 1er août 1974 L'heure
Tous les couseurs à la machine (opérateurs), y compris le travail de section; les apprentis-couseurs à la machine, y compris le travail de section, rémunérés à la pièce	$1.84	$1.99
Tous les finisseurs rémunérés à la pièce	1.72	1.87
Tous les examinateurs rémunérés à la pièce	1.64	1.74
Tous les plieurs et les manoeuvres rémunérés à la pièce	1.55	1.65
Tous les presseurs et presseuses rémunérés à la pièce	2.36	2.56
Tous les aides-presseurs et aides-presseuses rémunérés à la pièce	2.10	2.30
Tous les couseurs (opérateurs), machines spéciales rémunérés à la pièce	1.68	1.83
Tous les autres apprentis rémunérés à la pièce	1.52	1.62

e) Cependant, dans le cas des travailleurs à la pièce seulement, un employeur dont la production de vêtements pour fillettes de 7 à 14 ans y compris, incluant les vêtements exempts du champ d'application industriel du présent décret, constitue 90% au moins de sa production entière, a le droit de réduire les bonis ci-haut mentionnés par $0.03½ cents de l'heure pour chaque métier et pour chaque période. Ce pourcentage de production doit être calculé à chaque mois.

Les augmentations prévues aux présentes, payables aux travailleurs à l'heure ou sur une base de temps, ne doivent pas être réduites.

f) L'employeur ne peut pas réduire les taux à la pièce par unité ou par opération pour tout travail identique ou semblable en vigueur avant l'entrée en vigueur du présent amendement. Non seulement doit-il continuer de les verser mais il est, de plus, tenu de donner suite aux augmentations prévues aux présentes.

Toutes les augmentations de salaires et de boni déjà en vigueur demeurent obligatoires quant au travail exécuté avant l'entrée en vigueur des augmentations de salaires et de boni prévues aux présentes à l'égard de toute rémunération afférente à tout travail exécuté.

g) Quant aux augmentations prévues au présent amendement, tout employeur qui, entre le 7 janvier 1974 et l'entrée en vigueur du présent amendement, a accordé une augmentation générale à ses salariés est réputé avoir satisfait aux dispositions du présent article du présent amendement qui traitent des augmentations de salaires, jusqu'à concurrence des augmentations de salaires effectivement versées.

h) **Travailleurs à domicile:** Le boni déjà payable aux travailleurs à domicile à raison de 167½% de leur rémunération est maintenant porté à 183½% de ladite rémunération.

A compter du 1er août 1974, le boni déjà payable aux travailleurs à domicile à raison de 183½% de leur rémunération sera porté à 195½% de ladite rémunération."

3. Remplacer l'article X-1 par le suivant:

"X-1 — Stagiaire:

Un stagiaire est un nouveau venu dans l'industrie. Pendant ses deux premiers mois de travail dans l'industrie, il doit toucher un salaire qui est au moins égal aux taux minimaux de salaires fixés par ordonnance présente ou future de la Commission du salaire minimum. Les taux payables aux stagiaires à l'heure actuelle sont les suivants:

Stagiaire	A compter de la date de l'entrée en vigueur du présent amendement L'heure	A compter du 1er mai 1974 jusqu'au 31 oct. 1974 L'heure	A compter du 1er nov. 1974 jusqu'au 31 mars 1975 L'heure	A compter du 1er avril 1975 L'heure
Deux premiers mois	$1.85	$2.00	$2.15	$2.15

Après un stage de 2 mois, le stagiaire devient apprenti et les dispositions et les taux prévus à l'article X-2 s'appliquent selon le métier pour lequel il a opté."

4. Remplacer l'article X-2 par le suivant:

"X-2 Apprentis:

Un apprenti peut travailler dans tout atelier où travaillent sept coupeurs qualifiés et semi-qualifiés ou plus.

A compter de l'entrée en vigueur du présent amendement, les apprentis coupeurs sont rémunérés selon l'échelle de taux suivants; ces taux comprennent le boni des salariés à la pièce une fois la période de formation terminée:

Métiers	A compter de la date de l'entrée en vigueur du présent amendement L'heure	A compter du 1er mai 1974 jusqu'au 31 oct. 1974 L'heure	A compter du 1er nov. 1974 jusqu'au 31 mars 1975 L'heure	A compter du 1er avril 1975 L'heure
Apprenti-coupeur				
1er trimestre	$2.07	$2.18	$2.34	$2.47
2e trimestre	2.35	2.49	2.76	2.76
3e période de deux mois	2.63	2.79	3.05	3.05
4e période d'un mois	2.91	3.10	3.34	3.34
5e période de trois mois	3.19	3.40	3.63	3.63
6e période de trois mois	3.49	3.70	3.92	3.92

Et par la suite, selon le taux établi pour les coupeurs semi-qualifiés.

Le nombre des apprentis des autres métiers dans tout atelier ne doit pas dépasser vingt pour cent (20%) du nombre des salariés d'un tel atelier.

Les métiers suivants ne comportent pas d'apprentissage mais les taux de salaires minimaux établis dans le présent décret s'y appliquent, soit: étaleur, échantillonneur, drapeur.

Est réputé être débutant, tout apprenti-couseur à la machine (opérateur), tout apprenti-couseur à la machine (opérateur) travail de section, finisseur, presseur, presseuse, aide-presseur, aide-presseuse, examinateur, couseur (opérateur) — machines spéciales, manoeuvre et plieur. Ces débutants doivent être rémunérés selon l'échelle de salaires suivante qui comprend le boni de vie chère des travailleurs à la pièce, qu'ils soient au service d'un ou de plusieurs employeurs et ce, à compter de l'entrée en vigueur du présent amendement:

Métiers	A compter de la date de l'entrée en vigueur du présent amendement L'heure	A compter du 1er mai 1974 jusqu'au 31 oct. 1974 L'heure	A compter du 1er nov. 1974 jusqu'au 31 mars 1975 L'heure	A compter du 1er avril 1975 L'heure
Apprenti-presseur et presseuse				
1er trimestre	$1.97	$2.08	$2.24	$2.37
2e trimestre	2.23	2.35	2.60	2.60
3e période de deux mois	2.49	2.61	2.82	2.82
4e période d'un mois	2.74	2.88	3.04	3.04
5e période de trois mois	2.99	3.14	3.27	3.27
Apprenti-couseur à la machine				
1er trimestre	1.97	2.08	2.24	2.37
2e trimestre	2.03	2.16	2.42	2.42
3e période de deux mois	2.09	2.24	2.46	2.46
4e période d'un mois	2.15	2.32	2.51	2.51
5e période de trois mois	2.21	2.40	2.55	2.55
Apprenti-couseur à la machine (opérateur) travail de section				
1er trimestre	1.97	2.08	2.24	2.37
2e trimestre	2.05	2.18	2.43	2.43
3e période de deux mois	2.13	2.28	2.49	2.49
4e période d'un mois	2.20	2.38	2.55	2.55
Apprenti-examinateur et apprenti-empileur				
1er trimestre	1.97	2.08	2.24	2.37
2e trimestre	2.05	2.21	2.46	2.46
Apprenti-plieur et apprenti-manoeuvre (ouvrier général)				
1er trimestre	1.97	2.08	2.24	2.37
Apprenti aide presseur(euse)				
1er trimestre	1.97	2.08	2.24	2.37
2e trimestre	2.07	2.23	2.46	2.46
Apprenti-couseur (opérateur) — machines spéciales				
1er trimestre	1.97	2.08	2.24	2.37
2e trimestre	2.03	2.15	2.42	2.42
3e période de deux mois	2.05	2.21	2.46	2.46
4e période d'un mois	2.09	2.27	2.51	2.51
Apprenti-finisseur				
1er trimestre	1.97	2.08	2.24	2.37
2e trimestre	2.03	2.17	2.41	2.41
3e période de deux mois	2.10	2.25	2.44	2.44

Et, par la suite, selon le taux établi pour leur métier respectif."

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Durant les 30 jours à compter de la date de publication de cet avis dans la *Gazette officielle du Québec*, le ministre du travail et de la main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
Réal Mireault.

Ministère du travail et
de la main-d'oeuvre, Québec.

GOUVERNEMEMT DU QUÉBEC

C'est un départ, demain, à B.B.

Le conflit entre les dirigeants de Richelieu Raceways Inc et les membres de l'Association des hommes à chevaux unis du Canada a pris fin hier après-midi et les courses à l'hippodrome du boulevard Décarie reprendront demain après-midi avec un premier départ officiel à deux heures précises.

C'est à la suite d'une importante réunion que les membres de la UHNA ont décidé d'accepter les dernières offres faites par Richelieu Raceways Inc. La grève à Blue Bonnets durait depuis le 4 mars dernier et un total de 11 programmes de courses ont été perdus.

L'action reprendra donc demain et l'horaire sera complet, c'est-à-dire que la semaine de six jours de courses entrera en vigueur immédiatement dès la semaine prochaine. La seule journée de relâche sera comme auparavant le mardi soir.

Malgré cette grève de deux semaines, les quelque 900 chevaux présentement cantonnés dans les écuries de Blue Bonnets ont subi un entraînement intensif de telle sorte qu'ils sont en grande forme et que les éventuels programmes réguliers seront des plus intéressants.

Il faut dire aussi que Dame Nature fut fort clémente et que les entraîneurs ont pu, à chaque jour, garder leurs bêtes en une excellente condition physique.

Aussitôt après l'annonce de la fin du conflit, les hommes de chevaux ont envahi le bureau des courses pour entrer leurs chevaux en vue du programme de demain. Quant aux entrées pour le programme de lundi, ils devaient fermer de bonne heure ce matin.

Victoires de Proell et de Thoeni

ASPEN Colorado (AFP-) — Déjà victorieuse la veille, l'Autrichienne Anne-Marie Proell a remporté hier le second slalom d'Aspen, comptant pour les championnats du monde par équipes, tandis que l'Italien Gustavo Thoeni, malchanceux jeudi, remettait les choses à leur vraie place en gagnant la seconde épreuve masculine.

Anne Marie Proell a ainsi réalisé à la perfection l'un de ses principaux objectifs: démontrer que si elle consentait à s'entraîner spécialement pour le slalom, elle serait également la meilleure du monde dans cette discipline.

Hier, Anne Marie Proell a devancé les Allemandes de l'Ouest Rosi Mittermaier et Christa Zechmeister, tandis que Thoeni a battu au fil Christian Neureuther et Johann Kniewasser.

•

HUBERT GREEN a réussi quatre oiselets à ses cinq premiers trous, ce qui lui a permis de prendre les devants à l'issue de la deuxième tournée de l'omnium Jacksonville doté d'une bourse de $150,000.

Auteur d'une victoire à la Classique Bob Hope plus tôt cette année, Green est en voie de remporter un quatrième tournoi en 12 mois. En présentant une carte de 67-137, il devance en effet par la marge d'un coup Homero Blancas et Art Maheffey.

Arnold Palmer est toujours dans la lutte puisqu'il a joué hier 69-139. Il est ex aequo avec Leonard Thompson, Jim Wiechers et Nate Starks.

•

LES RANGERS de New York ont annoncé hier que le joueur de centre Walt Tkaczuk manquera à l'appel pour une période de temps indéfinie en raison d'une fracture à la mâchoire. Tkaczuk s'est blessé jeudi au cours de la troisième période de la partie opposant les Rangers aux Black Hawks de Chicago. Reconnu pour ses talents défensifs, Tkaczuk a néanmoins compté 17 buts et récolté 39 passes en 65 parties cette saison.

•

BEN HATSKIN, propriétaire des Jets de Winnipeg de l'Association Mondiale de hockey, a confirmé hier que son équipe était à vendre. Hatskin a déclaré au cours d'une interview qu'il avait discuté de la vente de l'équipe avec des hommes d'affaires de Winnipeg mais qu'aucune décision n'avait encore été prise.

Hatskin a expliqué que la vente des Jets avait entre autre but de permettre que l'équipe devienne un projet communautaire comme le sont les Blue Bombers de Winnipeg de la ligue Canadienne de football.

L'an dernier les Jets ont accusé un déficit de $250,000 et tout indique que le déficit de cette année sera aussi lourd.

•

LES ALOUETTES de Montréal de la LCF ont mis sous contrat le quart-arrière Prinson Poindexter, soit quelques heures après qu'ils eurent perdu George Mira à la ligue Mondiale de football. Poindexter a connu une brillante carrière collégiale avec l'Université Oklahoma où il a établi plusieurs records.

•

JEAN-NOEL AUGERT, contrairement à la déclaration faite hier matin par le promoteur de courses professionnelles des Henuires, Bernard Tarie, a indiqué qu'il n'avait pas encore arrêté sa décision de participer ou non aux épreuves de ski professionnel, qui commencent aujourd'hui.

"J'ai, a-t-il dit, certes perdu l'espoir de pouvoir continuer à participer aux grandes compétitions amateurs. Mais j'envisageais de ne faire mon entrée dans le ski professionnel que la saison prochaine avec, d'ailleurs, la ferme volonté d'y briller.

•

LE PREMIER ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a déclaré hier qu'il songe à demander à la CBC d'arrêter la retransmission des parties de la ligue Nationale de football le dimanche lorsque les équipes de la ligue Canadienne sont à l'oeuvre.

•

WALTER STEINER, de Suisse, a égalé le record du monde de vol à ski de l'Allemand de l'Est Heinz Wosipiwo, en réalisant un saut de 169 mètres, hier, à Planica. Steiner a accompli cette performance au cours d'une série d'essais qui ont précédé l'ouverture des épreuves internationales.

Les aspirants sont tous connus

L'Ecosse, la Suède, les Etats-Unis ainsi que le Canada ont été les derniers pays à désigner leurs champions nationaux, en vue du championnat mondial de curling pour le Balai d'argent d'Air Canada, qui aura lieu à Berne (Suisse) du 18 au 23 mars prochain. Ainsi, on connaît maintenant les noms des 10 équipes inscrites.

Une très grande surprise a été enregistrée en Suède où Kjell Oscarius, qui a ravi le titre au Canada l'an dernier grâce à sa surprenante victoire en finale sur Harvey Mazinski, de Regina, a à son tour lui-même été battu cette année, se contentant même du 4e rang au tournoi national.

La nouvelle équipe suédoise est jeune, dirigée par Jan Ullsten, un étudiant de 20 ans. Il sera appuyé par Tom Berggran, un ingénieur de 32 ans, Lars Grahn, 16 ans, et Bengt Bredin, un étudiant-militaire de 21 ans. Tous quatre, membres du club de curling de Sundsvall, jouaient ensemble pour la première fois cette saison.

L'Ecosse sera également représentée par une nouvelle formation, que dirigera Jimmy Waddell. Ce dernier était 1er au sein de l'équipe d'Alex Torrance, qui a remporté le championnat mondial en 1964. Le Canada, qui a remporté 14 titre en 18 ans de compétition, subissait alors son premier revers international.

C'est évidemment Hector Gervais, de Saint-Paul, et son équipe du Manitoba qui représenteront le Canada cette année. Le colosse Gervais avait déjà été titulaire en 1961 et facilement obtenu le titre mondial. Sa victoire au championnat canadien, la semaine dernière à London, a été sans équivoque, même si le Québécois Jim Ursel, de Saint-Laurent, et la Saskatchewan l'ont talonné jusqu'à la fin.

Enfin, les Etats-Unis seront de nouveau représentés par Bud Sommerville, du Wisconsin, leur sempiternel titulaire.

15 maillots arc-en-ciel seront décernés au cyclisme

Au cours des championnats du monde de cyclisme 1974 qui auront lieu du 14 au 25 août à Montréal, les spectateurs seront témoins de 15 compétitions différentes à l'issue desquelles chacun des vainqueurs se verra décerner un maillot "arc-en-ciel", emblème de la suprématie mondiale dans le domaine du cyclisme. Ce maillot "arc-en-ciel" représente l'équivalent d'une médaille d'or pour les professionnels et pour les femmes puisque les compétiteurs de ces deux catégories ne sont pas admis aux jeux Olympiques.

Il s'agit donc d'une chance unique pour les Canadiens de voir à l'oeuvre toute "l'élite" internationale et de faire les comparaisons qui s'imposent entre professionnels et amateurs.

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut les professionnels et les femmes n'ont pas accès aux jeux Olympiques, ce qui restreindra le programme du cyclisme et même chez les amateurs deux des épreuves disputées lors des championnats du monde ne seront pas présentées en 1976. Ils s'agit du tandem du demi-fond.

Un autre Turcotte! Roger Turcotte, âgé de 19 ans, fera ses débuts incessamment chez les professionnels. Il deviendra ainsi le 4e Turcotte à conduire des montures. Son frère Ron a remporté la triple couronne du turf l'an dernier avec Secrétariat. Roger a deux autres frères qui sont également jockey. (Téléphoto PA)

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux en pages 26, 27 et 28

"Prenez avis que Day and Ross Ltd., requérant membre du Bureau des Tarifs du Québec Inc., a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit: fixation de taux pour les item 1096, 651 et 450 concernant le Tarif 120. Cette modification entrera en vigueur dans les délais légaux et le demeurera pour une durée de six (6) mois. Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 4 jours de la première publication, en formulant à la Commission des Transports du Québec une opposition à cette fin, adressée au 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que GARCIA TRANSPORT LTEE 9995 boul. Marie-Victorin Ville Brossard, Prov. Québec permis no: 20907-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de transporter par contrat de Montréal à Ormstown et Huntingdon pour le transport de marchandises, pour le compte de Mendelsohn Brothers en remplacement de H. Mendelsohn, permis 939-V, clause b), lequel demande le retrait conditionnel en faveur de Garcia Transport Ltée de ce service.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur de (du) requérant (e).

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 500-05-003302-740

LORNE MELVYN HAMILTON, gérant des ventes, demeurant à 4971, Belleville, Pierrefonds, district de Montréal, es-qualité de tuteur à son fils LORNE CREIGHTON HAMILTON,

demandeur

-contre-

DAME MAGDALENA VANTENT, résidant à 816 B Heritage Village, South Burry, Etat du Connecticut, U.S.A.,

défenderesse

IL EST ENJOINT à DAME MAGDALENA VANTENT à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 12 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint

Mes Cerini, Jamieson & Assoc's
1010 ouest Ste-Catherine
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-038809-749

DAME JOAN ELLEN REEVES, épouse séparée de biens de Richard John Henry Halifax, de la ville de Verdun, district de Montréal,

Requérante

-contre-

RICHARD JOHN HENRY HALIFAX, autrefois des ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé

-et-

THE LONDON LIFE INSURANCE COMPANY, of the city and district of Montreal,

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE BEAUHARNOIS

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RICHARD JOHN HENRY HALIFAX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le, 1 mars 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Frankl, Selig & Assoc's
suite 1441
1 Westmount Square
Montréal 216
Avocats de la requérante

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
MAURICE MAJEAU
6441 rue Molson, Montréal, Québec
AVIS DE LA PREMIERE
ASSEMBLEE DES CREANCIERS

Avis est par les présentes donné que MAURICE MAJEAU a fait cession de ses biens le 13ième jour de mars 1974 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ième jour d'avril 1974, à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 14 mars 1974.

C. A. MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE:
MYERS & MICHAUD — SYNDICS
1010 Côte Beaver Hall
Suite 607
Montréal, Québec
Tél: 866-5481.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que ZEPHERIN LYONNAIS 4326 rue Parthenais, Montréal, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à faire l'acquisition des clauses (a) et (b) du permis no. 11237-V appartenant à W. MOSES INC.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU
Procureur de(du) requérant(e).

PAQUETTE PAQUETTE
PERREAULT & RIVET
AVOCATS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 500-02-0007127-744

MICHEL THEORET, domicilié à 5091 Orléans, app. 2, ville et district de Montréal,

demandeur

-contre-

CLAUDE BEAULIEU, autrefois de 3845, Evelyne, Verdun, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT a CLAUDE BEAULIEU à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 mars 1974

Claude Dufour
greffier adjoint

Mes Cloutier, Tellier & Assoc's
suite 104
4139 Amiens,
Edifice Banque d'Epargne
Montréal-Nord
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-040081-741

CRAIG HUNTER BROWN, Exécutif, domicilié et résidant à 740 Boul. Churchill, app. 112, dans la Cité de St Lambert, District de Montréal,

Requérant

-contre-

DAME SANDRINA RORKE, actuellement d'adresse inconnue,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Dame Sandrina Rorke, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 mars 1974.

WILFRID LEFEBVRE
Régistraire-adjoint des Divorces

Mes. BLUMER & MASS
1010 ouest, Ste Catherine
Suite 902
Montréal, Québec
Procureurs du Requérant

Ferme V. Meloche Enrg., demande à la Commission des Transports du Québec de bien vouloir prolonger le permis temporaire émis en sa faveur en date du 18 octobre 1973 et valide jusqu'au 18 avril 1974 pour une autre période de 6 mois en attendant l'audition de la requête permanente.

Les intéressés ont 4 jours à compter de la première parution pour faire leurs oppositions à la Commission.

"Prenez avis que la compagnie Asbestos Express Ltée a obtenu de la Commission une modification de certains tarifs se rapportant au transport d'amiante, le 17 octobre 1973, conformément à l'article 2.64 et suivants de la section 3 du Règlement No 12, concernant la concurrence tarifaire avec un transporteur ferroviaire. Toute personne intéressée peut contester la présente demande dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que ARTHUR LECLAIR — 200, 6ième avenue — Verdun, Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial haulaway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie GATIEN TRANSPORT INC., permis 1714-V, selon la clause c) dudit permis; ladite compagnie demande également un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

FRANCOIS PERREAULT,
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-005305-748

NICOLE DROUIN, domiciliée à 1432 Fernand, ville de Ste-Dorothée, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ROBERT LANGLOIS, autrefois de 216 St-Charles, ville de Dorion, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ROBERT LANGLOIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Marcoux & St-Germain
suite 1900
507 Place d'Armes
Montréal.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-12-039838-747

MARIE EILEEN MONIQUE DURAND MICHAUD, ménagère, de Ville d'Anjou, District de Montréal, présentement domiciliée et résidant au 6622 Merriam, épouse de l'Intimé.

Requérante

—vs—

THEODORE (Alias TED) PALMA MICHAUD, d'occupation inconnue, autrefois ayant élu résidence à Timmins dans la Province de l'Ontario et présentement d'adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé THEODORE (Alias TED) PALMA MICHAUD, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à son intention au Bureau d'Enregistrement des Divorces, Division de Montréal, 10 est, rue Craig, Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, 13 mars 1974.
(signé) W. Lefèbvre, Rég-adjoint.

ORENSTEIN, RUBY,
MICHELIN, ORENSTEIN,
2015 rue Peel,
Troisième étage,
Montréal, Québec,
Procureurs de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que A & L ROBERT INC. - 3930 est, rue Ste-Catherine — Montréal, Québec, permis no: 553-DYV/978-DY s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour que son permis no 553-DYV soit modifié pour ajouter le droit de louer, à court et à long termes, des remorques et semi-remorques et demande également que son permis no 978-DY soit modifié pour ajouter le droit de louer à court terme des voitures de plaisance.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant

Paquette, Paquette, Perreault & Rivet, avocats,.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que DAME JANINE LOISELLE, ès qualité exécutrice testamentaire de feu Pascal Loiselle, permis no: 7803-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander que le permis de feu Pascal Loiselle, portant le no 7803-V, soit transféré à la succession Pascal Loiselle et qu'il soit opéré par la dite succession.

Tout intéressé peut contetter cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

BENOIT GROLEAU,
Procureur du requérant

Paquette, Paquette, Perreault & Rivet
avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-039935-741

DAME ALBERTINE BELANGER, épouse judiciairement séparée de corps et de biens de Jean-Aimé Arsenault, résidant et domiciliée au 4100 Désormeaux, Montréal-Est, District de Montréal,

Requérante

-vs-

JEAN-AIME ARSENAULT, d'adresse inconnue,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-AIME ARSENAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 mars 1974.

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Hargreaves, Monette, Trudel, Leduc
5125 du Trianon, Suite 230, Montréal, Qué. 354-1520

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-039693-746

EMILIEN DUSSAULT, résidant et domicilié au 10745, rue Pelletier, Montréal-Nord, dans les Cité et District de Montréal,

Requérant

-vs-

LAURETTE MATHIEU, actuellement de domicile inconnu,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, LAURETTE MATHIEU, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 mars 1974

Me W. LEFEBVRE
Registraire

Me André Savard
800 est, boul. de Maisonneuve
10e Etage, Montréal.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er mars 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMRICH KOVACS TRADING ALONE UNDER THE NAME OF PROGRESS LUMBER CO. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, QUEBEC le 7 jour de mars 1974, sous le numéro 2498259.

Ce 13e jour de MARS, 1974

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'ABITIBI
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que Transport Taxi Barraute, 471, 7e Avenue, Barraute, district d'Abitibi, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis de transport par taxi (catégorie région) avec une limousine.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 880, Chemin Ste-Foy, Québec.

Avis est par la présente donné que le document enregistré au Bureau d'enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2498261, La Banque de Nouvelle Ecosse (ci-après désignée "La Banque") a donné quittance, retrocédé et a retransféré à BELLE CLOTHING LTD. (ci-après désignée "Le Client"):

5455 DE GASPE SUITE 703
(adresse)
MANUFACTURIER
(occupation)

tous ses droits, titre et intérêt en vertu de Transport Général de Créances fait par le client à la Banque en date du 16 février 1972 et enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2329317.

Ce 14e jour de février 1974.

LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE
ROBERT SAUMURE
ASSISTANT GERANT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-007128-740

DAME ISABELLE THEORET, domicilié à 729, 5e Avenue, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal

demanderesse

-contre-

MICHEL THEORET, domicilié à 5091, Orléans, ville et district de Montréal,

-et-

CLAUDE BEAULIEU, autrefois de 3845, Evelyne, ville de Verdun, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

défendeurs

IL EST ENJOINT à CLAUDE BEAULIEU à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Cloutier, Tellier & Assoc's
suite 104
4139 Amiens
Montréal-Nord
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500 12-037809-740

DAME MIREILLE PESANT, secrétaire, épouse séparée de biens de Guy Robillard, résidant et domiciliée au 6860-26e Avenue Rosemont, app 19, dans les cité et district de Montréal,

Requérante

-vs-

GUY ROBILLARD, mari de ladite Mireille Pesant, présentement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Guy Robillard, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des Divorces du District de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 mars 1974

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 500-05-002523-742

RODNEY NICHOLS, résidant à 69, Kirkwood, Beaconsfield, district de Montréal,

demandeur

-contre-

DANIEL GUERIN, autrefois de 1030, St-Antoine, app. 23, Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à DANIEL GUERIN à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un delai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 7 mars 1974

WILFRID LEFEBVRE
Protonotaire adjoint

Mes Campbell, Pepper & Laffoley
1 Place Ville Marie
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-040-097-747

DAME FLORENCE GIRARD,

requérante

-vs-

ANDRE DODIER

Intimé

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des Divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

MONTREAL, le 13 mars 1974.

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Baatz et Sylvestre, Avocats
2111 rue Centre
Montréal 104, P.Q.
Tel: 933-8432
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: 500-05-002498-747

ANDRE VINCENT, domicilié à 15 St-Eugène, Varennes, district de Richelieu,

demandeur

-contre-

MAURICE NEPTON, autrefois de 3114, Ontario, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

-et-

LUCIEN LEONARD, de son vivant demeurant à 3438, Lafontaine, ville et district de Montréal,

défendeurs

IL EST ENJOINT à MAURICE NEPTON à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Claude H. Chicoine
31 ouest St-Jacques
Montréal
Avocat du demandeur

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Aimand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagih Boulos, C.A.
Jacques R. Chaillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

CLAUDE ROY & CIE
Comptables agréés
6444 est, rue Beaubien
suite 103
253-2287

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115	861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6	681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa	745-1515

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

La rencontre d'athlétisme France-Canada

Grant MacLaren signe une performance éblouissante

par Jean-Luc Duguay

Si, comme groupe, les représentantes féminines du Canada ont pris la vedette hier soir au Forum, empêchant leurs rivales françaises d'enlever une seule médaille d'or, c'est cependant l'Ontarien Grant MacLaren qui s'est révélé la grande figure de la rencontre internationale d'athlétisme en salle France-Canada. Il fut d'ailleurs choisi l'athlète par excellence de la soirée.

Grâce aux performances des filles, le Canada a pu remporter aux points cette compétition attendue par 131 à 95. Il était d'ailleurs prévue que les Canadiennes auraient assez facilement le meilleur sur leurs adversaires.

Mais c'est MacLaren, 25 ans, bientôt docteur en zoologie, un résident de Guelph, qui a donné les plus vives émotions à la grosse et enthousiaste foule de 14.359 personnes, lors du 3000 mètres.

MacLaren a en effet, grâce a une fin de course étourdissante, établi un nouveau record canadien ouvert en 7:56.77. La marque précédente était de 7:58.0 et avait été établie en 1971 par l'Australien M. O'Brien.

L'athlète à la barbe a entamé la course de façon prudente et, lors de la première moitié du parcours, n'a pas distancé son compatriote Dan Shaughnessy et les deux Français, Jean-Pierre Dufresne et Christian Cairoche.

Mais, cinq tours avant la fin, MacLaren s'est échappé et a réalisé les deux derniers tours avec une énergie quasi incroyable, ovationné par la foule debout sur ses pieds.

Chez les femmes, l'étoile de la rencontre a été Yvonne Saunders qui a établi un nouveau record canadien ouvert dans le 400 mètres, franchissant la distance en 53.93 secondes et améliorant ainsi sa propre marque de sept centièmes de seconde. De plus, dans une des dernières épreuves de la soirée, elle a mérité une autre médaille dans le relais 10 tours. Mlle Saunders a d'ailleurs mérité le trophée La Presse en tant qu'athlète féminin de la soirée.

Quant au Montréalais Claude de Ferragne, détenteur du record canadien en salle pour le saut en hauteur (7'3"), il a mérité la médaille d'or et est venu près, à son deuxième essai, de franchir 7'3"1/4.

Dans l'ensemble, les athlètes masculins de France ont surpassé leurs rivaux, remportant notamment le 400 mètres, le 500 mètres et le 1.500 mètres. Ils ont d'ailleurs devancé les Canadiens aux points, 64-60, tandis que les Canadiennes l'emportaient 71-31.

Le vainqueur du 400 mètres, Francis Demarthon, s'est attiré les huées de la foule, poussant du coude au passage le Canadien Ron Jackson qui a terminé au 3e rang.

Comme lors de la plupart des rencontres de ce genre, certains athlètes ont été frappés de malchance. C'est ainsi que Glenda Reiser, médaille d'or du 1.500 mètres aux récents Jeux du Commonwealth, a chuté hier dans le dernier virage alors que la victoire lui semblait acquise. La médaille d'or est plutôt allée à sa compatriote Thelma Wright, la jeune athlète d'Ottawa devant se contenter de la médaille de bronze.

Même si ce ne fut pas une rencontre où les records sont tombés à qui mieux mieux — d'ailleurs, on ne s'y attendait pas..., le spectacle, magnifiquement orchestré, a été des plus intéressants et fort goûté par la foule.

Celle-ci n'a peut-être pas encore l'habitude de ce genre de compétition, pas autant en tout cas que les publics européens, mais elle a peut-être cet enthousiasme propre aux "débutants"! Le Forum, habitué aux exploits des Esposito, Cournoyer et compagnie, a été le théâtre hier soir d'ovations retentissantes, notamment pour Saunders et McLaren.

Il faut signaler également les améliorations techniques sensibles apportées quant à l'organisation du programme. Les résultats des épreuves, contrairement à ce qui s'était passé l'an dernier, lors de la rencontre Canada-URSS, parvenaient rapidement au public et aux journalistes de même que la compilation des points. Il faut en féliciter les organisateurs et la Fédération d'athlétisme du Québec.

Certains athlètes ont cependant noté la difficulté des virages sur la nouvelle piste en caoutchouc Mondo. Les coins étaient en effet très serrés, la piste étant plus courte qu'on ne l'aurait désiré à cause de l'espace disponible au Forum. C'est ainsi que certains athlètes semblaient nerveux dans les virages, craignant de perdre pied.

Glenda Reiser, l'une des meilleures au monde dans la spécialité, chute au dernier virage des 1,500 mètres féminins. Mlle Reiser dut ainsi concéder la victoire à la Canadienne Thelma Wright, hier, lors de la rencontre d'athlétisme France-Canada, disputée au Forum.

Les résultats

1-50 verges haies (femmes): 1— Susan Bradley, Canada, 6.76; 2— Liz Damman, Canada, 6.96; 3— Michèle Chardonnet, France, 7.16; 4— Chantale Rega, France, 10.81.

2-50 verges haies (hommes): 1— Guy Drut, France, 6.23; 2— Yannick Vézin, France, 6.38; 3— George Neeland, Canada, 6.56; 4— John Konihowski, Canada, 6.58.

3-400 mètres (femmes): 1— Yvonne Saunders, Canada, 53.93, record canadien; 2— Nicole Duclos, France, 55.56; 3— Margaret McGowan, Canada, 55.79; 5— Elaine Jacq, France, 58.92.

4-Relais 4 fois un tour (hommes): 1— France, 59.60; 2— Canada, 1:00.26.

5-400 mètres (hommes): 1— Francis Demarthon, France, 50.00; 2— Lionel Malingre, France, 507; 3— Ron Jackson, Canada, 50.80; 4— Brian Cockshaw, Canada, 52.08.

6-Relais 4 fois un tour (femmes): 1— Canada, 1:04.56; 2— France, 1:06.76.

7-800 mètres (hommes): 1— Marcel Philippe, France, 1:50.06; 2— Randy Makelowski, Canada, 1:51.85; 3— Doug Cartan, Canada, 1:52.77; 4— Philippe Mayer, France, 1:57.14.

8-1,500 mètres (femmes) — Thelma Wright, Canada, 4:20.19; 2-Marie-France Dubois, France, 4:21.08; 3-Clenda Reiser, Canada, 4:25.54; 4-Nicole Mery, France, 4:43.11.

9-Triple saut (hommes): 1-Christian Valetudie, France, 15.85m; 2-Bernard Lamitié, France, 15.75m; 3-Dave Watt, Canada, 15.15m; 4-Bill Lindley, Canada, 14.78m.

10-Saut en hauteur (femmes): 1-Brigitte Bittner, Canada, 1m74 (5'8½"); 2-Anne Filion, Canada, 1m74 (5'8½"); 3-Nicole Duvilliers, France, 1m7 (5'7"); 3-Gloria Borfiga, France, 1m7 (5'7").

11-Lancer du poids (femmes): 1-Jane Haist, Canada, 15m92; 2-Diane Jones, Canada, 15m19; 3-Leone Bertimon, France, 15m10; 4-Simone Créantor, France, 14m29.

12-50 verges plat (hommes): 1—Dominique Chauvelot, France, 5.50; 2—Claude Montminy, Canada, 5.51; 3—Hugh Fraser, Canada, 5.54; 4—Lucien Sainte-Rose, France, 5.56.

13-5 verges plat (femmes): 1—Marjorie Bailey, Canada, 5.96; 2—Nadine Golette, France, 6.02; 3—Lynn Kelland, Canada, 6.05; 4—Catharine Delachanal, France, 6.19.

14-800 mètres (femmes): 1—Abigail Hoffman, Canada, 2:66.-26; 2—Maureen Crawley, Canada, 2:08.08; 3—Chantale Jouvhomme France, 2:08.61; 4—Monique Authier, France, 2:19.23.

15—1,500 mètres (hommes): 1—Jean-Louis Benoit, France, 3:51.02; 2—Bill Peel, Canada, 3:52.50; 3—Gene Mercer, Canada, 3:56.44; 4—Marc Rademac, France, 3:56.47.

16—Lancers du poids (hommes) 1—Bruce Pirnie, Canada, 62'8"; 2—Acajold Bear, France, 61'7"; 3—Bishop Delegiewiecz, Canada, 61'5"3/4; 4—Henri Letang, France, 53'9"1/4.

hockey

Ligue Nationale

Jeudi soir
Toronto 2, Islanders 1
Chicago 5, Rangers 2
Boston 4, Buffalo 3
Philadelphie 4, St-Louis 2
Hier soir
Atlanta à Vancouver
Pittsburgh à Californie
Aujourd'hui
Chicago à Montréal
Boston à Toronto, pm
Rangers à Islanders
Détroit à Los Angeles
Buffalo à St-Louis
Pittsburgh à Vancouver
Philadelphie à Minnesota
Demain
Islanders à Montréal
Rangers à Boston, pm
Toronto à Philadelphie
Minnesota à Buffalo
Atlanta à Chicago

Les compteurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Esposito, Boston	61	68	129
Orr, Boston	27	75	102
Hodge, Boston	43	48	91
Clarke, Philad.	30	47	77
Martin, Buffalo	42	33	75
Sittler, Toronto	34	37	71
Cashman, Boston	23	47	70
Dionne, Détroit	22	48	70
Bucyk, Boston	27	42	69
Park, Ranger	23	46	69
Apps, Pittsburgh	22	47	69

Association Mondiale

Jeudi soir
N.-Angleterre 6, Vancouver 3
Houston 6, Los Angeles 0
Québec 3, Toronto 2
Chicago 7, Minnesota 4
Hier soir
Jersey 5, Minnesota 3
Winnipeg 7, Vancouver 5
N.-Angleterre à Edmonton
Aujourd'hui
Québec à Chicago
Jersey à Cleveland
Demain
Minnesota à Québec
Vancouver à Edmonton
N.-Angleterre à Winnipeg
Cleveland à Houston
Chicago à Toronto

Les compteurs

(parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Walton, Minnesota	48	55	103
G. Howe, Houston	30	63	93
Lacroix, NJ	29	62	91
Connelly, Min.	38	48	86
Carleton, Toronto	33	53	85
Hull, Winnipeg	45	36	81
Lawson, Van.	42	38	80
Lund, Houston	28	51	79
Hinse, Houston	24	55	79
Bernier, Québec	32	46	78

Ligue Américaine

Hier soir
Boston 5, Cincinnati 1
N.-Ecosse 5, Richmond 3
Springfield 2, Virginie 2
Aujourd'hui
Cincinnati à Hershey
Virginie à Richmond
Demain
Providence à N.-Ecosse pm
Springfield à Cincinnati
Baltimore à Jacksonville
Virginie à New Haven
Boston à Rochester

Ligue Majeure du Québec

Jeudi soir
Montréal 12, Laval 4
Cornwall 16, Hull 1
Drummondville 5, Québec 4
Hier soir
Sorel à Chicoutimi
Cornwall à Québec
T.-Rivières à Shawinigan
Aujourd'hui
Aucun match à l'affiche
Demain
Québec à Montréal
T.-Rivières à Chicoutimi
Cornwall à Drummondville
Hull à Shawinigan
Laval à Sherbrooke

LIGUE NATIONALE

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	67	45	13	9	301	186	99
MONTREAL	67	39	19	9	246	198	87
RANGERS	66	36	18	12	255	197	84
TORONTO	67	31	23	13	239	196	75
BUFFALO	67	28	30	9	211	223	65
DETROIT	68	25	33	10	223	276	60
VANCOUVER	66	17	38	11	180	253	45
ISLANDERS	66	15	36	15	154	215	45
Section Ouest							
PHILADELPHIE	66	42	14	10	228	136	94
CHICAGO	66	33	13	20	225	139	86
LOS ANGELES	67	26	30	11	177	201	63
ATLANTA	67	26	30	11	177	201	63
ST-LOUIS	67	24	33	10	181	198	58
MINNESOTA	66	20	30	10	203	226	56
PITTSBURGH	66	22	37	7	193	239	51
CALIFORNIE	67	13	45	9	174	288	35

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ANGLETERRE	70	39	28	3	265	233	81
TORONTO	70	35	31	4	271	241	74
QUEBEC	69	35	21	3	269	247	73
CLEVELAND	68	32	29	7	226	230	71
CHICAGO	67	32	32	3	229	238	67
JERSEY	69	30	36	3	230	267	63
Section Ouest							
HOUSTON	68	42	21	5	277	184	89
MINNESOTA	70	38	30	2	292	253	78
EDMONTON	66	33	32	1	228	230	67
WINNIPEG	71	31	35	5	231	267	67
VANCOUVER	68	25	43	0	253	296	50
LOS ANGELES	70	23	47	0	208	293	46

LIGUE AMERICAINE

Section Nord

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ROCHESTER	68	38	20	10	275	235	86
PROVIDENCE	68	37	23	8	303	213	82
NEW HAVEN	69	33	26	10	267	241	76
N.-ECOSSE	68	31	27	10	236	208	72
BOSTON	68	21	37	10	213	270	52
SPRINGFIELD	69	18	37	14	225	304	50
Section Sud							
HERSHEY	68	37	21	10	293	217	84
BALTIMORE	67	36	23	8	270	210	80
CINCINNATI	67	35	23	9	239	212	79
VIRGINIE	68	22	37	9	195	256	53
JACKSONVILLE	69	23	39	7	216	295	53
RICHMOND	67	19	37	11	211	281	49

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	65	54	10	1	575	276	109
QUEBEC	66	50	14	2	506	298	102
SHAWINIGAN	65	26	36	3	318	380	55
CHICOUTIMI	66	21	45	0	258	425	42
TROIS-RIVIERES	65	19	45	1	290	428	39
Section Ouest							
CORNWALL	64	44	18	2	411	287	90
MONTREAL	66	39	24	3	420	312	81
SHERBROOKE	65	35	29	1	307	311	71
LAVAL	65	27	35	3	333	398	57
DRUMMONDVILLE	65	22	42	1	368	392	45
HULL	66	13	52	1	206	384	27

Lacroix s'impose face aux Saints

CHERRY HILL, N.J. (PA) — André Lacroix a compté un but et récolté trois passes pour mener les Knights de Jersey à une victoire de 5-3 sur les Fighting Saints du Minnesota, hier soir.

1ère période
1—MINNESOTA: Christiansen (11)
Boyd 14:33
Pun.: Hampson M 1:13.

2ème période
2—JERSEY: Rivers (22)
Lacroix 3:25
3—JERSEY: Herriman (7)
Lacroix, Rivers 3:48
4—JERSEY: Rivers (33)
Peacosh, Peters 4:45
5—JERSEY: Howell (3)
Rivers, Lacroix 10:06
6—MINNESOTA: Morrison (34)
Connelly, Walton 18:06
Pun.: Perry J 7:25, Johnson M 11:42, Johnson M, Morrison J 16:55, Merriman J 17:45.

3ème période
7—MINNESOTA: Walton (49)
Arbour, Johnson 1:19
8—JERSEY: Lacroix (30)
K. Morrison, Rivers 2:12
Aucune punition.

Lancers par:

Minnesota	6	7	4	—17
Jersey	9	18	14	—41

Gardiens: Garrett (M); Kurt (J).
Assistance: 3,057.

Jets 7, Blazers 5

1ère période
Aucun but.
Punitions: Cardiff V 4:31, Huck W 16:04.

2ème période
1—VANCOUVER: Boudreau (1)
MacSweyn, O'Denoghus . 2:08
2—VANCOUVER: Lawson (43)
Burgess 10:25
3—WINNIPEG: Beaudin (25)
Bordeleau, Hornung . . 11:43
4—WINNIPEG: Hull (46)
Hornung 14:00
5—WINNIPEG: Hull (47)
Snell, Woytowich . . . 15:12

Punitions: Cardiff V 4:39, Asmundson W, Donnelly V, servie par Adair 11:39, Myers V 12:21.

L'Alberta gagne au curling scolaire

OTTAWA PC — L'Alberta a remporté la 28e reprise du championnat canadien de curling scolaire en déclassant la Colombie-Britannique 15-4 dans un match éliminatoire,hier.

Le quatuor Robb King, d'Edmonton, a contrôlé le jeu du commencement à la fin, récoltant deux points aux premier et troisième bouts, trois au 5e, et cinq au 6e en prenant une avance de 12-2 aux dépens de Doug Bradley, de Kelowna.

La C.-B. a gagné deux points au 7e bout, mais l'Alberta a répliqué avec trois au bout suivant et Bradley a immédiatement concédé la victoire, la 7e de l'Alberta en 15 ans.

La ronde éliminatoire avait été nécessitée lorsque les deux finalistes avaient subi la défaite dans la 11e et dernière ronde régulière, terminant le tournoi avec des fiches identiques de 8-2.

baseball

Parties hors-concours

Jeudi
Atlanta 3, New York A 2, 12 manches
Cincinnati 6, Minnesota 4
Los Angeles 3, St-Louis 0
New York N 3, Détroit 2
Chicago A 6, Philadelphie 5
Pittsburgh 7, Kansas City 1
Milwaukee 10, Chicago N 6
San Francisco 7, San Diego 4
Baltimore 12, Texas 3
Californie 7, Houston 2
Hier
Montréal 4, Los Angeles 3
Texas 9, Kansas City 8
Atlanta 6, Pittsburgh 4
Cleveland 2, Californie 0
St-Louis 5, Minnesota 0
Boston 3, New York N 1
Houston 6, Détroit 1
New York A 5, Texas 2
Chicago N 10, Arizona State 7
Milwaukee 8, Oakland 6
San Francisco 14, San Diego 3
Baltimore 10, Cincinnati 9
Aujourd'hui
Montréal vs Détroit
New York N vs Atlanta
Cincinnati vs New York A
Los Angeles vs Houston
Philadelphie vs St-Louis
Pittsburgh vs Baltimore
Chicago N vs Oakland
San Diego vs Milwaukee
San Francisco vs Californie
Minnesota vs Boston
Chicago A vs Kansas City
New York A vs Texas
Cleveland vs Oakland
Demain
Cincinnati à Atlanta
Montréal vs Texas
Houston vs Minnesota
New York N vs Los Angeles
Boston vs Philadelphie
Pittsburgh vs Baltimore
Boston vs St-Louis
Oakland vs Chicago N
San Francisco vs Californie
Kansas City vs Chicago N
Détroit vs New York A

Foote attache plus d'importance à la défensive qu'à l'attaque

de notre envoyé spécial, Marc Thibeault

DAYTONA BEACH, Floride — Barry Foote, le colosse de 6 pieds et 3 pouces et de 210 livres qui a eu 22 ans il y a à peine un mois, est déjà reconnu pour sa force de frappe. Certains croient même qu'il frappe déjà avec autant d'autorité que Johnny Bench au même âge et les amateurs du parc Jarry en ont eu une petite preuve à la fin de la saison dernière alors qu'il eut 4 coups sûrs, dont un triple, en 6 présences au marbre comme frappeur de relève.

Son dossier est parsemé de statistiques offensives impressionnantes: avec Bradenton, ligue des Recrues de la Floride, en 1970, moyenne de .266, 7 doubles, 3 circuits et 29 points produits en 46 parties; avec West Palm Beach, classe A, en 1971, moyenne de .230, 14 doubles, 5 triples, 8 circuits et 42 points produits en 115 matches; avec Québec, classe AA, en 1972, moyenne de .253, 23 doubles, 16 circuits et 75 points produits en 124 parties; et avec Peninsula, catégorie AAA, en 1973, moyenne de .262, 22 doubles, 2 triples, 19 circuits et 65 points produits en 137 rencontres. A la fin de la saison, il fut choisi sur l'équipe d'as de la ligue Internationale et, aussi, sur celle de toutes les ligues de calibre AAA.

C'est pourquoi il est assez surprenant de l'entendre dire: "Je préfère être le receveur d'un blanchissage réussi par un de nos lanceurs plutôt que de frapper 4 coups sûrs en 4 présences au marbre."

Il faut expliquer que Foote, déjà marié depuis plus de deux ans à Susan Pearce, sait que s'il veut jouer régulièrement avec les Expos de Montréal la saison prochaine il devra prouver au gérant Gene Mauch qu'il peut être aussi bon défensivement que John Boccabella ou Terry Humphrey. Il le sait si bien qu'il en parle indirectement et intelligemment en disant, par exemple: "J'ai toujours été reconnu comme étant un bon receveur au bâton. Il faut plus que ça pour réussir dans les ligues majeures."

Danny Melendez, le bras droit du directeur général Jim Fanning, est un de ses admirateurs. "Sa vélocité est aussi bonne que celle de Johnny Bench. Je n'ai pas dit son bras, seulement sa vélocité, une chose qui ne s'apprend pas. Le contrôle, la façon de se débarrasser de la balle rapidement pour retirer un coureur au 2e but et autres talents peuvent être enseignés. Pas la vélocité", déclare Melendez.

D'une balle à l'autre

● René Lavigueur, le soigneur des Carnavals de Québec, aide l'entraîneur Joé Liscio à prendre soin des Expos. C'est la première expérience de Lavigueur au niveau des ligues majeures.

● Luis Olmo, voltigeur de centre des anciens Royaux de Montréal de la ligue Internationale en 1943, 1944 et 1945, a pris ses vacances annuelles pour assister au camp d'entraînement des Expos. Dans les majeures, Olmo, un élégant voltigeur et excellent frappeur, a joué pour les Dodgers de Brooklyn et les anciens Braves de Boston. Il est vendeur d'assurances à Porto Rico, son pays natal. Lorsqu'on lui demande de nous nommer quelques-uns de ses coéquipiers avec les anciens Royaux de la métropole, l'affable Olmo rappelle des noms comme Jack Graham (1er-but), Dixie Howell (receveur), Alex Campanis et Claude Corbitt (champ intérieur), Rex Barney et Hal Gregg (lanceurs) et le voltigeur Roberto Ortiz, décédé il y a un an.

● Les Expos ont déménagé leur club-école de Jamestown, N.Y., à Kinston, Caroline du Nord, parce qu'on peut jouer au baseball 5 mois par année à ce dernier endroit comparativement à seulement 2 à Jamestown. Il s'agit de clubs de catégorie A. Les autres clubs-affiliés des Expos sont West Palm Beach, aussi de calibre A, les Carnavals de Québec (AA) et les nouveaux Blues de Memphis (AAA), successeurs des Whips de Winnipeg-Peninsula.

● La raison pour laquelle on peut jouer 58 parties de la fin septembre à la fin novembre dans la ligue d'Apprentissage (ex-ligue des Recrues) de la Floride est que tous les matches sont disputés à St-Petersburg où il y a 3 losanges. Cela élimine les voyages par autobus et permet de présenter jusqu'à 3 programmes doubles par jour! En parlant de St-Petersburg, saviez-vous qu'il y a un quotidien de cet endroit qui vous donne son exemplaire du jour à titre gracieux s'il pleut?!?

● Le salaire minimum des joueurs des ligues majeures est de $15,000. Il est déjà prévu qu'il passera à $16,000 en 1975.

● Felix Millan, le 2e-but de $80,000 des Mets de New York, a déjà joué pour les Islanders de Daytona Beach.

● Bill Rigney Jr, évidemment le fils de l'ancien gérant des Giants de New York et de San Francisco, du club Californie et des Twins du Minnesota, révèle que les Expos voyageront par envolées commerciales 21 fois la saison prochaine et par vols nolisés 17 fois. L'an dernier, tous les voyages des Expos étaient faits par envolées nolisées. Celles-ci se feront via United Air Lines, compagnie qui, de fait, a des contrats pour ces vols avec 19 des 24 équipes des ligues majeures.

● Lorsqu'il a fait froid durant deux jours au début du camp d'entrainement, Brad Willson, du "Daytona Beach Morning Journal", a intitulé un de ses articles: "brrrrrrrr-aseball"!

● Willie Davis s'est déjà acheté une maison à Montréal.

● Bernard Kahn, directeur de l'information sportive du "Sunday News-Journal", écrit que, l'an dernier, un gars qui parlait anglais au camp des Expos était considéré comme étant "un étranger". Et il ajoute: "A cause de la pénurie d'essence, tel n'est pas le cas cette année, malheureusement".

Davis brille contre LA

DAYTONA BEACH Floride (PA) — Un triple de Willy Davis et un circuit de Ken Singleton réussis en 9e manche ont permis aux Expos de Montréal de vaincre les Dodgers de Los Angeles 4-3, hier après-midi, en match présaison.

Davis, que les Expos ont acquis des Dodgers en retour de Mike Marshall il y a trois mois, a également frappé deux simples en plus d'être à l'origine d'un triple-jeu à la 2e manche.

Avec Tom Agee au 2e coussin et Steve Yaeger au 1er-but, Rick Averbach a cogné un court ballon au champ centre alors que les deux coureurs étaient en course. Davis a capté la balle puis l'a relayée au 1er but Ron Fairly. Sans toucher au coussin, Fairly a renvoyé la balle à l'arrêt-court Tim Foli, retirant Agee, puis Foli l'a retourné à Fairly qui a ainsi complété le triple-jeu.

Foli a produit les deux autres points des Expos grâce à un circuit à la 2e manche. Ken McMullen a cogné un circuit de deux pour les Dodgers à la 5e.

Chuck Taylor, en relève, a été crédité de la victoire.

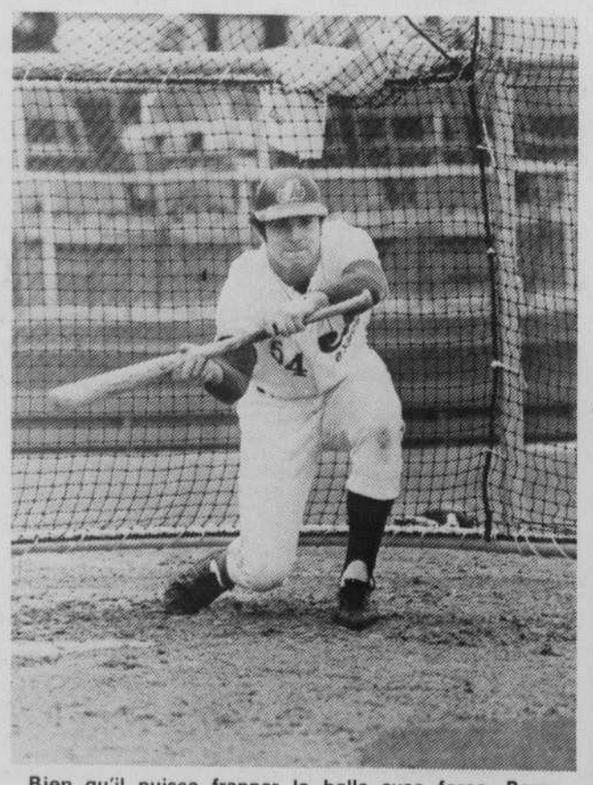

Bien qu'il puisse frapper la balle avec force, Barry Foote exécute quotidiennement des coups retenus à l'entrainement.

VISITEZ LES RIVES DU LAC BALATON
19 MARS
RIVOLI
MONTRÉAL
20 MARS
VERSAILLES
MONTRÉAL
21 MARS
LES RIVIÈRES
TROIS-RIVIÈRES

Les Hawks attaqueront ce soir.

Les Black Hawks de Chicago seront opposés aux Canadiens, ce soir à 20h00, à la Soirée du hockey. A la télévision de Radio-Canada.

les HÔTELS

Etablissement d'un réseau québécois

par URGEL LEFEBVRE

Trente-deux des meilleurs hôteliers du Québec viennent de s'unir pour former le plus important réseau hôtelier du Québec, le réseau HOTE, qui est constitué à 100% de capitaux québécois, et qui regroupe la majorité des meilleurs hôteliers authentiquement québécois oeuvrant dans ce domaine depuis de longue date. C'est d'ailleurs le seul réseau hôtelier de classe qui relie toutes les régions touristiques d'un bout à l'autre du Québec.

Au moment où le Québec est en voie de devenir une des contrées touristiques des plus recherchées le réseau HÔTE en étendant ses activités à toutes les régions du Québec, c'est-à-dire de l'Abitibi à la Gaspésie, vient de doter l'industrie touristique et récréationnelle du Québec de l'ossature et des circuits hôteliers intégrés qui s'avéraient indispensables pour le développement touristique. Ceci facilitera d'autant plus la planification des voyages touristiques, des déplacements d'affaires et des vacances, que ceux-ci sont de plus en plus recherchés du grand public surtout au moment où le rationnement de l'essence va favoriser les voyages au Québec.

Non seulement HOTE est le seul réseau hôtelier qui couvre tout le Québec, mais c'est aussi le seul qui puisse du point de vue récréatif mettre à la disposition du grand public: 22 piscines, 21 plages sablonneuses, 7 centres de ski, 2 navires, de nombreux terrains de golf, de tennis, et du point de vue gastronomique offrir 48 salles à manger et restaurants parmi les mieux cotés au Canada, dont dix-huit de deux fourchettes et plus (la plus haute distinction gastronomique étant trois fourchettes, selon la classification officielle du gouvernement).

Notons enfin, que parmi les 32 hôteliers formant le réseau HOTE, on compte 5 anciens présidents de l'Association des hôteliers du Québec, 10 anciens ou actuels vice-présidents de ladite associa- et de nombreux présidents et et vice-présidents d'association régionales, de même que de nombreux gagnants de trophées hôteliers et gastronomiques. HOTE, en plus d'être le plus important réseau hôtelier québécois, serait aussi le reseau de la "compétence et de la renommée hôtelière".

Voilà qui est peut-être de bon augure et pour le public québécois, qui commence à se poser la question: "où passer les vacances cette année", et pour l'économie du pays, car ceci permettra au Québec de se hisser au niveau des régions reconnues pour leur infrastructure hôtelière de qualité.

On trouvera ci-dessous une liste des hôtels faisant partie du réseau HOTE.

ÉTABLISSEMENTS	ÉTOILES	LIS	FOURCHETTES
motel l'Escale — VAL D'OR	4	4	1
motel la Sapinière — VAL DAVID	4	5	3
hôtel l'Estérel — VILLE L'ESTEREL	5	4	2
motel le Séville — MTL/ST-LAURENT	4	5	2
motel des Nations — BROSSARD	3	3	0
motel le Rustik — CHATEAUGUAY	4	3	1
motel le Bertrand — TRACY	4	4	2
auberge Handfield — ST-MARC (RICHELIEU)	4	3	3
h/m Castel de l'Estrie — GRANBY	4	4	2
hôtel le Wellington — SHERBROOKE	5	4	2
hôtel le Chicoutimi — CHICOUTIMI	5	4	3
motel le Gite — LA TUQUE	3	4	0
motel le Montclair — TROIS-RIVIÈRES	4	4	1
hôtel le Colibri — VICTORIAVILLE	5	3	1
hôtel le Dauphin — DRUMMONDVILLE	5	4	2
manoir du Lac Delage — LAC DELAGE	5	5	1
manoir St-Castin — LAC BEAUPORT	5	4	3
hôtel le Voyageur — QUEBEC	4	4	1
motel le Carillon — QUEBEC	4	4	2
motel le Kébécois — ST-ROMUALD	4	4	1
motel Arnold — ST-GEORGES	4	4	3
auberge du Roc — BAIE COMEAU	4	3	1
auberge de la Pointe — RIVIERE-DU-LOUP	4	4	2
motel le Quai Narcisse — RIVIERE-DU-LOUP	3	3	2
hôtel le St-Louis — RIMOUSKI	4	3	3
motel le Restigouche — MATAPEDIA	4	4	0
motel la Baie Bleue — CARLETON	3	4	2
motel le St-Laurent — CHANDLER	3	3	0
hôtel le Percé — PERCE	3	3	2
hôtel le Bon Accueil — RIVIÈRE MADELEINE	3	3	1
hôtel le Bernier — MATANE	4	2	1
motel la Marina — MATANE	3	3	1

où aller - les VOYAGES et les HÔTELS

Le premier ministre Robert Bourassa et le maire Gilles Lamontagne inaugureront officiellement le Québec-Hilton et le Centre des congrès de Québec, attenant à l'hôtel, le jeudi 21 mars, à 18 heures. L'hôtel et le centre de congrès font partie de l'ensemble immobilier de $75 millions de la Place Québec.

•

Les séminaires proposés cette année par le Det Danske Selskab (l'Institut du Danemark), de Copenhague sont: l'architecture scandinave et l'urbanisme, l'horticulture danoise, la démocratie nordique, l'esprit communautaire et la moralité, les bibliothèques publiques en Scandinavie, le neo-design au Danemark, l'éducation scandinave, le bien-être de l'enfant et de l'adolescent au Danemark de même que les soins à prodiguer aux personnes âgées danoises.

Tous ont lieu de juin à septembre et la date limite d'inscription est le 1er mai. On obtient de plus amples renseignements aux bureaux des ventes des lignes SAS à travers le Canada ou en écrivant à : Det Danske Selskab, 2, Kultorvet, DK-1175, Copenhague K, Danemark.

•

Air Canada établira un service direct est-ouest reliant Montréal, Ottawa, Sudbury, Thunder Bay et Winnipeg, à l'été de 1975. La nouvelle coïncide avec le 20e anniversaire de l'inauguration du service d'Air Canada vers Sudbury.

Le Monde vous invite... via LES VOYAGES HONE

EXTRÊME-ORIENT
Voyages accompagnés de Montréal
PRINTEMPS: du 25 avril au 19 mai
AUTOMNE: du 7 nov. au 1er déc.
VANCOUVER: 1 journée — JAPON: TOKYO, NIKKO, KAMAKURA HAKONE, TOBA, KYOTO, NARA — HONG KONG et les Nouveaux Territoires — BALI: l'Île des Dieux — SINGAPOUR: Île et États de l'Asie du Sud THAILANDE: Bangkok, la rutilante capitale — MANILLE: excursion dans l'île — Retour par HAWAII.
24 jours — 7 pays — $2,075

SCANDINAVIE — RUSSIE — POLOGNE
Voyages accompagnés de Montréal
21 jours - 5 pays
2 DÉPARTS: du 31 mai au 21 juin $1,560
du 5 au 26 juillet $1,670
NORGÈGE: Bergen, les fjords, Oslo
SUÈDE: séjour à Stockholm, la "Venise du Nord"
URSS: Leningrad et Moscou
POLOGNE: Varsovie, Cracovie, Auschwitz
DANEMARK: Copenhague et une tournée des châteaux.

GRÈCE — YOUGOSLAVIE
2 voyages accompagnés de Montréal
PRINTEMPS: du 8 au 29 mai
AUTOMNE: 18 sept. au 9 oct.
AUTRICHE: Visite de Vienne et des environs.
YOUGOSLAVIE: Séjour à Duhrovnik et à Sv.-Stelan.
GRÈCE: Athènes, Delphes, Mycènes, Nauplie, Epidaure.
CROISIÈRE DU STELLA SOLARIS AUX ÎLES GRECQUES ET EN TURQUIE:
Délos - Mycenes - Santorin - la Crète - Rhodes
Kusadasi (Ephèse) Istamboul
Retour par Paris
21 jours — 5 pays $1,645

LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans.
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h.
le jeudi jusqu'à 21 h. — Le samedi de 9 h 30 à 13 h.
IATA

Vacances-Croisières: tout le monde en parle!

AMBIANCE · DÉTENTE · SPECTACLES

CROISIÈRES: de MONTRÉAL	CROISIÈRES: de NEW YORK
à bord du MS Alexandr Pushkin	à bord du MS Mikhail Lermontov
1 semaine: 13,20,27 juillet — 17,24,31 août vers Québec, St. Pierre-Miquelon, le Saguenay 2 semaines: 3 août vers Québec, le Saguenay, les Bermudes, St. Pierre-Miquelon.	8 juillet: 8 jours vers Nassau et les Bermudes. 16 juillet: 6 jours vers les Bermudes. 22 juillet: 10 jours vers Boston, le Saguenay, Gaspé, Charlottetown.
Plus 3 traversées transatlantiques vers Le Havre, Londres, Bremerhaven et Léningrad.	Plus 3 traversées transatlantiques vers Cobh, Londres, Bremerhaven et Léningrad.

Faites votre choix entre 10 croisières ou 6 traversées transatlantiques à bord de l'Alexandr Pushkin ou du Mikhail Lermontov. Ces paquebots vous offrent tout le confort, **l'hospitalité russe,** une excellente cuisine internationale et régionale, vins du pays. Piscine, sauna, **spectacles et divertissements** hauts en couleur.

C'est tout un programme... réservez sans tarder!

Renseignements et réservations chez votre AGENT DE VOYAGE ou l'agent-général en Amérique du Nord
march shipping limited
400 ouest, rue Craig, Montréal H2Y 1K1, Qué.
Tél.: (514) 842-8841
Pour LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA BALTIQUE, Léningrad, URSS. *Registre: URSS

RÉSERVEZ À L'UN DE NOS TROIS BUREAUX
CARRÉ PHILLIPS 1218, rue UNION 866-9381 | 3428, RUE ST-DENIS 842-1751 | GALERIES D'ANJOU 353-7650
Regardez information Voyages au canal 10 le dimanche 5h00 p.m.
AGENCE DE VOYAGES VIAU

COSTA DEL SOL et CANARIES
13 jours à partir de $479.

ESPAGNE - PORTUGAL MAROC
trois semaines à partir de $859.

VOLS NOLISÉS POUR PARIS à partir de $249.

Location: autos et campeurs aux meilleurs prix.
Ex: R 12 TL - 1 semaine $110. tout compris taxe et ass.
Pour tous renseignements:
VOYAGES FLEURY enrg.
10339, rue St-Laurent - suite 3 382-4010-4011

Visitez l'Europe...
EN... AUTOMOBILE
ou en
EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Grand choix de
RENAULT – VW – CITROËN
FIAT – SIMCA – PEUGEOT
VOLVO – MICRO-BUS – ETC...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc....
Réservations billets : Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176 rue DRUMMOND, MTL. - 861-0200
"Touring Club de France"

PERSE ET TERRE SAINTE
ISPAHAN - SHIRAZ - PERSEPOLIS
Berceau des civilisations
GRÈCE - IRAN - ISRAEL - ITALIE
Voyage en groupe accompagné au départ de Montréal
• 21 juillet au 10 août 1974
• 18 août au 7 septembre 1974
• 8 septembre au 28 septembre 1974
$1,354.
Tout compris excepté 6 repas.
Demandez notre dépliant en couleurs.
RÉSERVEZ TÔT
PLACES EN NOMBRE LIMITÉ
Transport aérien par KLM Lignes aériennes Royales Néerlandaises
VOYAGES - MISSIONS Ltée
Agence agréée IATA et Membre de l'Association des Agents de Voyage du Québec
235 Est Dorchester Montréal, H2X 1N8 Tél.: 861-8634 ou 4184
500, 8ème Avenue Québec, G1J 3L7 Tél.: 522-2036 et 2037

L'Europe en auto? Facile avec Renault.

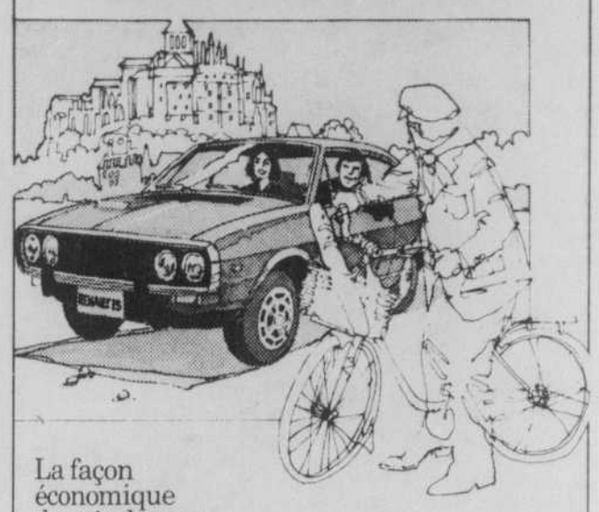

La façon économique de voir du pays.

Extrait du tarif	3 semaines	1 mois	2 mois
Renault 4	$298	$389	$493
Renault 5 TL	298	389	493
Renault 12 TL	420	508	623
Renault 12 Automatique	525	698	835
Renault 16 TL	475	628	785

Tarifs par semaine disponibles.

De plus, le plan RENAULT vous offre:
KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ
Assurance "sans déductible"
Aucune taxe supplémentaire à verser
RENAULT
Pour tout renseignement, veuillez vous adresser chez votre concessionnaire Renault, votre agent de voyage ou postez le coupon ci-dessous.

D3
Service Outre-mer Renault, B.P. 6400, Montréal, P.Q. H3C 3L5
Veuillez m'adresser une documentation complète sur l'Europe en auto avec Renault.
Nom
Adresse
Ville Prov. Tél.

GROS PLAN SUR: LES BELLES VACANCES

PÂQUES 74

DESTINATION	DÉPART	RETOUR	DURÉE	PRIX	CODE
MARTINIQUE	9 avril	16 avril	1 Sem.	$394.	TC
MARTINIQUE	29 MAI	12 Avril	2 Sem.	$583.	TC
MIAMI BEACH	13 avril	20 avril	1 Sem.	$239.	TT
BAHAMAS	11 avril	18 avril	1 Sem.	$239.	ST
HAWAÏ	6 avril	20 avril	2 Sem.	$671.	ST
TAHITI	11 avril	25 avril	2 Sem.	$1393.	M.V.

PRIX COMPRENANT: AVION-HOTEL-TRANSFERTS etc...
PRIX PAR PERSONNE SUR BASE DOUBLE.

DESTINATIONS EUROPE 74
VIENT DE PARAÎTRE: (circuit autobus de luxe)
LE TOURISME FRANÇAIS brochure disponible)

Cet été Sunflight vous invite:
VACANCES GARANTIES:
ESPAGNE-MAROC-PORTUGAL 3 Sem. à ppartir: $859.
LES CANARIES-COSTA D'EL SOL 2 Sem. à partir: $479.
PRIX COMPRENANT VOTRE BILLET D'AVION-HOTEL-TOUR etc...

CLUB MÉDITERRANÉE POUR DES VACANCES RÉUSSIES:
COTE-D'IVOIRE-MAROC-TUNISIE-ITALIE-GRÈCE
DEMANDEZ NOTRE BROCHURE

L'EUROPE EN LIBERTÉ LA FAÇON ÉCONOMIQUE

VOTRE VOYAGE
VOLS NOLISÉS SUR PARIS
Entre le 15 mai et 21 juin $249
Entre le 22 juin et 10 août $289
Entre le 13 août et 12 sept. $249
DÉPART TOUTE LES SEMAINES POUR DES DURÉES VARIENT ENTRE 2-3-4-5-6 SEMAINES.
TARIF ALLER ET RETOUR MLT.-PARIS

VOTRE VOITURE
En collaboration avec AVIS

MODÈLES	1 Sem.	2 Sem.	3 Sem.
Renault 4	89	177	256
Renault 12	125	249	374
Peugot 204	125	249	374
Renault 16	141	282	415

PRIX COMPRENANT: KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ ASSURANCE ET TAXE COMPRISE.

CARAVANING en EUROPE
LIVRAISON - PARIS-BRUXELLES-AMSTERDAM-
ABANDON LUXEMBOURG-etc...
4 Semaines tout équipé Couche 4 à 5 personnes $966.00 Tarif juin - Taxes en sus

CANADA et USA ÉTÉ 74
NOUS AVONS SÉLECTIONNÉ POUR VOUS: "Tournées autobus"

OUEST CANADIEN	LES MARITIMES	LA GASPÉSIE
23 JOURS	13 JOURS	7 JOURS
29 juin-6, 13, 27 juillet	6, 13, 20, 27 Juillet au 3, 10 août	7, 14, 21, 28 juillet au 4 août
À partir $539 par pers.	À partir $339 par pers.	À partir $259 par pers.

CALIFORNIE	L'EST des USA	Chicago/New Orlean
23 JOURS	8 JOURS	16 JOURS
6 juillet - 3, 31 août 7, 21 sept.	6, 13, 20, 27 juillet 3 août	13 et 27 juillet
À partir $539 par pers.	À partir $205 par pers.	À partir $340 par pers.

Prix indiqués ci-haut: par personne sur une base double

VOYAGES SUR MESURES
VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ DANS CETTE ANNONCE CE DONT VOUS ENVISAGEZ POUR VOS VACANCES ? FAITES-NOUS PARVENIR VOS INTENTIONS . . . VOUS RECEVREZ EN DÉTAIL VOTRE VOYAGE TEL QUE VOUS L'ENVISAGEZ CE SERVICE EST GRATUIT . . .
POUR TOUTES RÉSERVATION ET INFORMATIONS
Nous sommes à votre service de 9h30 à 21h tous les jours
Samedi de 10h00 à 16h
VOYAGES Interglobe LTÉE
811 est, ave LAURIER, (Métro Laurier) Tél.: 274-1877-4308

cahier des arts et lettres - supplément tourisme

Hawaii
sur la route du Pacifique
British airways

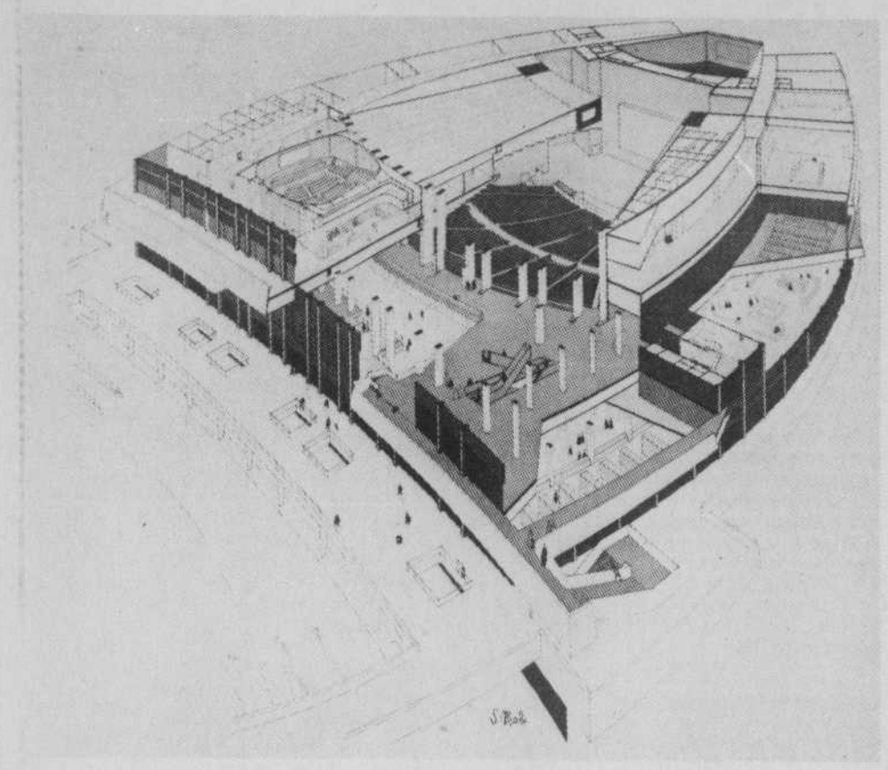

la **SUISSE**

Une fête du printemps à Zurich

La tradition du "Sechseläuten" est vieille de plus de 600 ans, et cette tradition est aussi vivante aujourd'hui qu'autrefois. Les origines de cette fête, qui a lieu tous les ans le troisième lundi du mois d'avril (en 1974, le 22 avril), remontent aux temps du paganisme dont elle perpétue certains rites. Une tradition séculaire veut qu'elle soit célébrée au printemps, et précisément à la date où, les jours redevenant plus longs, les cloches de la ville recommencent à sonner la fin du travail le soir à six heures. Aux temps anciens, les corporations avaient pris l'habitude de marquer ce jour très attendu par de joyeuses rencontres amicales. Puis, peu à peu, le "Sechseläuten" devint une grande fête populaire avec la participation enthousiaste de toute la population citadine. Encore de nos jours, ce sont les 24 Corporations de Zurich — dont certaines comptent plus de 600 ans d'histoire — qui entretiennent fidèlement cette belle coutume et organisent la fête, qui, chaque année, se déroule d'après des rites traditionnels.

Dans l'après-midi du troisième dimanche du mois d'avril, un grand cortège d'enfants défile dans les rues de la ville, auquel des milliers d'enfants, en costumes historiques et nationaux, prennent part. Le lundi — jour principal de la fête — a lieu le grand cortège traditionnel des 24 corporations. Leurs membres, à pied ou à cheval, vêtus de costumes historiques et portant les bannières, insignes et lanternes de leur corporation, défilent, accompagnés de musique, fanfares et de chars décorés, dans les artères principales du centre de la ville. Toute la population et de nombreux spectateurs, venus spécialement à Zurich pour ce jour, forment la haie sur tout le parcours du cortège, qui prend fin vers six heures du soir à la "Place du Sechseläuten".

L'immense bonhomme de neige en ouate, le "Böögg", symbole de l'hiver, est traditionnellement livré aux flammes sur la grande place, tout près du lac, en présence des corporations réunies. Dressé au sommet d'un gigantesque bucher, le corps bourré de fusées et de pétards, le "Böögg" attend d'un air bienveillant son supplice. Sur le coup de six heures, les fagots s'embrasent, tandis que toutes les cloches de la ville se mettent à sonner gaiement. Au son de la marche du "Sechseläuten" les cavaliers des corporations mènent autour du bûcher une ronde endiablée.

la **FRANCE**

Le CIP est ouvert!

Le Centre international de Paris, inauguré il y a quelques jours sous le haut patronage du président Pompidou et en présence du premier ministre Pierre Messmer, sera tout à la fois un lieu de rencontres et d'échanges universels, et le témoignage d'une volonté de moderniser l'équipement culturel de la capitale française.

"Cette rencontre, dans la conception du centre, de l'activité des congrès et de la musique, a déclaré M. Messmer, est pour moi significative. La musique est le plus beau et le plus vrai des langages internationaux."

Plus de 4,000 personnalités internationales, au nombre desquelles une importante délégation canadienne, ont participé aux cérémonies d'inauguration du CIP. Dans cet ensemble d'une conception hardie, qui dispose de toutes les facilités offertes par la technique moderne, pourront se tenir des congrès regroupant jusqu'à 5,000 personnes.

Cette réalisation, à laquelle le ministère des Affaires culturelles a participé, et dont l'Orchestre de Paris est un des utilisateurs prestigieux, s'ajoute à une série de transformations des équipements culturels parisiens: rénovation des théâtres nationaux, Opéra, Comédie-Française, Chaillot, construction du musée du XXème siècle, création de nombreuses manifestations tendant à rassembler les créateurs du monde entier.

"Le Palais des Congrès n'est pas une opération isolée, a dit M. Messmer. Il apporte sa contribution à l'image que nous souhaitons donner, aujourd'hui, de notre capitale.

"Il y a quelques années, on pouvait craindre une détérioration de cette image. L'urbanisme parisien parvenait difficilement à concilier les impératifs du développement avec le respect du patrimoine, l'art émigrait vers d'autres cieux, la place financière restait trop étroite. Paris tendait à être une ville-musée.

"Telle n'est pas notre conception, qui affirme la nécessité d'un équilibre entre le passé et l'avenir... Paris n'est plus seulement composé de ses arrondissements centraux imprégnés du charme de l'histoire, mais est une agglomération de 9 millions d'habitants, l'une des plus grandes en Europe et dans le monde."

Après avoir mentionné diverses réalisations comme l'aérodrome Roissy-en-France, le quartier de la Défense, Rungis, le nouveau réseau métropolitain, les villes nouvelles de la périphérie, le centre Beaubourg, l'aménagement du carreau des Halles, la réhabilitation du Marais, M. Messmer dit ce qui suit:

"L'image d'une vieille cité incapable de maîtriser ses problèmes de pollution et de circulation s'atténue et devra disparaître. La lutte contre la pollution atmosphérique a déjà connu des progrès. Pour améliorer la circulation, nous renforçons notre système de transport en commun et apportons les aménagements nécessaires à la circulation parisienne. Nous voulons aussi que Paris retrouve un nouvel art de vivre. Un programme important d'acquisitions et d'aménagements d'espaces verts et de loisirs est engagé dans l'agglomération et au besoin nous rétablirons des voies piétonnières."

U.L.

Visitez l'Europe en automobile

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille . . .

A- Vente hors taxe d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada.
B- Plan financé Vacances (21 j. à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter.
C- Location tous modèles, kilométrage illimité.
Notre devise : "les meilleurs prix, le meilleur service"

Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous
notre catalogue
AIR FRANCE/EUROP AUTO

CITROËN - PEUGOT - RENAULT - SIMCA - FIAT - ALFA ROMEO - MERCEDES - V.W. MATRA - VOLVO - OPEL.
EUROP AUTO
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

ANDRÉ DE LA VARRE présente
POUR TOUS
"UN GRAND TOUR DE L'EUROPE DE L'EST"
Voyez
EN COULEUR
Les coutumes, les cultures, les sports et les beautés naturelles en
TCHÉCOSLOVAQUIE- HONGRIE- POLOGNE et RUSSIE
GUY DE LA RIVIÈRE
votre hôte et votre guide en personne
Un jour seulement
CINÉ-CLUB DE L'ÂGE D'OR des Cinémas UNIS & Famous PLayers (Matinée Seulement) $1.00 REPRÉSENTATION À 2.00 & 8.15 P.M.

11 MARS MASKA ST. HYACINTHE	12 MARS CARREFOUR DE L'ESTRIE SHERBROOKE	15 MARS CAPITOL DRUMMONDVILLE
19 MARS RIVOLI MONTRÉAL	20 MARS VERSAILLES MONTRÉAL	21 MARS LES RIVIÈRES TROIS-RIVIÈRES

Dans la magie du printemps européen . . .
3 TOURS de MAI en EUROPE

EUROPE CENTRALE 6-28 mai
Allemagne, Autriche, Suisse plus Paris
$1,109 de MONTRÉAL.

ESPAGNE - PORTUGAL 6-28 mai
$1,094 de MONTRÉAL.

GRÈCE 7-25 mai
Incluant Dubrovnik et une croisière jusqu'à Istamboul.
$1,332 de MONTRÉAL.

Remarques pour les trois tours
- Toute 1ère qualité, 16 ans d'expérience et de succès, garantie des Voyages Malavoy.
- Mai est le plus beau mois en Europe.
- Prix tout compris de MONTRÉAL à MONTRÉAL, incluant la nouvelle augmentation des tarifs aériens. Comme il faut bien que vous traversiez l'Atlantique, seul doit compter pour vous un prix incluant l'avion.

Demandez notre brochure illustrée indiquant aussi ***9 autres tours de printemps:*** France, France-Italie-Suisse, Grande-Bretagne, Tunisie, Sicile etc. . . .

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université
Suite 1220
Montréal H3B 3W9, P.Q.
Tél.: 861-2485
"Qui dit voyages, dit Malavoy"

l'Aircaneurope, bien plus qu'un tour d'avion!

L'Aircaneurope, c'est une façon de voyager, faite sur mesure pour les francophones qui aiment voir du pays. Vous voulez visiter les grandes capitales ou explorer la campagne; voir plusieurs pays ou en connaître un à fond; emprunter l'un des circuits de l'Aircaneurope ou fixer vous-même votre itinéraire? L'Aircaneurope est assez flexible pour se plier aux goûts les plus divers.

Les descriptions ci-dessous ne sont qu'un aperçu des avantages de l'Aircaneurope. Pour bien préparer votre voyage, je vous recommande le guide-vacances de l'Aircaneurope. Il contient une foule de renseignements sur les dates de départ, les tarifs excursions, les circuits et les croisières préparés à votre intention. Demandez-le à Air Canada, à votre agent de voyages ou postez le coupon ci-dessous.

PIERRE NADEAU

Vents d'est, vents d'ouest
IT4ACINSDI
Départ de Londres; pays visités: Scandinavie, Russie, Pologne, Allemagne, Belgique. Comprend: tous les déplacements en autocar, train et bateau, le logement et tous les repas.
20 jours — 19 nuits à compter de
$577* par personne

Grande Bretagne, Belgique, France
IT4ACINCT1
Départ de Glasgow; pays visités: Ecosse, Angleterre, Hollande, Belgique, Normandie et Bretagne. Comprend: le logement et tous les repas sauf 2 à Londres et 3 à Paris.
22 jours — 21 nuits à compter de
$814* par personne

Chandris, le paradis retrouvé
IT4ACINFT2
15 jours en mer; vous pouvez visiter jusqu'à 5 pays. Nombreuses activités à bord. Mer Adriatique, Mer Egée et Méditerannée. Départs de Venise. Transport aérien aller-retour Londres-Venise, transferts, logement en cabine double avec salle de bain, tous les repas.
à compter de
$460* par personne

Mosaïque européenne
IT4ACINBL1
Départ de Bruxelles; pays visités: Belgique, Allemagne, Suisse, Autriche, Italie, France. Comprend: le transport en autocar et bateau, le logement, tous les repas sauf 8 et les transferts.
23 jours — 22 nuits à compter de
$849* par personne

Les villes de l'Aircaneurope
IT4ACINFD1
Choisissez les villes que vous visiterez en Europe et votre agent de voyages s'occupera de tout. Privilèges: séjour à l'hôtel de votre choix, le nombre de nuits désiré, petit déjeuner chaque matin, excursions (dans près de 50 villes) si vous restez plus d'une nuit.
7 jours à compter de
$69* par personne

France, Suisse, Italie
IT4ACINCT5
Départ de Paris; visite de Paris, Lyon, Marseille, Nice, Florence, Rome, Assise, Venise, Milan, Berne, Genève. Comprend: le transport en autocar, le logement et tous les repas sauf 8 à Paris.
23 jours — 22 nuits à compter de
$777* par personne

*Transport aérien non inclus; tous ces programmes comprennent cependant le logement en chambre double avec salle de bain, de nombreuses visites et excursions, les services de guides ou chefs de groupe, les taxes et les pourboires.

Veuiller m'envoyer le guide-vacances gratuit de l'Aircaneurope. M-4397F
Nom
Adresse
Ville Code postal
est mon agent de voyages.
Adressez à:
Le guide-vacances de l'Aircaneurope
Air Canada
Case postale 598
Montréal, Québec
H3C 2T7
On y va? On y va!

AIR CANADA